

BULLETIN DES SEANCES

du

Grand Conseil

du

Canton du Valais

SESSION ORDINAIRE DE DECEMBRE 2009



MEMORIAL

des

Grossen Rates

des

Kantons Wallis

ORDENTLICHE DEZEMBERSESSION 2009

57^e législature / 57. Legislaturperiode

(2009 - 2013)

VOLUME 95

LISTE DES ORATEURS / REDNERLISTE

Addor Jean-Luc, UDC

Développement postulat 5.026 Olivier Delaloye, DECEMBRE 2009 (15.12.2009)

Projet de budget 2010, DECEMBRE 2009, général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (16.12.2009) / débat final (17.12.2009_2)

Développement interpellation 2.029, DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Développement interpellation 2.030, DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Développement et traitement interpellation urgente 2.049 Eric Jacquod, DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Développement et traitement interpellation urgente 2.050, DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Développement motion 1.036 Joël Gaillard, DECEMBRE 2009 (17.12.2009_2)

Andenmatten Stefan, CSPO

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'investissement à la Société coopérative Provins Valais à Sion pour aménager et moderniser le bâtiment et les installations destinés à la réception de la vendange, à la vinification et au stockage des vins (Beschluss zur Gewährung eines Investitionskredites an die Genossenschaft Provins Valais in Sitten für den Umbau des Gebäudes und die Modernisierung der Installationen für die Annahme des Traubenguts, die Vinifizierung und die Lagerung des Weins), DECEMBRE 2009, entrée en matière (15.12.2009)

Décision concernant la création et le cofinancement d'un parc naturel régional Val d'Hérens (Beschluss betreffend Schaffung und Mitfinanzierung eines Regionalen Naturparkes Val d'Hérens), DECEMBRE 2009, entrée en matière (15.12.2009) / débat final (15.12.2009)

Projet de budget 2010 (Entwurf des Voranschlags 2010), DECEMBRE 2009, Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (17.12.2009_1)

Bagnoud Anne-Christine, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Projet de budget 2010, DECEMBRE 2009, Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (17.12.2009_1)

Berclaz Julien (suppl.), UDC

Développement interpellation 1.042, DECEMBRE 2009 (17.12.2009_2)

Blanchet Benoît, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Projet de budget 2010, DECEMBRE 2009, Département de l'éducation, de la culture et du sport (16.12.2009)

Développement postulat 3.030, DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Bregy Philipp Matthias, CVPO

Développement postulat 5.029 (Entwicklung des Postulats 5.029), DECEMBRE 2009 (15.12.2009)

Projet de budget 2010 (Entwurf des Voranschlags 2010), DECEMBRE 2009, général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (16.12.2009)

Développement motion 3.022 Helena Mooser Theler (Entwicklung der Motion 3.022 Helena Mooser Theler), DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Bridy Pascal, PDCC

Planification intégrée pluriannuelle 2010-2013, DECEMBRE 2009, discussion générale (16.12.2009)

Projet de budget 2010, DECEMBRE 2009, Département des finances, des institutions et de la santé (17.12.2009_2)

Brigger Liliane, CSPO

Développement postulat 5.026 Olivier Delaloye (Entwicklung des Postulats 5.026 Olivier Delaloye), DECEMBRE 2009 (15.12.2009)

Projet de budget 2010 (Entwurf des Voranschlags 2010), DECEMBRE 2009, général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (16.12.2009) / Département de l'éducation, de la culture et du sport (16.12.2009)

Briguet Bernard, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement interpellation 4.030, DECEMBRE 2009 (15.12.2009)

Développement interpellation 1.034, DECEMBRE 2009 (17.12.2009_2)

Bumann Konstantin (Suppl.), CSPO

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'investissement à la Société coopérative Provins Valais à Sion pour aménager et moderniser le bâtiment et les installations destinés à la réception de la vendange, à la vinification et au stockage des vins (Beschluss zur Gewährung eines Investitionskredites an die Genossenschaft Provins Valais in Sitten für den Umbau des Gebäudes und die Modernisierung der Installationen für die Annahme des Traubenguts, die Vinifizierung und die Lagerung des Weins), DECEMBRE 2009, entrée en matière (15.12.2009)

Buttet Jérôme, PDCB

Développement motion 4.031 Erno Grand, DECEMBRE 2009 (15.12.2009)

Projet de budget 2010, DECEMBRE 2009, Département des finances, des institutions et de la santé (17.12.2009_2)

Caillet Alexandre, UDC

Planification intégrée pluriannuelle 2010-2013, DECEMBRE 2009, discussion générale (16.12.2009)

Casays Patricia, PDCB

Développement motion 3.024 Helena Mooser Theler, DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Centelleghe Moreno, PLR

Développement postulat 5.027, DECEMBRE 2009 (15.12.2009)

Claivaz Christophe, PLR

Décision concernant la création et le cofinancement d'un parc naturel régional Val d'Hérens, DECEMBRE 2009 (15.12.2009)

Clerc Charles, UDC

Développement postulat 5.028 Jérôme Favez, DECEMBRE 2009 (15.12.2009)

Projet de budget 2010, DECEMBRE 2009, Département de l'éducation, de la culture et du sport (16.12.2009)

Développement postulat 2.032 Antoine Carraux (suppl.), DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Crettenand Virginie (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Projet de budget 2010, DECEMBRE 2009, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (17.12.2009_1)

Développement postulat 2.032 Antoine Carraux (suppl.), DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Delaloye Olivier, PLR

Décision concernant la création et le cofinancement d'un parc naturel régional Val d'Hérens, DECEMBRE 2009, entrée en matière (15.12.2009)

Développement postulat 5.026, DECEMBRE 2009 (15.12.2009)

Delessert Frédéric, PLR

Développement postulat 4.032, DECEMBRE 2009 (15.12.2009)

Développement postulat 1.041, DECEMBRE 2009 (17.12.2009_2)

Délitroz Pierre-Alain, PDCC

Développement postulat 3.023 Michael Kreuzer (suppl.), DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Denis Bertrand, PDCC

Rapport annuel 2009 de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO), DECEMBRE 2009, discussion générale (16.12.2009)

Dumont Jean-Henri, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Projet de budget 2010, DECEMBRE 2009, Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (17.12.2009_1)

Dussex Grégoire, PDCC

Décision concernant la création et le cofinancement d'un parc naturel régional Val d'Hérens, DECEMBRE 2009, entrée en matière (15.12.2009)

Développement motion 3.022 Helena Mooser Theler, DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Emonet Daniel, PDCB

Développement postulat 3.023 Michael Kreuzer (suppl.), DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Eyer German, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'investissement à la Société coopérative Provins Valais à Sion pour aménager et moderniser le bâtiment et les installations destinés à la réception de la vendange, à la vinification et au stockage des vins (Beschluss zur Gewährung eines Investitionskredites an die Genossenschaft Provins Valais in Sitten für den Umbau des Gebäudes und die Modernisierung der Installationen für die Annahme des Traubenguts, die Vinifizierung und die Lagerung des Weins), DECEMBRE 2009, entrée en matière (15.12.2009)

Projet de budget 2010 (Entwurf des Voranschlags 2010), DECEMBRE 2009, Département de l'éducation, de la culture et du sport (16.12.2009) / Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (17.12.2009_1) / Département des finances, des institutions et de la santé (17.12.2009_2)

Développement et traitement interpellation urgente 6.008 Gabriel Luisier, DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Favez Jérôme, PLR

Développement postulat 5.028, DECEMBRE 2009 (15.12.2009)

Projet de budget 2010, DECEMBRE 2009, général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (16.12.2009) / Département de l'éducation, de la culture et du sport (16.12.2009) / Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (17.12.2009_1) / Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (17.12.2009_1) / Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (17.12.2009_1) / Département des finances, des institutions et de la santé (17.12.2009_2)

Ferrez Jean-Albert, deuxième vice-président, PDCB

Rapport annuel 2009 de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO), DECEMBRE 2009, discussion générale (16.12.2009)

Fournier Yves, PLR

Développement motion 3.022 Helena Mooser Theler, DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Développement postulat 3.023 Michael Kreuzer (suppl.), DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Développement motion 3.024 Helena Mooser Theler, DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Furrer Egon, CVPO

Développement motion 1.040 (Entwicklung der Motion 1.040), DECEMBRE 2009 (17.12.2009_2)

Furrer Urban, CSPO

Développement motion 3.022 Helena Mooser Theler (Entwicklung der Motion 3.022 Helena Mooser Theler), DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Développement postulat 3.023 Michael Kreuzer (suppl.), (Entwicklung des Postulats 3.023 Michael Kreuzer (Suppl.)), DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Gaillard Joël, PDCB

Traitement motion 4.011, DECEMBRE 2009 (15.12.2009)

Développement motion 1.036, DECEMBRE 2009 (17.12.2009_2)

Gaillard Pascal, PDCC

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'investissement à la Société coopérative Provins Valais à Sion pour aménager et moderniser le bâtiment et les installations destinés à la réception de la vendange, à la vinification et au stockage des vins, DECEMBRE 2009, entrée en matière (15.12.2009)

Projet de budget 2010, DECEMBRE 2009, général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (16.12.2009) / débat final (17.12.2009_2)

Gillioz Charles-Albert (suppl.), PLR

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'investissement à la Société coopérative Provins Valais à Sion pour aménager et moderniser le bâtiment et les installations destinés à la réception de la vendange, à la vinification et au stockage des vins, DECEMBRE 2009, entrée en matière (15.12.2009)

Grand Erno, CVPO

Développement motion 4.031 (Entwicklung der Motion 4.031), DECEMBRE 2009 (15.12.2009)

Décision concernant la création et le cofinancement d'un parc naturel régional Val d'Hérens (Beschluss betreffend Schaffung und Mitfinanzierung eines Regionalen Naturparkes Val d'Hérens), DECEMBRE 2009, entrée en matière (15.12.2009)

Imboden-Abgottspon Ursula (Suppl.), SVPO/Freie Wähler

Développement motion 3.022 Helena Mooser Theler (Entwicklung der Motion 3.022 Helena Mooser Theler), DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Jacquod Eric, UDC

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'investissement à la Société coopérative Provins Valais à Sion pour aménager et moderniser le bâtiment et les installations destinés à la réception de la vendange, à la vinification et au stockage des vins, DECEMBRE 2009, entrée en matière (15.12.2009)

Décision concernant la création et le cofinancement d'un parc naturel régional Val d'Hérens, DECEMBRE 2009, entrée en matière (15.12.2009)

Développement postulat 1.038 Laetitia Massy, DECEMBRE 2009 (17.12.2009_2)

Léger Laurent, PDCB

Développement motion 3.022 Helena Mooser Theler, DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Loretan Gilbert, président, (CSPO)

Allocution inaugurale, DECEMBRE 2009 (15.12.2009)

Divers, séance du mardi 15 décembre 2009 / séance du mercredi 16 décembre 2009 / séance du jeudi matin 17 décembre 2009 / séance de relevée du jeudi 17 décembre 2009

Commentaires relatifs aux développements/traitements, séance du mardi 15 décembre 2009 / séance du mercredi 16 décembre 2009 / séance du jeudi matin 17 décembre 2009 – Heure des questions – Urgences / séance de relevée du jeudi 17 décembre 2009

Election du préposé à la protection des données et à la transparence (Wahl des Datenschutz- und Öffentlichkeitsbeauftragten), DECEMBRE 2009 (16.12.2009)

Intervention finale, DECEMBRE 2009 (17.12.2009_2)

Luisier Gabriel, PDCB

Développement et traitement interpellation urgente 6.008, DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Luisier Pascal, PDCB

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'investissement à la Société coopérative Provins Valais à Sion pour aménager et moderniser le bâtiment et les installations destinés à la réception de la vendange, à la vinification et au stockage des vins, DECEMBRE 2009, entrée en matière (15.12.2009)

Développement motion 1.039, DECEMBRE 2009 (17.12.2009_2)

Luyet Anne (suppl.), UDC

Rapport annuel 2009 de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO), DECEMBRE 2009, discussion générale (16.12.2009)

Maret Véronique, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant la création et le cofinancement d'un parc naturel régional Val d'Hérens, DECEMBRE 2009, entrée en matière (15.12.2009)

Projet de budget 2010, DECEMBRE 2009, général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (16.12.2009) / Département de l'éducation, de la culture et du sport (16.12.2009)

Développement postulat 3.026, DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Massy Laetitia, PLR

Développement postulat 1.038, DECEMBRE 2009 (17.12.2009_2)

Massy Mittaz Marie-Noëlle, PDCC

Projet de budget 2010, DECEMBRE 2009, Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (17.12.2009_1)

Minnig Norbert, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Projet de budget 2010 (Entwurf des Voranschlags 2010), DECEMBRE 2009, Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (17.12.2009_1) / Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (17.12.2009_1) / Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (17.12.2009_1)

Monnet-Terrettaz Marcelle, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Planification intégrée pluriannuelle 2010-2013, DECEMBRE 2009, discussion générale (16.12.2009)

Projet de budget 2010, DECEMBRE 2009, Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (17.12.2009_1) / débat final (17.12.2009_2)

Développement et traitement interpellation urgente 2.048, DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Développement motion 1.036 Joël Gaillard, DECEMBRE 2009 (17.12.2009_2)

Développement motion 1.039 Pascal Luisier, DECEMBRE 2009 (17.12.2009_2)

Mooser Theler Helena, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Planification intégrée pluriannuelle 2010-2013 (Integrierte Mehrjahresplanung 2010-2013), DECEMBRE 2009, discussion générale (16.12.2009)

Projet de budget 2010 (Entwurf des Voranschlags 2010), DECEMBRE 2009, Département de l'éducation, de la culture et du sport (16.12.2009)

Développement motion 3.022 (Entwicklung der Motion 3.022), DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Développement motion 3.024 (Entwicklung der Motion 3.024), DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Développement interpellation 1.033 (Entwicklung der Interpellation 1.033), DECEMBRE 2009 (17.12.2009_2)

Nigro Pascal, PDCB

Développement postulat 4.032 Frédéric Delessert, DECEMBRE 2009 (15.12.2009)

Oester-Ammann Maria, CSPO

Projet de budget 2010 (Entwurf des Voranschlags 2010), DECEMBRE 2009, Département de l'éducation, de la culture et du sport (16.12.2009)

Développement interpellation 3.025 Philipp Schnyder (Entwicklung der Interpellation 3.025 Philipp Schnyder), DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Perroud Bruno (suppl.), UDC

Projet de budget 2010, DECEMBRE 2009, Département des finances, des institutions et de la santé (17.12.2009_2)

Perruchoud Christophe, PLR

Développement postulat 1.037, DECEMBRE 2009 (17.12.2009_2)

Perruchoud Edmond, UDC

Projet de budget 2010, DECEMBRE 2009, Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (17.12.2009_1)

Pfammatter Aron (Suppl.), CVPO

Développement postulat 1.037 Christophe Perruchoud (Entwicklung des Postulats 1.037 Christophe Perruchoud), DECEMBRE 2009 (17.12.2009_2)

Queloz David (suppl.), PLR

Développement postulat 2.031, DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Rausis Joachim (suppl.), PDCB

Rapport annuel 2009 de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO), DECEMBRE 2009, discussion générale (16.12.2009)

Resenterra Aldo, PLR

Projet de budget 2010, DECEMBRE 2009, général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (16.12.2009)

Rapport annuel 2009 de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO), DECEMBRE 2009, discussion générale (16.12.2009)

Traitement postulat 1.015, DECEMBRE 2009 (17.12.2009_2)

Richard Claude-Alain, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'investissement à la Société coopérative Provins Valais à Sion pour aménager et moderniser le bâtiment et les installations destinés à la réception de la vendange, à la vinification et au stockage des vins, DECEMBRE 2009, entrée en matière (15.12.2009)

Rieder Beat, CVPO

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'investissement à la Société coopérative Provins Valais à Sion pour aménager et moderniser le bâtiment et les installations destinés à la réception de la vendange, à la vinification et au stockage des vins (Beschluss zur Gewährung eines Investitionskredites an die Genossenschaft Provins Valais in Sitten für den Umbau des Gebäudes und die Modernisierung der Installationen für die Annahme des Traubenguts, die Vinifizierung und die Lagerung des Weins), DECEMBRE 2009, entrée en matière (15.12.2009)

Développement interpellation 5.033, DECEMBRE 2009 (15.12.2009)

Roch Jean-Didier, PDCB

Décision concernant la création et le cofinancement d'un parc naturel régional Val d'Hérens, DECEMBRE 2009, entrée en matière (15.12.2009)

Rossier Jean, PDCC

Traitement motion 4.003, DECEMBRE 2009 (15.12.2009)

Ruppen Felix, CVPO

Planification intégrée pluriannuelle 2010-2013 (Integrierte Mehrjahresplanung 2010-2013), DECEMBRE 2009, discussion générale (16.12.2009)

Election du préposé à la protection des données et à la transparence (Wahl des Datenschutz- und Öffentlichkeitsbeauftragten), DECEMBRE 2009 (16.12.2009)

Projet de budget 2010 (Entwurf des Voranschlags 2010), DECEMBRE 2009, débat final (17.12.2009_2)

Ruppen Franz, SVPO/Freie Wähler

Développement postulat 3.023 Michael Kreuzer (suppl.), (Entwicklung des Postulats 3.023 Michael Kreuzer (Suppl.), DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Sarbach-Bodenmüller Verena, CVPO

Projet de budget 2010 (Entwurf des Voranschlags 2010), DECEMBRE 2009, général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (16.12.2009)

Sauthier-Luyet Anne-Marie, PLR

Projet de budget 2010, DECEMBRE 2009, général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (16.12.2009)

Schmidhalter Claude-Alain, CVPO

Développement postulat 5.030 (Entwicklung des Postulats 5.030), DECEMBRE 2009 (15.12.2009)

Schmidhalter-Näfen Doris, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement motion 4.031 Erno Grand (Entwicklung der Motion 4.031 Erno Grand), DECEMBRE 2009 (15.12.2009)

Projet de budget 2010 (Entwurf des Voranschlags 2010), DECEMBRE 2009, général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (16.12.2009) / Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (17.12.2009_1) / Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (17.12.2009_1) / Département des finances, des institutions et de la santé (17.12.2009_2)

Développement interpellation 3.027 (Entwicklung der Interpellation 3.027), DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Développement interpellation 3.028 (Entwicklung der Interpellation 3.028), DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Schnyder Reinhold (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Projet de budget 2010 (Entwurf des Voranschlags 2010), DECEMBRE 2009, Département de l'éducation, de la culture et du sport (16.12.2009)

Rapport annuel 2009 de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO), (Jahresbericht 2009 der interparlamentarischen Aufsichtskommission für die FH- Westschweiz und die FH-GS (IPK FH Westschweiz), DECEMBRE 2009, discussion générale (16.12.2009)

Théoduloz David, PDCC

Planification intégrée pluriannuelle 2010-2013, DECEMBRE 2009, discussion générale (16.12.2009)

Projet de budget 2010, DECEMBRE 2009, général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (16.12.2009) / Département de l'éducation, de la culture et du sport (16.12.2009) / Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (17.12.2009_1)

Truffer Gilbert (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement postulat 4.029 (Entwicklung des Postulats 4.029), DECEMBRE 2009 (15.12.2009)

Développement interpellation 5.025 (Entwicklung der Interpellation 5.025), DECEMBRE 2009 (15.12.2009)

Turin Olivier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Projet de budget 2010, DECEMBRE 2009, Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (17.12.2009_1)

Développement et traitement résolution urgente 6.007 Christine Ecoeur (suppl.), DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Vernay André, PLR

Planification intégrée pluriannuelle 2010-2013, DECEMBRE 2009, discussion générale (16.12.2009)

Projet de budget 2010, DECEMBRE 2009, général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (16.12.2009) / Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (17.12.2009_1) / débat final (17.12.2009_2)

Election du préposé à la protection des données et à la transparence, DECEMBRE 2009 (16.12.2009)

Développement et traitement interpellation urgente 2.051, DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Voide Nicolas, PDCB

Planification intégrée pluriannuelle 2010-2013, DECEMBRE 2009, discussion générale (16.12.2009)

Projet de budget 2010, DECEMBRE 2009, débat final (17.12.2009_2)

Vocat Jean-Claude, PLR

Développement postulat 4.033, DECEMBRE 2009 (15.12.2009)

Walker Salzmann Graziella, CSPO

Planification intégrée pluriannuelle 2010-2013 (Integrierte Mehrjahresplanung 2010-2013), DECEMBRE 2009, discussion générale (16.12.2009)

Projet de budget 2010 (Entwurf des Voranschlags 2010), DECEMBRE 2009, général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (16.12.2009) / Département de l'éducation, de la culture et du sport (16.12.2009) / Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (17.12.2009_1) / Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (17.12.2009_1) / débat final (17.12.2009_2)

Développement motion 3.024 Helena Mooser Theler (Entwicklung der Motion 3.024 Helena Mooser Theler), DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Wellig Diego, CSPO

Décision concernant la création et le cofinancement d'un parc naturel régional Val d'Hérens (Beschluss betreffend Schaffung und Mitfinanzierung eines Regionalen Naturparkes Val d'Hérens), DECEMBRE 2009, entrée en matière (15.12.2009)

Z'graggen Sonia, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Projet de budget 2010, DECEMBRE 2009, général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (16.12.2009)

Zufferey Molina Francine, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement motion 4.031 Erno Grand, DECEMBRE 2009 (15.12.2009)

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'investissement à la Société coopérative Provins Valais à Sion pour aménager et moderniser le bâtiment et les installations destinés à la réception de la vendange, à la vinification et au stockage des vins (Beschluss zur Gewährung eines Investitionskredites an die Genossenschaft Provins Valais in Sitten für den Umbau des Gebäudes und die Modernisierung der Installationen für die Annahme des Traubenguts, die Vinifizierung und die Lagerung des Weins), DECEMBRE 2009, entrée en matière (15.12.2009)

Traitement motion 4.003 Jean Rossier, DECEMBRE 2009 (15.12.2009)

Traitement motion 4.011 Joël Gaillard, DECEMBRE 2009 (15.12.2009)

Développement interpellation 4.030 Bernard Briguet, DECEMBRE 2009 (15.12.2009)

Projet de budget 2010 (Entwurf des Voranschlags 2010), DECEMBRE 2009, Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (17.12.2009_1)

Heure des questions (Fragestunde), DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Décision concernant la création et le cofinancement d'un parc naturel régional Val d'Hérens, DECEMBRE 2009, entrée en matière (15.12.2009) / débat final (15.12.2009)

Développement interpellation 5.025 Gilbert Truffer (suppl.), DECEMBRE 2009 (15.12.2009)

Développement interpellation 5.032 Alwin Steiner, DECEMBRE 2009 (15.12.2009)

Développement interpellation 5.033 Beat Rieder, DECEMBRE 2009 (15.12.2009)

Heure des questions (Fragestunde), DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Projet de budget 2010, DECEMBRE 2009, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (17.12.2009_1)

Roch Claude, conseiller d'Etat, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Projet de budget 2010, DECEMBRE 2009, Département de l'éducation, de la culture et du sport (16.12.2009)

Rapport annuel 2009 de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO), DECEMBRE 2009, discussion générale (16.12.2009)

Développement interpellation 3.025 Philipp Schnyder, DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Développement interpellation 3.027 Doris Schmidhalter-Näfen, (DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Développement interpellation 3.028 Doris Schmidhalter-Näfen, (DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Développement et traitement interpellation urgente 6.008 Gabriel Luisier, DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Planification intégrée pluriannuelle 2010-2013, DECEMBRE 2009, discussion générale (16.12.2009)

Projet de budget 2010, DECEMBRE 2009, général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (16.12.2009) / Département des finances, des institutions et de la santé (17.12.2009_2) / débat final (17.12.2009_2)

Développement interpellation 1.033 Helena Mooser Theler, DECEMBRE 2009 (17.12.2009_2)

Développement interpellation 1.034 Bernard Briguet, DECEMBRE 2009 (17.12.2009_2)

Développement interpellation 1.035 Philipp Schnyder, DECEMBRE 2009 (17.12.2009_2)

Développement interpellation 1.042 Julien Berclaz (suppl.), DECEMBRE 2009 (17.12.2009_2)

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Heure des questions (Fragestunde), DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Projet de budget 2010 (Entwurf des Voranschlags 2010), DECEMBRE 2009, Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (17.12.2009_1)

Développement interpellation 2.029 Jean-Luc Addor, DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Développement interpellation 2.030 Jean-Luc Addor, DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Développement et traitement interpellation urgente 2.048 Marcelle Monnet-Terrettaz et interpellation urgente 2.049 Eric Jacquod, DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Développement et traitement interpellation urgente 2.050 Jean-Luc Addor, DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

Développement et traitement interpellation urgente 2.051 André Vernay, DECEMBRE 2009 (17.12.2009_1)

GRAND CONSEIL

Session ordinaire de décembre 2009

Séances des 15, 16 et 17 décembre 2009

Séance du mardi 15 décembre 2009

Présidence: M. le député Gilbert Loretan, CSPO.

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le mardi 15 décembre 2009, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

Der Präsident Gilbert Loretan, CSPO, hält die folgende Eröffnungsansprache:

Sehr geehrte Frau Staatsrätin

Messieurs les conseillers d'Etat

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen

Monsieur le chef du Service parlementaire

Chères collaboratrices et Chers collaborateurs du service, de la technique et de la traduction

Mesdames et Messieurs les représentants des médias

Mesdames et Messieurs les téléspectatrices et téléspectateurs de Canal 9/Kanal 9

Ich freue mich Sie zur letzten Session in diesem Jahr begrüßen zu dürfen, mit dem Hauptaugenmerk auf die Beratung und Genehmigung des Kantonsbudgets 2010 sowie diversen weiteren Sachgeschäften.

Ich danke Ihnen für die Aufmerksamkeit, die Sie meinen Worten schenken.

Angesichts der Arbeit, die zu tun ist, vergisst man oft, wieder einmal etwas zurückzulehnen und sich die Frage zu stellen, ob das, was wir tun, genügt. Ist eine ständig wachsende Flut von Verboten und Restriktionen eine taugliche Antwort auf die Herausforderungen unserer Zeit? Ich meine nein. Hat nicht gerade eine kreative, die künftige Entwicklung des Staates vorwegnehmende Gesetzgebung das Erfolgsmodell unseres Kantons überhaupt ermöglicht? Wir alle, jeder und jeder Einzelne von uns ist gefordert, die Herausforderungen der Zeit, im Vertrauen in eine erfolgreiche Zukunft als Chance und nicht als Gefahr anzunehmen. Dabei gilt es besonders unserem politischen System Sorge zu tragen.

Demokratisch gefällte Entscheide sind zu akzeptieren. Dies gilt meiner Ansicht nach auch beim Entscheid über das kantonale Tourismusgesetz vom vergangenen November. Das Stimmvolk hat sich entgegen der Mehrheit des hiesigen Parlaments gegen dieses neue Gesetz ausgesprochen. Ich möchte den Entscheid nicht kommentieren, dazu bin ich auch nicht berechtigt. Dennoch erlaube ich mir eine persönliche Bemerkung zur ganzen Abstimmung.

Fälschlicherweise haben einzelne Medien dieses Gesetz mit der Arbeit und der politischen Zukunft des zuständigen Departementvorstehers verbunden. Dies war und ist falsch, denn diese Vorlage trug die Handschrift des Parlaments und nicht des Staatsrats bzw. des zuständigen Departementvorstehers. Gesetze werden nach wie vor vom Parlament geschaffen und nicht vom Staatsrat. Die persönlichen medialen Attacken auf den am Schluss fast einzigen Verfechter der Parlamentsmeinung waren ungerechtfertigt und entzogen sich der Sachlichkeit. Die Zukunft wird es weisen, ob das Parlament das "Ei des Kolumbus" finden wird für die zukünftige Gestaltung der touristischen Entwicklung unseres Kantons.

Im Rahmen meines Präsidialjahrs unter der Bezeichnung Wallis kommen wir bereits zum zweitletzten Buchstaben, dem I. Dieser bedeutet Innovation. Das Wallis ist bekannt für sein innovationsfreundliches Klima, für die Bereitschaft, sich mit dynamischen und kreativen Unternehmen den Herausforderungen der Zukunft zu stellen sowie für die Bereitstellung besonders attraktiver Rahmenbedingungen für neue Projekte. Auf der Liste der 100 besten Jungfirmen der Welt finden wir auch eine Jungfirma aus dem Wallis. Stärken wir diese Entwicklung in neuen innovativen Unternehmungen und geben den Unternehmern die notwendigen Rahmenbedingungen sich auf die Zukunft einzustellen.

Die Dienststelle für tertiäre Bildung hat zusammen mit Jugendlichen der Hochschule eine interessante Ausstellung aufgestellt, bei deren sie uns einen kleinen Teil ihrer Arbeit während dieser Sessionswoche näher bringen. Nehmen Sie sich die Zeit für das nähere Betrachten und die Kontaktpflege. Ich möchte den Verantwortlichen der Dienststelle unter der Leitung von Stefan Bumann sowie den Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern für die Präsentation ihrer Arbeit danken.

Soweit meine Einführung zum Beginn dieser Session.

Ordre du jour:

Entrée en matière et lecture

1. Décision concernant l'octroi d'un crédit d'investissement à la Société coopérative Provins Valais à Sion pour aménager et moderniser le bâtiment et les installations destinés à la réception de la vendange, à la vinification et au stockage des vins

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss zur Gewährung eines Investitionskredites an die Genossenschaft Provins Valais in Sitten für den Umbau des Gebäudes und die Modernisierung der Installationen für die Annahme des Traubenguts, die Vinifizierung und die Lagerung des Weins

Traitements: Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Behandlungen: Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

2. Motion des députés Jean **ROSSIER** et Jacques-Roland **COUDRAY** ainsi que de la commission économie et énergie concernant l'approvisionnement en énergie électrique du canton du Valais après l'ouverture de ce marché à la concurrence (11.11.2008) (4.003 anc. 2.151)
Motion der Grossräte Jean **ROSSIER** und Jacques-Roland **COUDRAY** sowie der Kommission für Volkswirtschaft und Energie betreffend Stromversorgung des Kantons Wallis nach der Liberalisierung des Strommarktes (11.11.2008) (4.003 ehem. 2.151)
3. Motion du groupe PDCB, par le député Joël **GAILLARD**, concernant le retour au bon sens dans les marchés publics (11.02.2009) (4.011 anc. 4.144)
Motion der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Joël **GAILLARD**, betreffend Rückkehr zum gesunden Menschenverstand beim öffentlichen Beschaffungswesen (11.02.2009) (4.011 ehem. 4.144)
4. Motion de la commission de 2^e lecture pour la loi sur l'aménagement des cours d'eau, par son président Joël **GAILLARD** et son rapporteur Laura **KRONIG**, concernant la modification de la loi sur l'utilisation des forces hydrauliques (05.04.2007) (2.095) *demande du Conseil d'Etat d'une prolongation de délai pour la réalisation*
Motion der Kommission für die 2. Lesung des Gesetzes über den Wasserbau, durch den Präsidenten Joël **GAILLARD** und die Berichterstatterin Laura **KRONIG**, betreffend Änderung des Gesetzes über die Nutzbarmachung der Wasserkräfte (05.04.2007) (2.095) *Antrag des Staatsrats auf eine Fristverlängerung für die Umsetzung*

Développements: Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Entwicklungen: Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

5. Postulat du député (suppl.) Gilbert **TRUFFER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant: qui reçoit combien lors de retours de concessions? Un rapport doit clarifier la situation (08.09.2009) (4.029)
Postulat von Grossrat (Suppl.) Gilbert **TRUFFER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend: Wer erhält wie viel beim Heimfall? Ein Bericht muss Klarheit schaffen (08.09.2009) (4.029)
6. Interpellation du député Bernard **BRIGUET**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant la promotion économique: nouvelle structure (08.09.2009) (4.030)
Interpellation von Grossrat Bernard **BRIGUET**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Wirtschaftsförderung: neue Struktur (08.09.2009) (4.030)

7. Motion du député Erno **GRAND**, CVPO, et cosignataires concernant la modification de la loi sur la fermeture des magasins (08.09.2009) (4.031)
Motion von Grossrat Erno **GRAND**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Änderung Ladenschlussgesetz (08.09.2009) (4.031)
8. Postulat du groupe PLR, par le député Frédéric **DELESSERT**, concernant le financement des études de projets communaux d'EcoQuartiers (09.09.2009) (4.032)
Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat Frédéric **DELESSERT**, betreffend Finanzierung der kommunalen Projektstudien im Bereich der Ökoquartiere (09.09.2009) (4.032)
9. Postulat du groupe PLR, par le député Jean-Claude **VOCAT**, concernant: pour une simplification des formalités d'acquisition d'immeubles agricoles (09.09.2009) (4.033)
Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat Jean-Claude **VOCAT**, betreffend: für eine Vereinfachung der Formalitäten für den Erwerb von landwirtschaftlichen Grundstücken (09.09.2009) (4.033)

Entrée en matière et lecture

10. Décision concernant la création et le cofinancement d'un parc naturel régional Val d'Hérens

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss betreffend Schaffung und Mitfinanzierung eines Regionalen Naturparkes Val d'Hérens

Développements: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Entwicklungen: Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

11. Interpellation du député (suppl.) Gilbert **TRUFFER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant la compétence en matière de nettoyage de cours d'eau (08.09.2009) (5.025)
Interpellation von Grossrat (Suppl.) Gilbert **TRUFFER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Zuständigkeit von Flussreinigungen (08.09.2009) (5.025)
12. Postulat du groupe PLR, par le député Olivier **DELALOYE**, concernant un aéroport au service du canton (08.09.2009) (5.026)
Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat Olivier **DELALOYE**, betreffend: ein Flugplatz im Dienste des Kantons (08.09.2009) (5.026)
13. Postulat du groupe PLR, par le député Moreno **CENTELLEGHE**, concernant le contresens sur les autoroutes (08.09.2009) (5.027)
Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat Moreno **CENTELLEGHE**, betreffend Geisterfahrer auf der Autobahn (08.09.2009) (5.027)

14. Postulat du groupe PLR, par les députés Jérôme **FAVEZ** et Moreno **CENTELLEGHE**, concernant: pour une étude d'impact sur le retour du loup dans nos vallées (09.09.2009) (5.028)
Postulat der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Jérôme **FAVEZ** und Moreno **CENTELLEGHE**, betreffend: für eine Studie über die Auswirkungen der Rückkehr des Wolfs in unsere Täler (09.09.2009) (5.028)
15. Postulat des députés Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, Jean-Daniel **BRUCHEZ**, PDCB, et Alain **DE PREUX**, PDCC, concernant deux langues – une chance (09.09.2009) (5.029)
Postulat der Grossräte Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, Jean-Daniel **BRUCHEZ**, PDCB, und Alain **DE PREUX**, PDCC, betreffend zwei Sprachen – eine Chance (09.09.2009) (5.029)
16. Postulat du député Claude-Alain **SCHMIDHALTER**, CVPO, et cosignataires concernant les petites routes de montagne (09.09.2009) (5.030)
Postulat von Grossrat Claude-Alain **SCHMIDHALTER**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend kleine Bergstrassen (09.09.2009) (5.030)
17. Interpellation du député Alwin **STEINER**, CVPO, concernant population de lynx, gibier et chasse (10.09.2009) (5.032)
Interpellation von Grossrat Alwin **STEINER**, CVPO, betreffend Luchspopulation, Wildbestand und Jagd (10.09.2009) (5.032)
18. Interpellation des députés Beat **RIEDER**, CVPO, et Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, concernant peu de décharges, grandes distances, coûts élevés (10.09.2009) (5.033)
Interpellation der Grossräte Beat **RIEDER**, CVPO, und Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, betreffend wenige Deponien, weite Wege, hohe Kosten (10.09.2009) (5.033)

Entrée en matière et lecture

1. DECISION

**concernant l'octroi d'un crédit d'investissement à la
Société coopérative Provins Valais à Sion pour aménager et
moderniser le bâtiment et les installations destinés à la réception
de la vendange, à la vinification et au stockage des vins**

Eintretensdebatte und Lesung

BESCHLUSS

**zur Gewährung eines Investitionskredites an die Genossenschaft
Provins Valais in Sitten für den Umbau des Gebäudes und
die Modernisierung der Installationen für die Annahme des
Traubenguts, die Vinifizierung und die Lagerung des Weins**

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Pascal Gaillard, PDCC:

Le groupe DC du Centre a analysé avec toute l'attention requise ce projet de décision concernant l'octroi d'un crédit d'investissement à Provins.

Avant toute chose, nous tenons à relever que ce crédit est financé par la Confédération et que le canton n'accorde qu'une garantie, et que lui-même a reçu des garanties bancaires couvrant l'intégralité du crédit octroyé. En conséquence, le risque pour l'Etat est quasi-nul.

Ce projet de décision a suscité plusieurs questions. La commission ATE a répondu dans son excellent rapport à la grande majorité des interrogations sur la concurrence, sur les risques et sur la situation de Provins.

Notre groupe désirerait néanmoins que le Conseil d'Etat confirme que Provins n'a pas de dettes vis-à-vis de l'Etat étant donné que, dans le rapport de la commission, la réponse s'est limitée au niveau de l'agriculture.

Notre groupe s'interroge sur les fonds destinés à financer les crédits d'investissement. Le montant à disposition s'élève à plus de 60 millions. Dès lors, le Conseil d'Etat ne devrait-il pas prendre des mesures visant à encourager l'utilisation de ces possibilités de financement?

Chers collègues, depuis plus de six mois, nous débattons régulièrement dans cette salle de soutiens à l'économie. Aujourd'hui, nous avons l'occasion de le prouver de manière concrète. En disant oui à ce projet d'octroi d'un crédit d'investissement, nous soutenons plus de 3'500 vignerons, une coopérative qui assure plus de 80 emplois à plein temps et un secteur économique tout entier. De plus, ce soutien ne coûte rien au canton étant donné que ce crédit est financé par la Confédération. Que voudrions-nous de plus?

Vous l'aurez compris, le groupe DC du Centre vous demande de passer de la parole aux actes, et accepte l'entrée en matière et soutiendra ce crédit d'investissement.

Merci de votre attention et bon vent à la viticulture valaisanne.

Hr. Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Die CVPO ist für Eintreten auf den Beschluss zur Gewährung eines Kredits an die Provins Valais und zwar aus den drei folgenden Gründen:

1. Bei der Provins handelt es sich offensichtlich um den wichtigsten Walliser Weinproduzenten und damit einen systemrelevanten Player in diesem Markt. Ein Scheitern der Restrukturierung und Sanierung von Provins Valais hätte gravierende Folgen für den Walliser Weinmarkt. Das kann weder der Kanton noch der Grosse Rat wollen.

2. Wir anerkennen, dass Provins Valais den Grossteil der Restrukturierungskosten durch die Genossenschaft selbst trägt. Sie übernimmt daher ihre Verantwortung für die bislang offensichtlich ineffiziente und schlechte Struktur und hat die notwendigen Schritte eingeleitet.

3. Dem Staatsrat ist es offensichtlich gelungen, den hier vorliegenden Kredit bei den Hausbanken von Provins Valais mittels Bankbürgschaften abzusichern. Diese Rückversicherung minimiert einerseits das Risiko, welches der Kanton Wallis bei seinem Beschluss zu tragen hat und sorgt andererseits dafür, dass die Hausbanken mittel- und langfristig bei der Provins Valais sich engagieren.

Nur wenn die Restrukturierung erfolgreich durchgeführt wird, hat dieser Kredit auch nachhaltige Folgen. Ansonsten könnte es sein, dass der Grosse Rat in wenigen Jahren über neue Kredite debattieren muss, die dann nicht mit Bundesgeldern, sondern mit Kantonsgeldern finanziert werden müssten.

Wir beantragen und fordern daher vom Staatsrat, dass er die Restrukturierung und Sanierung von Provins Valais aufmerksam verfolgt und nötigenfalls einschreitet. Wir danken.

M. le député Claude-Alain Richard, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG a examiné attentivement ce projet de décision.

Ce projet consiste à centraliser plus toute la vinification sur le site de Sion en modernisant l'ensemble des infrastructures. En outre, cette centralisation remplacera la pratique actuelle de réception de la vendange qui a lieu dans les caves de Sierre, St-Léonard, Conthey, Leytron, Ardon, Chamoson et Charrat par des stations palox décentralisées dans les différentes régions productrices, ce qui permettra, à l'avenir, une réception, un traitement et un acheminement plus rationnels de la vendange.

Un des objectifs de la coopérative consiste à assurer à terme une meilleure rémunération des producteurs; objectif louable et non négligeable pour le groupe ADG qui se réjouit d'ores et déjà pour les producteurs et qui restera attentif à la concrétisation de cet engagement.

La Société coopérative Provins Valais, c'est le 20% du volume total de l'encavage valaisan, 3'300 fournisseurs de vendange qui représentent plus de 1'000 ha de vignoble, 237 ha de vignes exploitées en direct et 80 postes de travail.

Le coût global du projet de centralisation est de 25,2 millions de francs financés de la manière suivante:

- un prêt des sociétaires,
- vente d'actifs immobiliers hors exploitation,
- opération de lease-back pour les bâtiments d'exploitation et
- un crédit d'investissement de 6,8 millions de francs.

La part admise pour le calcul du crédit se monte à 13,6 millions de francs. Ce montant comprend les machines et installations, les cuves, les stations palox. Ces infrastructures appartiennent à la coopérative.

Selon l'ordonnance fédérale sur les améliorations structurelles dans l'agriculture, le montant des crédits d'investissement pour les mesures collectives peuvent atteindre entre 30 et 50% des frais imputables.

Pour l'objet qui nous concerne et en accord avec la Confédération, le taux maximal de 50% a été appliqué, ce qui définit ce crédit présenté de 6,8 millions de francs.

Ce crédit est octroyé pour une période de dix ans. Il sera remboursé par annuités fixes jusqu'au 31.12.2020.

Le financement est en outre entièrement assuré par la Confédération.

Par contre, si pertes il y a, celles-ci seront supportées uniquement par le canton et c'est pour cette raison que ce prêt est totalement couvert par cautionnement bancaire.

Voilà un exemple concret où l'Etat peut et doit soutenir l'économie.

C'est tout naturellement que le groupe ADG est d'accord d'entrer en matière sur cet objet.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Konstantin Bumann, CSPO:

Wie wichtig die Bedeutung der Weinwirtschaft im Wallis ist, wissen wir alle. Bei diesem Geschäft gilt es nun aktiv diese Branche zu unterstützen.

In der vorliegenden Botschaft können wir nachlesen: Das Projekt beinhaltet die Zentralisierung der Vinifizierung beim Standort Sitten sowie eine Modernisierung der gesamten Infrastruktur. Die LTU Kommission tagte am 27. Oktober zusammen mit Staatsrat Cina und dem Chef der Dienststelle für Landwirtschaft, Herr Dayer.

Es handelt sich hierbei um einen Agrarkredit, welcher ausschliesslich über den Bund finanziert wird. Der Kanton muss dazu eine Garantie für diesen Kredit geben. Der Staatsrat hat aus diesem Grund bereits 2007 Bankgarantien gefordert um damit die finanziellen Interessen des Kantons zu wahren. Provins hat diese Hausaufgaben erledigt und wurde fündig. Zwei schweizerische Banken haben sich bereit erklärt, die Bürgschaft von je 3,4 Millionen Franken zu übernehmen.

Somit ist das Risiko des Kantons gering. Wichtig scheint uns, dass die Annuität jährlich eingefordert wird, da die Bürgschaft auch entsprechend kleiner wird.

Der Beschlusentwurf wurde von den 12 anwesenden Mitgliedern der LTU Kommission einstimmig angenommen.

Die CSPO unterstützt dieses Projekt.

Trotzdem haben wir zwei Fragen:

1. Wie sieht es mit der Gleichberechtigung gegenüber anderen Weinkellereien aus, welche ebenfalls in den letzten Jahren kräftig investierten? Können diese nachträglich ein Gesuch um Investitionskredite einreichen?

2. Wie sieht die finanzielle Situation der Provins aus?

Als Grossrat hat man leider keine Einsicht über das Vermögen von Provins.

Wird der Geschäftsbericht den Grossräten noch nachgeliefert oder wo kann man diesen einsehen?

Die CSPO ist für Eintreten.

Ich danke.

M. le député Pascal Luisier, PDCB:

Le groupe DC du Bas a pris connaissance avec intérêt du projet de décision concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de 6,8 millions à la Coopérative Provins Valais, destiné à financer l'agrandissement de ses bâtiments et à la modernisation de ses installations.

Comme vous le savez, le monde viti-vinicole valaisan vient de traverser des années difficiles, années de mutations et de restructurations. Les vigneron producteurs ont été invités successivement à limiter leur production, puis à revoir l'encépagement de leurs parcelles.

La Coopérative Provins a dû, elle aussi, se restructurer pour devenir plus performante, gagner en productivité et en rationalisation, en centralisant son activité sur le site de Sion. Cette centralisation sur un seul site permet de moderniser les installations, de rationaliser le travail et d'effectuer de notables économies dans les coûts de production, tout en gardant la valeur ajoutée en terre valaisanne, l'objectif ultime consistant à assurer, à terme, une meilleure rémunération des producteurs de vendange, condition indispensable à la pérennité de la viti-viniculture valaisanne.

A l'unanimité, le groupe DC du Bas s'est montré favorable à l'octroi de ce prêt.

Il a forgé son opinion en s'en tenant strictement aux éléments du dossier.

Il a constaté, en premier lieu, que la procédure avait été strictement suivie et que la Coopérative Provins remplissait toutes les conditions posées par la législation fédérale en la matière.

En outre, s'agissant des garanties, ce prêt de 6,8 millions est garanti à 100% par deux établissements bancaires.

Le risque est donc quasi-nul pour le canton du Valais.

Dès lors, sur la base d'une analyse froide du dossier, il n'existe à nos yeux aucune raison objective de refuser un tel prêt.

De plus, notre groupe est d'avis que soutenir la Coopérative Provins dans sa restructuration, c'est indirectement soutenir l'ensemble de l'interprofession de la vigne et du vin, tant Provins constitue un acteur important et incontournable de l'économie viticole valaisanne.

A ceux qui pourraient craindre que ce prêt constitue une distorsion de concurrence, nous tenons à préciser qu'une quarantaine de propriétaires encaveurs ou marchands de vins bénéficient déjà, à leur échelle, d'une telle aide.

En outre, le projet de décision a fait l'objet d'une publication dans le Bulletin Officiel du 23 octobre dernier, laquelle n'a suscité aucune opposition de la part de concurrents.

Ainsi et en conclusion, en se fondant je le rappelle sur le dossier et uniquement le dossier, le groupe DC du Bas vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Hr. Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ich will die Debatte nicht unnötigerweise verlängern. Nur eine Bemerkung seitens der SPO Delegation in der Fraktion Linke Allianz und auch in meinem persönlichen Namen als Gewerkschaftssekretär.

Seit Inkrafttreten der Personenfreizügigkeit haben entsandte Arbeiter aus der EU die Möglichkeit in der Schweiz – und natürlich auch im Wallis – zu arbeiten. Mit den flankierenden Massnahmen soll verhindert werden, dass Lohndumping passiert. Es müssen die orts- und branchenüblichen Löhne bezahlt werden. Nun ist uns seitens von Gewerkschaftsmitgliedern mitgeteilt worden, dass gerade bei der Provins entsandte Arbeiter mit Löhnen unter 10 Euro pro Stunde durch eine italienische Firma beschäftigt worden sind. Das geht natürlich nicht. Das geht vor allem für eine Firma nicht, die auf staatliche Subventionen zurückgreifen kann.

Ich gehe davon aus, dass die zuständige tripartite Kommission im vorliegenden Fall aktiv geworden ist. Im übrigen ist Lohndumping im Weinbau nicht nur ein Einzelproblem, sondern ein flächendeckendes Problem. Dieses Problem müssen wir dringend in den Griff bekommen, andernfalls werden die Isolationisten in diesem Land Auftrieb bekommen und das ist Gift für die Wirtschaft in diesem Land. Danke schön.

M. le député (suppl.) Charles-Albert Gillioz, PLR:

Le groupe PLR a pris connaissance du message du Conseil d'Etat, du rapport de la commission ATE et du projet de décision relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement à la Société coopérative Provins.

Il en a tiré les enseignements suivants:

La Coopérative Provins a vu le jour en pleine crise viticole des années trente. Elle fait partie de ces entreprises qui ont profondément marqué le Valais de leur empreinte. Cette coopérative vinifie pas moins de 23% de la production valaisanne, soit 10% de la production suisse. A ses 80 employés, nous pouvons encore ajouter 654 producteurs s'occupant d'une surface de 642 ha. A cela s'ajoute la réception de la vendange pour une surface de 595 ha.

Certes, ce n'est peut-être plus la coopérative d'antan avec ses 5 sociétés et ses multiples centres de vinification. Des restructurations sont passées par là. Et pourtant Provins figure toujours au rang de premier producteur de vins suisse.

La décision qui nous incombe traite d'un crédit de 6,8 millions à extraire d'un fonds d'investissements de 110 millions octroyés par la Confédération pour un prêt au taux de 0%. Ces 6,8 millions additionnés des prêts alloués à d'autres demandeurs représentent 49 millions. Le reste, soit 61 millions, se voit grever d'un intérêt de 1% que le canton doit chaque année à la Confédération.

Si nous tenons le bilan purement financier de cette observation, nous pouvons en déduire que le crédit sollicité par Provins nous évite d'avoir à verser pas moins de 68'000 francs d'intérêts annuels à la Confédération.

Si nous analysons cette sollicitation sous son aspect des conditions fixées, nous pouvons sans autre observer que toutes sont remplies, qu'il s'agisse d'une absence de concurrence déloyale ou d'un cautionnement bancaire assuré par deux banques suisses.

Pour que notre canton soit appelé à passer à la caisse, il nous faudrait la faillite de cette coopérative suivie de la faillite d'un des deux établissements bancaires. Osons donc aisément croire que cela relève de l'improbable.

Au chapitre des interrogations, nous nous étonnons du timing de cette demande puisque la réalisation des travaux s'avère presque achevée, tout comme il nous aurait été agréable de voir figurer dans le message du Conseil d'Etat quelques données d'évaluations chiffrées supplémentaires, notamment en matière de risques encourus.

En conclusion, nous pouvons souligner que si la Société Provins veut encore demeurer la référence tarifaire en matière de prix de la vendange, elle doit veiller à ce que ses objectifs stratégiques coïncident au mieux avec les intérêts des viticulteurs valaisans pour une parfaite pérennité de ce secteur agricole.

Le groupe PLR accepte l'entrée en matière du crédit.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Stefan Andenmatten, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt (LTU):

Die Genossenschaft Provins Valais repräsentiert wie in der Botschaft und im Bericht der Kommission festgehalten:

3'500 Lieferanten von Traubengut, welche 1'000 ha Reben bewirtschaften und zusätzlich 237 ha direkt bewirtschaftete Reben. Das bedeutet 20 Prozent der gesamten Walliser Weinproduktion und das bedeutet auch 80 Vollzeitstellen.

Damit ist auch die Bedeutung des Projekts voll beschrieben.

Das Projekt, wie es uns in der Botschaft vorgestellt wird und wie es in der Landwirtschaftsgruppe dieses Parlaments an zwei ausserordentlichen Sitzungen ausführlich erläutert wurde, ist eine Investition in die Zukunft der Genossenschaft, die es erlauben soll, das Traubengut wirtschaftlich optimal zu verarbeiten und so auch den Genossenschaftern, d.h. den Winzern eine wirtschaftlich gesunde Grundlage und auch bessere Rendite, d.h. mehr Einnahmen zu ermöglichen.

Das Geld, 6,8 Millionen Franken, stammt ausschliesslich aus dem Agrarkredit, wurde bereits 2007 gesprochen und der Kanton leistet nur Garantie für eventuelle Ausfälle.

Der Staatsrat hat für diese Garantie nochmals eine volle Bankbürgschaft verlangt und diese auch erhalten. Die möglichen Verluste des Kantons minimieren sich dadurch in den Promillebereich.

Weiter gebe ich zu bedenken, dass wenn die beiden Hausbanken der Genossenschaft bereit sind, eine volle Bürgschaft einzugehen, dann können wir Grossrätinnen und Grossräte getrost davon ausgehen, dass die wirtschaftliche Tragbarkeit dieses Investitionskredits gegeben ist.

Die aufgeworfenen Fragen wird der Departementchef beantworten. Das kann er besser als ich.

Ich danke allen Fraktionen für das Eintreten und für die Unterstützung des Investitionskredits

Ich danke.

Der Präsident:

Danke, Herr Kommissionspräsident.

Es ist üblich, dass man sich zu Wort meldet bevor der Kommissionspräsident spricht, aber Herr Grossrat Eric Jacquod, Sie haben das Wort.

M. le député Eric Jacquod, UDC:

Excusez-moi, j'ai un problème de bouton...

Le groupe UDC s'est aussi penché sur ce crédit pour Provins et il relève qu'il s'agit d'un crédit et d'une subvention, et que dans ce sens il serait dommage de se couper de cette possibilité d'aider une coopérative qui, du fait de la coopérative, devra, si elle fait des bénéfices, forcément les redistribuer à ses coopérateurs, c'est-à-dire à une grande partie des producteurs du canton. Et ce faisant, cela permettra très certainement de soutenir le prix de la vendange.

Donc, le groupe UDC, comme le président de la commission, encourage tout le monde à accepter ce crédit.

Merci.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Ich werde jetzt nicht auf alle einzelnen Voten eingehen. Ich meine, die Bedeutung der Firma Provins für die Walliser Weinwirtschaft wurde aufgrund der mehrfach geäusserten Voten hier im Saal bereits unterstrichen. Ich werde nun noch auf einzelne Fragen eingehen, die gestellt wurden.

Die Frage der Konkurrenz – la question de la distorsion de concurrence, le député Pascal Luisier l'a déjà bien dit, je peux répéter que d'autres caves ont déjà bénéficié de ces prêts. Depuis 2000, 41 caves ont bénéficié de crédits d'investissements sans intérêts pour un total de 6 millions de francs environ.

Et puis il y a eu une publication dans le Bulletin Officiel du prêt avec possibilité d'opposition pour les caves qui pourraient faire la même prestation sans soutien public. Il n'y a pas eu d'opposition déposée. Donc, un parfait respect aussi de ces critères.

En même temps, on a appliqué les critères que la Confédération définit. Tous les critères d'attribution de ces crédits ont été respectés. Vous savez comme moi que, nous, nous n'avons aucune marge de manœuvre au niveau du canton. Tous les critères d'attribution fixés par la Confédération ont été parfaitement respectés et nous avons demandé aussi les garanties nécessaires.

En ce qui concerne la question du député Pascal Gaillard, à savoir s'il y avait des dettes envers l'Etat, je ne peux pas vous dire s'il y a des petites factures qui n'ont pas été payées, mais, moi, en tout cas je n'ai pas connaissance qu'il y aurait d'autres dettes envers l'Etat, mais je ne veux pas me lancer ici dans une discussion sur cette question parce que, selon les connaissances que nous avons, il n'y a pas de dettes spécifiques autres que le prêt que nous allons octroyer par décision du Grand Conseil.

Herr Rieder hat noch die Frage gestellt – und die war eigentlich auch von Konstantin Bumann gestellt – die Frage der finanziellen Situation. Diese ergibt sich aus den Geschäftsberichten. Wir haben einzig die Aufgabe – und die haben wir wahrgenommen – dafür besorgt zu sein, dass der Kredit, der gewährt wird, mit Geldern die der Bund uns zur Verfügung stellt, dass hier die Garantien eingefordert werden und diese Garantien haben wir klar eingefordert und die Vorlage der entsprechenden Bürgschaften.

Was die Gleichbehandlung betrifft, Herr Konstantin Bumann, habe ich mich geäußert. Also diese Gleichbehandlung wird eingehalten. Allerdings muss ich hier auch klar sagen, dass nachträglich jetzt nicht Gesuche gestellt werden können. Das ist gegen die gesetzlichen Vorgaben auch des Bundes. Man kann also nicht nachträglich jetzt Gesuche stellen.

Le député (suppl.) Charles-Albert Gillioz a posé la question du timing. Je peux confirmer que la décision du Conseil d'Etat d'octroyer le prêt date d'août 2007, donc avant le début des travaux. La Confédération a, pour sa part, validé ce prêt en décembre 2007, soit également avant le début des travaux. L'obtention des garanties exigées a, par la suite, pris du temps, ce qui explique pourquoi les travaux sont déjà réalisés. C'est l'explication concernant ce retard.

Herrn German Eyer möchte ich sagen, dass wir Ihre Bemerkung aufgenommen haben und dass eigentlich die Kontrolle der Einhaltung dieser Vorschriften in den Zuständigkeitsbereich der Dienststelle für Arbeitnehmerschutz fällt und über die tripartite Kommission diese Kontrollen auch durchzuführen sind und wenn derartige Fehlleistungen vorhanden sind, dass die über den ordentlichen Weg dann auch geahndet werden.

Das sind die Bemerkungen, die ich machen möchte.

In diesem Sinne danke ich Ihnen für Eintreten und Beschluss zu dieser Vorlage.

Danke.

Der Präsident:

Danke, Herr Departementvorsteher.

Eintreten ist somit nicht bestritten.

Es liegen auch keine Abänderungsvorschläge auf dem Tisch. Somit können wir direkt zur Lesung übergehen.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 4, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 113 voix et 3 abstentions en séance du Grand Conseil, à Sion, le 15 décembre 2009.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

Traitements:

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Behandlungen:

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

2. MOTION

des députés Jean Rossier et Jacques-Roland Coudray ainsi que de la commission économie et énergie concernant l'approvisionnement en énergie électrique du canton du Valais après l'ouverture de ce marché à la concurrence (11.11.2008) (4.003 anc. 2.151)

MOTION

der Grossräte Jean Rossier und Jacques-Roland Coudray sowie der Kommission für Volkswirtschaft und Energie betreffend Stromversorgung des Kantons Wallis nach der Liberalisierung des Strommarktes (11.11.2008) (4.003 ehem. 2.151)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial juin 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Der Präsident:

Die Antwort des Staatsrats liegt vor.

Herr Grossrat Jean Rossier, Sie haben das Wort.

M. le député Jean Rossier, PDCC:

La réponse du Conseil d'Etat à notre motion nous laisse un goût d'inachevé. En effet, ce document laisse entendre qu'il y a un malentendu au sujet du déroulement du retour des concessions hydroélectriques dans notre canton.

Si l'inventaire établi par le Conseil d'Etat montre bien qu'il y a urgence d'agir dans ce domaine, les conclusions de la réponse de ce dernier laissent croire que le canton dispose de suffisamment de temps pour préparer le retour des concessions et réserver l'énergie nécessaire à la couverture des besoins de l'ensemble des communautés valaisannes.

Or, rien n'est moins sûr.

En effet, la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques en son article 58a alinéa 4 prévoit la disposition suivante, je cite: "La durée maximale d'une concession renouvelée avant son échéance se compte à partir du jour de l'entrée en vigueur convenue avec le concessionnaire. Cette dernière doit avoir lieu au plus tard 25 ans après la décision d'octroi de la concession."

Cela veut dire qu'aujourd'hui déjà toutes les sociétés, dont les concessions sont à échéance dans les 25 ans à venir, peuvent demander aux communautés qui disposent des droits un renouvellement de leurs concessions.

Compte tenu des études et des négociations à mener, ces dispositions appliquées à nos installations hydroélectriques valaisannes nous montrent qu'environ, actuellement, 15 aménagements, représentant plus de 2 milliards de kWh (c'est environ 20% de la production cantonale annuelle) sont aujourd'hui déjà concernés.

Nous avons connaissance que des contrats entre concessionnaires et communautés concédantes sont en discussion, certains même en phase de signature. S'ils devaient être homologués, ceux-ci péjoreraient la situation des communautés valaisannes quant à leur sécurité d'approvisionnement dans le futur et créeraient un précédent dangereux.

Le Conseil d'Etat doit donc, dès aujourd'hui déjà, contrôler ces contrats et ne pas les homologuer afin d'éviter de créer des précédents et ainsi compromettre le développement d'une politique énergétique cantonale. Cette situation contractuelle qui se développe déjà aujourd'hui dans le secteur hydroélectrique valaisan confirme l'urgence de mettre en place des mécanismes appropriés pour sauvegarder l'avenir énergétique de notre canton.

La mise en forme des propositions mentionnées dans notre motion doit, en outre, empêcher le développement de rivalités entre les communes concédantes et celles qui ne disposent pas de la force hydraulique. Cette façon de procéder permet aussi de préserver l'harmonie entre ces communautés et assurer à long terme la couverture des besoins en énergie électrique des clients des communes concédantes et consommatrices.

La motion déposée, qui a été acceptée au stade du développement par le Parlement lors de la session de juin dernier, demande (exprimé de manière synthétique et pour rappel):

- de déterminer les besoins en électricité des Valaisans avec une projection à 40 ans;
- de planifier les participations nécessaires à la couverture des besoins valaisans pour l'ensemble des aménagements situés sur le territoire cantonal;
- de proposer d'éventuelles adaptations de la législation afin d'atteindre les buts visés.

De plus, pour nous, il est évident que la définition de la stratégie énergétique cantonale doit être réglée et, de fait, faire partie intégrante de la planification que nous avons proposée.

En conclusion et compte tenu de la situation connue aujourd'hui et des développements que nous attendons dans le domaine contractuel des concessions hydroélectriques, je vous demande, Chers collègues, de maintenir et confirmer notre motion approuvée par notre Parlement le 18 juin dernier.

Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Je peux rassurer le député Jean Rossier, il n'y a pas de divergence sur le fond de la question, ni sur la procédure.

Je peux confirmer que 2010 est vraiment l'année où l'on doit vraiment mettre et définir les éléments clés de notre stratégie dans le domaine de l'énergie. Une des grandes tâches, c'est de définir quelle est notre attitude, quelle est notre stratégie concernant le retour des concessions. C'est un thème très très important. Dès le début de l'année 2010, on va s'atteler à faire ce travail.

Il n'y a donc, sur le fond, pas de divergence avec votre proposition. C'est juste sur la question de la procédure. Nous proposons, nous, avant d'arriver avec des modifications législatives d'abord de mettre les jalons de la future politique énergétique du canton et de suivre avec les réformes législatives qui découlent de cette stratégie.

Dans ce sens, nous vous demandons de transformer la motion en postulat, mais sur le fond et sur l'urgence, je crois que l'on est d'accord.

Alors, pour ma part, je peux vivre avec les deux possibilités.

Der Präsident:

Danke, Herr Staatsrat.

Der Motionär verlangt die Abstimmung über die Motion.

Der Staatsrat hat die Annahme der Motion vorgeschlagen was den ersten Punkt anbelangt und Umwandlung in ein Postulat was den Rest anbetrifft.

Herr Grossrat Jean Rossier möchte die Motion komplett als Motion überweisen lassen.

Somit stimmen wir ab.

Par 97 voix contre 17, les membres de la Haute Assemblée acceptent la motion 4.003 du député Jean Rossier.

Sie haben der Motion zugestimmt. Sie wird zur Ausführung an den Staatsrat überwiesen.

3. MOTION

du groupe PDCB, par le député Joël Gaillard, concernant le retour au bon sens dans les marchés publics (11.02.2009) (4.011 anc. 4.144)

MOTION

der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Joël Gaillard, betreffend Rückkehr zum gesunden Menschenverstand beim öffentlichen Beschaffungswesen (11.02.2009) (4.011 ehem. 4.144)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial juin 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Der Präsident:

Die Antwort des Staatsrats liegt ebenfalls vor. Der Motion wird teilweise Folge gegeben. Herr Grossrat Joël Gaillard, Sie haben das Wort.

M. le député Joël Gaillard, PDCB:

Tout d'abord, merci au Conseil d'Etat pour sa réponse; nous en avons pris acte.

Le groupe DC du Bas est conscient de la "délicatesse" – entre guillemets – du sujet et des travers dans lesquels il faut à tout prix éviter de tomber.

A nos yeux, cependant, la réponse du Conseil d'Etat n'est pas totalement satisfaisante. Seule la procédure de gré à gré se voit corrigée alors que les procédures sur invitation et les procédures ouvertes mériteraient le même exercice.

Sans refaire le développement, nous nous permettons tout de même de solliciter du Conseil d'Etat une analyse plus poussée de la situation, des arguments et des propositions faites lors du développement, ainsi qu'une discussion avec les cantons voisins, cela avant de revenir devant le Grand Conseil avec des propositions réalistes et pleines de bon sens.

Les critères d'adjudication et les pondérations qui les valorisent sont à revoir également, notamment sous l'angle des sous-traitants, des listes permanentes, des distances parcourues inutilement et polluantes, des qualifications du personnel, etc.

Dans ce sens, nous demandons à ce que le Grand Conseil se prononce sur le texte intégral qu'il avait approuvé lors du développement.

Merci au Conseil d'Etat et au Grand Conseil de partager cette approche.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Monsieur le député Joël Gaillard, nous avons accepté la grande partie de votre revendication, ce qui est dans nos compétences, c'est-à-dire d'utiliser toute la marge qui est laissée par l'accord intercantonal sur les marchés publics. Cela veut dire que toute la marge de cet accord, qui est signé par 26 cantons, on l'a utilisée.

Après, concernant les deux points que vous avez aussi mentionnés, c'est-à-dire la question de prendre en considération des critères sociaux et environnementaux, nous avons décidé de ne pas les prendre en considération puisqu'il n'y a pas de lien direct avec la prestation en tant que telle et ça n'a pas de lien directement avec l'aspect de la concurrence. Alors ces deux critères, nous avons toujours eu la stratégie de ne pas prendre des critères supplémentaires dans le domaine de l'adjudication parce que là on va se perdre.

Maintenant, pour augmenter encore notre marge, là évidemment ce sera une discussion avec les autres cantons. Mais pour vous dire qu'il n'est pas imaginable de sortir seul, le canton du Valais qui sortirait seul de ce concordat ou de cet accord intercantonal sur les marchés publics parce que là il faudrait quand même à un certain moment aussi se dire: mais on aura des mesures de rétorsion des autres cantons qui nous entourent.

Alors, si on n'arrive pas à trouver une solution commune pour adapter cet accord intercantonal sur les marchés publics, ce sera vraiment difficile, mais on peut toujours amener une discussion avec d'autres cantons qui auraient les mêmes revendications ou la même réflexion, mais cela n'est pas évident.

D'ailleurs, dans le contexte de votre motion comme, nous, nous l'avons compris, vous n'avez pas demandé de sortir de cet accord intercantonal sur les marchés publics. Alors, c'est plutôt un souhait que vous annoncez ou que vous nous demandez, mais dans ce contexte, si on n'a pas une alliance avec d'autres cantons, ce ne sera pas possible de le faire.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Auch hier stelle ich die Frage, ob der Motionär die Abstimmung verlangt oder ob er mit der Antwort des Staatsrats einverstanden ist. Sind Sie einverstanden?

Der Motionär verlangt die Abstimmung.

Par 86 voix contre 28 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la motion 4.011 du député Joël Gaillard.

Sie haben die Motion – wie sie der Motionär hinterlegt hat – unterstützt. Sie wird nun an den Staatsrat überwiesen.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Je ne peux que faire ce que vous avez demandé. J'ai lu encore une fois le texte. Vous avez demandé au Conseil d'Etat, et ceci dans les plus brefs délais, au vu de la situation économique, de nous proposer une adaptation de la loi et de l'ordonnance sur les marchés publics datant de 2003. Cette adaptation doit prévoir une hausse des seuils ainsi qu'un rajout de critères d'adjudication.

Alors, ces deux éléments, on ne peut pas faire plus que ce que vous avez demandé, on est d'accord, et là c'était la demande de la révision de la loi cantonale. Vous n'avez pas demandé d'adapter l'accord intercantonal; cela je l'ai plutôt compris comme un vœu pour le Conseil d'Etat d'examiner cette possibilité.

Mais la motion, en tant que telle, n'a pas demandé d'adapter l'accord intercantonal. On se comprend bien.

Alors, le mandat, comme moi je le comprends, c'est sur cette base-là.

M. le député Joël Gaillard, PDCB:

Juste une petite précision.

Au stade du développement, j'avais abordé la question de l'accord intercantonal.

Si on veut régler ce problème, on n'a pas le choix que d'entrer en discussion avec les autres cantons. Je pense que c'est de votre devoir de faire ce pas-là maintenant, s'il vous plaît.

Merci.

4. MOTION

de la commission de 2^e lecture pour la loi sur l'aménagement des cours d'eau, par son président Joël Gaillard et son rapporteur Laura Kronig, concernant la modification de la loi sur l'utilisation des forces hydrauliques (05.04.2007) (2.095)

Demande du Conseil d'Etat d'une prolongation de délai pour la réalisation
MOTION

der Kommission für die 2. Lesung des Gesetzes über den Wasserbau, durch den Präsidenten Joël Gaillard und die Berichterstatterin Laura Kronig, betreffend Änderung des Gesetzes über die Nutzbarmachung der Wasserkräfte (05.04.2007) (2.095)

Antrag des Staatsrats auf eine Fristverlängerung für die Umsetzung

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2007

Der Präsident:

Sie haben in Ihren Unterlagen das Gesuch des Staatsrats vom 21. Oktober 2009. Darin beantragt der Staatsrat eine Fristverlängerung für die Umsetzung.

Es liegt keine Wortmeldung vor.

Somit stimmen Sie der Fristverlängerung zu.

Bevor wir weitergehen mit dem Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung, möchte ich auf der Tribüne die Klasse du CO Ste-Jeanne-Antide de Martigny begrüßen. J'ai le plaisir de saluer à la tribune les élèves de M. Gilles Carron et de M^{me} Bianca Deslarzes, classe de préapprentissage, que nous avons le privilège d'accueillir pour la deuxième fois en notre Parlement.

Chers professeurs et Chers élèves, je vous remercie de votre fidélité et de l'intérêt que vous continuez à manifester pour notre activité parlementaire.

Je vous souhaite une matinée instructive et une agréable journée dans la capitale valaisanne.

Wir können weitergehen zu Punkt 5.

Développements:

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Entwicklungen:

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

5. POSTULAT

**du député (suppl.) Gilbert Truffer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
et cosignataires concernant: qui reçoit combien lors de retours de
concessions? Un rapport doit clarifier la situation (08.09.2009) (4.029)**

POSTULAT

**von Grossrat (Suppl.) Gilbert Truffer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und
Mitunterzeichnenden betreffend: Wer erhält wie viel beim Heimfall? Ein
Bericht muss Klarheit schaffen (08.09.2009) (4.029)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat (Suppl.) Gilbert Truffer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Abgesehen von seiner grandiosen Landschaft verfügt das Wallis nur über einen einzigen wirklichen Rohstoff – die Wasserkraft.

Nach über einem guten halben Jahrhundert Wasserkraftnutzung wird mit dem Heimfall der Wasserkraftanlagen eine neue Epoche in der Geschichte der Wasserkraft eingeläutet.

Mit Ausnahme einiger weniger Heimfälle, die bereits stattgefunden haben, werden die grossen Wasserkraftanlagen in den nächsten 30 bis 40 Jahren an die Wassereigentümer zurückfallen.

Der grösste Teil dieser Anlagen, nämlich der nasse Teil, wird kostenlos an die Gemeinden und soweit es den Rotten betrifft an den Kanton übertragen. Die restlichen Anlagen können kostengünstig erworben werden.

Bei der Ausübung des Heimfalls bei den Wasserkraftanlagen fallen in unserem Kanton Werte in der Höhe von rund 20 Milliarden Franken an. Das ergibt pro Nase im Kanton einen Betrag von mehr als 60'000 Franken.

Angesichts dieser Zahlen ist es enorm wichtig, dass diesem bedeutungsvollen Vorgang eine angemessene Planungs- und Vorbereitungsphase vorausgeht. Die Gemeinden, der Staatsrat und der Grosse Rat stehen vor grossen energiepolitischen Herausforderungen.

Die Wasserrechte im Kanton sind ungleich verteilt. Allein dieser Umstand sorgt für politischen Zündstoff. Weiter muss der Kanton Wallis mit der vollen Ausübung des Heimfalls den Stellenwert der Wasserkraft steigern, indem er den einheimischen Interessen gegenüber den nationalen Unternehmen der Elektrizitätswirtschaft oder ausländischen Gesellschaften den Vorrang gibt. Wir müssen die bei uns produzierte Energie selber auf den Markt bringen und natürlich auch in unserer Volkswirtschaft sinnvoll einsetzen.

Unter allen Umständen muss verhindert werden, dass der Kanton Wallis ein weiteres Mal über den Tisch gezogen wird. Der Heimfall muss voll geltend gemacht werden.

Mit diesem Postulat lade ich den Staatsrat ein, in einem Bericht eine erste Bestandesaufnahme vorzunehmen.

Dieser Bericht sollte namentlich auf folgende Fragen eine Antwort geben:

1. Wie hoch sind die Werte der einzelnen Wasserkraftanlagen im heutigen Zeitpunkt und falls möglich im Zeitpunkt des Heimfalls?
2. Wie hoch sind die Werte, die aufgrund der heute geschätzten Werte und aufgrund der heutigen Gesetzgebung den einzelnen Gemeinden im Kanton zufallen.
3. Wie ist der Zustand der Wasserkraftanlagen? Es muss sichergestellt werden, dass die Anlagen im Zeitpunkt des Heimfalls in gutem und funktionstüchtigem Zustand sind.

Ein solcher Bericht ist erstens wichtig um im Kanton Transparenz zu erstellen. Zweitens werden die Zahlen ein Ungleichgewicht zwischen den Gemeinden aufzeigen, was auf politischer Ebene zum Handeln Anlass geben wird. Wir müssen nämlich verhindern, dass uns der Bund enteignet. Das wird der Fall sein wenn es kantonsintern nicht gelingt, die anfallenden Werte gerecht zu verteilen.

Werter Staatsrat, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, bei der Wasserkraft und beim Heimfall geht es um sehr viel. Wir sind es künftigen Generationen schuldig, den Heimfall bestmöglich vorzubereiten und dann auch durchzuziehen. Der Bericht des Staatsrats soll dazu eine gute Grundlage bilden. Vielen Dank.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Das Postulat wird nicht bekämpft. Es wird somit zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

6. INTERPELLATION

**du député Bernard Briguet, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant
la promotion économique: nouvelle structure (08.09.2009) (4.030)**

INTERPELLATION

**von Grossrat Bernard Briguet, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend
Wirtschaftsförderung: neue Struktur (08.09.2009) (4.030)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Bernard Briguet, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

S'il est important de se préoccuper des entreprises en place et de prévoir des mesures de relance, il est tout aussi primordial d'en séduire d'autres dans le but de créer des emplois de qualité dans notre canton.

Depuis plusieurs années, nous devons admettre que la promotion économique valaisanne est quelque peu chaotique et qu'elle tourne quasiment sur deux cylindres alors que nous vivons la pire crise économique.

Après avoir adhéré au DEWS sans résultats conséquents, voilà que cette structure sera remplacée par une autre, le GGBA, dont seule l'appellation est déjà en notre défaveur. Dès 2010, nous serons associés avec les cantons de Fribourg, de Genève, de Berne, de Vaud et de Neuchâtel afin de promouvoir nos atouts en dehors de nos frontières.

Si l'idée de faire cause commune pour des opérations à l'étranger peut paraître bonne, nous devons déchanter lorsque l'on sait que le Valais participera uniquement à raison de 470'000 francs par année. Nous n'avons pas eu de résultats satisfaisants en injectant près d'un million dans le DEWS, pensez-vous que le GGBA fera des miracles avec un tel montant? Le GGBA, il faut le savoir, c'est 2,5 postes à Lausanne avec une vingtaine de personnes dans différents pays. Pensez-vous qu'un directeur fraîchement nommé, avec une collaboratrice et une apprentie, je suppose, pourront donner les impulsions suffisantes pour toute la Suisse occidentale dans des dossiers aussi complexes liés à des aspects économiques, fiscaux et j'en passe? Pensez-vous que le canton du Valais pourra véritablement tirer les marrons du feu d'une telle collaboration alors que Vaud, Genève et Berne pèseront de tout leur poids en mettant en avant leurs nombreux atouts?

J'ai l'impression que nous avons adhéré par solidarité à cette nouvelle entité et par manque d'alternative. Croire que nous avons réglé ce dossier en confiant notre promotion à cette antenne lausannoise, qui de surcroît sera péniblement opérationnelle en 2010, me laisse songeur. Nous n'avons plus le droit à l'erreur. Après SODEVAL, le flop Léonard Favre et le DEWS, je crois qu'il est temps maintenant d'avoir de la réussite dans ce dossier. Il serait, en effet, malheureux de venir à fin 2010 ou à fin 2011 devant le Grand Conseil – ce qui risque fort d'arriver – et de constater que le GGBA est un instrument totalement inefficace pour notre canton.

A part cette collaboration de principe que pensez-vous faire réellement, Monsieur le conseiller d'Etat, pour dynamiser notre promotion, respectivement notre tissu économique valaisan en 2010?

Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Monsieur le député Bernard Briguet, vous vous inquiétez de la situation future de la promotion exogène à la suite de la dissolution du DEWS et de la mise en place de la nouvelle structure de promotion exogène "Greater Geneva Berne Area".

Premièrement, 90% de l'activité de la promotion économique valaisanne et les budgets qui vont avec sont orientés vers le soutien aux industries ou aux PME existantes. On sait que finalement pour augmenter la croissance, il est plus facile de partir depuis un tissu économique qui est là et d'accompagner ces entreprises par des mesures adéquates pour que ces entreprises puissent se développer. Alors, on ne peut pas dire que la promotion économique valaisanne soit quelque chose de chaotique. On a des succès. Il faut aussi de temps en temps parler des succès et ne pas rechercher toujours la petite virgule, et c'est vrai, dans la promotion exogène orientée, il est difficile d'attirer des entreprises qui s'implantent en Valais.

Puisque l'on parle des succès, il faut quand même parler de Nespresso où l'on a créé 200 places de travail rapidement. C'est aussi un engagement fort de l'Etat qui a accompagné cette entreprise pour s'implanter en Valais. On a eu Merck Sharp & Dohme qui s'est aussi installé. C'est une entreprise internationale. Et on a pu à travers Novelis, par exemple, augmenter, implanter et créer de nouvelles places de travail sur le site de Chippis ou de Sierre pour vraiment de la promotion économique avec les autres services de l'Etat qui étaient intégrés dans ce processus, avec le Grand Conseil qui, avec une rapidité extrême, a donné un soutien clair à cette nouvelle structure. Alors là clairement il y a des succès que l'on doit aussi mettre en avant.

Alors maintenant concernant cette nouvelle structure qui est le "Greater Geneva Berne Area", il faut là aussi clairement dire que la loi sur la promotion économique cantonale nous demande pour la promotion exogène de collaborer avec les autres cantons. Alors si, à un certain moment, nous ne voulons plus collaborer avec d'autres cantons, il faudra changer cette disposition de la loi sur la promotion économique. Mais, pour l'instant, cette disposition existe et nous, dans ce contexte, nous collaborons avec d'autres cantons. Il y a eu un processus d'intégration de toute la Suisse occidentale, sauf le canton du Jura, dans cette nouvelle structure, aussi pour renforcer la Suisse occidentale en tant que telle comme un lieu économiquement fort, aussi pour avoir un pôle contre le "Greater Zurich Area" et un pôle contre la "Metropolitan Region Basel". Cela a aussi un effet dans la politique intérieure. Si l'on peut aussi annoncer que, par exemple, le fait que l'on ait obtenu maintenant le secrétariat et la vice-présidence pour la création d'un pôle de compétences dans les "clean tech", c'est aussi grâce à cet engagement et dans cette collaboration intercantonale à travers la Suisse occidentale, il y a toute une stratégie là-dedans pour avoir cette collaboration. Evidemment, cela ne sera pas facile d'attirer de nouvelles entreprises si à l'intérieur de la Suisse occidentale il y a de nouveaux concurrents qui arrivent, et là vous avez raison, il y a Berne qui rentre, mais

il y a aussi Fribourg et Genève. Cela veut dire qu'il y a deux cantons en plus dans lesquels on parle aussi l'allemand, où il y a le bilinguisme. Là, la concurrence interne va être plus importante, mais sachez aussi qu'il y a juste un changement de structure à Lausanne, il y a un nouveau directeur qui a vraiment une renommée internationale, mais que tous les représentants qui travaillaient déjà dans le marché, on a repris les meilleurs qui travaillent dans des marchés spécifiques comme en Amérique ou en Indes pour garder la structure existante. Donc, cette nouvelle structure n'a pas été élaborée en partant de la feuille blanche, mais sa conception s'est faite en exploitant l'expérience acquise au travers de l'ancienne structure.

Nous avons aussi revu notre engagement financier dans cette nouvelle structure parce que c'est une revendication permanente du Grand Conseil de mettre en lien les réussites de l'implantation. Maintenant, on a trouvé un meilleur équilibre pour respecter cette revendication posée par le Grand Conseil.

C'est vrai, cela restera un défi. La concurrence à l'interne est quelque chose qui restera et c'est important. C'est aussi à nous de mettre en place des structures qui nous rendent plus performants dans cette concurrence interne, par exemple à travers la création de cette plate-forme dans les "clean tech" pour attirer des entreprises de ce secteur en Valais.

Voilà, je ne veux pas entrer dans tous les détails, le financement, le directeur, mais le 1^{er} janvier 2010, cette nouvelle entité va être opérationnelle puisque les représentants sont déjà actifs dans les marchés. Mais il est clair que c'est de nouveau un défi pour le canton du Valais dans cette structure de mettre tout en œuvre pour augmenter l'attractivité de notre canton pour être plus concurrentiel dans cette nouvelle structure.

Il faut donner maintenant une chance à cette nouvelle structure, mais si cette structure ne satisfait pas à nos attentes, nous devons revoir aussi notre stratégie dans ce domaine.

7. MOTION

**du député Erno Grand, CVPO, et cosignataires concernant la
modification de la loi sur la fermeture des magasins (08.09.2009) (4.031)**

MOTION

**von Grossrat Erno Grand, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend
Änderung Ladenschlussgesetz (08.09.2009) (4.031)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Erno Grand, CVPO:

Die Motion will nicht eine generelle Verlängerung der Geschäftsöffnungszeiten. Was die Motion will, ist die Möglichkeit, Öffnungszeiten vor Ort kurzfristig anzupassen. Dem Gemeinderat soll ein Instrument in die Hand gegeben werden, mit dem dieser eigenständig handeln kann.

Die kurzfristige Anpassung von Öffnungszeiten muss aber auch sinnvoll sein und den Betroffenen zusätzliche und einmalige Einnahmen ermöglichen.

Eigentlich verlangt die Motion nichts Neues. Sie will nur eine Gleichbehandlung von nicht touristischen Orten mit den Öffnungszeiten von touristischen Gemeinden. Bei der Durchführung von grossen traditionellen kantonalen oder auch eidgenössischen Anlässen werden viele Gemeinden kurzfristig zu touristischen Orten. Eine Gleichbehandlung sollte somit auch selbstverständlich sein.

Eine Bemerkung sei mir noch erlaubt.

Heute sind es gerade die Geschäfte vor Ort, die viel Sponsoring betreiben und manchen grossen Anlass erst ermöglichen. Somit sollte es auch selbstverständlich sein, dass diese Sponsoren während dem Anlass ihre Waren und Dienstleistungen anbieten könnten.

Ohne Sponsoring sind viele traditionelle Anlässe ganz einfach nicht mehr durchzuführen. Die Motion hilft somit auch eine lebhafte und traditionsreiche Walliser Kultur aufrecht zu erhalten.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Die Motion wird bekämpft.

M^{me} la députée Francine Zufferey Molina, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Cette motion demande la modification de la loi sur la fermeture des magasins alors même que le but initial de cette dernière était d'uniformiser les pratiques existantes d'une commune à l'autre. En effet, comment peut-on parler de loi cantonale si chaque commune peut agir à sa guise?

Le groupe ADG estime que la loi actuelle tient déjà compte des besoins des touristes. Cette loi prévoit des ouvertures spéciales pour les entreprises familiales et des magasins d'alimentation jusqu'à 100 m² puisqu'ils peuvent ouvrir jusqu'à 20 h et jusqu'à 12 h le dimanche et les jours fériés.

Concernant les événements particuliers qui peuvent avoir lieu dans les communes, il faut souligner que la loi permet aussi quelques dérogations. A Martigny, les magasins avaient ouvert le dimanche par exemple lors du passage du Tour de France. De plus, lors d'événements dans les communes, des stands sont mis en place ainsi que des cantines. Soulignons qu'il ne se passe pas une semaine sans match de football ou autres manifestations dans les communes; les magasins devraient alors ouvrir 24h/24h. Cette loi prévoit également une ouverture jusqu'à 22 heures tous les jours, y compris les dimanches, pour des groupes particuliers de magasins, comme par exemple les shops des stations-service de moins de 100 m², ou encore d'autres exceptions visant la promotion du canton.

Par ailleurs, d'autres arguments visent à maintenir la loi actuelle.

En novembre 2005, près de 65% des Valaisans ont dit non à la modification de la loi sur le travail qui allait vers une plus grande ouverture dominicale.

Ouvrir les magasins à n'importe quelle heure n'augmente pas le pouvoir d'achat des gens et les petits commerces n'auront pas forcément les moyens de suivre le rythme d'ouverture des grandes surfaces.

La conciliation de la vie privée et professionnelle du personnel de la vente est déjà complexe. Placer son enfant en crèche après 18 h 30 relève déjà du parcours du combattant... ou plutôt de la combattante. Le personnel de vente a donc déjà des horaires difficiles, un salaire en dessous d'autres branches et cette motion n'est pas un cadeau, surtout en cette période d'achats de décembre.

Des débats intenses ont eu lieu en 2002 pour aboutir au texte de loi actuel et nous ne voulons pas de retour vers des ouvertures communales changeant suivant le bord des élus à leur tête.

En conclusion, nous estimons que cette loi tient déjà compte des besoins des touristes et des habitants. Aussi le groupe ADG vous demande-t-il de vous opposer à cette motion.

Merci pour votre attention.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Der erste Angriff von bürgerlicher Seite auf die Ladenschlusszeiten liess auch in der neuen Legislaturperiode nicht lange auf sich warten. Einmal mehr sollen durch die Hintertüre die Ladenschlusszeiten zu unnütz aufgeweicht werden.

Dies geht – wie immer – zu Lasten des Personals. Gerade im Verkauf sind die Arbeits- und Lohnbedingungen nicht sehr rühmend. Ohne die nötigen Abfederungen sind wir von der ADG gegen jegliche Lockerung des Ladenschlussgesetzes.

Zudem finden solche Veranstaltungen meist an den Wochenenden statt. Da soll das Personal im Verkauf Freizeit, Freunde und Familie geniessen.

Ein weiterer Faktor sollte zu denken geben. Die Klientel der Open Airs und der Sportanlässe ist nicht bekannt als begeisterte Shoppinggäste. Die reisen an um einen bestimmten Anlass mitzuerleben. Als Veranstalter eines solchen Anlasses hätte ich wenig Freude an der Konkurrenz durch die Läden vor Ort. In der Regel gibt es Verpflegungsmöglichkeiten und Rahmenprogramme auf dem Festgelände.

Die Delegation der SPO bekämpft diese Motion.

M. le député Jérôme Buttet, PDCB:

Deux qualités parmi d'autres que l'on vous reconnaît volontiers, Chers collègues du CVPO, sont bien la constance et la persévérance.

Depuis l'entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2002 de la loi concernant l'ouverture des magasins, qui avait fait l'objet de négociations âpres et constructives avec les syndicats, c'est votre troisième tentative d'élargir les heures d'ouverture des commerces et magasins.

La première fois, de façon subtile, vous demandiez d'étendre la zone touristique aux villes de plaine des vallées, ce qui aurait permis l'ouverture tous les jours, fériés et dimanches compris, jusqu'à 21 heures. Ce postulat avait été refusé par 74 voix contre 43 et 4 abstentions.

La deuxième fois, l'an passé, tout en ne citant prioritairement que les expositions d'automobiles et les établissements horticoles, vous demandiez la modification de l'article 6 alinéa 2 pour permettre à tous les autres magasins que ceux déjà autorisés par l'alinéa précédent l'ouverture quatre dimanches par année. Motion refusée par 67 voix contre 33 et 4 abstentions.

Aujourd'hui, vous pensez aux participants et visiteurs de grandes manifestations et pour qu'ils puissent faire des achats, vous voulez redonner aux communes la possibilité d'accorder des autorisations supplémentaires, amenant ainsi des problèmes d'interprétation – qu'est-ce qu'une grande manifestation? – et de concurrence entre les communes. Pour les achats de première nécessité, nous ne doutons pas que ces visiteurs sauront trouver à la sortie des grandes voies de communication, suffisamment de shops dont notre loi autorise largement l'ouverture le soir et les dimanches.

Le groupe PDCB, représentant une région pourtant plus confrontée, commercialement parlant, que la vôtre à la concurrence intercantonale et internationale, et surtout dans le district de celui qui se fait en ce moment son interprète, fait preuve lui aussi de persévérance et de constance. C'est peut-être là un trait de famille...

Dans le but prioritaire de laisser aux collaborateurs des magasins et à leurs familles la possibilité de jouir, comme la plupart d'entre nous, d'heures de loisirs compatibles avec la vie familiale et associative en soirée ou les dimanches, nous continuons à nous opposer à toute démarche trop contraignante tendant à l'élargissement des possibilités d'ouverture des commerces.

Nous invitons tous les membres de ce Parlement à en faire de même et à respecter ainsi dans l'esprit la volonté exprimée par la majorité des citoyens valaisans lors des votations fédérales du 27 novembre 2005 qui avaient refusé à 65,4% d'étendre les heures d'ouverture dans les gares et les aéroports. Toutes les communes haut-valaisannes, à l'exception des communes touristiques de Zermatt et de Leukerbad, avaient refusé cet élargissement.

Merci pour votre attention et votre soutien, non pas au groupe PDCB, mais aux collaborateurs des magasins et à leurs familles.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Somit kommen wir zur Abstimmung.

Par 65 voix contre 60, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 4.031 du député Erno Grand.

8. POSTULAT
du groupe PLR, par le député Frédéric Delessert, concernant le
financement des études de projets communaux d'EcoQuartiers
(09.09.2009) (4.032)

POSTULAT
der PLR-Fraktion, durch Grossrat Frédéric Delessert, betreffend
Finanzierung der kommunalen Projektstudien im Bereich der
Ökoquartiere (09.09.2009) (4.032)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Frédéric Delessert, PLR:

Le développement territorial des communes dépasse aujourd'hui largement le fait de définir simplement l'étendue de la zone à construire ou le type de zones voulu. Il doit aussi englober les fonctions économiques, sociales et énergétiques.

Les EcoQuartiers ou quartiers de développement durable répondent à ces nouvelles exigences. Ils s'inscrivent dans une vision à long terme du développement communal et prennent en compte la gestion des déchets, des espaces, de la consommation énergétique, les problématiques de logement, de mobilité, du type d'activités économiques souhaité entre autres.

Une commune qui décide d'implanter un quartier durable s'engage dans un lourd processus tant technique que financier, en particulier sur le plan des études. C'est, en effet, la phase des études qui est la plus importante, car elle détermine le visage futur de ce quartier. Elle doit poser une réflexion d'échelle sur l'avenir d'une portion de territoire de la commune et de son développement. Concrètement, cette réflexion aboutit au cahier des charges qui permettra de mettre en œuvre un partenariat public-privé.

Pour éviter que la phase des études ne dissuade plus d'une commune, nous demandons donc au Conseil d'Etat d'étudier les possibilités de favoriser de telles démarches et en particulier de soutenir financièrement les études visant à créer des EcoQuartiers.

Une telle aide serait ainsi incitative, tout en respectant l'autonomie communale.

Merci.

Le président:

Ce postulat est combattu.

M. le député Pascal Nigro, PDCB:

Depuis quelques années, plusieurs villes européennes ont vu émerger des EcoQuartiers: Londres, Freiburg im Breisgau et Malmö figurent parmi les plus célèbres.

En Suisse, on trouve un EcoQuartier à Neuchâtel et d'autres sont en projet à Zurich, Berne, Genève et Lausanne.

Ces projets d'aménagement visent à l'intégration des objectifs de développement durable et à la réduction maximale de notre empreinte écologique sur la planète. Il y est tenu

compte de l'ensemble des enjeux environnementaux en leur attribuant des niveaux d'exigences ambitieux.

L'EcoQuartier n'est pas une fin en soi, mais un moyen. Pour relever les défis du réchauffement planétaire et l'épuisement des énergies fossiles, une vision ciblée et planifiée sur le long terme est nécessaire.

Comme les efforts individuels en matière d'écologie atteignent vite leurs limites, seule la dynamique collective permet un changement de tendance notable. Ainsi, l'organisation du quotidien selon les principes du développement durable devient plus efficiente. A ce souci écologique s'ajoute l'opportunité de repenser à vivre ensemble plus riche.

Comme on peut le constater, peu d'éléments négatifs ressortent de ce descriptif.

Peut-on s'opposer à de tels projets? La réponse du groupe PDCB est clairement non.

Alors, revenons à la question qui nous préoccupe ici: l'Etat du Valais doit-il financer des études de projets communaux d'EcoQuartiers sur son territoire?

La réponse à cette question précise sera plus nuancée. Le succès et l'efficacité des EcoQuartiers demandent une action touchant des quartiers de grande ampleur, que l'on ne trouve pas au niveau de nos villages et autres petites agglomérations. En Valais, seule la ville de Sion présenterait un bassin de population minimal à la réalisation de ce genre de projet.

Chaque commune, sur proposition d'initiative privée ou collective, doit pouvoir continuer à décider librement de plans d'aménagement urbanistique habituel ou, comme ici, dans le sens d'un développement durable.

Si de tels quartiers devaient tout de même se réaliser, l'aide du canton ne serait pas nécessaire, car les différents aménagements des EcoQuartiers bénéficient déjà de subventions en matière d'écologie comme l'installation de capteurs solaires ou pour des constructions répondant au standard Minergie P par exemple.

Au point de vue organisationnel, il faut relever un point qui a toute son importance dans le contexte actuel. Alors que le projet RPT II œuvre pour un désenchevêtrement des tâches et une meilleure répartition des responsabilités entre le canton et les communes, il serait malvenu de venir ajouter un nouvel élément emmêlant à nouveau les compétences des deux entités.

En résumé, le groupe PDCB soutient tout à fait le développement des EcoQuartiers pour l'intelligente perspective proposée, autant pour les éléments environnementaux que pour les aspects sociaux développés.

Cependant, comme il y a peu de possibilités d'implanter de tels quartiers en Valais, comme les subventions fédérales sont déjà octroyées pour soutenir ce genre de projet et parce que les communes doivent garder leur marge de manœuvre en matière d'aménagement du territoire, nous vous proposons de refuser cette demande d'aide financière cantonale pour les raisons invoquées précédemment.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Somit kommen wir zur Abstimmung.

Par 70 voix contre 47 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 4.032 du député Frédéric Delessert.

Dieses Postulat wird somit zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

9. POSTULAT

du groupe PLR, par le député Jean-Claude Vocat, concernant: pour une simplification des formalités d'acquisition d'immeubles agricoles (09.09.2009) (4.033)

POSTULAT

der PLR-Fraktion, durch Grossrat Jean-Claude Vocat, betreffend: für eine Vereinfachung der Formalitäten für den Erwerb von landwirtschaftlichen Grundstücken (09.09.2009) (4.033)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Claude Vocat, PLR:

La lecture de ce postulat en aura peut-être rebuté certains ou en aura éventuellement passionné d'autres, mais aura convaincu chacun que celui-ci ne révolutionnerait pas le fonctionnement de la république; il n'en a d'ailleurs pas la prétention. En revanche, il est à situer dans un objectif global de suppression de toutes ces entraves administratives qui freinent l'activité économique et contre lesquelles se bat le parti libéral-radical.

La loi fédérale sur le droit foncier rural est en vigueur depuis une quinzaine d'années. Outre une baisse de la valeur des terrains agricoles en Valais, cette loi a encore entraîné des complications administratives lors des transferts d'immeubles sis en zone agricole. En effet et par principe, la loi fédérale soumet à autorisation chaque transfert d'immeuble agricole. Seuls les transferts de ceux que l'on considère comme de petits immeubles agricoles, soit ceux dont la surface est inférieure à 1'500 m² pour les vignes ou 2'500 m² pour les autres terrains, ne sont pas soumis à une telle autorisation, pour autant encore qu'ils ne fassent pas partie d'une entreprise agricole. Cela signifie que lorsqu'une aliénation porte sur un petit immeuble agricole, les parties doivent prouver que celui-ci ne fait pas partie d'une telle entreprise agricole et qu'il n'y a donc pas partage matériel d'une telle entreprise, partage prohibé par la loi faut-il le rappeler.

Concrètement, lors d'un transfert, l'aliénateur doit remettre au notaire un formulaire mentionnant l'ensemble des immeubles agricoles dont il est encore propriétaire. Ce formulaire est ensuite transmis au Service juridique et administratif du DEET, accompagné d'une copie de l'acte, d'un extrait du registre foncier de l'objet aliéné et d'une attestation de zone. Le

service examine la demande, rend une décision, la notifie en percevant évidemment les frais y relatifs, et l'acte est présenté au registre foncier une fois seulement le délai de recours contre la décision échu.

Relevons encore, et ce n'est pas anodin, que, dans la très grande majorité des cas, la décision rendue par le service constate qu'il n'y a pas partage matériel d'une entreprise agricole et que donc la vente en question n'est pas assujettie à la loi fédérale. La loi impose donc une décision qui constate que cette même loi ne s'applique pas. Vous constatez là toute l'absurdité de la situation. Cela tient essentiellement au fait qu'en Valais, eu égard à la structure parcellaire agricole particulière (on y trouve évidemment de nombreux petits immeubles appartenant à de multiples propriétaires), les entreprises agricoles au sens de la LDFR, qui se réfère à divers critères dont je vous fais grâce ici, sont rares.

Cette lourde procédure n'est pas satisfaisante et peut être évitée facilement par une approche pragmatique. Un premier pas a d'ailleurs été fait par le DEET qui a renoncé à une telle procédure lors de l'aliénation de ces petits immeubles agricoles, pour autant toutefois que la valeur de l'aliénation soit inférieure à 10'000 francs, c'est-à-dire 6,65 francs par mètre carré pour une vigne de 1'500 m² ou 4 francs par mètre carré pour un autre terrain de 2'500 m², et si le notaire atteste encore qu'il n'y a pas, dans le cas présent, partage matériel d'une entreprise agricole.

L'on peut, toutefois, aller encore plus loin, car l'aliénation portant sur ces petits immeubles agricoles mais à un prix supérieur à 10'000 francs, ce qui n'est pas rare, est encore soumise à autorisation. Ce postulat vise précisément à éviter cette procédure-là.

Un moyen simple consisterait à établir un registre cantonal des entreprises agricoles à disposition des notaires et conservateurs du registre foncier qui, en le consultant, sauraient immédiatement si une autorisation doit être obtenue ou non, et ce quelle que soit encore une fois la valeur du transfert immobilier en question. Si l'aliénateur figure dans le registre, une autorisation doit être obtenue; s'il n'y figure pas, le transfert immobilier peut être opéré sans autre.

Cela étant, nous invitons le Conseil d'Etat, respectivement le DEET, à examiner cette piste du registre d'entreprises agricoles ou d'envisager toute autre mesure permettant de simplifier encore la procédure d'acquisition de ces petits immeubles agricoles.

Je remercie la présente Assemblée de ne pas combattre ce postulat qui vise à supprimer une démarche administrative inutile, à décharger un service étatique d'un travail fastidieux et, enfin, à réduire les coûts supportés par les citoyens valaisans impliqués dans ce genre de procédure.

Je vous remercie.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Ce postulat n'est pas combattu; il est ainsi accepté et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

Entrée en matière et lecture

10. DECISION
concernant la création et le cofinancement d'un parc naturel
régional Val d'Hérens

Eintretensdebatte und Lesung

BESCHLUSS
betreffend Schaffung und Mitfinanzierung eines Regionalen
Naturparkes Val d'Hérens

*Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement / Kommission für
Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt
Präsident: Stefan Andenmatten / Rapporteur: Stéphanie Favre*

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat Diego Wellig, CSPO:

Wie aus der Botschaft zum Entwurf des Entscheides betreffend die Schaffung und Mitfinanzierung eines Regionalen Naturparks Val d'Hérens zu entnehmen ist, sind alle Voraussetzungen gegeben einen positiven Entscheid zu treffen. Die CSPO ist für Eintreten.

Einige Punkte sollten aber gleichwohl angesprochen werden.

Das Wallis mit seinen wunderschönen Bergen und Tälern wird in Zukunft noch vermehrt auf seine Landschaft setzen müssen. Wenn sogar die grösste Filmindustrie – das indische Bollywood auf unsere Naturschönheiten in ihren Filmen setzt, kommt dies nicht von ungefähr.

Landschaftsbilder wie das Matterhorn, der grosse Aletschgletscher oder die Bernhardinerhunde auf dem Grossen St. Bernhard – um nur ein paar einzelne zu nennen – finden wir auf der ganzen Welt in Restaurants, Hotels, Busstationen, Wohnzimmern usw. Die Natur im Wallis, unser grösstes Kapital. Nutzen wir diesen Trumpf und investieren so in unsere Zukunft, in eine nachhaltige Zukunft.

Der Regionale Naturpark ist im Kanton Wallis angesichts der natürlichen und sozioökonomischen Gegebenheiten die interessanteste der drei Parkkategorien (Nationalpärke, Naturerlebnispärke, Regionale Naturpärke). Die Schutz- und Nutzungsbestimmungen der Regionalen Naturpärke werden unter Berücksichtigung der ökologischen, ökonomischen und soziokulturellen Gegebenheiten im Sinne der Nachhaltigkeit von Parkgemeinden festgelegt. Eine umweltverträgliche nachhaltige Erholungs- und Tourismusnutzung ist erwünscht.

Im Wallis werden zurzeit drei Projekte für Regionale Naturpärke realisiert (Binntal, Pfyn und Val d'Hérens).

Ein kantonales Parkkonzept ist daher von äusserster Dringlichkeit.

Der Staatsrat muss sich dieser Aufgabe stellen. Damit in Zukunft weitere Naturparks im Wallis entstehen können und auch finanzierbar sind, ist eine Mehrjahresplanung der finanziellen Mittel Voraussetzung, um weiterhin von dieser wunderschönen Natur zu leben und eine nachhaltige Erholungs- und Tourismusnutzung zu gewähren.

Wie hat der Naturforscher und Entdecker Charles Darwin geschrieben: Alles was gegen die Natur ist, hat auf die Dauer keinen Bestand. Danke.

M. le député Grégoire Dussex, PDCC:

Un projet ambitieux pour une région ambitieuse.

Voilà, en quelques mots, comment résumer le projet de décision concernant la création et le cofinancement d'un parc naturel régional Val d'Hérens.

Le groupe DC du Centre a reconnu dans ce projet la volonté d'une région de dynamiser son économie, de prendre son destin en main en améliorant son tourisme, en renforçant le développement rural et l'activité agricole.

Ce parc vise également la préservation de la nature et du paysage, mais – élément important pour notre groupe – l'être humain n'est pas exclu de ce projet qui respecte l'activité de l'homme sans sauvegarder des espèces de grenouilles.

De plus, nous avons appris avec plaisir que la Confédération avait octroyé une subvention de 880'000 francs pour la phase de création 2009-2012.

Alors, Mesdames et Messieurs les autorités de l'Association des communes du val d'Hérens et de la commune de Grône, la balle est dans votre camp. A vous de préparer cette charte, d'intégrer votre population à vos débats et de faire adhérer un maximum de personnes à votre projet.

Bien entendu, le groupe DC du Centre adhère sans retenue à ce projet et accepte l'entrée en matière et sa lecture.

Il se permet quand même, en conclusion, de poser une question: est-ce que ce projet sera intégré dans la planification pluriannuelle?

Merci ce votre écoute.

Hr. Grossrat Erno Grand, CVPO:

Die CVPO sagt ja zur Mitfinanzierung des Regionalen Naturparks Val d'Hérens. Ein regionaler Naturpark ist eine der Entwicklungsstrategien des ländlichen Raums, welche ebenso von der neuen Bundespolitik unterstützt wird.

Die Regionalen Naturpärke befinden sich in teilweise besiedeltem Gebiet und bezwecken einerseits die Erhaltung und andererseits die Aufwertung der Natur- und Landschaftswerte. Nachhaltige und wirtschaftliche Tätigkeiten in diesem Raum werden gefördert.

Die strategischen Ziele, Aufwertung der Natur und Landschaft, Stärkung der nachhaltigen Wirtschaft und Sensibilisierung für die Umwelt sollen das Gegengewicht bilden zu der steten Verstädterung, der grossräumigen Monokulturen, sei dies beim Wohnen, in der Industrie oder in der Landwirtschaft.

Ziel ist, die Landschaft als abwechslungsreich zu erleben, ein Raum der Platz bietet für eine reiche Tierwelt und eine vielfältige Fauna, in der der Mensch seine hergebrachte wirtschaftliche Tätigkeit gewinnbringend ausführen kann.

Ein ja zu diesem Park, von denen im Oberwallis im Binntal und im Mittelwallis Pfyng-Finges im Entstehen sind, wird die Attraktivität und die Vielfalt der touristischen Angebote fördern. Es werden also neue interessante Angebote entstehen. Ein Tourismus, der übrigens die qualitativ hoch stehenden Landwirtschaftsprodukte dieser Regionen zu vermarkten hilft.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Olivier Delaloye, PLR:

Le groupe PLR a analysé le projet de décision concernant la création et le cofinancement d'un parc naturel régional Val d'Hérens et vous transmet ses conclusions.

Les membres du groupe PLR sont conscients que les parcs naturels régionaux ont pour objectif la mise en valeur de valeurs naturelles et paysagères reconnues, en misant sur un développement économique durable, fondé sur les valeurs patrimoniales et socio-culturelles locales.

Confrontée au recul de l'agriculture, à l'abandon des terres cultivables ainsi qu'au vieillissement de la population, l'Association Maya – Mont-Noble, créée en 2001, regroupe les communes de St-Martin, Mase, Vernamiège, Nax et Grône et est à l'origine de ce parc naturel régional.

Bien que son extension à toutes les communes du val d'Hérens date de 2006, c'est en janvier de cette année que ce projet a été soumis à l'OFEV qui a procédé à des évaluations sur le terrain durant cet été.

Nous ne vous cacherons pas que les projets et prestations allant dans le sens de la préservation et de la mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage, le renforcement des activités économiques axées sur le développement durable, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement, le management, la communication, la garantie territoriale ainsi que la recherche en géologie et glaciologie ont suscité notre intérêt.

Concernant le budget et son financement

Que ce soit de la phase de création 2009-2011 d'un montant de 3'501'500 francs avec une clé de répartition de 20% pour la Confédération, 40% pour le canton et le solde aux communes, sociétés et sponsors y compris, à la phase de gestion 2012-2015 pour un montant de 3'920'000 francs, le groupe PLR en a pris bonne note et approuve les points suivants:

- Point 1: la création du parc naturel Val d'Hérens

- Point 2: la délégation aux communes impliquées dans le PNR, via un contrat de prestations, les tâches pour la mise en place et la gestion du parc naturel
- Point 3: le soutien financier du parc naturel à raison de 60% des frais reconnus lors de la phase de création du parc naturel, mais au maximum 2'100'900 francs (participation fédérale comprise)
60% des frais reconnus lors de la phase de gestion du parc naturel, mais au maximum 2'352'000 francs (participation fédérale comprise)
- Point 4: l'habilitation du Conseil d'Etat à signer les conventions et les mandats de prestations induits, en collaboration avec la Confédération et les communes concernées, et autoriser le Conseil d'Etat à renouveler ceux-ci au maximum pour quatre ans, mais dans le sens de l'amendement déposé ce matin en ce qui concerne l'article 3 lettre c qui demande qu'une quelconque prolongation de l'engagement de l'Etat en faveur de ce parc régional soit soumise à la décision du Grand Conseil.

Le groupe PLR accepte l'entrée en matière.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB:

Des trois catégories de parc reconnues par la Confédération, le parc naturel convient parfaitement aux conditions naturelles et socio-économiques de notre canton et encore plus parfaitement pour le val d'Hérens compte tenu de ses valeurs naturelles, paysagères et culturelles. Il permet également d'accéder à la labellisation "réserve de biosphère" délivrée par l'UNESCO.

Après l'approbation par le Parlement du premier parc naturel de Finges en 2005, puis celui du Binntal en 2008, le projet de décision concernant la création et le cofinancement qui nous est soumis aujourd'hui va encore renforcer l'image de notre canton dans son souci de préserver quelques-unes de ses seules richesses imprenables: ses paysages, sa culture et l'économie qui leur sont associés.

Porté sur les fonts baptismaux par l'Association des communes du val d'Hérens et la commune de Grône, le projet est particulier puisqu'il prend ses assises en plaine dans cette dernière commune et atteint les sommets les plus majestueux du Valais central en passant par le coteaux et les replats de la vallée qui longent la Borgne et la Dixence.

La beauté du paysage en partie naturel, entrecoupé de surfaces entretenues par des activités agricoles, des sites emblématiques comme Poutafontana et le vallon de Réchy, un patrimoine bâti bien préservé qui reflète le mode de vie montagnard et ancestral, tous ces éléments méritent le respect des Valaisannes et des Valaisans pour leur terre et leur patrimoine ou du moins le respect du groupe PDCB pour ces communes qui veulent préserver leur identité tout en ayant en ligne de mire de redonner un souffle nouveau, un coup de jeune dans la vallée qui est touchée par la déprise agricole, l'exode rural et le vieillissement de la population.

Le but du parc naturel n'est pas de mettre sous cloche le val d'Hérens, à l'image de ces petites boîtes transparentes remplies d'eau que l'on agite pour voir neiger sur le paysage figé et plastique. Bien au contraire, cela permettra de dynamiser l'économie régionale, d'augmenter l'attractivité touristique tout en soutenant les activités agricoles et artisanales dans un cadre de vie de haute qualité avec de vrais liens sociaux pour ses habitants et les touristes.

Les 29 projets décrits dans l'annexe sont, certes, ambitieux, mais ils dénotent cette volonté des initiants à mettre tout en œuvre pour que les atouts du val d'Hérens soient mis en valeur dans un souci de développement durable.

Une question s'est posée à notre groupe concernant le mégaprojet à Hérérence, qui s'est fait connaître par la presse en novembre dernier. Un centre thermal avec hôtel et résidences secondaires va voir le jour sur les hauts de la commune. La construction des Thermes de la Dixence devrait démarrer en 2010. Comment ce mégaprojet peut-il s'inscrire dans la démarche du parc naturel régional? Est-ce que des projets similaires peuvent être bloqués à l'avenir dans un futur contexte plutôt agritouristique?

En conclusion, le groupe PDCB entre en matière et soutiendra au moment de la décision le projet qui nous est soumis avec les moyens financiers inhérents à la création et à la gestion du parc comme nous l'avons déjà pratiqué, en septembre dernier, pour la décision concernant le développement régional du val d'Hérens. Merci de votre attention.

M^{me} la députée Véronique Maret, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le soutien au projet d'un parc naturel régional, développé, présenté et porté par les communes et la population du val d'Hérens est un engagement cantonal plébiscité par l'ADG.

Le canton du Valais s'engage en matière de développement durable par sa législation sur la protection de la nature, du paysage et des sites, mais aussi par son aménagement du territoire, par sa politique touristique et par l'Agenda 21. L'encouragement à la création et l'accompagnement des projets de parcs naturels y figurent parmi les principales mesures préconisées.

En 2005, le Grand Conseil soutenait le projet du Bois de Finges qui vient d'être reconnu au niveau national. Il y a une année, le Grand Conseil acceptait la création et le financement du projet du parc naturel Binntal. Il est actuellement en phase de création.

Le projet du val d'Hérens, qui devrait permettre de dynamiser l'économie régionale, d'augmenter l'attractivité touristique, de soutenir les activités agricoles et artisanales, de renforcer les liens sociaux et de préserver le cadre de vie ainsi que l'identité locale, participe donc à l'engagement du canton en faveur du développement durable.

Financièrement, cette participation s'élève à 60% du budget y compris la part de la Confédération pour la phase de création 2009-2011 ou à 2'100'900 francs au maximum. La même participation du canton de 60% y compris la part de la Confédération est prévue pour la phase de gestion 2012-2015 ou 2'352'000 francs au maximum.

Le groupe ADG se permet d'interpeller le Gouvernement sur deux points:

Tout d'abord, afin de respecter le développement durable, nous demandons que les porteurs du projet du parc régional élaborent un minimum de critères contraignants pour le soutien aux différents projets ou actions.

Ensuite, nous aimerions savoir s'il ne risque pas d'y avoir un conflit entre le projet de ligne à haute tension Chamoson-Chippis et le parc naturel Val d'Hérens.

A l'heure de la Conférence de Copenhague, il est important de montrer que des actions locales, régionales sont développées en faveur du développement durable, en faveur de la nature et pour le bien de la population. A la lecture des 29 projets ambitieux prévus dans le cadre du parc naturel Val d'Hérens, l'ADG, en anticipant le vote du Grand Conseil, souhaite bon vent au projet.

M. le député Eric Jacquod, UDC:

Le groupe UDC s'est penché sur le projet du parc naturel régional Val d'Hérens.

Je ne vais pas revenir sur tous les aspects positifs qui ont été relevés.

Les intentions et les buts énoncés sont tout à fait louables, dignes d'intérêt et donc de dépense d'argent public: préservation et mise en valeur de la nature et du paysage, activités économiques basées sur le développement durable, etc.

Néanmoins, le groupe se pose quelques questions.

Ces buts sont-ils vraiment les premières priorités ou ne sont-ils que les prétextes à dévorer les fonds pour les autres objectifs stratégiques (management, communication, bref, bureaucratie)?

Quand on sait que le pouvoir de décision est en grande partie en main de l'Office fédéral de l'environnement, qu'en sera-t-il d'une réelle collaboration entre écologie et économie?

Quand on sait que la puissante organisation politico-financière du WWF, qui a certainement beaucoup plus de crédit auprès de l'Office fédéral de l'environnement que tous les agriculteurs du pays réunis, a décidé que pour faire de l'agriculture à St-Martin, on n'a pas le droit d'utiliser ni fumure ni irrigation, on peut quand même se poser la question de savoir s'il restera une place pour de l'agriculture suffisamment productive pour produire des produits qui pourront être encore labellisés ou est-ce que cette agriculture devra se contenter de produire la quelque dizaine de moutons qui devront être dévorés chaque année par les loups qui devront bien exister dans un parc de cette ampleur?

Dans les 29 projets qui sont développés, en tout cas on sait que le Petit rhinophe aura une priorité absolue sur tous les baigneurs qui vont actuellement à Combioula.

On nous dit aussi qu'il serait dommage de se priver de la manne de Berne, mais l'argent de Berne, c'est nos impôts et pas la Divine Providence, et ces montants qui seront versés feront aussi partie de la péréquation financière intercantonale.

En bref, on attend ou on ne parle que de crise. Il ne nous semble pas opportun de se lancer dans un projet qui coûtera cher au canton et aux communes à un moment où la crise risquera fort d'être réellement présente.

Par ailleurs, le risque de livrer une vallée entière à l'arbitraire d'une bureaucratie étatico-écologiste ne nous semble pas pouvoir être écarté d'emblée.

Pour ces raisons, le groupe UDC ne s'oppose pas à l'entrée en matière, mais s'abstiendra au vote final. Merci.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Stefan Andenmatten, CSPO, Président der thematischen Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt (LTU):

In der letzten Session haben wir das regionale Entwicklungskonzept Val d'Hérens beraten und genehmigt.

Mit dem jetzigen Projekt "Regionaler Naturpark Val d'Hérens" runden wir dieses Projekt ab, ja wir umhüllen das regionale Entwicklungskonzept mit einem ergänzenden und abschliessenden Mantel.

Das regionale Entwicklungskonzept Val d'Hérens und dieses Projekt Regionaler Naturpark Val d'Hérens bilden ein Gesamtprojekt und ein in sich geschlossenes Konzept.

Mit diesen beiden Projekten bieten wir der Bevölkerung des Tals die Möglichkeit, ihren Lebensraum und ihre wirtschaftliche Lebensbasis zu verbessern und neu zu gestalten.

Nach der einstimmigen Meinung der Kommission LTU sind diese Investitionen, Investitionen in die Zukunft eines ganzen Tales. Gleichzeitig geben wir aber auch zu bedenken, dass die Gemeinden und die Bevölkerung im Val d'Hérens den gleichen finanziellen Effort wie der Kanton zu leisten bereit sind.

Mit der Unterstützung dieser beiden Projekte schaffen wir der Bevölkerung vom Val d'Hérens die Möglichkeit, ihr Tal wirtschaftlich und ich betone – nachhaltig weiter zu entwickeln ohne störende Glaskugel, aber im Einvernehmen von Ökonomie und Ökologie. Ich danke allen Gruppen für die Unterstützung des regionalen Naturparks Val d'Hérens und damit auch für ihre klare Willensäusserung, unsere Bergtäler als Lebensraum für die Bevölkerung zu erhalten und weiter zu entwickeln.

Ich danke allen, die zustimmen werden.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Tout d'abord, beaucoup de satisfaction de constater l'unité et la clairvoyance que traduisent vos interventions dans ce projet tout à fait remarquable du parc régional Val d'Hérens.

On l'a dit, je crois que pratiquement tous les groupes ont souligné la qualité, l'importance d'un projet qualifié de majeur pour le val d'Hérens et la commune de Grône, un projet apte à valoriser un développement économique bien sûr, un développement touristique, mais également apte à permettre l'élaboration de structures intercommunales permettant une meilleure défense des intérêts des habitants, une amélioration de leurs conditions de vie, un renforcement des liens sociaux et un soutien aux activités culturelles, tout cela dans un cadre préservé, un cadre de vie de haute qualité. On a parlé de l'environnement omniprésent dans ce projet et je crois que l'ensemble des groupes l'a souligné.

Je passerai vraiment d'une manière globale en revue les intervenants.

Je crois que tant les groupes haut-valaisans "jaune et noir" que les deux groupes DC ainsi que le groupe libéral-radical et le groupe ADG ont souligné ces trois piliers du développement durable qui font partie du projet gouvernemental des 16 engagements pris dans le cadre de l'Agenda 21. Je crois qu'il est important aussi – aujourd'hui, on a parlé de Copenhague – dans la préservation de ce capital – cela a aussi été souligné – que personne ne pourra nous prendre. Ce capital, nous devons absolument le préserver, le valoriser si nous voulons avoir encore quelque chose à léguer à nos enfants.

Alors, bien sûr, il y a quelques questions qui sont nées. Il y a des questions en termes de critères contraignants. Je vous rappelle qu'il y a une charte qui va être réalisée. Je vous rappelle également que l'ensemble des projets fera l'objet d'un regard très particulier, très pointu de la part du Conseil d'Etat. Il y aura chaque fois un contrat de prestations. Ces contrats de prestations permettront de garder la haute main sur les différents engagements et sur les projets qui nous seront proposés.

Je vous rappelle également que c'est un projet de toute une vallée, que c'est un projet de toute une population, qu'il n'y a pas une décision qui part d'en haut et qui impose une façon de faire à l'ensemble des gens, des partenaires puisque les gens sont véritablement des partenaires et que cela aussi c'est une garantie supplémentaire.

Le conflit avec la ligne à haute tension, je ne sais pas, je pense que si cela devait être le cas, c'est un point qui serait souligné lors de la présentation des différents projets. A ma connaissance, nous devons nous trouver en amont de ce passage, mais je n'ai pas le détail du parcours en tête et je ne peux malheureusement pas être plus précis à ce propos.

En ce qui concerne l'amendement proposé par le groupe PLR, j'aimerais, tout d'abord, dire que cette façon ou cette requête de pouvoir prolonger de quatre ans la période de gestion du parc ou l'assistance à la gestion du parc est une démarche tout à fait naturelle qui a été acceptée dans le cadre des deux autres parcs, que ce soit du Binntal ou de Pfyng-Finges. Il faut savoir également que, pour nous, c'est évident, c'est une facilité de ne pas devoir revenir avec un projet que vous connaissez, un projet auquel vous adhérez et qui nécessitera un montant relativement restreint, vous l'avez souligné, un montant annuel qui est en dessous de 400'000 francs si l'on prend la phase de gestion, 392'000 francs nets pour le canton. Il faut savoir aussi que c'est un dossier qui passera par le budget. Dans le budget du Service des forêts et du paysage, nous pourrions également retrouver ces montants mis à disposition de la gestion des parcs naturels. Le budget est quand même un outil sur lequel le Grand Conseil a haute main et qui pourrait vous permettre, le cas échéant, de pouvoir intervenir utilement.

Dans ce sens-là, je trouverai, je ne veux pas dire inutile, mais je trouverai un petit peu peut-être une exagération que de demander de revenir pour ces montants qui sont du fonctionnement.

Cela me permet de répondre aussi à l'intervenant qui a parlé de la PIP, ce plan d'investissements pluriannuel, à proprement parler, le parc naturel régional Val d'Hérens n'apparaît pas dans les investissements, mais il faut savoir que le plan d'investissements pluriannuel est totalement sous-tendu par les frais de fonctionnement puisque les frais de fonctionnement détermineront ce qu'il nous restera pour investir. Donc, de cette façon, le parc sera également introduit dans les futures directives du plan d'investissements pluriannuel puisqu'il participe en tant que frais de fonctionnement à ces dépenses et donc a une interférence sur nos investissements.

Mais, soyez rassurés, le Conseil d'Etat est également unanime derrière ce projet de parc.

Reste à parler de ce que je qualifierai pratiquement de procès d'intention que l'on fait aux porteurs de ce projet dès lors que vous les soupçonnez de vouloir faire du détournement de fonds au profit d'un soutien unilatéral et indécent à la promotion écologiste arbitraire. Je crois que les porteurs de ce projet, l'ensemble des habitants du val d'Hérens et ceux de la commune de Grône apprécieront à sa juste valeur la portée de cet argumentaire et de ces affirmations.

Quant à moi, j'ai toute confiance dans la qualité des projets et des gens qui vont porter ces projets. Je crois que le canton a d'ailleurs eu les mêmes expériences avec les gens du Binntal et les porteurs du projet Finges. Je crois qu'il n'y a de loin pas de souci à se faire. J'ai rencontré les porteurs du projet Val d'Hérens qui sont représentés par une grande partie de la classe politique, mais également par une grande partie de la classe économique et par la quasi-totalité de la population. Pour moi, ce sont des garanties qui valent tous les engagements.

Il faut savoir également que, à part les conventions-programmes, les dossiers seront entre les mains des porteurs du projet et du Gouvernement. Donc, là aussi, je crois que cela devrait garantir et rassurer l'UDC contre tout abus, toute déviation dans ce domaine-là.

Alors, je prends acte du fait que ce groupe politique va s'abstenir lors du vote global sur le projet, je crois qu'il y a même suffisamment de majorité s'il désire s'abstenir lors de l'entrée en matière.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB:

Juste une réponse aussi à notre question concernant ce projet de bains thermaux.

Alors peut-être une petite réponse, s'il vous plaît.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Merci, Monsieur le député Jean-Didier Roch, je n'ai pas gardé à l'esprit cette question.

Effectivement, je n'ai pas de réponse formelle à vous donner, mais encore une fois l'ensemble des projets ayant trait au développement du parc viendra devant le Conseil d'Etat pour validation des contrats de prestations. A ce moment-là, il y aura peut-être matière à apporter un avis plus précis.

Aujourd'hui, je prends acte de votre remarque. Je n'ai pas d'autres informations à vous fournir ce matin.

Der Präsident:

Danke, Herr Staatsrat.

Also **Eintreten wird nicht bestritten**, jedoch liegt ein Abänderungsvorschlag auf dem Tisch. Die Lesung findet somit am Donnerstagmorgen statt.

(Cf. Intervention de M. le président du Grand Conseil ci-après.)

Développements:

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Entwicklungen:

Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

11. INTERPELLATION

**du député (suppl.) Gilbert Truffer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
concernant la compétence en matière de nettoyage de cours d'eau
(08.09.2009) (5.025)**

INTERPELLATION

**von Grossrat (Suppl.) Gilbert Truffer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
betreffend Zuständigkeit von Flussreinigungen (08.09.2009) (5.025)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat (Suppl.) Gilbert Truffer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Wenn man mit dem Zug von Visp nach Zermatt reist, stellt man immer wieder fest, dass die Flussufer der Matter Vispa mit Abfall und Sperrgut verschmutzt sind.

Es handelt sich hier wohl um illegal entsorgten Abfall und Sperrgut. Mit Sicherheit macht das auf die Touristen keinen guten Eindruck.

Ich ersuche daher den Staatsrat um folgende Auskunft: Wer ist für die Reinigung von Flüssen und Bächen zuständig?

Vielen Dank.

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Die Interpellation stellt die Frage der Zuständigkeiten für die Entsorgung von Abfällen bei Stauwehnanlagen.

Das Bundesgesetz über den Schutz der Gewässer legt in seinem Artikel 41 die Zuständigkeiten bei Stauwehren klar fest. "Wer ein Gewässer staut, darf Treibgut, das er aus betrieblichen Gründen dem Gewässer entnommen hat, nicht ins Gewässer zurückgeben". Die gestauten Abfälle dürfen vom Stauwehnbetreiber nicht weggespült werden, sondern müssen gesammelt und umweltgerecht entsorgt werden.

Für andere Unterhaltsarbeiten an Gewässern ist gemäss Gesetz über den Wasserbau vom 15. März 2007 der Kanton für die Rhone und den Genfersee zuständig. Die Gemeinden sind zuständig für die Flüsse, Wildbäche, Seen und Kanäle von öffentlichem Interesse auf ihrem Gebiet.

Der Präsident:

Danke, Herr Staatsrat, für die Beantwortung der Interpellation.

Ich habe einen Rückkommensantrag auf die Eintretensdebatte und Lesung betreffend Schaffung und Mitfinanzierung eines Regionalen Naturparks Val d'Hérens.

Wie gesagt liegt ein Abänderungsvorschlag vor. Herr Grossrat Christophe Claivaz, Sie haben das Wort.

M. le député Christophe Claivaz, PLR:

Ma demande de parole est venue un petit peu tard sur le point qui précède.

J'interviens donc maintenant comme j'ai déposé un amendement au nom du groupe PLR concernant le parc régional Val d'Hérens.

Le dépôt de cet amendement de demander que le renouvellement soit soumis à décision du Grand Conseil avait deux buts:

- d'une part, au niveau financier, savoir si la part qui était mise était calculée avec la part fédérale. A ce moment-là, ce montant dépasserait 2 millions et devrait passer devant le Grand Conseil. Mais, d'après la réponse de M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, c'est seulement la part cantonale qui est considérée. Donc, cette part est en dessous des 2 millions et le Grand Conseil n'a pas à se prononcer là-dessus;
- d'autre part, de faire le bilan en 2015, de voir où en est ce parc: est-ce qu'il est valable, est-ce qu'il remplit les critères énoncés aujourd'hui? Ce qui conforterait l'Etat à renouveler un engagement là-dedans ou bien pas.

Cependant, par rapport à la cohérence avec les projets Binntal et Finges, par rapport aux réponses données qu'il y a toujours le garde-fou du budget, cet amendement n'a pas de raison d'être et évite une séance de la commission ATE en permettant aujourd'hui au Parlement de se déterminer au niveau de la lecture de ce projet.

Donc, le groupe PLR retire cet amendement.

Je vous remercie de votre attention.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Somit ist der Abänderungsantrag zurückgezogen.

Ich schlage vor, dass wir jetzt zur Lesung übergehen.

Lecture
DECISION
concernant la création et le cofinancement d'un parc naturel
régional Val d'Hérens

Lesung
BESCHLUSS
betreffend Schaffung und Mitfinanzierung eines Regionalen
Naturparkes Val d'Hérens

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 4, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 82 et 4 abstentions en séance du Grand Conseil, à Sion, le 15 décembre 2009.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

Hr. Grossrat Stefan Andenmatten, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt (LTU):

Nachdem heute auch das zweite Projekt, das unsere Kommission behandelt hat, angenommen wurde, möchte ich noch danken.

Ich danke den Gemeinden und den Trägern des Projekts Regionaler Naturpark Val d'Hérens, ich danke den beiden Departementchefs und ihren Mitarbeitern für die guten und klaren Informationen an die Kommission.

Ich möchte auch danken allen Mitgliedern der Kommission für die Mitarbeit, vor allem unserer Rapporteurin Stéphanie Favre. Dank auch allen Grossrätinnen und Grossräten, die dieses Projekt und auch das andere Projekt unterstützt haben und diejenigen, die sich enthalten haben, werden durch die Projekte eines besseren belehrt werden.

Ich danke Ihnen.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Sans vouloir allonger, vous renouveler également mes remerciements.

Remercier le président de la commission et toute la commission pour le travail effectué sur ce dossier.

Et puis remercier également le groupe PLR de retirer sa proposition d'amendement, en soulignant qu'en 2015 il y aura une information donnée par le chef du département qui sera en fonction alors pour satisfaire également à votre demande.

Merci.

Développements:
Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)
Entwicklungen:
Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

12. POSTULAT
du groupe PLR, par le député Olivier Delaloye, concernant un aéroport
au service du canton (08.09.2009) (5.026)

POSTULAT
der PLR-Fraktion, durch Grossrat Olivier Delaloye, betreffend:
ein Flugplatz im Dienste des Kantons (08.09.2009) (5.026)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Olivier Delaloye, PLR:

Par ce postulat, les libéraux-radicaux désirent assurer la pérennité du fonctionnement d'une importante voie de transport touristique de notre canton.

Depuis trop longtemps déjà la maintenance et le financement de l'aéroport de Sion dépendent environ à 80% de la base militaire voisine. Cependant, cette dépendance reste une véritable épée de Damoclès pour les emplois qui s'y trouvent.

Pour preuve, le budget du Département de la défense étant ce qu'il est, aucune garantie n'a pu être fournie au Conseil d'Etat quant à l'utilisation à long terme de cette infrastructure par l'armée.

Nous constatons qu'il devient logiquement impossible d'envisager un avenir à cet aéroport municipal sans l'apport financier de la Confédération et, pour ce motif, nous demandons au Conseil d'Etat d'en étudier sa cantonalisation.

Nous vous demandons, par la même occasion, de soutenir ce postulat.

Je vous remercie de votre attention.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Das Postulat wird bekämpft.

Frau Grossrätin Liliane Brigger, CSPO:

Der Flugplatz von Sitten ist unbestritten eine notwendige Einrichtung, ganz im Zeichen der modernen und fortschrittlichen Verkehrsplattform und des Tourismus.

Nun in Sachen Tourismus sind wir – nach dem Volksentscheid von Ende November – auf den Stand vom letzten Jahrhundert zurückgeworfen worden und die Frage der Mittel sei dahingestellt.

Vor einem Monat, in der Novembersession, wurde ein Postulat der Oberwalliser Fraktionen, in welchem für die so genannten interessierten Gemeinden die Lastenverteilung für Investitionen und Unterhaltskosten der Strassen angepasst werden sollte und somit auch zu einer Entlastung der interessierten Gemeinden wäre, bekämpft und abgewiesen.

Dieses Postulat wurde damals unter anderem auch von der Fraktion bekämpft, welche jetzt den Flugplatz kantonalisieren möchte.

Im jetzigen Postulat wird nun verlangt, dass es an der Zeit ist, die Verwaltung und natürlich auch die Finanzierung des Flugplatzes zu kantonalisieren, damit die betroffenen Gemeinden entlastet werden.

Ich bin sehr erstaunt über diese Forderung.

Da drängt sich doch die Frage auf, ist man für den ganzen Kanton solidarisch oder nur wenn es um die Interessen der eigenen Region geht?

Aber bevor wir dem Kanton neue Aufgaben zuteilen, muss zuerst die Aufgabenteilung zwischen Kanton und Gemeinden geregelt werden. Und bevor der Flugplatz kantonalisiert werden sollte, müsste man wohl auch frühere Entscheide neu beurteilen.

Deshalb bekämpft die CSPO dieses Postulat.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Un aéroport au service du canton, oui mais comment? Toute la question est là.

Devons-nous faire renaître de ses cendres une initiative qu'en son temps les jeunes radicaux et libéraux n'avaient pas réussi à faire aboutir?

La proposition, en effet, ne semble pas nouvelle. Au lieu de s'inspirer de ce qui existe ailleurs en Suisse et notamment, sauf erreur, à Cointin, au lieu de confier la gestion de notre aéroport à une société d'économie mixte associant acteurs et investisseurs publics et privés, ce qu'on nous propose, alors que justement on peut douter que la gestion par une collectivité publique (la ville de Sion) ait fait ses preuves, c'est justement la gestion directe de notre aéroport par l'Etat.

Les nationalisations, quelle solution finalement peu libérale!

Quant à nous, nous dirons non à la nationalisation de l'aéroport de Sion et non à ce postulat.

M. le député Olivier Delaloye, PLR:

J'aimerais juste mentionner qu'en fait, avec ce postulat, je trouve assez surprenant qu'on vienne essayer de régler d'anciens comptes sur d'anciens votes.

J'aimerais quand même mentionner qu'il fait suite aussi à la demande qui a été déjà faite par le Conseil d'Etat et la ville de Sion d'une étude à l'EPFL pour savoir la viabilité de l'aéroport si, en fait, l'armée devait partir, se retirer. Donc, en fait, c'est une continuité de cette étude.

Et n'oubliez pas une chose: il y a quelques années, personne ici ne pouvait s'attendre à la fermeture de l'arsenal de Sion, qui a eu de sacrées répercussions au niveau des emplois des gens qui y travaillaient.

N'oublions pas que si l'armée s'en va, l'aéroport civil ne pourra pas fonctionner. Donc, il y a une certaine responsabilité lorsque vous allez voter contre ce postulat, à savoir dans quel péril vous allez mettre les postes de l'aéroport civil.

Je vous remercie de votre attention.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Somit kommen wir zur Abstimmung.

Par 61 voix contre 39 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 5.026 du député Olivier Delaloye.

Dieses Postulat wird somit zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

13. POSTULAT
du groupe PLR, par le député Moreno Centelleghé, concernant
le contresens sur les autoroutes (08.09.2009) (5.027)
POSTULAT
der PLR-Fraktion, durch Grossrat Moreno Centelleghé, betreffend
Geisterfahrer auf der Autobahn (08.09.2009) (5.027)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Moreno Centelleghé, PLR:

Le cauchemar: se retrouver face à face avec une voiture qui arrive en sens inverse sur l'autoroute est la hantise de bon nombre d'automobilistes. Et ce type d'incidents arrive fréquemment. Pour preuve, pas plus tard que dimanche 7 décembre en fin d'après-midi,

regagnant le Valais par l'autoroute A9, une annonce à la radio me mettait en garde contre un contresens sur cette même autoroute direction Valais-Vaud. Après renseignement, un automobiliste a pris la sortie de Conthey pour s'introduire sur l'autoroute.

Les contresens sur l'autoroute ne diminuent pas en Suisse; il y en a environ 80 par an dont 8 en Valais.

Une signalisation très hétérogène des sorties d'autoroute peut être observée dans notre canton. Cette signalisation doit être unifiée. Elle se doit d'être plus percutante de manière à ce que le réflexe de l'utilisateur soit conditionné à ce qu'il voit. En effet, qui d'entre nous peut décrire précisément les signalisations qu'il a rencontrées le long de sa route ce matin en se rendant au Parlement? Des signaux trop nombreux et mal placés sont les principales raisons pour ne plus y faire attention ou se perdre dans un environnement non familier. De plus, les panneaux d'affichage publicitaire cachent souvent les signaux les rendant difficiles à être vus et lus. De nombreux usagers ressentent de la confusion plutôt que d'avoir l'impression d'être correctement guidés.

Il est primordial d'installer les panneaux de façon à ce que le conducteur puisse les percevoir d'un seul coup d'œil de nuit comme de jour: la généralisation du traçage au sol de flèches directionnelles et la pose, des deux côtés de la chaussée, de panneaux de sens interdit plus perceptibles, plus grands et plus bas, avec fond de couleur et main levée par exemple. Il ne faut en aucun cas demander à l'automobiliste un effort de lecture ou de mémoire excessif.

Il est primordial aussi de mieux communiquer en procédant au lancement d'une action publique de communication à grande échelle. Cette démarche viserait notamment à faire connaître les risques et la gravité des accidents associés au contresens, à donner des exemples vidéo de telles situations et à rappeler la signification de la signalisation de police "sens interdit", ainsi que les sanctions encourues par les contrevenants.

Cette interpellation revendique aussi la mise sur pied d'une inspection de visibilité et de lisibilité de la signalisation selon la méthode dite de l'œil neuf. Les auto-écoles valaisannes pourraient être étroitement associées à cette opération. Elles seraient en mesure de faire connaître les lacunes existantes et de les corriger.

En conclusion, nous demandons que l'Etat du Valais procède, dans les plus brefs délais, à un audit de toutes les signalisations des sorties d'autoroute du canton suivant les principes de valorisation, de concentration et de lisibilité. Cet audit, avec les mesures correctives qui en découleront, permettra d'améliorer la sécurité des usagers empruntant nos autoroutes et d'éviter la répétition des phénomènes très dangereux des contresens.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Ce postulat n'est pas combattu; il est ainsi accepté et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

14. POSTULAT

**du groupe PLR, par les députés Jérôme Favez et Moreno Centelleghé,
concernant: pour une étude d'impact sur le retour du loup
dans nos vallées (09.09.2009) (5.028)**

POSTULAT

**der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Jérôme Favez und
Moreno Centelleghé, betreffend: für eine Studie über die Auswirkungen
der Rückkehr des Wolfs in unsere Täler (09.09.2009) (5.028)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jérôme Favez, PLR:

Le retour du loup dans nos vallées défraie la chronique depuis plusieurs années déjà. Aussitôt qu'une discussion s'engage sur ce sujet, les esprits s'échauffent et l'émotionnel prend rapidement le dessus sur le rationnel.

Dans notre canton, on peut oser affirmer sans beaucoup se tromper que la population est majoritairement hostile à ce prédateur. Toutefois, ce n'est pas le cas de l'ensemble de la population suisse qui voit plutôt d'un bon œil sa réintroduction.

Dès lors, il ne suffit pas aux politiciens valaisans hostiles au loup de le décréter pour inverser un avis aujourd'hui majoritaire dans la population suisse. Non, Mesdames et Messieurs, avec mon collègue Moreno Centelleghé, nous sommes d'avis que nous devons démontrer en quoi un retour durable de ce prédateur modifiera la vie dans nos vallées. Aujourd'hui, nous n'en avons qu'un vague aperçu; qu'advient-il demain lorsque des meutes se formeront?

Pour ces raisons, nous demandons qu'une étude d'impact soit réalisée afin d'étudier les conséquences à long terme de son retour.

Cette étude devra analyser son impact sur le paysage et la biodiversité. Le retour du loup pourrait décourager, en effet, des exploitants agricoles et ainsi des pâturages non exploités seraient très rapidement remplacés par de la forêt qui avance déjà de 500 ha par année dans notre canton. Le pastoralisme entretient le paysage et participe à sa biodiversité. Quel sera le visage de nos vallées d'ici quelques années? Devons-nous nous attendre à une diminution importante des exploitations agricoles qui montrent déjà des signes de découragement bien compréhensibles lorsque leurs propriétaires retrouvent leurs bêtes dévorées ou, pire, parfois agonisantes?

Elle devra aussi analyser son impact sur le gibier puisque celui-ci rentre pour une part importante dans le régime alimentaire du loup. Les efforts entrepris par nos chasseurs pour restaurer les populations d'ongulés sauvages ont-ils été vains?

Enfin, son impact sur le tourisme, car nous ne pouvons pas tolérer que des patous censés protéger les moutons s'attaquent aux promeneurs.

Son impact économique ne doit pas être oublié. Nous devons nous demander si le jeu – permettez-moi cette expression – du retour du loup en vaut la chandelle alors qu'une étude,

datée de 2003, mentionnait un montant de 23,1 millions de francs pour mettre en place les mesures de protection des ovins, caprins et bovins, et l'on ne parlait pas encore de la présence de meutes.

Nous avons tous bien compris ici au Parlement que les décisions au sujet du retour du loup ne nous incombent pas. Nous pouvons, toutefois, faire comprendre non seulement aux fonctionnaires et parlementaires fédéraux, mais aussi à la population suisse pourquoi son retour est incompatible avec notre façon de vivre.

Les efforts importants déployés par nos représentants sous la coupole fédérale afin d'assouplir la protection dont bénéficie le loup aujourd'hui ne doivent pas nous démettre de nos responsabilités. Nous avons le devoir d'information auprès de nos concitoyens.

Les impacts de la réintroduction du loup doivent être connus en détail par tous, l'objectivité devant prendre le pas sur l'émotionnel. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Ce postulat est combattu.

M. le député Charles Clerc, UDC:

Comme il est dit dans le postulat déposé par le groupe PLR, le retour du loup dans nos vallées latérales pose de plus en plus de problèmes aux éleveurs pratiquant le pastoralisme.

Parler du retour du loup n'est pas tout à fait le terme approprié; on devrait plutôt parler de la réintroduction du loup.

Les éleveurs ne sont pas seulement les témoins des ravages perpétrés par ce prédateur, mais bien les victimes voyant leurs animaux dévorés, déchiquetés, parfois même retrouvés encore vivants après plusieurs heures de souffrances.

Ces éleveurs n'ont que faire d'un nouveau rapport, dont on peut déjà deviner le contenu. Ce qu'ils demandent, c'est simplement de pouvoir pratiquer leur activité dans des conditions raisonnables, sans être nuit et jour en perpétuelles inquiétudes de ce qui se passe là-haut et dans quel état ils vont retrouver leurs bêtes.

C'est pourquoi le groupe UDC combat ce postulat qui demande un rapport qui n'apportera rien de nouveau que l'on connaisse déjà.

Le loup n'a pas sa place parmi les troupeaux dans nos alpages. Si nos aïeux l'ont chassé, ce n'était ni pour sa viande ni pour sa fourrure, mais bien parce que cet animal leur causait les mêmes ennuis que nous connaissons aujourd'hui.

Pour nous, un rapport, c'est un doigt dans un engrenage pour, fatalement, en arriver à accepter le retour du loup.

Quant à nous, du loup, on n'en veut pas.

Le Plan loup, pour nous, est très simple: un loup, un fusil, une boîte de cartouches..., mais pas de rapport. Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Ce postulat étant combattu, nous procédons maintenant au vote.

Par 86 voix contre 13 et 7 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 5.028 du député Jérôme Favez.

Sie haben dem Postulat zugestimmt. Es wird somit zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

**15. POSTULAT
des députés Philipp Matthias Bregy, CVPO, Jean-Daniel Bruchez, PDCB,
et Alain de Preux, PDCC, concernant deux langues – une chance
(09.09.2009) (5.029)**

**POSTULAT
der Grossräte Philipp Matthias Bregy, CVPO, Jean-Daniel Bruchez,
PDCB, und Alain de Preux, PDCC, betreffend
zwei Sprachen – eine Chance (09.09.2009) (5.029)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

"Zwei Sprachen – une chance" oder eben "deux langues – eine Chance".

Alain de Preux, Jean-Daniel Bruchez und ich wollen mit dem vorliegenden Postulat die Zweisprachigkeit unseres Kantons sichtbar machen. Car la connaissance de deux langues est certainement un atout supplémentaire.

Bestätigt fühlen wir uns im Umstand, dass auch der Staatsrat die Zweisprachigkeit zu einem der drei Schwerpunktthemen dieser Legislatur erkoren hat.

Unsere Forderung ist eigentlich simpel: Sichtbarmachung der Zweisprachigkeit, indem alle öffentlichen Gebäude im Wallis in beiden Kantonsprachen angeschrieben werden und Förderung jener Privaten, die dieser Zweisprachigkeit ebenfalls nachleben.

Wer beispielsweise einmal im Südtirol gewesen ist, weiss was wir damit meinen. Da besucht man ein Gotteshaus oder ein Parlament und liest beim Eintritt sowohl "Chiesa" wie "Kirche" oder eben "Palazzo del parlamento" wie auch "Parlamentsgebäude".

Mit einer spielerischen Leichtigkeit lernt man so das Vokabular der zweiten Sprache und entwickelt gleichzeitig ein Gefühl und Verständnis dafür.

Warum sollte das "Rathaus" in Naters nicht auch "hôtel de ville" oder das "Terrain de sport" in Vernayaz nicht auch "Sportplatz" heissen?

Wir finden, es spricht nichts dagegen, sondern eigentlich viel dafür.

Staatsrat Melly hat letzthin gesagt: "Il existe un seul canton". Wir sind überzeugt, dass mit der Umsetzung unseres Postulats auch die beiden Sprachregionen im geeinten Kanton einander noch näher kommen.

Klar ist, dass der Kanton und die Gemeinden mit gutem Beispiel vorangehen müssen und es mittelfristig Pflicht sein muss, öffentliche Gebäude in beiden Sprachen anzuschreiben. Bei Privaten hingegen darf dies nicht zur Pflicht werden. Hier sollten aber zumindest diejenigen belohnt werden, die sich engagieren. Denn wer im Kaufhaus beim "Mineralwasser" "eau minérale" liest, weiss, dass es eben nicht wie im Volksmund "Henniez" heisst oder dass ein "nounours" und nicht ein "nous noirs" ein Teddybär ist.

C'est pourquoi nous prions le Conseil d'Etat de créer les bases afin qu'à l'avenir, en Valais, tous les bâtiments publics et historiques doivent être identifiés dans les deux langues cantonales et il faudra en outre étudier en parallèle comment des privés pourraient être incités à vivre également ce bilinguisme.

Gerne sage ich Ihnen abschliessend, dass Schlösser im Südtirol "Castelli" heissen, nicht dass Sie plötzlich den Drang verspüren, sich über die Weihnachtsfeiertage selber vor Ort ein Bild zu machen, statt unseren heimischen Tourismus zu unterstützen.

Wir zählen auf Ihre Unterstützung et vous remercions de votre attention.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Das Postulat wird nicht bekämpft und wird somit zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

16. POSTULAT
du député Claude-Alain Schmidhalter, CVPO, et cosignataires
concernant les petites routes de montagne (09.09.2009) (5.030)
POSTULAT
von Grossrat Claude-Alain Schmidhalter, CVPO, und
Mitunterzeichnenden betreffend kleine Bergstrassen (09.09.2009) (5.030)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Claude-Alain Schmidhalter, CVPO:

Viele Bergstrassen genügen den Anforderungen nicht mehr und man muss da Abhilfe schaffen.

Es gibt zweierlei Abschnitte auf den Bergstrassen,

a) solche, welche umfangreiche und kostspielige Arbeiten erfordern,

- b) solche, welche ganz einfach angepasst werden können, wenig Arbeit und eine grosse Wirkung. Hier ein Felsvorsprung, hier eine Anpassung der Böschung usw. und so fort.

Eine Politik der kleinen Schritte ist gefragt.

Jedes Jahr könnte man mit wenig Mittel ein Maximum herausholen. Was wollen wir noch mehr?

Mit diesem Postulat erhält der Staatsrat die Möglichkeit, mit dem jeweiligen Strassenverantwortlichen sinnvolle Anpassungsarbeiten zu planen und diese jährlich umzusetzen.

Vielen Dank für die Unterstützung.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Auch dieses Postulat wird nicht bekämpft und somit zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

**17. INTERPELLATION
du député Alwin Steiner, CVPO, concernant population de lynx, gibier et
chasse (10.09.2009) (5.032)**

**INTERPELLATION
von Grossrat Alwin Steiner, CVPO, betreffend Luchspopulation,
Wildbestand und Jagd (10.09.2009) (5.032)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Der Herr Grossrat wünscht das Wort nicht.

Somit kann der zuständige Departementvorsteher, Herr Staatsrat Jacques Melly, auf die Interpellation antworten.

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Gemäss Artikel 12, Absatz 4 des Bundesgesetzes über die Jagd und den Schutz wildlebender Säugetiere und Vögel (JSG) kann der Kanton mit vorheriger Zustimmung des Bundes in Bestände geschützter Tierarten eingreifen, um dadurch grossen Schaden zu verhindern. Es handelt sich hierbei also nicht um einen Einzelabschuss, sondern um eine Bestandesregulation.

Artikel 4 der Verordnung zum JSG geht von einem engen Schadensbegriff aus, welcher die Reduktion der Wildbestände nicht als Schaden im Sinne von Artikel 12, Absatz 4 JSG anerkennt.

Die Verordnung ist somit einschränkender formuliert als es das Gesetz erfordert. Die Verordnung um JSG wird deshalb zurzeit revidiert und das Wild als Schadenspotential in die Verordnung aufgenommen.

Das Konzept Luchs Schweiz vom 21. Juli 2004 enthält trotz des Wortlauts von Artikel 4 der Verordnung Kriterien, welche einen Eingriff in Luchsbestände ermöglichen. Der Bund ist aufgrund der vorerwähnten rechtlichen Unvereinbarkeit jedoch sehr zurückhaltend mit der Zustimmung zu Abschussgesuchen durch die Kantone. Gemäss Konzept müssen folgende zwei Kriterien kumulativ erfüllt sein, damit ein Eingriff in den Luchsbestand bewilligt wird:

1. Nachweis von mehreren Luchsen in einem bestimmten Raum über mehrere Jahre. In der Regel wird der Nachweis durch eine Überwachung mit Fotofallen gefordert,
2. eine erhebliche Reduktion der Wildbestände in demselben Raum über mehrere Jahre.

Das fragliche Gebiet zwischen der Dala und der Raspille umfasst das Gebiet der Gemeinden Salgesch, Varen und Mollens.

Die Luchspräsenz ist dem Wildhüter bekannt und er beobachtet und dokumentiert diese laufend. Er kann im Moment jedoch nicht bestätigen, dass im fraglichen Gebiet ein eigentlicher Luchsbestand vorhanden sei.

Die Wildbestanderhebungen zeigen konstante Zahlen und lassen keinen Schluss auf einen hohen Luchsbestand zu. Eine Verringerung des Wildbestandes müsste auch und vor allem zu einer Reduktion der Jagdstrecke führen, wie dies der Interpellant behauptet.

In den letzten 18 Jahren wurden in diesem Gebiet 471 Gämsen und 143 Rehe geschossen. Der durchschnittliche Abschuss betrug somit 26 Gämsen und 8 Rehe. Letztes Jahr wurden 27 Gämsen und 12 Rehe geschossen. Entgegen der Behauptung des Interpellanten ist die Jagd nach wie vor möglich und die Jagdstrecke lag im letzten Jahr sogar noch über dem Jahresdurchschnitt. Selbstverständlich ist es möglich, dass sich die Abschüsse innerhalb der Region lokal verschieben. Dies ändert aber nichts am insgesamt vorhandenen Wildbestand.

Die vorgenannten Kriterien für einen Eingriff in den Luchsbestand sind somit in diesem Fall klar nicht gegeben, weshalb ein entsprechendes Gesuch beim Bund bei der gegenwärtigen Rechtslage keinerlei Aussicht auf Erfolg hätte.

18. INTERPELLATION

**des députés Beat Rieder, CVPO, et Philipp Matthias Bregy, CVPO,
concernant peu de décharges, grandes distances, coûts élevés (10.09.2009)
(5.033)**

INTERPELLATION
der Grossräte Beat Rieder, CVPO, und Philipp Matthias Bregy, CVPO,
betreffend wenige Deponien, weite Wege, hohe Kosten (10.09.2009)
(5.033)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Wir hatten in den letzten Jahren eine sehr gut laufende Baukonjunktur, im Oberwallis kommt jetzt noch der Ausbau der NEAT und der Bau der A9 dazu. Es hat positive und negative Faktoren. Ein negativer Faktor ist natürlich der hohe Anfall von Bauschutt. Gleichzeitig hat der Kanton Wallis die Vorschriften zur Führung von Deponien im Bauschuttbereich verschärft und er schliesst einige der Deponien und wird in den nächsten Jahren noch weitere Deponien schliessen.

Diese zwei Entwicklungen verlaufen gegenläufig und werden mit Sicherheit zu einer Verknappung von Kapazitäten bei der Deponie von Bauschutt führen. Des weiteren hat das zur Folge, dass sie dann aus den Seitentälern kilometerweit mit Lastwagen Bauschutt an zentrale Deponien führen müssen, was einem ökologischen Unsinn gleichkommt.

Unsere Anfrage an den Staatsrat: Hat der Kanton Wallis ein Konzept und hat er genügend Deponien für eine dezentrale Deponie des Bauschutts.

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Der kantonale Abfallbewirtschaftungsplan (KABP) vom 9. Oktober 2008 ist nach intensiver Konsultation bei Verbänden, Gemeinden und anderen Interessierten gemäss Entscheid des Staatsrats vom 22. Oktober 2008 vom Chef des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt in Kraft gesetzt worden. Der KABP befasst sich ausführlich mit der Frage der Deponien und zeigt, dass der Kanton zwar sehr viele Deponien besitzt, deren Regulierung aber teilweise aussteht. Im Herbst 2008 waren 36 von 154 Deponien im Besitze einer gesetzeskonformen Bewilligung. Zum Vergleich wird erwähnt, dass der Kanton Zürich über eine einzige Inertstoffdeponie verfügt.

Der vom Staatsrat genehmigte KABP zielt auf eine nach Dringlichkeit gestaffelte Regularisierung der Deponien bis 2013 ab, unter Berücksichtigung der Tatsache, dass die entsprechenden Bundesvorschriften bereits 1990 erlassen wurden. Seit Inkrafttreten der KABP und dank der guten Zusammenarbeit mit den Gemeinden wurden rund 100 kleinere nicht bewilligte Inertstoffdeponien geschlossen oder in weniger problematische Deponien für sauberes Aushubmaterial umgewandelt.

Der Kanton strebt an, wenige, gut geführte Deponien an den benötigten Standorten einzurichten. Es sind drei Deponietypen zu unterscheiden: Reaktor- und Reststoffdeponien, die vor allem für die Rückstände aus der Verbrennung von Industrieabfällen und Hauskehricht erforderlich sind, solche für Bauschutt (Inertstoffdeponien) und solche für sauberes

Aushubmaterial. Gesetzeskonforme Standorte für Reaktor- und Reststoffdeponien existieren in einem Kanton mit grossen und für die Trinkwassergewinnung wichtigen und wertvollen Grundwasserreserven praktisch nicht. Daher wird zurzeit eine Lösung in Zusammenarbeit mit den Nachbarkantonen gesucht. Für Inertstoffe und sauberes Aushubmaterial finden sich im Kanton Wallis geeignete Standorte. Die Dienststelle für Umweltschutz hat entsprechende Studien in Auftrag gegeben, deren Resultate vorliegen. Der mit einer Deponie verbundene Landbedarf und die Interessen von Gemeinden, Unternehmern und Privaten machen die möglichen Standorte jedoch nicht beliebig und nicht beliebig schnell verfügbar.

Die Dienststelle für Umweltschutz bemüht sich im Rahmen der sehr beschränkten personellen Mittel in Zusammenarbeit mit Gemeinden und Unternehmern die bekannten möglichen Standorte als Deponiestandorte verfügbar zu machen. Die Planungsarbeiten (Umzonung, Deponieplanung, Baugesuch und Betriebsbewilligung) benötigen Zeit. Daher ist erst über einen grösseren Zeitraum – mehr als ein Jahr – und bei entsprechend gutem Willen der Akteure mit neuen Standorten zu rechnen.

Deponien stellen die *ultima ratio* der Abfallwirtschaft dar. Eine Alternative ist für Bauschutt das Recycling. Dabei kann ein beträchtlicher Teil wieder verwendet und zu Sekundärbaustoffen aufgearbeitet werden. Das vermindert die Transporte und spart Deponievolumen. Zurzeit sucht die Dienststelle für Strassen- und Flussbau in Zusammenarbeit mit der Baubranche und der DUS nach Möglichkeiten, den nachhaltigen Einsatz von Sekundärbaustoffen zu fördern.

Bezüglich der Kosten ist die Entsorgung im Kanton bisher konkurrenzlos günstig. Nicht zufällig kommen grosse Mengen von Abfällen selbst von Bern und Fribourg in unseren Kanton.

Der Präsident:

Danke, Herr Staatsrat, für die Beantwortung der Interpellation.

Somit sind wir am Schluss. Heute Abend findet hier in diesem Saal eine Sitzung des Generalrats von Sitten statt. Ich wäre Ihnen dankbar wenn Sie die Pulte aufräumen, ihre Unterlagen mitnehmen, damit Sie sie morgen wieder finden.

Somit sind wir am Ende der heutigen Session.

Meinerseits wünsche ich Ihnen noch einen schönen Nachmittag und zuerst noch einen guten Appetit.

Danke schön.

La séance est levée à 11 h 35.

Séance du mercredi 16 décembre 2009

Présidence: M. le député Gilbert Loretan, CSPO.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

1. Planification intégrée pluriannuelle 2010-2013
Integrierte Mehrjahresplanung 2010-2013
2. **Projet de budget 2010**
Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence
Entwurf des Voranschlags 2010
Allgemein, Legislative, Exekutive, Präsidium
3. Election du préposé à la protection des données et à la transparence
Wahl des Datenschutz- und Öffentlichkeitsbeauftragten
4. **Projet de budget 2010**
Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)
Entwurf des Voranschlags 2010
Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)
5. Rapport annuel 2009 de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO)
Jahresbericht 2009 der interparlamentarischen Aufsichtskommission für die FH- Westschweiz und die FH-GS (IPK FH Westschweiz)

Traitement: Présidence

Behandlung: Präsidium

6. Postulat du groupe SPO, par les députés Marc **KALBERMATTER** (suppl.), German **EYER**, Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** et Laura **KRONIG** (suppl.), concernant un remaniement du site Internet du canton (12.02.2009) (6.001 anc. 6.038)
Postulat der SPO-Fraktion, durch die Grossräte Marc **KALBERMATTER** (Suppl.) und German **EYER** sowie die Grossrätinnen Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** und Laura **KRONIG** (Suppl.), betreffend Neugestaltung des Webauftritts des Kantons (12.02.2009) (6.001 ehem. 6.038)

Traitement: Grand Conseil

Behandlung: Grosser Rat

7. Postulat du groupe SPO, par les députés Marc **KALBERMATTER** (suppl.), German **EYER**, Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** et Laura **KRONIG** (suppl.), concernant le Bulletin en ligne – améliorer l'accès (12.02.2009) (7.001 anc. 7.011)
Postulat der SPO-Fraktion, durch die Grossräte Marc **KALBERMATTER** (Suppl.) und German **EYER** sowie die Grossrätinnen Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** und Laura **KRONIG** (Suppl.), betreffend Memorial online – verbesserter Zugang (12.02.2009) (7.001 ehem. 7.011)

Der Präsident:

Ich begrüsse Sie zu unserem zweiten Sessionstag der Dezembersession.

Ohne grosse Einleitung gehen wir direkt über zu Traktandum 1 unserer Tagesordnung – integrierte Mehrjahresplanung 2010- 2013.

1. Planification intégrée pluriannuelle 2010-2013 Integrierte Mehrjahresplanung 2010-2013

Commission des finances / Finanzkommission

Président: David Théoduloz / Berichtstatter: Edgar Gottet -

Rapporteur: Jérôme Favez

Discussion générale:

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Le groupe DC du Bas s'est prêté de bonne grâce à l'exercice quelque peu décalé dans le temps de l'examen de la planification intégrée pluriannuelle 2010-2013 du Conseil d'Etat.

Il redit ici ce dont tout le monde est persuadé, à savoir que cet examen devrait avoir lieu simultanément à l'entrée en matière sur le budget dès lors que les lignes directrices pour quatre ans sont fortement influencées par les décisions formelles prises pour la première de ces quatre années. Le groupe DC du Bas a, cependant, parfaitement compris les arguments du Conseil d'Etat dans sa nouvelle composition qui l'ont contraint à différer la présentation de sa première planification. Le groupe DC du Bas salue la volonté déjà exprimée par le Conseil d'Etat de présenter, à l'avenir, ses lignes directrices en même temps que l'entrée en matière sur le budget.

Lors de l'entrée en matière sur le budget 2010 justement, nous avons exprimé notre satisfaction à avoir dans les mains un projet de budget dont nous n'osions espérer qu'il présente un aussi bon résultat. Il en va de même pour l'ensemble des chiffres contenus dans la planification intégrée pluriannuelle 2010-2013.

Le simple constat du respect, durant toute la période prise en considération, du double frein aux dépenses et à l'endettement suffit à nous convaincre de la stabilité financière de l'Etat, au-delà de la baisse prévisible et prévue de la marge d'autofinancement.

Nous relevons que les investissements prévus dans les lignes directrices sont, certes, inférieurs à ceux contenus dans la planification intégrée pluriannuelle 2009-2012. Ils restent cependant, pour toute la période considérée, supérieurs à ceux qui ont effectivement été réalisés dans ce canton durant toutes ces dernières années, quels que soient les montants portés au budget.

C'est en rappelant que la planification intégrée pluriannuelle est un outil de pilotage en main du Conseil d'Etat que nous comprenons volontiers que le document qui nous est présenté intègre des recettes futures non encore certaines, mais dont il est important que l'on puisse d'ores et déjà prouver la nécessité et, à l'inverse, n'intègre pas certaines dépenses futures dont le Grand Conseil n'a pas encore approuvé le principe.

Dans ce sens, la planification intégrée pluriannuelle n'est pas un budget et nous devons nous en accommoder.

Nous prenons donc acte de ce document, en sollicitant, par contre, des explications devant, le cas échéant, conduire à une révision du calendrier, ce en relation avec la révision partielle de la loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics. En effet, alors que le Conseil d'Etat a accepté, à tout le moins partiellement et sur ce point, la motion 4.011 de notre collègue Joël Gaillard, il semble montrer un certain désintérêt en ce qui concerne la révision légale elle-même puisque, en page 14 de la planification intégrée pluriannuelle, il ne la prévoit qu'en 2013. Nous souhaitons être rassurés, Monsieur le conseiller d'Etat, et pouvoir nous convaincre qu'il ne s'agit ni de désintérêt ni surtout de dédain. Le cas échéant, cette révision législative pourrait-elle être anticipée dans le sens voulu hier par la majorité de ce Parlement?

Merci de votre réponse et à tous de votre bienveillante attention.

Hr. Grossrat Felix Ruppen, CVPO:

Die integrierte Mehrjahresplanung 2010 – 2013 kommt ein wenig spät und ist bereits veraltet. Wir haben Verständnis, dass der Staatsrat in seiner neuen Zusammensetzung noch nicht mit allen Geschäften à jour ist.

Die Finanzkommission hat die integrierte Mehrjahresplanung geprüft und wir gehen mit ihren Feststellungen einig.

Die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse wird eingehalten, die Personalentwicklung ist besorgniserregend und das Auseinanderdriften von Einnahmen und Ausgaben ist sehr gefährlich.

Im weiteren müssen wir feststellen, dass das Budget für die Investitionen ständig zurückgeht. Die Walliser Wirtschaft ist auf diese Investitionen dringend angewiesen.

Besorgt nehmen wir Kenntnis vom Betrag, welcher für den Bau der Autobahn Siders - Visp vorgesehen ist. Jährlich sind 170 Millionen im Budget. Wir wissen, dass die Fertigstellung der Autobahn 2,7 Milliarden Franken kosten wird. Mit den jährlich budgetierten 170 Millionen dauert der Bau noch 16 Jahre. Gemäss der politischen Zielsetzung sollte die Autobahn im Jahr 2017 fertig gestellt sein.

Gerne erwarten wir hier vom Staatsrat eine klärende Auskunft.

Politische Schwerpunkte sehen wir vor allem im Bereich der Raumplanung, der Verfassungsänderung über die Bezirksordnung und bei der Aufgabenteilung zwischen Kanton und Gemeinden und die Reform des kantonalen Finanzausgleichs.

Wir erwarten vom Staatsrat, dass die Projekte der integrierten Mehrjahresplanung ziel- und termingerecht umgesetzt werden.

Wir von der CVPO werden unseren Beitrag dazu mit grossem Interesse leisten.

Dem Staatsrat wünschen wir viel Erfolg bei dieser Umsetzung.

Wir akzeptieren den Bericht des Staatsrats.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Auf der Zuschauertribüne haben die Mitglieder des Büros des Landrats Basel-Landschaft Platz genommen. Ich begrüsse Sie ganz herzlich bei uns hier in unserem Parlament. Es freut uns, dass sie den Beratungen des Grossen Rates beiwohnen.

Die Delegation des Landrats Basel-Landschaft wird angeführt von dessen Präsidenten, Herrn Landratspräsident Hanspeter Frey. Es begleiten ihn folgende Mitglieder:

Frau Vizepräsidentin Beatrice Fuchs, Herr Jürg Dege, Herr Urs Hess, Frau Daniela Gaugler, Frau Elisabeth Augstburger, Herr Isaac Reber, Herr Thomas de Courten, Herr Daniele Ceccarelli, Frau Elisabeth Schneider, Frau Madeleine Göschke sowie Altlandratspräsident Peter Holinger und Altlandrätin Jacqueline Simonet sowie den zweiten Landesschreiber Alex Achermann.

Sehr geehrte Damen und Herren aus dem Landrat Basel-Landschaft, Sie waren gestern und heute unsere Gäste und insbesondere die Gäste unseres Büros, dem an interparlamentarischen Kontakten sehr viel gelegen ist. Sie sind ja heute bekanntlich auf Gegenbesuch des Büros, wo wir Ende April bei Ihnen Gastrecht geniessen konnten.

Wir haben den heutigen Sessionstag mit der Beratung der integrierten Mehrjahresplanung 2010-2013 des Staatsrats begonnen.

Liebe Kolleginnen und Kollegen des Landrats Basel-Landschaft, wir werden im Verlauf des heutigen Tages nochmals die Gelegenheit haben über verschiedene Themen zu sprechen, für die wir gestern Abend zu wenig Zeit hatten.

Nochmals ein ganz herzliches Willkommen unseren Gästen auf der Zuschauertribüne. Wir wünschen ihnen einen erspriesslichen Besuch und freuen uns auf den wertvollen Erfahrungsaustausch so wie auch die angenehmen parlamentarischen Kontakte im Anschluss unseres heutigen Sessionstages.

Ich heisse sie bei uns herzlich willkommen. (*Applaus*)

Wir fahren weiter bei unseren Wortmeldungen.

M. le député André Vernay, PLR:

Tout d'abord, examinons les points positifs de cette planification.

Notre groupe est satisfait du respect du double frein aux dépenses et à l'endettement.

Nous nous réjouissons également de l'évolution favorable de la fortune du canton ainsi que de l'évolution de l'endettement net.

Autre point réjouissant: le poste 31 Biens et services semble sous contrôle.

Nous avons aussi apprécié les objectifs et priorités du Conseil d'Etat. Nous formons le vœu pour que cette manière de fonctionner renforce la cohésion du Conseil d'Etat et son action en tant que collègue gouvernemental au service des Valaisannes et des Valaisans.

Passons maintenant aux différents points qui nous paraissent négatifs.

L'évolution de la rubrique 30 Charges du personnel avec un accroissement de 40 postes annuellement n'obtient pas notre pleine approbation. Cette évolution témoigne d'une emprise grandissante de l'Etat et nous inquiète fortement.

L'évolution du poste 36 Subventions accordées est encore plus inquiétante. Un accroissement moyen annuel de 5% est inacceptable. Le maximum qui puisse obtenir notre accord de principe est l'adaptation au coût de la vie. Nous redoutons, si le Conseil d'Etat persiste dans cette voie, de devoir nous opposer plus fermement lors des prochains budgets à la politique du Conseil d'Etat. Le poste 36 est totalement hors contrôle et devrait faire l'objet de la plus grande attention, sous peine de ne plus pouvoir être maîtrisé.

Le dernier point qui nous inquiète est bien évidemment la baisse programmée de la marge d'autofinancement avec son corollaire: la baisse des investissements. Notre groupe préférerait que le Conseil d'Etat s'occupe de freiner les dépenses de fonctionnement en vue de maintenir un haut niveau d'investissements.

Enfin, un dernier point qui nous a fait sourire, sourire jaune certes mais sourire quand même: la loi sur les agglomérations prévue pour 2013; sourire jaune car nous savons tous que cette loi est nécessaire maintenant, qu'elle est urgente. Malheureusement, le Conseil d'Etat ne partage pas notre avis et, pendant ce temps, le train passe..., formons le vœu pour que, en 2013, il ne soit pas définitivement passé.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Der Kanton Wallis im Vormarsch – könnte ein Titel heissen der integrierten Mehrjahresplanung, denn der Kanton Wallis schreibt schwarze Zahlen bis 2013.

Die integrierte Mehrjahresplanung hat zum Ziel, sicherzustellen, dass die Jahresbudgets den Anforderungen der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse entsprechen und dass eine formelle Verbindung zwischen den staatlichen Leistungen und den finanziellen Ressourcen, welche für deren Realisierung notwendig sind, garantiert ist.

Wenn man jedoch berücksichtigt, dass die Folgen der Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung zwischen Kanton und Gemeinden, die finanziellen Auswirkungen der Revisionen des Krankenversicherungsgesetzes, die Finanzierung der Langzeitpflege wie auch die Reformen im Bildungswesen, in dieser integrierten Mehrjahresplanung nicht enthalten sind, stellen sich schon einige Fragen zur Aussagekraft dieser Mehrjahresplanung. Die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse ist über den Planungshorizont eingehalten, obwohl die Investitionen zurückgehen und die "marge de manœuvre" immer kleiner wird. Dabei ist festzuhalten, dass der betriebliche Aufwand mit 3,3 Prozent stärker steigt als der Ertrag.

Die CSPO begrüsst den Entscheid des Staatsrats, seinen *modus operandi* in Sachen Verwaltung der Dossiers anzupassen und Schwerpunktthemen festzulegen. Die von der Regierung gewählten Schwerpunktthemen E-Government, Zweisprachigkeit und Institutionen

widerspiegeln den Willen der Regierung zu agieren und nicht nur zu reagieren. Im übrigen sind dies auch Themen, die von der Legislative immer wieder aufs Tapet gebracht werden. Andererseits geht aus der Mehrjahresplanung hervor, dass das Gesetzgebungsprogramm ambitiös ist. Allein für das Jahr 2010 sind 39 Gesetzesvorlagen vorgesehen und das neben NFA II. Wie das zu schaffen ist, bleibt mir ein Rätsel. Es stellt sich auch die Frage, ob nicht zuerst alle Energie in die Aufgabenteilung Kanton/Gemeinden und den neuen Finanzausgleich investiert werden sollte, damit dieser Prozess Ende 2010 abgeschlossen werden kann. Denn auf Bundesebene und in einer Vielzahl von Kantonen ist dieser Prozess schon abgeschlossen und der Kanton Wallis hinkt dem Projekt hinterher. Zudem wird im Kanton Wallis auf den 1.1.2011 nicht nur der NFA II umzusetzen sein, sondern auch die neue Rechtspflegeordnung mit Paradigmenwechsel in der Justiz. Deren Umsetzung wird in den personellen Ressourcen noch viele Diskussionen bringen.

Die CSPO hat Kenntnis genommen von den festgesetzten prioritären Massnahmen in den verschiedenen Departementen und erlaubt sich einzig den Hinweis auf das Volkswirtschaftsdepartement, im Besonderen den Hinweis auf den Tourismus. Über die Bedeutung des Tourismus sind sich alle einig. So schien es zumindest vor der Abstimmung über das Tourismusgesetz. Nach dem Volksnein zum Tourismusgesetz hat auch der Staatsrat erklärt, die unbestrittenen Punkte, unter anderem die Gesellschaft für Walliswerbung und das Tourismusobservatorium sofort umsetzen zu wollen. Dazu steht jedoch nichts in den prioritären Massnahmen, im Gegenteil. Als prioritäre Massnahme wird die Umsetzung der Tourismusregionen festgelegt. Genau das ist ein Punkt, welcher im Tourismusgesetz viele Diskussionen auslöste.

Wir fragen den Staatsrat an warum die Gesellschaft für Walliswerbung keine prioritäre Massnahme ist. Hinzu kommt der Umstand, dass der kantonale Finanzierungsanteil an der Gesellschaft für Walliswerbung gemäss neuem Tourismusgesetz in den Beiträgen ohne Investitionscharakter nicht oder nur teilweise berücksichtigt worden ist. Das erstaunt, denn im Parlament waren sich alle einig, dass der Kanton die 10 Millionen Franken zur Verfügung stellen wird. Diese Prioritätensetzung deckt sich im übrigen mit der von uns nicht nachvollziehbaren Ablehnung des Abänderungsantrags der CSPO für mehr Mittel für den Tourismus. Wir verlangen vom Staatsrat die Offenlegung seiner kurz-, mittel- und langfristigen Strategie für den Walliser Tourismus.

Besorgniserregend ist schliesslich die Entwicklung des Personalaufwands. Der Staatsrat rechnet mit 40 Arbeitsplätzen pro Jahr. Das ergibt für die Planungsperiode 2010 bis 2013 160 neue Arbeitsplätze. Zieht man in Erwägung, dass die Reformen im Bildungsbereich nicht enthalten sind, 2010 bereits 40 Stellen geschaffen werden sollen, die Umsetzung des neuen OS Gesetzes allein 75 Stellen und die neue Gerichtsorganisation deren 23 benötigt, sind von den 160 bereits 138 Stellen verbraucht, ohne dass die ausgewiesenen Bedürfnisse der kantonalen Verwaltung berücksichtigt sind. Hinzu kommen noch die aufgrund von eidgenössischen und kantonalen Gesetzen erforderlichen Ressourcen. Es ist davon auszugehen, dass diese Planung des Personalbestands mit der Realität nicht Schritt halten wird. Die Zahlen sprechen auf jeden Fall eine andere Sprache. Bei der Bewilligung von neuen Stellen müsste nach Ansicht der CSPO der Grundsatz der Opfersymmetrie vermehrt berücksichtigt werden, d.h. wenn gespart werden muss, dann müssen alle Gewalten und alle Dienststellen in gleichem Umfang den Gürtel enger schnallen. Die CSPO wendet sich dagegen, dass nur bei der Verwaltung Abstriche gemacht werden.

Ein Punkt verlangt unseres Erachtens besondere Beachtung: das Projekt Grundbuch 2020. Der Bedarf der Ressourcen geht aus der Mehrjahresplanung nicht hervor. Der Kanton ist in diesem Bereich gemäss eidgenössischen Vorschriften im Hintertreffen.

Abschliessend erlauben wir uns den Hinweis, dass der Spielraum der laufenden Rechnung immer kleiner wird, der ausgewiesene Bedarf an Stellen steigen wird, so dass deren Finanzierung nur mit dem Verzicht auf bewilligte Investitionen erreicht werden kann.

Danke.

M. le député Alexandre Caillet, UDC:

Le groupe UDC a étudié avec attention le document du Conseil d'Etat sur la planification intégrée pluriannuelle.

En guise de préambule, nous aimerions transmettre à M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay ainsi qu'aux services concernés nos remerciements pour le travail effectué dans un exercice à la fois indispensable et difficile.

Exercice indispensable pour éclairer le Parlement sur l'évolution future des finances cantonales et sur les priorités budgétaires, le groupe UDC prend acte que le double frein aux dépenses et à l'endettement est respecté et il sera très attentif à ce que ce principe demeure la règle dans le futur.

Exercice difficile, en effet certains paramètres financiers (part aux recettes fédérales par exemple), mais également conjoncturels (évolution de la situation économique et boursière) ne sont que difficilement maîtrisables et parfois même échappent à toute prospective.

Le groupe UDC fait siennes les conclusions de la commission des finances et s'inquiète de l'augmentation constante des dépenses de fonctionnement supérieure aux recettes. La baisse des investissements doit aussi nous interpeller.

Certes, le Conseil d'Etat doit mieux maîtriser les dépenses de fonctionnement et l'augmentation quasi-automatique de nouveaux postes, mais ayons le courage, Mesdames et Messieurs les députés, de prendre notre part de responsabilité, nous qui exigeons trop souvent de l'Etat des nouvelles tâches avec des incidences financières nouvelles.

En guise de conclusion, nos remerciements pour ce rapport, mais le groupe UDC restera vigilant lors des prochains budgets pour réclamer que l'Etat se consacre à ses grandes tâches régaliennes et qu'on évite de lui confier des activités supplémentaires qui engendrent *de facto* des dépenses supplémentaires.

Merci de votre attention.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

La planification intégrée pluriannuelle 2010-2013 présentée par le Gouvernement est vraiment un chef-d'œuvre. Elle respecte le double frein aux dépenses et à l'endettement, tout en augmentant les frais de fonctionnement, les charges de personnel et les subventions sans caractère d'investissement.

Pour obtenir ce bel équilibre, le Gouvernement diminue les investissements et ne tient que très très partiellement compte des conséquences de la réforme de la péréquation financière entre le canton et les communes, des incidences financières des nouvelles dispositions de la LAMal et des réformes dans le domaine de l'enseignement. Pourtant, l'impact de ces modifications légales prévues risque fort de grever lourdement les budgets de l'Etat dans le futur.

L'augmentation prévue du personnel de 120 postes durant ces trois prochaines années démontre le manque de personnel chronique dans certains domaines. Ne serait-il pas temps de faire une étude globale pour analyser les tâches prioritaires de l'Etat et les réels besoins en personnel de chaque service afin de connaître les besoins de l'Administration et de l'enseignement. Cela permettrait d'instaurer des priorités et d'éviter les discussions qui reviennent année après année lors du budget sur le nombre de postes souhaités par le Gouvernement et les postes acceptés par la commission des finances et le Parlement.

Lorsque l'on prend connaissance des chiffres de la planification intégrée pluriannuelle et que l'on entrevoit les besoins futurs pour l'éducation, la santé, le social, la justice, la sécurité, l'entretien des routes et les caisses de pension, on peut légitimement se poser la question de savoir si le Gouvernement attend de pied ferme que le ciel lui tombe sur la tête ou s'il fait preuve d'un optimisme à tout crin en se disant: demain est un autre jour et qui vivra verra.

Si, pour respecter le double frein aux dépenses et à l'endettement, on prêterite les générations futures en reportant les investissements ou les réformes nécessaires maintenant, nos enfants risqueront de nous reprocher, demain, de n'avoir pas pris nos responsabilités et de leur laisser un canton en déliquescence dans quelques années. Les entretiens et les constructions des routes et des bâtiments, les réformes du système scolaire, les investissements pour les hôpitaux et les institutions ne peuvent sans conséquence être diminués année après année.

Pour financer son programme, le Conseil d'Etat compte sur une augmentation d'impôts de 12,6% d'ici à 2013. Vu la crise et les demandes incessantes des parlementaires pour baisser les impôts (par exemple l'impôt foncier sur les remontées mécaniques ou les déductions fiscales pour les familles), le groupe ADG se pose la question de savoir si ces montants d'impôts supplémentaires pourront être effectivement encaissés.

En lisant ce rapport, on constate que certains projets de loi prennent beaucoup de retard en comparaison avec les planifications antérieures. Le régime des districts et des régions constitutionnelles semble être reporté aux calendes grecques comme la nouvelle loi sur les violences domestiques qui, pourtant, a été demandée par l'unanimité de ce Parlement il y a plus de deux ans. La loi sur les agglomérations n'est programmée qu'en 2013 alors qu'il serait prioritaire de se pencher sur cette problématique, notre canton ayant déjà un gros retard dans ce domaine. Les projets de loi du DECS n'avancent pas; pourtant, ils sont agendés depuis pas mal de temps et le programme de la législature risque fort de ne pas être respecté.

Les mesures prioritaires glissent, elles aussi, souvent d'année en année, ce qui relativise le terme prioritaire. Quant aux indicateurs, ils laissent parfois songeur. Par exemple, le taux d'encadrement des élèves des CO passe de 1,95 à 2 et ne bouge plus jusqu'en 2013. On peut donc se poser légitimement la question de savoir si les dispositions prises dans la nouvelle loi sur le CO pourront être appliquées sans moyens supplémentaires en personnel.

Comme vous le constatez, ce rapport pose au groupe ADG beaucoup d'interrogations. Nous espérons que le Conseil d'Etat remettra en question le frein à l'endettement s'il ne peut pas mettre en œuvre une planification qui tienne compte des coûts réels permettant une politique financière cohérente et un développement harmonieux de notre canton.

Je remercie le Conseil d'Etat pour son rapport et les membres de la commission des finances pour l'analyse de ce rapport. Merci.

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

Le PDCC aimerait débiter son rapport sur la planification intégrée pluriannuelle (PIP) par des compliments au Conseil d'Etat: d'abord pour l'avoir présentée en même temps que le budget – malheureusement après l'entrée en matière d'accord – conformément au vœu de la commission des finances et aussi parce que cette PIP respecte le double frein aux dépenses et à l'endettement.

Cependant, si le Conseil d'Etat a respecté les attentes que la commission des finances mentionnait dans son précédent rapport en intégrant les effets du remboursement aux caisses de pension, le Conseil d'Etat a outrepassé la volonté du Parlement en basant ses calculs sur la même méthode que celle utilisée pour le remboursement des 300 millions de ce printemps alors qu'il avait été expressément stipulé que les modalités de remboursement devaient être rediscutées pour la phase suivante.

Concernant le respect du double frein, force est de constater qu'il n'est pas dû à la maîtrise des frais de fonctionnement, mais pour une grande part à des coupes que l'on peut qualifier de sombres dans le domaine des investissements, notamment au niveau des routes. Cet élément induira, à n'en point douter, une multitude de demandes de crédits supplémentaires. Cela nous a portés à émettre l'image d'une planification intégrée pluriannuelle un tant soit peu alibi.

Ce document nous renseigne encore sur les intentions du Conseil d'Etat et nous constatons que la modification du régime des districts et des régions constitutionnelles est à l'ordre du jour, ce qui ne peut que réjouir certains groupes du Parlement et qui laisse déjà présager de somptueux débats.

Quelques remarques en vrac.

Un élément en particulier nous laisse songeurs: l'évolution de la quantité de pesticides dans le Rhône, que le Conseil d'Etat souhaite stabiliser quand il semblerait judicieux de maintenir l'effort visant à abaisser ces volumes.

Nous observons que les subventions sans caractère d'investissement continueront à croître, notamment pour des satellites de l'Etat quasi-incontrôlables, et nous demandons au Conseil d'Etat, comme déjà demandé lors de l'entrée en matière sur le budget, de trouver des solutions à cette évolution avant que la situation ne se transforme de problématique à catastrophique. Dans le même domaine, il nous serait agréable que les augmentations des subventions liées à de nouvelles obligations légales soient listées, même si elles semblent mineures.

Dans le domaine de la RPLP, nous aurions apprécié d'avoir le détail de la nouvelle répartition décidée à Berne ou simplement des infos sur la nouvelle ligne.

Dans le cadre des cadastres, une information serait la bienvenue quant à leur avenir, leur maintien dans les communes ou leur centralisation, le calendrier de réalisation et le coût de l'opération pour les communes et pour l'Etat.

Dans le domaine du personnel, nous constatons presque avec effroi que malgré les promesses de "Personalstopp" répétées année après année et de musellement des frais de fonctionnement, on parle toujours de 40 postes supplémentaires par année.

Pour les crédits agricoles et les anciens crédits LIM, nous nous interrogeons sur leur avenir, sur les modalités d'attribution et sur le contrôle que le Parlement pourra conserver quant à leur distribution.

Dernière remarque sur ce document. Il a souvent été demandé par le Parlement d'éviter les flèches et autres symboles lors de l'élaboration du budget. Nous apprécierions que dans la PIP les mêmes règles soient utilisées.

Enfin, nous soulignons que malgré l'importance de cette planification, tant sur le plan de l'organisation du calendrier que sur celui du financement, certains éléments critiques n'ont pas été abordés, soit les effets de la nouvelle loi sur le CO, l'entrée en vigueur en 2012 des nouvelles dispositions de la LAMal et leur influence sur la participation financière de l'Etat aux hospitalisations hors frontières cantonales notamment, l'entrée en vigueur espérée de la RPT et les incidences financières qu'elle va entraîner. Trois éléments qui apparaîtront sans aucun doute dans la prochaine mouture de la planification, tant il est vrai que cet outil de pilotage du Conseil d'Etat doit contenir toutes les infos utiles au Gouvernement.

Mais, pour l'instant, on pourrait comparer cette PIP à une carte de géographie sur laquelle il manque quelques routes importantes.

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Das vom Staatsrat vorgelegte Papier wird dem Parlament zur Kenntnisnahme vorgelegt. Es ist ein Führungsinstrument der Regierung oder sollte zumindest ein solches sein. Für die Oberwalliser SP-Abgeordneten erlaube ich mir folgende Bemerkungen zur vorgelegten Mehrjahresplanung.

Die Regierung will sich bis zum Jahr 2013 mit drei Schwerpunktthemen befassen. Es ist erfreulich, dass der Kanton die Informations- und Kommunikationstechnik in der Verwaltung verbessern und namentlich die Homepage benutzerfreundlicher gestalten will. Diese figuriert seit Jahren im interkantonalen Vergleich auf dem letzten Platz.

Die Förderung der Zweisprachigkeit als Schwerpunktthema ist sicher wichtig. Die Wichtigkeit wird seit zehn Jahren betont, aber real und konkret geschehen ist wenig. Da sind alle Departemente gefordert.

Und schliesslich will der Staatsrat die Institutionen reformieren. Aber dieses Thema wird auf Seite 9 des Berichts in drei Zeilen abgehakt. Es gibt kein Konzept für grossräumige Gemeindefusionen. Doch diese sind nötig, wollen wir die derzeit stattfindende massive Bevölkerungsverschiebung von Bergdörfern hinunter in die Talebene bremsen.

Im gesetzgeberischen Bereich will der Staatsrat allein im Jahr 2010 nicht weniger als 26 Gesetze total und teilweise revidieren und noch ein paar neue schaffen. Da können wir nur sagen: Viel Glück!

Ich komme nun zur allgemeinen Übersicht über die Finanzplanung auf Seite 4 des Berichts.

Wir stellen fest, dass die Nettoinvestitionen um 18 Prozent zurückgefahren werden. Das ist in wirtschaftlich schwierigen Zeiten nicht akzeptabel. Wir sind da Opfer der von uns immer kritisierten doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse. Gemäss diesem System müssen die Investitionen zurückgefahren werden wenn die Erträge stagnieren. Völlig unverständlich ist, dass im Jahr 2011 ein Finanzierungsüberschuss von 34,5 Millionen Franken vorgesehen ist, was einen Selbstfinanzierungsgrad von 119 Prozent ausmacht. Man könnte meinen, dass es im Kanton Wallis keinen Investitionsbedarf gibt. Es macht doch keine Sinn, das Vermögen aufzustocken. Anstatt eine antizyklische Politik zu betreiben wird eine Planung auf die Beine gestellt, die erstens jeglicher Logik entbehrt, zweitens ökonomisch falsch ist und drittens dem Kanton schadet.

Bei der Entwicklung der Steuereinnahmen stellen wir fest, dass der Staatsrat leider eine korrekte Besteuerung der Partnergesellschaften im Wasserkraftbereich nach wie vor nicht umsetzen will. Ansonsten müssten die Steuermehreinnahmen weit höher ausfallen. Und auf Seite 20 des Berichts müsste wenigstens ein Satz stehen, dies ist aber leider nicht der Fall. Wir haben Zweifel an der Ernsthaftigkeit, mit der der Staatsrat dieses Dossier voranbringen will. Durch die zögerliche Taktik der Regierung gehen dem Kanton und auch den betreffenden Gemeinden hohe jährliche Steuereinnahmen verloren.

Zu einem anderen Thema

Die Finanzkommission kritisiert – aus unserer Sicht völlig zu Unrecht – das Ansteigen der Beiträge ohne Investitionscharakter. Dass in diesem Bereich schon im nächsten Jahr massive Einschnitte ins soziale Netz erfolgen, ersieht man bei der Subventionierung der Krankenkassenprämien. Statt die Subventionen im Gleichschritt mit den Krankenkassenprämien um 10 Prozent anzuheben, fehlen im Budget 2010 schon fast 6,7 Millionen Franken, die den Subventionsberechtigten nicht zur Verfügung stehen werden.

Aber auch die Beträge in der Sozialhilfe werden wohl stärker ansteigen als im Plan des Staatsrats auf Seite 19 vorgesehen. Das wird insbesondere dann der Fall sein, wenn die bürgerliche Mehrheit in Bern bei der Arbeitslosenversicherung immer stärkere Schnitte ins soziale Netz vornimmt.

Wenn wir im Papier die politischen Ziele der jeweiligen Departemente lesen, so liest sich das wie ein Parteiprogramm. Die Aussagen sind sehr generell. Das betrifft zum Beispiel den Bereich der von der Wirtschaftskrise betroffenen Arbeitslosen, aber auch den Bereich von risikogefährdeten Jugendlichen vom Ende der obligatorischen Schulzeit bis zum Eintritt ins Berufsleben.

Zum Schluss stellen wir fest, dass Entscheide der Bundespolitik immer stärker zum Nachteil des Berggebiets und auch unseres Kantons ausfallen. Das Wallis muss in Bern seine Interessen besser vertreten. Dafür braucht es Lobby-Arbeit.

Die Begeisterung über die Mehrjahresplanung hält sich in Grenzen und sie wirft uns nicht aus den Socken. In den Budgetprozessen der nächsten Jahre müssen wir die Fehler der staatsrätlichen Finanzplanung im Sinne einer antizyklischen Politik korrigieren.

Mit diesen Bemerkungen nehmen wir von der staatsrätlichen Mehrjahresplanung Kenntnis.

La discussion est close.

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

La planification intégrée pluriannuelle (PIP) reste avant tout un outil d'information quadriennal, transmettant au Parlement les lignes directrices tant des politiques de réformes législatives que d'investissements envisagées par le Gouvernement. Ainsi, son caractère informatif ne laisse au Parlement que la possibilité de prendre connaissance du document pour analyse.

L'évaluation financière réalisée dans la PIP doit être interprétée avec la plus grande prudence. En effet, vous avez tous pu constater que des éléments essentiels, tels que le nouveau financement hospitalier prévu dès 2012, la réforme RPT canton-communes et les différentes réformes prévues dans le domaine de l'enseignement, ne sont pas répertoriés dans le domaine de la planification à ce stade. Les résultats financiers varieraient fondamentalement par l'application d'une seule de ces trois réformes.

Nous nous bornerons donc à des remarques touchant aux tendances financières qui se dégagent de cette nouvelle PIP 2010-2013.

La planification présentée respecte le double frein aux dépenses et à l'endettement pour chacune des années concernées. Le respect de cette cautèle constitutionnelle ne relève, cependant, pas d'un tassement des charges de fonctionnement, mais bien d'une réduction des investissements nets budgétisés de l'ordre de 23% entre 2009 et 2013. Le Gouvernement répond ici à une question de la commission des finances relative à la PIP 2009-2012. En effet, nous lui demandions à cette époque de nous exposer sa vision en cas de diminution de la marge d'autofinancement. Allait-il compresser les charges de fonctionnement, rechercher une augmentation des recettes de fonctionnement pour maintenir un très haut niveau d'investissements ou simplement diminuer le niveau des investissements? Le Conseil d'Etat prend le parti de travailler sur le niveau des investissements pour cette planification. Cet état de fait inspire deux remarques. Il nous confirme une situation constatée au fil des boucllements comptables et qui laisse apparaître la difficulté pour notre Etat d'investir sur l'ensemble des projets prévus au budget, mais il nous confirme également notre incapacité à travailler sur les charges de fonctionnement. Nous devons, en effet, constater que celles-ci augmentent d'ici à 2013 de 10,09% par rapport à 2009 alors que les recettes croissent de 7,61%. La commission des finances s'emploiera, au gré des budgets, à faire converger l'évolution des charges vers l'évolution des recettes.

Les subventions sans caractère d'investissement font l'objet d'une augmentation linéaire de 5% par année dans la PIP. Cette rubrique contenant l'ensemble des subventions versées par l'Etat à des institutions juridiquement autonomes et économiquement partiellement dépendantes doit absolument être au centre des préoccupations du Conseil d'Etat et de notre Parlement. En effet, une telle envolée se doit d'être maîtrisée, la commission des finances souhaitant discuter avec le Conseil d'Etat préalablement au budget successif et estimant que l'on pourrait intervenir en la matière dans le cadre du nouveau décret sur les mesures structurelles à discuter.

En tout état de cause, le Parlement devra, tout comme le Conseil d'Etat, se pencher sur l'analyse des tâches de notre Etat et se prononcer sur l'exécution de celles-ci dans un exercice dont le nom nous est bien connu: celui de la RPT. Cette abréviation, qui nous paraît familière, cache tant une nouvelle répartition des tâches canton-communes qu'une nouvelle

péréquation financière. Elle est certainement la pierre angulaire de cette législature et nous apportera, si l'analyse des missions à répartir et des incidences financières est suffisamment aboutie, des réponses quant à l'évolution des charges et des recettes à prendre en compte dans nos futures PIP. La commission des finances sera donc très attentive à l'évolution de ce travail titanesque.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Je voudrais, à mon tour, saluer la délégation bâloise qui suit nos travaux aujourd'hui.

Dans ce cadre, Chers collègues, que je voudrais aussi bien évidemment saluer cordialement, je me demande comment pouvoir faire et respecter le règlement pour répondre en 20 minutes à la multitude d'interventions et de notes successives que j'ai prises pour tenter de répondre de la manière la plus exhaustive possible à vos remarques.

Le Conseil d'Etat vous a livré ses priorités, vous a livré ses objectifs pour 2010 à 2013 et vous les avez relevés, en remarquant notamment qu'il y avait une volonté centrale: le respect du double frein aux dépenses et à l'endettement. Mais, Mesdames et Messieurs les députés, affirmer que nous voulons respecter le double frein aux dépenses et à l'endettement ne devrait pas vous laisser croire, comme je l'ai entendu, qu'il est relativement facile de présenter une PIP en réduisant les investissements. Non, ce n'est pas comme cela que les choses peuvent se dérouler.

Le maintien d'un résultat favorable était pour nous un objectif de stratégie sous l'angle de la planification financière et nous devons bien sûr avec vous constater un certain nombre de phénomènes que nous envisageons très clairement durant les années 2010-2013.

Parmi ceux-ci – deuxième élément extrêmement important de cette planification – la volonté très claire de maintenir un niveau d'investissements très élevé. A 181 millions de moyenne sur les prochaines années, c'est de l'ordre de grandeur de 22 millions à 25 millions supérieurs à tout ce que nous avons été capables de réaliser dans le passé. Bien sûr que c'est moins qu'en 2010 où nous avons fait un colossal effort pour soutenir l'économie, pour même la relancer de manière anticipée avec une utilisation du bénéfice 2008. Mais avec 181 millions de dépenses d'investissements moyens pour la période sous revue, eh bien!, nous sommes en dessus de l'ordre de grandeur de plus de 20 millions par rapport aux investissements dont nous avons été capables pour l'instant de réaliser.

Il y a un troisième élément qui est des plus essentiels dans les objectifs et dans les priorités du Conseil d'Etat: c'est bien sûr de respecter ces exigences constitutionnelles qui n'allaient pas de soi et vous en êtes tous convaincus dans cette salle.

Il y a bien sûr des incertitudes, et vous en avez parlé, celles qui concernent les conséquences ou la stratégie exigée, par exemple, par de nouvelles décisions fédérales, et je répondrai ici tout de suite au député André Vernay du groupe libéral-radical par rapport à la position 36. Comment imaginer, Monsieur le député, de rester à une augmentation de l'indice des prix à la consommation quand la Confédération a deux objectifs très clairs dans le département qui me concerne au niveau de la santé: mettre les soins de longue durée à charge des collectivités publiques cantonales ou communales et des patients dans le but de décharger les primes d'assurance-maladie. Ce sont 10 millions de subventions au minimum que nous

devrons donner par année aux CMS et aux EMS de ce canton, et c'est une politique prioritaire du Gouvernement. Dans le même domaine, pour les soins hospitaliers, nous avons très exactement le même transfert de charges qui se fait au niveau des cantons. Ce transfert de charges se situe, selon un calcul approximatif pour l'instant parce que nous n'avons pas toutes les ordonnances, à 15 millions au niveau des soins aigus et 10 millions au niveau des soins de longue durée, cela fait 25 millions par année et, pour quatre ans, 100 millions, soit 100 millions de subventions que nous devons donner aux CMS, aux EMS et au Réseau Santé Valais. Impossible (déjà aujourd'hui je peux l'affirmer, uniquement pour ce domaine-là), strictement impossible de respecter l'indice des prix à la consommation.

Je voudrais aussi dire, par rapport à un certain nombre d'éléments qui ont été relevés déjà dans le rapport de la commission des finances, que le Conseil d'Etat a bien sûr dû constater les effets du ralentissement conjoncturel. C'est le quatrième point essentiel de cette planification. Nous sommes dans une phase de croissance relative. Cette phase de croissance relative impacte très directement sur la planification 2010-2013, et nous ne sommes pas forcément au bout de nos soucis. Nous avons, par exemple en matière de péréquation intercantonale, de forts cantons contributeurs qui ont été touchés par la crise financière très durement, par exemple Genève et Zurich, et les effets retards dans la prise en considération de ces chiffres dans ces grands cantons sur leur capacité de contribuer à notre faiblesse financière vont fortement se faire sentir dans ces prochaines années, lorsque l'on arrivera dans les années de calcul 2009 et 2010.

Eh bien!, c'est un énorme défi sur lequel nous pourrons un jour revenir, mais j'aimerais déjà aujourd'hui signaler une nouvelle fois à ce Parlement, parce que je l'ai déjà dit dans le cadre du budget, que nous allons prendre toutes ces charges supplémentaires en matière de santé, nous allons prendre toute la réduction éventuelle de notre participation à la RPT fédérale sans qu'il y ait de modification des critères de la répartition.

C'est ce qui me permet de dire que si nous avons bouclé le budget avec de très bons résultats parce que la péréquation nous a aidés, c'est parce que la péréquation nous donne ces charges, que c'est un dû que nous avons à encaisser et non pas un cadeau que l'on nous fait.

Bien sûr que le ralentissement économique a pour conséquence logique la baisse de notre marge d'autofinancement. Il y a aussi, c'est vrai, cette impressionnante augmentation des subventions sous la position 36 – on doit le reconnaître, c'est un fait –, mais nous avons des dispositions fédérales, souvent prises du reste dans l'urgence, qui nous sont imposées.

Cependant, il y a deux ou trois autres éléments, Mesdames et Messieurs les députés, sur lesquels nous devons aussi être attentifs. Il s'agit, lorsque l'on parle des investissements, de parler également des coûts induits par les investissements. Et là, je pense qu'il faut vraiment être extrêmement attentifs, Parlement et Gouvernement ensemble, pour observer l'ensemble de ces coûts induits des investissements. Investir est très important, nous voulons le faire, nous le maintenons à un très haut niveau, mais ces investissements ont bien entendu des conséquences importantes sur le fonctionnement. Je vous l'ai déjà démontré. Il est absolument nécessaire bien entendu lorsqu'on a un investissement nouveau qui a été réalisé de faire en sorte qu'il puisse être ouvert. A quoi sert-il de construire une salle de gymnastique si nous n'avons pas l'électricité pour qu'on puisse s'éclairer lorsqu'on exerce ce sport?

Quelques remarques concernant le personnel parce que c'est un point important qui a été soulevé par l'ensemble des intervenants. Nous partageons avec le Parlement cette vision de dire que le Conseil d'Etat est en train de vous présenter finalement le minimum de la croissance du personnel en vous présentant 40 personnes par année parce qu'il est vrai qu'il y

aura 101 nouveaux postes de l'intégration sociale qui, au 1^{er} janvier 2010, vont devenir des fonctionnaires de l'Etat du Valais (accepté par le Grand Conseil), 75 postes au niveau de la sécurité pour la police, 25 postes environ, comme l'a relevé la présidente du groupe CSPO, pour la justice et la mise en application du nouveau code de procédure pénale et du nouveau code de procédure civile. Et je souscris à cette remarque qui consiste à dire que l'on ne doit pas faire les efforts seulement dans l'Administration cantonale, mais qu'il faudra les faire au niveau des trois pouvoirs, et qu'il est absolument indispensable que cette symétrie, à laquelle la députée Graziella Walker Salzmann a fait allusion, soit ancrée dans le processus de ces prochaines années. Par rapport à tous ces besoins qui sont souvent le résultat de décisions du reste du Parlement, presque jamais le Conseil d'Etat n'anticipe sur des décisions du Parlement, nous sommes quasiment toujours derrière vos décisions quant aux effectifs d'augmentation du personnel. Mais nous avons des besoins y compris au niveau de l'enseignement, y compris au niveau de l'Administration et ces 40 postes par année ne sont vraiment pas exagérés; nous en reparlerons dans le cadre du budget.

Alors bien sûr, j'entends ce discours, Monsieur le président de la commission des finances, Mesdames et Messieurs les députés, l'informatique doit vous avoir aidés à réaliser des tâches plus rapidement, à faire en sorte qu'il n'y ait plus autant de ressources humaines nécessaires. C'est vrai et heureusement que l'informatique nous a aidés, mais nous savons tous que nous avons pu seulement obtenir de la part de l'informatique une sorte de secours qui n'a pas réussi à faire face à l'augmentation permanente des tâches, à l'augmentation permanente des volumes qui nous viennent soit de décisions du Parlement, soit de décisions fédérales. Et puis, à part l'augmentation du volume, il y a la complexité des affaires. Mesdames et Messieurs les députés, vous êtes bien placés pour savoir combien les projets que nous vous présentons deviennent de plus en plus complexes.

Cinquième élément essentiel de la PIP: Le canton du Valais s'est refusé de transférer une quelconque charge financière sur les collectivités communales valaisannes et ce depuis de très nombreuses années. C'est un élément essentiel. Nous continuerons à aller dans ce sens-là. J'ai entendu beaucoup d'espoir par rapport à la RPT cantonale, la RPT II, ils sont justifiés quant au désenchevêtrement des tâches, quant à la simplification de celles-ci, mais, sous l'angle financier, ce Parlement lui-même a dit que nous devons aller vers une neutralité des coûts. Il y aura des transferts, mais il y aura une neutralité des coûts. N'attendons pas, sous l'aspect financier, pour le canton des économies dans ce domaine puisque nous n'avons pas du tout l'intention de transférer ces charges sur les communes, dans le futur non plus; le Parlement probablement nous l'interdirait du reste.

L'évolution des dépenses d'investissements – je vous en ai déjà parlé – mérite bien entendu que nous devions faire cet effort par rapport à l'incroyable record d'investissements de 2010, car il est logique, tenant compte de la dégradation de l'économie, que nos moyens se réduisent. Il n'y a pas là de surprise, d'autant plus que, en outre, nous voulons respecter le double frein aux dépenses et à l'endettement.

Mais, le Conseil d'Etat, Mesdames et Messieurs les députés, n'est pas resté passif face à la situation économique. Déjà avec la décision de 2009 relative au compte 2008, le Gouvernement valaisan – et je suis très à l'aise pour en parler puisque je n'y étais pas – a anticipé. J'ai entendu parler des aspects anticycliques de la politique du Conseil d'Etat. Est-ce que donner et affecter 50 millions sur le résultat du compte 2008 au mois d'avril ou de mai 2009 déjà (dans le premier semestre 2009, je n'ai pas la date précise) n'est-ce pas une façon d'anticiper de la part du Gouvernement en donnant déjà en 2009 15 millions d'investissements supplémentaires possibles, renouveler le même effort en 2010 et, cas échéant, si nous devons

vraiment nous trouver dans une situation difficile, avoir encore 20 millions sur les 50 millions "provisionnés" – si vous me permettez l'expression – sur le résultat de l'année 2008? Le Gouvernement agit donc de manière anticyclique. Nous avons déjà proposé 50 millions en 2008 et nous continuerons de veiller à soutenir l'économie, à soutenir l'emploi dans ce canton, car nous avons la certitude que le premier bien qu'un pouvoir public veut donner à travers son action, c'est du travail. Eh bien!, nous ferons tout pour que la population valaisanne ait un emploi et du travail.

La PIP n'est pas un budget, c'est tout à fait clair, et nous sommes absolument certains que vous l'avez tous compris et que les incertitudes qui, dans cette planification intégrée, demeurent sont dues justement au fait qu'il ne s'agit pas d'arrêter de manière aussi précise que dans un budget un certain nombre de positions qui ne sont du reste parfois pas encore connues au moment où nous réalisons la PIP.

En outre, et vous le savez tous, nous avons une planification intégrée pluriannuelle qui est roulante. Ce n'est pas un oreiller de paresse pour le Conseil d'Etat. C'est quand même la sécurité néanmoins de pouvoir vous dire que les incertitudes que nous avons en 2009 lorsqu'on vous présente la PIP pourront être améliorées non pas dans quatre ans, mais déjà dans une année, et ça c'est un élément qui est, pour nous, des plus importants.

L'exercice est difficile. Nous nous attellerons bien entendu avec néanmoins enthousiasme, avec beaucoup de détermination et de conviction, car nous sommes certains qu'une planification non maîtrisée est très préjudiciable. Elle est préjudiciable pour le climat social et le bien-être social de ce canton. Elle est préjudiciable pour la compétitivité de l'économie cantonale. Elle va également pénaliser les générations futures. J'ai entendu dire que nous allions laisser des investissements aux générations futures. Mais j'espère bien, Mesdames et Messieurs les députés, que nous ne nous arrêterons pas en 2013 et que nous aurons tout réalisé à ce moment-là. A chaque génération son effort, et je vous en parlerai encore dans quelques instants.

Finalement, nous ne voulons pas, à travers une stratégie et une planification certes difficiles porter atteinte aux relations que nous avons avec les communes valaisannes.

C'est le moment, je crois, de pouvoir aussi développer quelques éléments relatifs à la vision future, à la vision financière, à la vision structurelle du canton du Valais qui nous est cher, et ce débat est, à mon avis, propice pour quelques informations et quelques éléments de ce type-là. Quelle est la vision du Conseil d'Etat? Sommes-nous finalement, Mesdames et Messieurs les députés, capables de refaire, notre génération, ce que nos grands-parents ont fait lorsqu'ils ont concédé les concessions de Dixence, Mauvoisin ou d'ailleurs et de faire en sorte que, 80 ans plus tard, nous puissions bénéficier de ces retours, qui vont arriver aux alentours de 2040? Notre génération est-elle capable d'une contribution aussi forte que celle qui a été faite par nos aïeux au début du siècle? C'est une question que le Gouvernement se pose. Notre génération peut se targuer, à mes yeux et aux yeux de la majorité de ce Parlement, d'avoir réussi, à travers des stabilisateurs économiques, à éviter une explosion de l'endettement. C'est un cadeau pour les générations futures de ne pas transmettre d'endettement. Le Gouvernement et le Parlement ont été capables de le faire. Mais nous devons, aujourd'hui, donner une autre dimension, une dimension nouvelle, un rôle nouveau, à ce double frein aux dépenses et à l'endettement. Parce qu'il était sur la défensive, comme son nom l'indique, le Gouvernement a l'intention de le transformer en objectif offensif, de faire en sorte que nous puissions avec ce double frein aux dépenses et à l'endettement relever les défis du XXI^e siècle. Et peut-être que le Gouvernement arrivera un jour devant ce Parlement avec la volonté d'affecter une partie des

résultats de nos comptes positifs à la réalisation de grands projets d'infrastructure. Nous devons, à notre tour, être capables de faire quelque chose pour ce XXI^e siècle. Il y a des tunnels qui sont percés, mais dont l'infrastructure n'est pas complète. Il y a des retours de concessions qui nous attendent et nous voulons rester maîtres dans ce domaine et non pas laisser partir une nouvelle fois le pouvoir de décision en dehors de nos frontières parce que nous en avons les moyens. Si nos grands-parents l'ont fait au début du siècle, c'est parce qu'ils n'en avaient pas les moyens. Aujourd'hui, le Valais doit se donner les moyens à travers une volonté positive de ce double frein aux dépenses et à l'endettement permettant d'équiper un tunnel, permettant de créer dans ce canton une gaine technique qui pourrait recevoir toute une série d'infrastructures et débloquent peut-être plus rapidement des projets, ne serait-ce que pour livrer l'électricité en dehors de notre canton. Eh bien!, oui, le Gouvernement valaisan réfléchit aux moyens de donner au frein aux dépenses et à l'endettement un aspect positif pour réaliser les grands objectifs du XXI^e siècle. Nous n'en manquons pas.

Je terminerai, Mesdames et Messieurs les députés, par un appel à vous-mêmes. Vous pourriez contribuer, avec nous, à la réussite de ce projet, j'en suis certain. Vous pourriez même grandement contribuer à la réussite de ce projet, à la réussite de cette construction, à la réussite de cette planification, à la réussite de cette vision du XXI^e siècle en ne chargeant pas régulièrement le canton de dépenses et de tâches supplémentaires qui ne sont pas du rôle du canton. J'ai entendu cette proposition venant de vos propres travées et je la salue également parce que nous avons la certitude que ce n'est pas toujours le rôle premier de l'Etat qui ressort des interventions qui nous sont présentées.

C'est donc tous ensemble, avec conviction, avec force, que nous allons construire ce canton, ce canton qui est reconnu au-delà de nos frontières pour la qualité de sa politique financière qui est durable, qui est stable, qui est équilibrée, ce canton où il fait bon vivre et nous avons aussi la volonté sous les aspects liés à la qualité de vie, à l'environnement, de progresser et puis ce canton également où il fait bon vivre parce que nous avons cette volonté visionnaire pour financer des infrastructures du XXI^e siècle.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Somit haben wir die integrierte Mehrjahresplanung 2010-2013 des Staatsrats zur Kenntnis genommen.

2. PROJET DE BUDGET 2010: Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence

ENTWURF DES VORANSCHLAGES 2010: Allgemein, Legislative, Exekutive, Präsidium

Tableau des amendements / Liste der Abänderungsvorschläge

Commission des finances / Finanzkommission
Président: David Théoduloz / Berichterstatter: Edgar Gottet -
Rapporteur: Jérôme Favez

Der Präsident:

Sie haben zwei Dokumente auf Ihrem Pult, ein lachsfarbiges Dokument (**Tabelle I**) und eines in weisser Farbe (**Tabelle II**).

Jene auf dem farbigen Dokument (**Tabelle I**) sind Abänderungen zum Vorschlag 2010, die keine finanziellen Auswirkungen haben und zudem von den zuständigen thematischen Kommissionen als auch von der Finanzkommission angenommen wurden.

Sofern keine Wortmeldungen sind werden diese Vorschläge in globo übernommen.

Es liegen keine Wortmeldungen vor, somit **sind diese Anträge als angenommen zu betrachten.**

Wir fahren weiter mit dem weissen Papier (**Tabelle II**) und dort hat der Herr Rapporteur das Wort.

0.1 Budget global	Voranschlag allgemein
<i><u>COFI</u></i>	<i><u>FIKO</u></i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges du personnel	30 Personalaufwand
Diminution des charges de personnel	Verminderung des Personalaufwands
- 1'000'000.-	- 1'000'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen
<i>Proposition de traitement:</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

0.2 Budget global <i>Groupe UDC par Jean-Luc Addor</i>	Voranschlag allgemein <i>UDC-Fraktion durch Jean-Luc Addor</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges du personnel - 1'000'000.-	30 Personalaufwand - 1'000'000.-
Décision de la commission: Accepté	Beschluss der Kommission: Angenommen
<i>Proposition de traitement:</i> <i>Discussion et vote</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i> <i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez (PLR), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 0.1 de la commission des finances

La même proposition a été déposée par le député Jean-Luc Addor au nom du groupe UDC (**proposition 0.2**).

La commission des finances reste persuadée que le Conseil d'Etat peut trouver des ressources à l'interne pour compenser la réduction de ce million. Elle demande qu'il mette en œuvre des mesures de maîtrise d'évolution des effectifs encore plus marquées et vous propose **d'accepter** cette proposition d'amendement; elle l'a elle-même acceptée par 11 voix, zéro refus et une abstention.

M^{me} la députée Sonia Z'graggen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Dans son projet de budget 2010, le Conseil d'Etat a prévu d'adapter la dotation en ressources humaines supplémentaires de plusieurs de ses services afin de répondre aux besoins grandissants de notre Administration cantonale.

Nous saluons l'esprit constructif et surtout réaliste de notre Gouvernement qui doit se donner les moyens notamment de mettre en œuvre et d'appliquer des dispositions législatives voulues et votées par notre Parlement.

Or, que constatons-nous?

Une commission de notre législatif, au demeurant fort respectable, voudrait imposer à notre Administration une image restrictive et strictement fonctionnaliste. Cette vision n'est pas défendable et pourrait entraîner, à terme, une gestion insuffisante des dossiers.

Rappelons-le ici, l'Administration cantonale a une mission claire au service de la population et l'empêcher de la remplir pleinement, c'est la condamner à subir les foudres de cette même population.

Chers collègues, la demande en postes supplémentaires de notre Gouvernement est raisonnable et répond à une analyse pertinente.

Le groupe ADG s'oppose vigoureusement aux limitations excessives préconisées par la commission des finances. Nous vous demandons de les refuser et d'accepter les propositions en postes supplémentaires faites par le Conseil d'Etat.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député André Vernay, PLR:

Le groupe PLR soutient ici la commission des finances.

Limiter de façon éclairée, non dogmatique mais pragmatique, l'expansion de l'Etat fait partie des postulats de base des libéraux-radicaux et c'est donc tout naturellement que notre *credo* rejoint ici celui de la commission des finances.

Cependant, nous nous sommes demandés si la commission des finances ne devrait pas réfléchir à des critères plus objectifs pour limiter cette expansion qui prend l'ascenseur. Un critère pourrait être, par exemple, le refus de toute augmentation supérieure au coût de la vie et aux règlements en vigueur fixant les règles de l'évolution de la masse salariale, mais on peut en trouver d'autres. La mise en place de critères précis est urgente au vu de ce que la PIP 2010-2013 nous promet. Merci.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Cette proposition d'amendement de la commission des finances, à laquelle nous nous associons, c'est vraiment un strict minimum. C'est un strict minimum qui a été proposé (pour parler bien sûr de la commission des finances) non pas au hasard, d'une manière mécanique ou je ne sais comment, mais après une analyse soignée et sérieuse des propositions d'augmentation de personnel qui ont été faites par le Conseil d'Etat.

On peut et on doit demander plus au Gouvernement que ce qu'il nous propose, justement si on ne veut pas que ce qui a été dit tout à l'heure, c'est-à-dire éviter de plomber le destin des générations futures par des dépenses inconsidérées, eh bien!, si on ne veut pas que ces propos ne restent que des discours, nous pensons, comme la commission des finances, qu'encore une fois un million en moins, avec la réduction correspondante de l'augmentation du personnel de l'Etat, c'est vraiment le strict minimum qu'on peut demander au Gouvernement dans l'intérêt des contribuables de ce canton.

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

La demande initiale du Conseil d'Etat a été fixée à 41,4 postes supplémentaires pour le budget 2010.

La commission des finances reste convaincue qu'une économie d'un million, soit l'équivalent d'approximativement 8 postes, est tout à fait raisonnable dans le contexte qui nous occupera en 2010.

En effet, dans le courant de l'année prochaine, nous savons d'ores et déjà que nous aurons à nous pencher sur une demande de postes supplémentaires dans le cadre de la réforme de la justice et que nous devons également traiter d'une réforme en matière d'enseignement.

Notamment pour ces raisons, nous maintenons notre proposition de réduction des charges globales de personnel d'un million de francs pour ramener l'évolution de ces dernières de 3,1 à 2,9%.

Nous ne rattachons pas cette exigence à des postes précis et laissons à l'exécutif le soin de réaliser cette analyse. En effet, le Parlement, tout comme un conseil d'administration, doit se prononcer sur une ligne de conduite à adapter et ne doit pas s'immiscer dans l'opérationnel.

La commission des finances s'appliquera d'ailleurs, du moins lors de son prochain budget je l'espère, à formuler des propositions globales d'économies, en laissant une liberté d'action au Conseil d'Etat au niveau de l'opérationnel, tout en allant exactement dans le même sens que celui exposé par le PLR tout à l'heure.

Notre Parlement doit et devra, année après année, tenir son rôle de régulateur des charges de fonctionnement et d'investissements et monitorer ces dernières de façon globale.

Contrairement au groupe ADG, la commission des finances considère justement qu'il est une toute grande difficulté au sein de notre Etat: c'est de définir exactement les missions de ce dernier.

Je vous remercie de soutenir cet amendement.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Il est temps de rappeler que sur les 41,4 postes, 5 concernent le passeport biométrique, décision prise par le peuple suisse. En principe, dans un Etat démocratique, l'exécutif met en application les décisions du souverain.

Nouvelle organisation judiciaire: Tribunal cantonal et ministère public. Nous prévoyons 5 postes de greffiers auxiliaires et 3 postes de greffiers auxiliaires pour le ministère public déjà dans le cadre de l'année 2010, au-delà de ce qui viendra dans la décision de mars, parce qu'il y a des nouvelles procédures qui viennent modifier profondément l'organisation judiciaire tant au niveau pénal qu'au niveau civil.

Modernisation des procédures du Service cantonal des contributions: 6 postes, admis par le Parlement pour mon plus grand plaisir lors de ma première session, sauf erreur, le 4 ou le 5 mai 2009. Ces 6 postes sont admis par vous-mêmes et bien sûr font partie de notre projet.

Et on peut continuer ainsi de suite...

Mesdames et Messieurs les députés, vous avez la certitude, et vous l'avez déjà entendue, que le Gouvernement a, avec beaucoup de rigueur, refusé de très nombreux postes que l'Administration nous avaient demandés. Malgré cette rigueur, il s'est avéré qu'il était tout à fait incompressible de descendre au-dessous de 41,4 postes. Cet élément est pour nous des plus importants.

Il est vrai que la commission des finances fait aujourd'hui une ouverture en nous disant: nous ne demandons pas la réduction de 8 postes; nous demandons la réduction de la masse salariale d'un million parce que, et je crois que ceci est vrai, Monsieur le président, ce n'est pas le rôle du Grand Conseil de venir nous dire quels sont les postes qui sont les plus appropriés de retenir effectivement.

Mais, Mesdames et Messieurs les députés, vous faites tous partie des commissions thématiques. Avez-vous le sentiment, à la fin d'une séance de commission thématique, lorsque vous avez entendu l'Administration cantonale, lorsque vous avez entendu le conseiller d'Etat qui accompagne la commission thématique, avez-vous une seule fois eu le sentiment que le domaine que vous observiez était surdoté en personnel de l'Administration? N'avez-vous pas constaté pour vos propres services, pour le Service parlementaire – position qui viendra juste après celle-ci –, n'avez-vous pas constaté aussi pour le Service parlementaire qu'il y avait des besoins et que ceux-ci nécessitaient d'être couverts? Alors, vous savez et vous avez l'occasion de constater les besoins dans l'Administration. Vous savez, en outre, que nous avons été stricts, voire très stricts dans les postes acceptés, dans les 41,4 postes nouveaux acceptés par rapport à des demandes qui étaient supérieures à 120 postes.

J'entends, et c'est par là que je vais terminer, certains d'entre vous me dire: mais un million sur 2,8 milliards de dépenses, franchement en pour cent par rapport soit à la masse des dépenses relatives au personnel, soit à la masse générale du budget, ce sont des dépenses qui se représentent en infimes pour mille. C'est tout à fait vrai, Mesdames et Messieurs les députés, lorsque vous vous adressez au Conseil d'Etat, mais l'inverse également.

Je vous remercie et je vous invite à soutenir la position du Conseil d'Etat.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le chef du Département des finances.

Wir kommen somit zur Abstimmung.

Propositions 0.1 et 0.2

Par 91 voix contre 34 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent les propositions identiques 0.1 de la commission des finances et 0.2 du groupe UDC.

0.3 Budget global <i>Groupe PDCC par Pascal Gaillard</i>	Voranschlag allgemein <i>PDCC-Fraktion Pascal Gaillard</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
31 Biens, services et marchandises Réduction, économie - 1'000'000.-	31 Güter, Dienstleistungen und Waren Reduktion, Einsparung - 1'000'000.-
Décision de la commission: Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt
<i>Proposition de traitement:</i> <i>Discussion et vote</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i> <i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez (PLR), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 0.3 du groupe PDCC déposée par le député Pascal Gaillard

La commission des finances a refusé cette proposition par 9 voix, aucune opposition et 3 abstentions.

2,3% de la croissance de ces dépenses sont directement liés aux programmes de soutien à l'économie. Le solde de 1,4% provient d'autres éléments compensés en grande partie par des recettes.

Par ailleurs, on constate que les charges dans le budget 2010 des Biens, services et marchandises sont inférieures au montant figurant dans le budget 2009.

Nous vous proposons ainsi de refuser cet amendement.

M. le député Pascal Gaillard, PDCC:

Le groupe DC du Centre a déposé cet amendement au budget 2010 pour les raisons suivantes:

Historiquement, la rubrique Biens, services et marchandises n'est jamais entièrement utilisée. Je ne veux pas vous citer les chiffres depuis 2004, mais chacun pourra contrôler par lui-même.

La réduction proposée représente 0,49% du total de la rubrique concernée. Et même si l'on part du principe que l'on ne réduit pas du tout les mesures visant le soutien à l'économie, elle ne représente que 0,5%.

Enfin, notre proposition visait surtout à donner à la commission des finances une base de réflexion afin de se positionner sur le fait de savoir s'il était plus judicieux d'économiser sur les frais de personnel ou sur les frais généraux.

La commission des finances a pris position et la réduction des frais de personnel ayant été admise il y a quelques instants, nous **retirons** notre amendement et vous donnons rendez-vous lors du débat sur le compte 2010 afin de constater si ces petites économies étaient réellement réalisables.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Wir nehmen zur Kenntnis, dass **dieser Antrag zurückgezogen wurde.**

Somit können wir weiterfahren.

1. Grand Conseil <i>Présidence du Grand Conseil</i>	Grosser Rat <i>Präsidium des Grosses Rates</i>
Ressources financières 30 Charges de personnel Engagement d'un collaborateur scientifique pour le secrétariat des commissions thématiques + 150'000.- Décision de la commission: Accepté	Finanzressourcen 30 Personalaufwand Anstellung eines wissenschaftlichen Mitarbeiters für das Sekretariat der Thematischen Kommissionen + 150'000.- Beschluss der Kommission: Angenommen
<i>Proposition de traitement:</i> <i>Discussion et vote</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i> <i>Diskussion und Abstimmung</i>

2. Grand Conseil	Grosser Rat
<u>Président-e-s des commissions thématiques (EFCS, SP, ET, SAI, ATE, AE, IF, EE)</u>	<u>Präsidentinnen und Präsidenten der thematischen Kommissionen (EBKS, ÖS, KBV, GSI, LTU, AA, IF, VE)</u>
<u>Présidente de la COJU</u>	<u>Präsidentin der JUKO</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel	30 Personalaufwand
Engagement d'un-e collaborateur/collaboratrice scientifique supplémentaire	Anstellung eines zusätzlichen wissenschaftlichen Mitarbeiters / einer zusätzlichen wissenschaftlichen Mitarbeiterin
+ 160'000.-	+ 160'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement:</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez (PLR), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 1 présentée par la Présidence du Grand Conseil

La commission des finances a accepté cette proposition par 7 voix, 4 refus et 2 abstentions.

Elle veut respecter ainsi l'indépendance du Parlement par rapport au Conseil d'Etat et respecter également la volonté des différentes commissions qui ont pris position en 2001, en 2003 et en 2005 en faveur de cette proposition.

M. le député André Vernay, PLR:

Une majorité de notre groupe refuse ce nouveau poste.

Un souci de cohérence par rapport à notre vote précédent limitant les charges salariales a motivé notre choix.

Nous ne pouvons pas, dans le même temps, freiner les dépenses de l'Administration et accepter une augmentation de nos dépenses à nous parlementaires. Une symétrie des sacrifices s'impose.

Cependant, un certain nombre de députés suivront malgré tout les appels des présidents de commissions thématiques et accepteront ce nouveau poste.

M^{me} la députée Véronique Maret, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), présidente de la commission thématique de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS):

En tant que présidente de la commission EFCS ayant déposé un amendement allant dans le même sens, je me permets d'intervenir déjà sur l'amendement déposé par la Présidence.

Pourquoi avoir déposé cet amendement? Pour défendre le travail du Parlement en se basant sur ce que demande la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs. Cette loi exprime la volonté du Parlement de bénéficier d'un soutien professionnel et indépendant dans l'exercice de ses missions.

La création des commissions thématiques allait dans ce sens et la nécessité d'attribuer aux commissions thématiques un secrétariat indépendant des départements a aussi été développée lors de l'entrée en matière de cette loi.

Nous pouvons constater en analysant le rapport d'activité du Service parlementaire la somme de travail réalisé par ce service pour les commissions et pour le Parlement dans son ensemble.

J'aimerais aussi intervenir en comparaison intercantonale. Nous constatons dans de nombreux cantons romands que le secrétariat des commissions permanentes occupe, par exemple, dans le canton de Vaud 4 emplois ou à Genève 4 postes à plein temps, mais surtout je prendrai la comparaison avec Fribourg qui est le canton qui nous ressemble le plus où 3 personnes sont en charge de ce travail pour les commissions thématiques du Parlement. En Valais, je vous le rappelle, une personne, soit 0,7 emploi/plein temps, selon le cahier des charges, se consacre au service du secrétariat des commissions permanentes. En comparaison romande, le Grand Conseil valaisan est clairement celui qui offre le soutien le moins important à ses commissions parlementaires.

L'indépendance du Parlement par rapport à l'Administration cantonale est l'élément central de cette demande d'engagement d'un collaborateur scientifique en charge du secrétariat des commissions thématiques. Tous les présidents, toutes les présidentes pourront vous confirmer l'importance de pouvoir s'appuyer sur un Service parlementaire indépendant. Le travail de rapporteur est très important au sein des commissions, mais il ne doit en aucun cas être opposé aux contributions et tâches effectuées par un collaborateur scientifique. Au contraire, les rapporteurs comme les présidents et présidentes profitent des informations données, apportées par le Service parlementaire pour permettre à la commission de travailler de manière plus approfondie. Les députés connaisseurs des dossiers sont des députés plus efficaces.

Voilà pourquoi les présidentes et présidents des commissions thématiques ainsi que la présidente de la commission de justice soutiennent la demande de la Présidence d'engager un collaborateur scientifique pour le secrétariat des commissions thématiques.

Pour terminer, je précise que je retire l'amendement déposé par les présidents et présidentes des commissions thématiques au profit de l'amendement de la Présidence du Parlement que je, que nous vous demandons de soutenir.

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller, CVPO:

Ich bin auch Mitglied der Finanzkommission und ich muss hier sagen, ich habe mich sehr für das eingesetzt. Wir Oberwalliser waren alle der Meinung, dass es dies braucht. Vielleicht gibt es auch noch eine andere Sichtweise. Es ist sehr schwierig als Oberwalliser in diesem Parlament, vor allem in den Kommissionsarbeiten, da doch fast alles ausschliesslich auf Französisch ist. Und wenn dann noch niemand da ist der ein Protokoll erstellt, ist es noch schwieriger, vor allem wenn man vielleicht noch den Rapport schreiben muss. Und aus dieser Sicht finde ich es sehr wichtig, dass man hier aufstockt. Es ist zum Teil inkonsequent – das ist richtig, man hat andere Personalstellen abgelehnt – aber hier sehen wir wirklich einen Nachholbedarf und wir kommen schon immer entgegen, indem man in fast allen Kommissionen französisch spricht. Das wäre für uns Oberwalliser sicher ein Dienst, den wir wirklich in Anspruch nehmen und der uns die Arbeit erleichtern würde.

Aus diesem Grund sind wir Oberwalliser einstimmig dafür gewesen, dass man hier aufstockt.

Ich danke.

M. le député Aldo Resenterra, PLR, président de la délégation aux affaires extérieures (AE):

J'interviens ici en tant que président de la délégation aux affaires extérieures.

Notre Service parlementaire est de plus en plus sollicité et cela pour de nouvelles tâches qui lui sont attribuées.

Pour information, lorsque ce Parlement signe un accord ou une nouvelle convention intercantonale, dans certains cas, une commission de contrôle interparlementaire est constituée. Cette commission doit avoir un secrétariat permanent. Cette tâche est attribuée à un Service parlementaire suivant un tournus établi. Ce secrétariat permanent doit gérer les séances, l'archivage et fournir les rapports inhérents de la commission. Ces nouvelles tâches, en plus de leur travail habituel, sont certainement pour beaucoup d'entre vous un élément que vous ne connaissiez pas. Notre Service parlementaire se verra attribuer ce rôle pour la nouvelle commission de contrôle de la convention scolaire romande.

Un autre élément, Chers collègues, en tant que président de commission. Pensez à celui qui accepte la tâche de rapporteur alors que vous vous êtes désistés, certes, pour de bonnes raisons. Vous pouvez vous imaginer qu'il ait besoin du Service parlementaire. Il faut alors que ce service puisse répondre à ses attentes.

Ce nouveau poste est une nécessité.

Merci d'avance pour votre soutien à cette proposition.

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

Tout d'abord pour vous rappeler le score au sein de la commission des finances: 7 à 4; autant vous dire que la question n'a pas été si facile à trancher.

Ce qui a fait trancher la commission des finances, c'est tout d'abord une question d'historique.

Quelques petits rappels:

En 1999, réforme parlementaire qui aboutit à la création d'un Service parlementaire, puis 2001, 2003 et 2005, demandes successives de différentes commissions, avant même les commissions thématiques qui le demandent actuellement en 2009, d'avoir un à deux – et ceci est écrit – collaborateurs scientifiques au sein du Service parlementaire.

Il faut admettre que des sollicitations constantes et de plus en plus nombreuses, notamment au niveau des commissions intercantionales, existent.

La commission des finances a tout de même parlé aussi des moins et je souhaite vous en faire part. La commission des finances craint de façon générale un désengagement, à un certain moment, des commissions thématiques puisque nous l'avons constaté, en moyenne en 2008, 10 séances de commission thématique par commission et par année ont eu lieu. Si l'on peut considérer cela comme étant suffisant, au sein de la commission des finances, plusieurs voix se sont élevées pour clairement affirmer que ça ne l'était pas. Si on décide de prendre un engagement, que ce soit en qualité de membre d'une commission thématique, de président ou de rapporteur, dès ce moment-là il apparaît très clairement qu'il faut exercer le nombre d'heures suffisant pour pouvoir être excellent dans les débats.

Une partie de la commission des finances le disait également, nous ne pouvons pas à la fois augmenter nos honoraires et demander plus d'engagement du Service parlementaire. Cela diminue également, comme je vous l'ai dit, nos compétences dans les débats.

En conclusion, la commission des finances, par 7 voix contre 4, a décidé d'accepter cet amendement et elle vous demande d'être soutenue dans le cadre de ce vote.

Merci.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le président de la commission.

Es ist eine Einmaligkeit, dass der Grossratspräsident sich zum Budget auch äussern darf. Vieles wurde gesagt im Hinblick auf die Anstellung eines zusätzlichen Mitarbeiters. Es wurde im Prinzip alles gesagt. Nur noch einen Hinweis. Bereits im Jahr 2008 wurde vom damaligen Präsidium mitgeteilt, dass im Budget 2010 vorzusehen sei, dass man einen zusätzlichen Mitarbeiter anstellen muss, um die Qualität der Arbeit zu gewährleisten, die in den Kommissionen zu machen ist.

Also seitens des Präsidiums ersuche ich Sie auch dem Antrag der Finanzkommissionen und der verschiedenen anderen Anträge, die dieses Projekt unterstützen, zuzustimmen.

Wir kommen somit zur Abstimmung.

Par 98 voix contre 20 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la proposition 1 de la Présidence du Grand Conseil.

<p>3. Grand Conseil</p> <p><i>Groupe UDC par Jean-Luc Addor</i></p>	<p>Grosser Rat</p> <p><i>UDC-Fraktion durch Jean-Luc Addor</i></p>
<p>Ressources financières</p>	<p>Finanzressourcen</p>
<p>31 Biens, services et marchandises</p> <p>Co-production d'une émission sur Canal 9</p> <p>- 70'000.-</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>31 Güter, Dienstleistungen und Waren</p> <p>Co-Produktion einer Sendung auf Canal 9</p> <p>- 70'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>
<p><i>Proposition de traitement:</i></p> <p><i>Discussion et vote</i></p>	<p><i>Behandlungsvorschlag:</i></p> <p><i>Diskussion und Abstimmung</i></p>

M. le député Jérôme Favez (PLR), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 3 du groupe UDC déposée par le député Jean-Luc Addor

La commission des finances a refusé par 11 voix, une pour et aucune abstention cette proposition et vous demande d'en faire de même.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Qu'on soit bien d'accord, on n'est pas en train de parler ici du financement des retransmissions en direct ou en différé de nos débats. Nous sommes en train de parler d'une subvention qui a pour objet une autre émission ou d'autres types d'émissions supplémentaires de Canal 9.

Canal 9 n'est pas ou pas encore une télévision d'Etat. Nous craignons que, par cette subvention, nous mettions le doigt dans un engrenage qui nous amène finalement à introduire une forme de distorsion de concurrence entre un média particulier, qui n'a aucune raison d'être privilégié par rapport aux autres, et tous les autres médias, qu'il s'agisse de la presse écrite, de la radio, tous ces médias qui, sans subventions particulières, font un effort, comme Canal 9, pour intéresser les citoyens aux travaux de ce Parlement.

Pour éviter cette distorsion, nous vous proposons de refuser cette subvention.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Wir kommen zur Abstimmung über diesen Antrag.

Par 100 voix contre 16 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 3 du groupe UDC.

4. Tribunaux	Kantonsgerichte
<i>Commission de justice</i>	<i>Justizkommission</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel Engagement d'un secrétaire général adjoint des tribunaux valaisans + 200'000. - Décision de la commission: Refusé	30 Personalaufwand Anstellung eines Generalsekretär-Stellvertreters der Walliser Gerichte + 200'000. - Beschluss der Kommission: Abgelehnt
<i>Proposition de traitement:</i> <i>Discussion et vote</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i> <i>Diskussion und Abstimmung</i>

5. Tribunaux	Kantonsgerichte
<i>Groupe CSPO, par Graziella Walker Salzmann</i>	<i>CSPO Fraktion, durch Graziella Walker Salzmann</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel Engagement d'un / d'une secrétaire général adjoint + 200'000.-	30 Personalaufwand Anstellung Generalsekretär-StellvertreterIn + 200'000.-

Décision de la commission: Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt
<i>Proposition de traitement:</i> <i>Discussion et vote</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i> <i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez (PLR), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 4 de la commission de justice et proposition 5 du groupe CSPO déposée par la députée Graziella Walker Salzmann

Ces propositions tendent à augmenter la rubrique 30 charges de personnel de 200'000 francs en engageant un secrétaire général adjoint pour les tribunaux valaisans.

Cette demande a été refusée par la commission des finances par 9 voix, aucune acceptation et 3 abstentions.

Dans le premier semestre 2010, 25 postes supplémentaires seront proposés au Parlement dans le cadre de la réforme de la justice.

La commission vous propose d'attendre ce moment-là avant de vous prononcer sur ce nouveau poste.

Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO, Vizepräsident der Justizkommission:

In meiner Funktion als Vizepräsident der Justizkommission und Präsident der Unterkommission "Beziehungen zu den Gerichten" ersuche ich Sie heute um zwei sinnvolle Mehrausgaben im Sinne der Effizienz und Effektivität der Walliser Justiz.

Wie die Präsidentin der JUKO, Grossrätin Anne-Marie Sauthier-Luyet, bereits bei der Eintretensdebatte dargelegt hat – und im Anschluss noch kurz darlegen wird – handelt es sich dabei nicht um individuelle Bauchentscheide, sondern um innerhalb der JUKO einstimmig gefasste Beschlüsse nach kritischer Auseinandersetzung mit der Thematik.

Und glauben Sie mir, werte Kolleginnen und Kollegen, auch die Mitglieder der JUKO sind sich des Spardrucks sowie der Problematik des steigenden Personalaufwands bewusst und trotzdem haben wir entschieden, diese Anträge zu stellen, da wir überzeugt sind, dass sie notwendig und zweckmässig sind.

Beim ersten hier zu behandelnden Antrag handelt es sich um die Anstellung eines Generalsekretär-Stellvertreters der Walliser Gerichte oder anders gesagt um einen jährlichen personellen Mehraufwand von 200'000 Franken.

Aktuell besteht das Generalsekretariat aus dem Generalsekretär und einer Sekretärin. Dies obwohl bei dessen Einstellung im Jahr 2003 – ich wiederhole 2003 – bereits die Anstellung eines Generalsekretär-Stellvertreters geplant worden ist und seither auch immer wieder beantragt und abgelehnt worden ist.

Die Tätigkeiten des Generalsekretärs sind sowohl zahlreich wie vielfältig;

- direkter Vorgesetzter von mehr als 20 Personen, vom Kanzleipersonal über den Bibliothekar bis hin zum Informatiker,
- Personalverantwortlicher für 170 Mitglieder und rund 30 Praktikanten,
- Verantwortlicher für die interne und externe Kommunikation, für die Informatik, für die Weiterbildung,
- ja für das Rechnungs- und Budgetwesen aller 15 Gerichte,
- zudem Verantwortlicher vieler zeitraubender Administrationsaufgaben.

Die JUKO wollte und will Richter, die richten und sich nicht im Dschungel der langwierigen Administration verlieren. Hierzu braucht es einen Generalsekretär.

Die JUKO will aber auch ein Generalsekretariat, das nicht nur das Tagesgeschäft laufend erledigt, sondern gleichzeitig Ablaufprozesse wie Arbeitsmittel optimiert, wichtige Kontrollfunktionen im Bereich der Finanzen wahrnimmt und so mittelfristig Zeit und damit auch Geld für unseren Kanton spart. Hierzu braucht es den Generalsekretär-Stellvertreter.

Der Staatsrat wie auch die FIKO werden argumentieren, dass es zum einen nicht die Aufgabe einer Kommission sei, einzelne konkrete Posten zu schaffen und der Grosse Rat ohnehin im kommenden Jahr im Rahmen der Veränderungen in der Justiz über eine Vielzahl neuer Juristenstellen zu befinden habe.

Die JUKO hält dem jedoch entgegen, dass es sich bei der Justiz nicht um eine Dienststelle im eigentlichen Sinn handelt, die einem Departement untergeordnet ist, sondern um die dritte, unabhängige Gewalt im Staat, die durchaus aus einem anderen Winkel zu betrachten ist. Ähnlich wie auch der Parlamentsdienst.

Zudem handelt es sich beim Generalsekretär-Stellvertreter gerade eben nicht um eine Juristenstelle, sondern im Sinne der wirtschaftlichen Optimierung um eine Ökonomenstelle, aber vor allem – und das ist wichtig – nicht um eine Stelle, die im direkten Zusammenhang mit den Veränderungen in der Justiz steht.

Aus diesem Grund rechtfertigt es sich, dass wir bereits heute und hier über diesen Antrag befinden.

Das Generalsekretariat wurde in den letzten Jahren von Herrn Lengacher aufgebaut und institutionalisiert. Die Aufzeichnung der Prozesse und die Gliederung war bis heute jedoch nicht möglich.

Nicht auszudenken was geschehen würde, wenn der Generalsekretär plötzlich für längere Zeit ausfallen würde. Vieles der aufgebauten Arbeit würde ins Stocken geraten. Zudem denke ich, dass es sich in einem zweisprachigen Kanton rechtfertigt, einen Chef und einen Stellvertreter zu haben, die unterschiedlicher Sprache sind.

Im Namen der JUKO ersuche ich Sie um Ihre Unterstützung und ich versichere Ihnen, dass es sich dabei um gut investiertes Geld handelt, das innerhalb der Walliser Justiz zu mehr Effizienz und vor allem Effektivität sowie weniger Administration führen wird.

Geben Sie Ihrem Herzen einen Ruck und ich bin überzeugt, wir werden sehen, dass wir damit längerfristig Geld sparen.

Danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Je serai un petit peu plus court.

On a parlé d'efficience de la justice. L'efficience de la justice, la qualité de la justice, pour nous, dépend des gens qui rendent la justice et pas de l'ampleur de la bureaucratie judiciaire.

Nous sommes contre l'augmentation de la bureaucratie judiciaire et nous dirons non à cette proposition.

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

Je prendrai la parole une seule fois tant pour le secrétaire général adjoint que pour les postes de greffiers dits auxiliaires.

Tout d'abord, la commission des finances tient à relever, puisqu'elle l'a dit tout à l'heure, que cela ne correspond pas à une vision globale des tâches de l'Etat. Nous sommes à nouveau en train de nous immiscer dans les missions qui sont confiées à l'Etat pour pallier des manques que nous soupçonnons. Ce n'est ici pas de notre compétence.

Par ailleurs, toutes les commissions thématiques pourraient alors venir avec des demandes de personnel supplémentaire. Je vous en supplie, ne le faites pas, ce serait certainement inefficace et très long pour notre Parlement.

Donc, j'en viens tant sur la demande du secrétaire général adjoint que sur celle des deux greffiers auxiliaires. Nous avons bien compris au sein de la commission des finances que ces postes étaient demandés pour liquider les affaires en cours. Après prise de renseignements, nous avons constaté que le Conseil d'Etat avait donné une autorisation anticipée au Tribunal cantonal pour repourvoir 3 postes en septembre 2009 afin de liquider les affaires en cours. Le Tribunal cantonal n'a pas trouvé les profils adéquats. Et on retrouve maintenant dans le budget 2010, sous les charges du personnel, 5 personnes, dont les 3 que je viens de mentionner, pour permettre de liquider les cas sous l'ancien régime et 2 personnes pour préparer le nouveau régime. Comme il l'a été dit tout à l'heure, en mars 2010, une analyse devra être faite par ce Parlement pour savoir si nous voulons doter la justice valaisanne de 23,5 postes supplémentaires ou pas. Je pense qu'il sera déjà suffisamment difficile à ce moment-là de savoir s'il faut 23,5 personnes ou pas, avec une analyse complète.

Donc, pas de précipitation; allons-y pas à pas. Nous vous proposons ainsi de refuser tant ce poste de secrétaire général adjoint que les deux postes de greffiers auxiliaires.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le président de la commission.

Wir kommen somit zur Abstimmung.

Par 76 voix contre 42 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent les propositions identiques 4 de la commission de justice et 5 du groupe CSPO.

6. Tribunaux	Kantonsgerichte
<i>Commission de justice</i>	<i>Justizkommission</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
<p>30 Charges de personnel</p> <p>Engagement de deux greffiers(ères) auxiliaires supplémentaires (limité jusqu'au 31 décembre 2010)</p> <p>+ 300'000.-</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>30 Personalaufwand</p> <p>Anstellung von zwei zusätzlichen AushilfsgerichtsschreiberInnen (befristet bis 31. Dezember 2010)</p> <p>+ 300'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>
<i>Proposition de traitement:</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

7. Tribunaux	Kantonsgericht
<i>Groupe CSPO, par Graziella Walker Salzmann</i>	<i>CSPO Fraktion, durch Graziella Walker Salzmann</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
<p>30 Charges de personnel</p> <p>Engagement de deux greffiers(ères)</p> <p>+ 250'000.-</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>30 Personalaufwand</p> <p>Anstellung zweier GerichtsschreiberInnen</p> <p>+ 250'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>
<i>Proposition de traitement:</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO, Vizepräsident der Justizkommission:

Ich melde mich noch einmal zu Wort, weil es bei diesem Antrag um ganz etwas anderes geht und vor allem weil ich Bezug nehmen möchte auf die Äusserung des Präsidenten der FIKO der sagte, man hätte drei Stellen bewilligt, die für die Abarbeitung der Altlasten seien und möchte noch zwei Stellen, die für das neue System sind.

Ich weise Sie an dieser Stelle darauf hin, dass die zusätzlich beantragten Aushilfsgerichtschreiber von der JUKO auch dazu dienen, die Altlasten abzuarbeiten.

Vielleicht noch einen kleinen Hinweis.

Mit der Justizreform, die am 1.1.2011 in Kraft treten wird, wird es so sein, dass nicht mehr wie bis heute alle Entscheide, die über 8'000 Franken Streitwert haben, vom Bezirksgericht instruiert werden und schliesslich vom Kantonsgericht entschieden werden, sondern dass neu alle erstinstanzlichen Zivilurteile die Bezirksrichter fällen.

Mit anderen Worten: Jeglicher Entscheid, der am 31.12.2010 noch beim Kantonsgericht sein wird, muss zurück an die Bezirksgerichte überwiesen werden. Dies könnte und es droht auch zu einer Überflutung der Bezirksgerichte per 1.1.2011 führen. Damit wäre gerade in der zivilrechtlichen Rechtsprechung die Gefahr eines Stockens und es droht, dass die Prozesse bedeutend länger gehen.

Zudem – und dies ist auch entscheidend – handelt es sich hierbei um einen einmaligen Beitrag, den die JUKO hier beantragen möchte, 200'000 Franken für 1 Jahr befristet bis Ende 2010.

Wir sind der Überzeugung und wir sind dies einstimmig, dass es sinnvoll ist dem Kantonsgericht die nötigen Mittel in die Hand zu geben, damit man diese Stellen schaffen kann und somit bis Ende 2010 die Altlasten abschaffen kann, damit wir am 1.1.2011 mit vollem Elan und wenig hängigen Dossiers starten können.

Über all die anderen Stellen, die angeblich und vielleicht im nächsten Jahr hier in diesem Saal zu behandeln sind möchte ich mich nicht äussern. Dazu gibt es noch keine konkreten Projekte und davon werden wir dann sprechen wenn es soweit ist. Und ich kann Ihnen versichern, dass die JUKO nicht blindlings alle Stellen unterstützen wird, sondern ganz dezidiert und kritisch betrachten wird, was nötig ist und Sinn macht. Diese Stellen hier machen Sinn, denn sie dienen dazu, dass die Walliser Justiz schneller wird.

Ich danke.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Wir nehmen auch zur Kenntnis, dass **der Vorschlag 7 der CSPO-Fraktion von Graziella Walker Salzman zu Gunsten der Justizkommission zurückgezogen wurde.**

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR, présidente de la commission de justice:

Après les explications très détaillées du député Philipp Matthias Bregy, j'ajoute un simple complément.

Le Parlement a très souvent mis en évidence les lenteurs de la justice. Aujourd'hui, nous ne parlons pas de Justice 2011, pour laquelle nous interviendrons plus tard. En ce moment, il y a des besoins pour éviter un engorgement des tribunaux de première instance avec le retour des dossiers.

Aussi la commission de justice vous demande-t-elle instamment, pour assurer une transition dans des conditions optimales au 1^{er} janvier 2011, d'accorder ces postes temporaires, d'accorder les moyens à la justice de réaliser ses objectifs.

Merci.

Der Präsident:

Merci, Madame la présidente de la commission de justice.

Wir kommen somit zur Abstimmung.

Par 75 voix contre 39 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la proposition 6 de la commission de justice.

Der Präsident:

Wir behandeln den Punkt 8 – Antrag der CSPO-Fraktion durch Graziella Walker Salzmann.

8. Ministère public <u>Groupe CSPO, par Graziella Walker Salzmann</u>	Staatsanwaltschaft <u>CSPO Fraktion, durch Graziella Walker Salzmann</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel Suppression de trois postes de greffiers auxiliaires - 500'000.- Décision de la commission: Refusé	30 Personalaufwand Streichung von drei Gerichtsschreiber-Hilfskräfte-Stellen - 500'000.- Beschluss der Kommission: Abgelehnt
Proposition de traitement: Discussion et vote	Behandlungsvorschlag: Diskussion und Abstimmung

M. le député Jérôme Favez (PLR), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 8 du groupe CSPO déposée par la députée Graziella Walker Salzmann

Cette proposition a également été refusée par 11 voix, aucune acceptation et une abstention.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Die Finanzkommission – allen voran deren Präsident – sagt immer wer etwas ausgeben will, muss irgendwo sparen.

Die CSPO hat auch beantragt, dass man zwei zusätzliche Gerichtsschreiber anstellt, damit der Übergang zur neuen Rechtspflegeordnung geregelt werden kann.

Kostenpunkt 300'000 Franken.

In der Ablehnungsbegründung wurde immer gesagt, dass die Gesamtsicht fehlt und man dürfte jetzt keine neuen Stellen sprechen. Im März 2010 würde dann das Gesamtpaket vor den Grossen Rat kommen und dann könnte man darüber abstimmen.

Anders bei der Staatsanwaltschaft. Dort ist man jetzt bereit drei Stellen zu sprechen, obwohl die Gesamtsicht ja auch noch nicht bekannt ist und bei diesen drei Stellen handelt es sich nicht um befristete Stellen, sondern um unbefristete Stellen und der Kostenpunkt dieser drei Stellen ist 500'000 Franken. Aus dem Grund empfiehlt Ihnen die CSPO – auch unter dem Gesichtspunkt der Gleichbehandlung von Kantonsgericht und Staatsanwaltschaft, welche ja dann ab 2011 vom Kantonsgericht unabhängig ist – dass man diesen Antrag ablehnt.

Also unseren Antrag annimmt und die drei Stellen ablehnt.

Danke.

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

Voici donc la preuve finalement que nous n'avons pas à nous immiscer dans l'opérationnel, je vous le répète.

Vous êtes en train, d'un côté, de dire: on donne au Tribunal cantonal et, de l'autre, on enlève au ministère public. Cela ne devrait pas concerner le Parlement. Nous travaillons sur une enveloppe globale et pas sur autre chose.

S'il vous plaît, un petit peu plus de rigueur!

Merci.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le président de la commission des finances.

Wir kommen somit ebenfalls zur Abstimmung über diesen Antrag.

Par 87 voix contre 33 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 8 du groupe CSPO.

<p>6.2 Chancellerie d'Etat</p> <p><u>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Laura Kronig (suppl.)</u></p>	<p>Staatskanzlei</p> <p><u>ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Laura Kronig (Suppl.)</u></p>
<p>Ressources financières</p> <p>30 Charges de personnel</p> <p>Engagement de 5 traducteurs</p> <p>+ 500'000.-</p> <p>Préavis de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Finanzressourcen</p> <p>30 Personalaufwand</p> <p>Anstellung von 5 Übersetzern</p> <p>+ 500'000.-</p> <p>Vorbericht der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>
<p><i>Proposition de traitement:</i></p> <p><i>Discussion et vote</i></p>	<p><i>Behandlungsvorschlag:</i></p> <p><i>Diskussion und Abstimmung</i></p>
<p>6.3 Chancellerie d'Etat</p> <p><u>Liliane Brigger CSPO</u></p>	<p>Staatskanzlei</p> <p><u>Liliane Brigger CSPO</u></p>
<p>Ressources financières</p> <p>30 Charges de personnel</p> <p>Traduction</p> <p>+ 300'000.-</p> <p>Préavis de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Finanzressourcen</p> <p>30 Personalaufwand</p> <p>Übersetzung</p> <p>+ 300'000.-</p> <p>Vorbericht der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>
<p><i>Proposition de traitement:</i></p> <p><i>Discussion et vote</i></p>	<p><i>Behandlungsvorschlag:</i></p> <p><i>Diskussion und Abstimmung</i></p>

M. le député Jérôme Favez (PLR), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 6.2 du groupe ADG déposée par la députée (suppl.) Laura Kronig

Cette proposition a été refusée par 12 voix, aucune acceptation et aucune abstention, aucune compensation de charges n'ayant été proposée par la personne qui a déposé l'amendement.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Durch fest angestellte Übersetzer je Departement können sich diese in den jeweiligen Bereich einarbeiten und kennen die entsprechenden Fachbegriffe. Dies wirkt sich positiv auf die Übersetzungen aus und so müssen wir Parlamentarier in den Kommissionen nicht unnötig Zeit verplempern, indem wir auch noch einheitliche Fachbegriffe suchen, bestimmen und im ganzen Gesetz einheitlich einsetzen.

Als Beispiel kann das OS Gesetz herhalten. Da ist im Bericht der ersten Kommission zu lesen, dass sich die Oberwalliser Vertreter jeglicher Parteien beschwert haben, dass die Übersetzung schlecht und uneinheitlich sei. Die erste Kommission hat bereits die grössten Böcke herausgenommen und die zweite Kommission hat dann nochmals einige Begriffe vereinheitlicht.

Oder beim Gesundheitsgesetz haben sich die Oberwalliser Vertreter aller Parteien der ersten Kommission nach der letzten Kommissionssitzung rund zwei Stunden mit den Angestellten des Departements zusammgehockt und sind den ganzen Text nochmals durchgegangen um ihn sprachlich zu korrigieren. Dies wäre aber eigentlich nicht die Aufgabe von uns Parlamentariern.

Der Bund arbeitet übrigens erfolgreich mit diesem System: Übersetzer werden nicht für alles und immer wieder etwas anderes eingesetzt, sondern haben ihren thematischen Bereich (zum Beispiel Migration, Gesundheit usw.). Dadurch kennen sie insbesondere die jeweiligen Fachbegriffe und übersetzen deshalb schneller, effizienter und exakter.

Dies die Argumentation für die Anstellung von zusätzlichen Übersetzern.

Aber wir ziehen unseren Antrag 6.2 zugunsten des Vorschlags 6.3 der CSPO zurück.

Frau Grossrätin Liliane Brigger, CSPO:

Alle Jahre wieder – im Dezember – kommt der Nikolaus und verteilt Nüsse und Mandarinen,

alle Jahre wieder – im Dezember – verteilt das Parlament das Budget und

alle Jahre wieder – im Dezember - wünscht die CSPO mehr Finanzen für die Übersetzung

und bekommt diese nicht.

Eine endlose Geschichte?

Gestern wurde ein Postulat überwiesen, in welchem künftig im Wallis alle öffentlichen und historischen Gebäude jeweils in Deutsch und Französisch angeschrieben werden sollen. Die CSPO befürwortete natürlich diesen Entscheid und ist glücklich darüber.

In der integrierten Mehrjahresplanung 2010-2013 sind die Ziele und Prioritäten des Staatsrats in aller Deutlichkeit geschrieben. Eins der drei Schwerpunktthemen ist die Zweisprachigkeit in unserem Kanton.

Der Staatsrat erwähnt in diesem Bericht die Chance und die Wichtigkeit der Zweisprachigkeit, und diese insbesondere auch im Interesse der Jugend.

Weiter steht geschrieben und ich zitiere: "Es gilt also, die durch die Zweisprachigkeit des Kantons eröffneten Möglichkeiten auf allen Ebenen zu nutzen, indem die Kenntnisse in den beiden Kantonsprachen sowohl in den Schulen und Bildungszentren als auch in der Verwaltung und der staatlichen Kommunikation gefördert werden". Zitat Ende.

In diesem Sinne bittet die CSPO um Annahme des Betrages von +300'000 Franken für die Übersetzung.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin.

Somit kommen wir auch hier zur Abstimmung.

Par 73 voix contre 37 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 6.3 de la députée Liliane Brigger.

<p>6.6 Information</p> <p><i>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Laura Kronig (suppl.)</i></p>	<p>Information</p> <p><i>ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Laura Kronig (Suppl.)</i></p>
<p>Ressources financières</p> <p>30 Charges de personnel</p> <p>Personne supplémentaire pour l'informatique (mise à jour et maintenance du site Internet cantonal)</p> <p>+ 100'000.-</p> <p>Préavis de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Finanzressourcen</p> <p>30 Personalaufwand</p> <p>Zusätzliche Person für Informatik (Überarbeitung und Unterhalt der Kantonshomepage)</p> <p>+ 100'000.-</p> <p>Vorbericht der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>
<p>Prestations</p> <p>Objectif politique 1</p> <p>Mesure prioritaire (nouvelle)</p> <p>Développement et maintenance d'un nouveau site Internet cantonal orienté vers les utilisateurs</p>	<p>Leistungen</p> <p>Politisches Ziel 1</p> <p>Prioritäre Massnahme (neu)</p> <p>Aufbau und Unterhalt einer neuen, benutzerorientierten Kantonshomepage</p>

Préavis de la commission: Refusé	Vorbericht der Kommission: Abgelehnt
<i>Proposition de traitement:</i> <i>Discussion et vote</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i> <i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez (PLR), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 6.6 du groupe ADG déposée par la députée (suppl.) Laura Kronig

Cette proposition a été refusée par la commission des finances par 12 voix, aucune acceptation et aucune abstention.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Die Homepage ist oftmals der erste Kontakt, welchen ein Bürger mit der Kantonsverwaltung hat. Die Homepage ist gewissermassen die Visitenkarte des Kantons. Surft man auf der Webseite des Staates Wallis verirrt man sich schnell und findet das Gesuchte oftmals nicht oder erst nach zeitintensivem Herumklicken.

Die Universität Basel befragte vergangenes Jahr Bürger, Unternehmen und Staatsangestellte zu den jeweiligen Kantonshomepages. Bewertet wurden Kriterien wie Informationsgehalt, Aufbau und Suchmöglichkeiten. Die Webseite unseres Kantons schloss am schlechtesten ab. Insbesondere die Struktur und die Suchfunktion wurden stark kritisiert.

Im Sommer haben wir ein entsprechendes Postulat an den Staatsrat überwiesen. Die Antwort liegt heute auf dem Tisch.

Schon bei der Entwicklung kündigten wir einen entsprechenden Budgetantrag an.

Seien wir realistisch. Es braucht eine zusätzliche kreative Person, um eine gute Homepage erstellen und unterhalten zu können.

Der Präsident:

Danke, Frau Grossrätin.

Wir können auch über diesen Antrag wieder abstimmen.

Par 78 voix contre 20 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 6.6 du groupe ADG.

Der letzte Punkt – Leistungen und politische Ziele – dieser Tabelle entfällt, da er einen direkten Zusammenhang hat mit der jetzt geführten Abstimmung.

Somit haben wir den Voranschlag "Allgemein, Legislative, Exekutive und Präsidium" abgeschlossen.

3. ELECTION
du préposé à la protection des données et à la transparence
WAHL
des Datenschutz- und Öffentlichkeitsbeauftragten

Der Präsident:

Ich möchte Ihnen vorweg nochmals das Verfahren erläutern.

Der Grosse Rat hat in der Septembersession den offiziellen Wahlvorschlag der kantonalen Datenschutzkommission abgelehnt und das Dossier an das Büro zurückgewiesen.

Dieses hat beschlossen, dass heute nur jene Personen, die fristgemäss ein Bewerbungsdossier eingereicht und seither ihre Kandidatur nicht zurückgezogen haben, wählbar sind. Es sind dies:

Heinrich von Roten, Sitten

Ursula Sury, Luzern

Alexandre Staeger, Montreux

Roger Matter, Siders

Nicolas Rosenthal, Genf

Die Kandidatenvorschläge müssen jetzt anschliessend und vor Eröffnung des Wahlgangs durch eine Fraktion oder einen Abgeordneten angemeldet werden gemäss Artikel 112 ff des Reglements des Grossen Rates.

Vor Eröffnung des Wahlgangs werde ich die Kandidatenvorschläge zusammenfassen, nach dem dritten Wahlgang sind nur noch die Kandidaten wählbar, die an einem der vorgängigen Wahlgänge beteiligt waren.

Die Wahl findet in einem geheimen Urnengang statt.

Falls nur eine einzige Person vorgeschlagen würde, käme es zu einer stillen Wahl gemäss Artikel 115 des Reglements des Grossen Rates.

Bei der Berechnung des absoluten Mehrs werden die leeren und ungültigen Stimmen nicht berücksichtigt. Ungültig ist nach Artikel 119 des Reglements des Grossen Rates auch jeder Stimmzettel, der eine nicht wählbare Person enthält, d.h. den Namen einer Person, die vorher nicht erwähnt wurde und kumulativ von niemandem in diesem Saal vorgeschlagen wurde. Gibt es noch Fragen und Bemerkungen zum Wahlprozedere?

Wenn das nicht der Fall ist, erteile ich das Wort Herrn Grossrat Felix Ruppen für einen Wahlvorschlag.

Hr. Grossrat Felix Ruppen, CVPO:

Ich habe die grosse Ehre, Ihnen verehrte Damen und Herren, einen bestens ausgewiesenen Kandidaten für das Amt des Datenschutz- und Öffentlichkeitsbeauftragten vorzustellen.

Eigentlich erübrigt sich diese Vorstellung fast, weil Sie diesen Kandidaten aus eigener Erfahrung kennen. Mit **Henri von Roten**, seines Zeichens noch Staatskanzler, steigt hier eine Persönlichkeit ins Rennen, die unser volles Vertrauen verdient.

Zu seiner Person:

Henri von Roten ist 62 Jahre jung, in bester gesundheitlicher Verfassung, arbeitsfähig und topp motiviert.

Die Familie von Roten stammt aus Raron, die Mutter von Henri von Roten stammt aus Siders. Die Matura hat er am Kollegium in St-Maurice erlangt und dann in Genf studiert. Seit dreissig Jahren lebt Henri von Roten im Unterwallis und ist dadurch beiden Kantonsteilen sprachlich, kulturell und sozial eng verbunden. Eine echte Walliser Kandidatur.

Der perfekt zweisprachige Jurist hat seine berufliche Laufbahn 1975 beim Rechtsdienst der Staatskanzlei begonnen, wurde zum Vizekanzler und dann zum Staatskanzler ernannt.

Die Weiterbildung war für Heinrich von Roten stets sehr wichtig. Sei es das Erlernen der italienischen und englischen Sprache, die Ausbildung zum Publicmanager oder die Kurse in der Informatik.

Er koordinierte als Staatskanzler das Gesetz über die Information der Öffentlichkeit, den Datenschutz und die Archivierung und kennt daher diese Materie und die Anforderungen an dieses Mandat ausgezeichnet. Er kennt aber auch den Staat Wallis, die Verwaltung und die Regierung aus seinen jahrelangen persönlichen Erfahrungen und Mitarbeit ausgezeichnet. Dank diesem Wissen kann Henri von Roten dieses Mandat als Datenschutzverantwortlicher für den Kanton Wallis sehr kostengünstig ausführen. Dazu kommt noch, dass er seine Zeit sehr flexibel einsetzen kann.

Das Bewerbungsdossier von Henri von Roten, wie auch die Dossiers der übrigen Bewerberinnen und Bewerber, wurde von der kantonalen Datenschutzkommission intensiv geprüft und professionell bewertet. Diese Kommission hat die Bewerbung von Henri von Roten als bestes Dossier befunden und empfiehlt dem Grossen Rat, Henri von Roten zum Datenschutzbeauftragten zu ernennen.

Sehr geehrte Damen und Herren, gleich wie die Datenschutzkommission empfehle ich Ihnen den Kandidaten Henri von Roten zum Datenschutzbeauftragten zu wählen. Es ist eine ausgezeichnete Wahl.

Besten Dank für die Unterstützung des Kandidaten.

M. le député André Vernay, PLR:

Le groupe PLR a choisi d'auditionner les cinq candidats qui restent en lice pour ce poste. Nous les avons interrogés tous les cinq sur la base d'un canevas identique connu des candidats à l'avance.

Il convient, tout d'abord, de mentionner ici le haut niveau de compétences des cinq personnes entendues.

Trois maîtres mots ont présidé à notre choix:

- compétence
- expérience
- indépendance.

A nos yeux, tous les candidats avaient les compétences requises dans le domaine de la protection des données pour occuper ce poste. Cependant, certains n'avaient pas les compétences linguistiques nécessaires, d'autres ne donnaient pas toutes les garanties d'indépendance nécessaires et d'autres encore avaient moins d'expérience.

Au final, nous avons retenu une candidature qui réunit les trois niveaux exigés par notre groupe.

Nous vous proposons de soutenir la candidature de M^{me} **Ursula Sury**.

Voici quelques éléments qui démontrent ses compétences et son expérience:

M^{me} Sury a 16 ans d'expérience comme avocate en matière de protection des données.

Elle a développé des concepts et évalué des projets concernant la protection des données en collaboration avec des entreprises privées, particulièrement dans le domaine de la santé qui est un domaine de la protection des données particulièrement sensible, ainsi qu'avec des administrations communales et cantonales.

Relevons ses compétences particulières dans les nouveaux développements de l'Internet et des médias en ligne. Elle est spécialisée dans la collection, la conservation et le traitement des données dans les domaines Internet.

Elle a participé à plusieurs colloques et workshops en matière de protection des données, en collaboration avec des entreprises privées.

Elle est médiatrice diplômée et a une expérience étendue des managements des conflits spécialisés aussi dans la protection des données.

Elle donne également des cours à l'Université des sciences appliquées de Lucerne dans le domaine de la protection des données, du risk-management et le droit commercial et informatique.

Elle a suivi une formation post grade intitulée "protection des données et sécurité informatique", une formation unique en Suisse.

Elle est l'auteure de plusieurs publications et présentations en matière de protection des données.

Enfin, elle a participé à des conférences, séminaires, colloques et discussions en matière de protection des données.

Notre groupe pense que M^{me} Sury est une experte dans ce domaine. Le fait qu'elle vienne hors de notre canton, mais aussi et surtout son haut niveau de formation nous rassurent quant à son indépendance.

Je vous remercie de la soutenir.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Es liegen keine weiteren Wortmeldungen vor.

Aucune autre proposition.

Somit halte ich fest, dass zwei Kandidaten vorgeschlagen sind, Herr Heinrich von Roten und Frau Ursula Sury.

Ich bitte die Stimmzähler hier ans Pult zu kommen und die Stimmzettel auszuteilen.

Wir können weiterfahren während der Zeit, die die Stimmzähler für die Auszählung der Stimmen benötigen. Wir fahren weiter mit Traktandum 4.

(...)

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés	130
Bulletins rentrés	129
Bulletins blancs	5
Bulletin nul	1
Bulletins valables	123
Majorité absolue	62

M^{me} **Ursula Sury** est élue **préposée à la protection des données et à la transparence** avec 74 voix.

M. Heinrich von Roten obtient 49 voix.

4. PROJET DE BUDGET 2010:

Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

ENTWURF DES VORANSCHLAGES 2010:

Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

Tableau des amendements / Liste der Abänderungsvorschläge

Commission des finances / Finanzkommission

Président: David Théoduloz / Berichtstatter: Edgar Gottet -

Rapporteur: Jérôme Favez

Der Präsident:

Ebenfalls zu diesem Departement haben Sie ein lachsfarbiges Papier (**Tabelle I**). Auf diesem Papier – wie gesagt – sind sämtliche Vorschläge, die durch die Finanzkommission und auch von der thematischen Kommission angenommen wurden.

Falls niemand das Wort verlangt, werden diese Anträge so wie sie dort vorliegen in globo angenommen.

Es liegen keine Wortmeldungen vor, somit **sind diese Vorschläge angenommen**.

Auf dem weissen Papier (**Tabelle II**) sind dann die Änderungen mit finanziellen Auswirkungen und dort beginnen wir mit dem Verwaltungs-, Rechts- und Sportdienst.

3.3 Service administratif, juridique et du sport <u>COFI</u>	Verwaltungs-, Rechts- und Sportdienst <u>FIKO</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 subventions accordées Réduction la rubrique subventions accordées et transfert à la rubrique prêts et participations - 4'000'000.- Décision de la commission: Accepté	36 Eigene Beiträge Reduktion der Rubrik Eigene Beiträge und Übertragung in die Rubrik Darlehen und Beteiligungen - 4'000'000.- Beschluss der Kommission: Angenommen
<i>Proposition de traitement:</i> <i>Discussion et vote</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i> <i>Diskussion und Abstimmung</i>
3.4 Service administratif, juridique et du sport <u>COFI</u>	Verwaltungs-, Rechts- und Sportdienst <u>FIKO</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
52 prêts et participations Réduction de la rubrique subventions accordées et transfert à la rubrique prêts et participations + 4'000'000.-	52 Darlehen und Beteiligungen Reduktion der Rubrik Eigene Beiträge und Übertragung in die Rubrik Darlehen und Beteiligungen + 4'000'000.-

Décision de la commission: Accepté	Beschluss der Kommission: Angenommen
<i>Proposition de traitement:</i> <i>Discussion et vote</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i> <i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez (PLR), rapporteur de la commission des finances:

Propositions 3.3 et 3.4 présentées par la commission des finances

Ces deux points sont liés.

Le budget a été présenté comme si l'accord intercantonal, qui sera soumis au Parlement dans le courant de l'année 2010, avait déjà été accepté par le Parlement.

La commission des finances demande de corriger cette anticipation et vous demande ainsi d'accepter cette correction.

Frau Grossrätin Liliane Brigger, CSPO:

Frau Grossrätin Maria Oester-Ammann ist beim Auszählen und somit spreche ich hier in ihrem Namen. Sie ist Mitglied und neue Präsidentin der kantonalen Kommission für Stipendien und Ausbildungsdarlehen.

Ein neues schweizerisches Konkordat wird dem Parlament in der Junisession zur Genehmigung vorgelegt. Darin ist ersichtlich, dass die Tendenz schweizweit darauf hinausgeht, den Studierenden unter gewissen Voraussetzungen vermehrt Stipendien anstelle von Darlehen auszusahlen.

Die kantonale Kommission hat an diesem Schweizer Konkordat mitgearbeitet und gemerkt, dass die Tendenzen grossmehrheitlich den langjährigen Praktiken des Kantons Wallis entsprechen. Bei Annahme des Konkordats durch den Grossen Rat kann der Staatsrat das Konkordat auf Beginn des neuen Schuljahres 2010 in Kraft setzen. Zudem ist es in der Kompetenz des Staatsrats auch ohne Konkordat mehr Stipendien zu bewilligen.

Die kantonale Kommission war einstimmig für den vorliegenden Budgetantrag, in der thematischen Kommission gab es ein nein der SVP. Es ist unverständlich und nicht nachvollziehbar, dass die FIKO in der momentan wirtschaftlich schwierigen Zeit den Studierenden noch mehr Schulden in Form von Darlehen zumuten will. Es gibt nicht wenige Studierende, welche nach Abschluss ihres Studiums mit einem Schuldenberg zwischen 50'000 und 100'000 Franken dastehen, eine Familie gründen wollen und unter Umständen keine Arbeit finden. Wie sollen die Schulden des Studiums zurückbezahlt werden?

Jugendarbeitslosigkeit ist im Moment ein gross diskutiertes Thema. Lösungen gegen die Jugendarbeitslosigkeit sind gefragt, nicht bloss leere Worte.

Ich bitte Sie, Kolleginnen und Kollegen, den Antrag der FIKO abzulehnen und zugunsten unserer Jugend in Ausbildung diesen Budgetposten zu genehmigen. Ich danke.

M^{me} la députée Véronique Maret, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), présidente de la commission thématique de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS):

J'interviens ici en tant que présidente de la commission thématique EFCS.

La commission s'oppose, elle aussi, à cette proposition de la commission des finances. Cette proposition a été refusée, au sein de la commission, par 11 voix et acceptée par une personne.

Un système efficace de bourses permet aux jeunes de tout milieu de pouvoir accéder aux diverses filières de formation offertes.

Le canton a un intérêt à pouvoir promouvoir l'égalité des chances s'il veut pouvoir utiliser au mieux le potentiel de ses citoyens et citoyennes.

Un versement de bourses insuffisantes ou leur refus pourraient amener les étudiants et étudiantes à prolonger la durée de leurs études afin de les financer par l'exercice d'une activité professionnelle. Tout prolongement de la durée de la formation entraîne une augmentation des coûts, pour l'Etat en particulier, par le paiement des contributions fixées par les différents accords intercantonaux.

Est-il encore justifiable que les étudiants valaisans terminent leurs études avec plusieurs dizaines de milliers de francs de dettes alors que leurs camarades d'études issus des autres cantons n'ont rien ou pratiquement rien à rembourser?

Le canton du Valais fait beaucoup en faveur de la politique familiale, en particulier dans le domaine des allocations familiales qui sont parmi les plus élevées de Suisse, et dans le développement sur tout le territoire cantonal de structures d'accueil pour la petite enfance. Il serait dommage qu'une politique restrictive en matière de bourses annihile tous les efforts entrepris.

Il faut aussi tenir compte de la problématique du chômage des jeunes qui prend de plus en plus d'ampleur.

Le Conseil national vient de réduire le nombre d'indemnités journalières aux jeunes de moins de 25 ans et aux étudiants en recherche d'un premier emploi. Si ces jeunes ont, en plus, une dette d'études, ils auront de la difficulté à la rembourser et ils pourraient très vite se retrouver à l'assistance publique.

L'autre problème, c'est l'accord intercantonal. Cet accord sera soumis au Grand Conseil valaisan dans le courant 2010. Il entrera en vigueur dès qu'il aura été ratifié par dix cantons.

Il n'est pas nécessaire d'attendre ces ramifications pour procéder à une augmentation de la part des allocations allouées sous forme de bourses. La répartition de l'aide entre bourses et prêts d'honneur est régie par l'article 6 du règlement pour le calcul des bourses et des prêts d'honneur du 16 juin 2000. La modification de cet article est de la compétence du Conseil d'Etat.

Voilà pourquoi la commission thématique EFCS s'oppose à la proposition de la commission des finances et elle vous demande de suivre sa position.

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

Je pense que vous l'avez tous compris, il ne s'agit pas d'un élément financier ici pour la commission des finances, mais de préserver les prérogatives de ce Parlement tout simplement puisque cet accord intercantonal date du 18 juin 2009, qu'il n'a pas encore été ratifié par notre Grand Conseil; donc, il n'y a pas à voir ces lignes-là pour le moment apparaître dans le budget.

Je rappelle même que, dans le cadre de l'accord intercantonal, il y a un délai d'exécution de cinq ans.

Le Conseil d'Etat est d'ailleurs tout à fait favorable dans son intégralité à la proposition de la commission des finances.

Je vous propose donc de soutenir cet amendement.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Je voudrais, tout d'abord, faire une correction matérielle.

Evidemment, ce concordat viendra devant le Grand Conseil durant l'année 2010, mais depuis deux ou trois ans le Grand Conseil nous demande de mettre plus de bourses et moins de prêts, et c'est ce que nous avons fait. C'est sur une demande du Grand Conseil que nous avons changé les règles, étant donné que nous sommes convaincus qu'il faut plus de bourses, que nous sommes convaincus que les bourses actuellement sont profitables aux jeunes, que les jeunes en ont besoin et que nous n'arrivons pas à épuiser notre montant de prêts puisque les conditions des prêts sont peu acceptables pour les jeunes par rapport aux conditions de leur remboursement. Donc, c'est une condition matérielle importante.

Il est vrai que je viendrai avec ce concordat au mois de juin, probablement, ou en septembre au Grand Conseil. Il est vrai aussi que ce concordat risque de patienter quelques années avant d'être mis en application parce qu'il n'y a pas unité au niveau des cantons suisses pour cette mise en application.

Je viendrai également avec une nouvelle loi qui est liée au concordat sur les bourses.

Il serait possible de venir avec un crédit supplémentaire à ce moment-là, mais le Grand Conseil me demande de ne pas faire de crédit supplémentaire.

C'est la raison pour laquelle nous avons changé, avec effet immédiat, la notion de bourses pour être dans la ligne que souhaitent nos étudiants.

C'est dans ce sens que je vous demande d'aider les familles.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le président du Gouvernement.

Bevor wir zur Abstimmung kommen, möchte ich Ihnen das Wahlresultat des Datenschutz- und Öffentlichkeitsbeauftragten mitteilen.

(...)

Mit 74 Stimmen ist Frau Ursula Sury als neue Datenschutz- und Öffentlichkeitsbeauftragte gewählt worden. (*Applaus*)

Auf Herrn Heinrich von Roten entfielen 49 Stimmen.

Somit gratuliere ich der neuen Datenschutz- und Öffentlichkeitsbeauftragten, Frau Ursula Sury. Sie ist somit die erste Datenschutz- und Öffentlichkeitsbeauftragte unseres Kantons. Ich wünsche ihr in ihrem Amt viel Erfolg und hoffe auf eine gute Zusammenarbeit.

Somit kommen wir wieder zurück zu unserem Budget 2010.

Wir stimmen ab über den Antrag der FIKO.

Par 63 contre 53 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent les propositions 3.3 et 3.4 de la commission des finances.

3.5 Service administratif, juridique et du sport (en lien avec la 1.15) <u>Groupe CSPO par Graziella Walker Salzmann</u>	Verwaltungs-, Rechts- und Sportdienst <u>CSPO-Fraktion durch Graziella Walker Salzmann</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 subventions accordées	36 Eigene Beiträge
Réduction des bourses	Reduktion der Stipendien
- 2'000'000.-	- 2'000'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
Proposition de traitement:	Behandlungsvorschlag:
Discussion et vote	Diskussion und Abstimmung

M. le député Jérôme Favez (PLR), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 3.5 du groupe CSPO déposée par la députée Graziella Walker Salzmann

La commission des finances a refusé cette proposition par 10 voix, aucune acceptation et une abstention.

La commission des finances a suivi ainsi la commission thématique.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

In Anbetracht der Tatsache, dass dieses Parlament dem Antrag der Finanzkommission zugestimmt hat, erübrigt sich der Antrag der CSPO.

Wir ziehen diesen Antrag zurück. Danke.

3.9 Service cantonal de la jeunesse (en lien avec la 3.27)	Kantonale Dienststelle für die Jugend
<i>COFI</i>	<i>FIKO</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 charges de personnel	30 Personalaufwand
Réduction de la rubrique charges de personnel du service de la Formation Professionnelle et augmentation de la rubrique 30 du service de la Jeunesse	Reduktion der Rubrik Personalaufwand der Dienststelle für Berufsbildung und Erhöhung der Rubrik 30 der Dienststelle für die Jugend
+ 500'000.-	+ 500'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen
<i>Proposition de traitement:</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez (PLR), rapporteur de la commission des finances:

La proposition 3.9 de la commission des finances est en lien avec la proposition 3.27. Il faut les traiter ensemble.

Elles concernent la rubrique 30 Charges de personnel, réduction de la rubrique charges de personnel du Service de la formation professionnelle et augmentation de la rubrique 30 du Service de la jeunesse pour un montant de 500'000 francs.

Cet amendement, comme je viens de le dire, est à mettre en lien avec la proposition 3.27. Il s'agit d'une compensation due à une mauvaise saisie entre le Service cantonal de la jeunesse et l'Administration cantonale des finances.

Der Präsident:

Es liegt keine Wortmeldung vor.

Somit ist der Antrag angenommen. Mit der Annahme dieses Vorschlags ist der Antrag 3.27 ebenfalls angenommen.

3.10 Service cantonal de la jeunesse	Kantonale Dienststelle für die Jugend
<i>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) durch Helena Mooser Theler</i>	<i>ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Helena Mooser Theler</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 subventions accordées + 1'150'000.-	36 Eigene Beiträge + 1'150'000.-
Décision de la commission: Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt
Prestations	Leistungen
Objectif politique (nouveau) Les valeurs indicatives des salaires minimum et maximum du personnel travaillant dans le domaine de la petite enfance doivent être relevées en temps voulu Sous-objectif politique (nouveau) Les salaires du personnel correspondent au minimum aux salaires de bases des ASE en vigueur dans la classification salariale de l'association valaisanne des CMS Décision de la commission: Refusé	Politisches Ziel (neu) Die Richtwerte für Minimal- und Maximallöhne für das Personal des Kleinkindbereichs müssen zeitgerecht angehoben werden Politisches Teilziel (neu) Die Löhne für das Personal entsprechen minimal den Grundlöhnen der FABE wie sie in der Lohklassifikation der Walliser Vereinigung der SMZ Gültigkeit haben Beschluss der Kommission: Abgelehnt
Nouvelle formulation de la cothem Mesure prioritaire (nouvelle) Examen, en vue d'une revalorisation, des salaires du personnel travaillant dans le domaine de la petite enfance en tenant compte des nouvelles exigences de formation (délai. 31.12.2010)	Neue Formulierung der Kommission Prioritäre Massnahme (neu) Prüfung – hinsichtlich einer Anpassung – der Löhne des Personals des Kleinkindbereichs unter Berücksichtigung der neuen Ausbildungsanforderungen (Frist: 31.12.2010)

Décision de la commission: Accepté	Beschluss der Kommission: Andenommen
<i>Proposition de traitement:</i> <i>Discussion et vote</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i> <i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez (PLR), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 3.10 du groupe ADG déposée par la députée Helena Mooser Theler

La commission des finances a refusé cette proposition par 10 voix, une voix pour et une abstention.

La commission des finances estime que, dans le cadre du désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes, ce thème sera abordé dans le paquet global RPT. A l'heure actuelle, les personnes concernées sont des employés communaux.

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Mit dem Abänderungsantrag, den ich im Namen der ADG eingereicht habe, habe ich auf die tiefen Löhne der Mitarbeiterinnen in Kindertagesstätten hingewiesen.

In den letzten Jahren hat sich die Gesellschaft verändert. Das Bedürfnis nach familien- und schulergänzender Kinderbetreuung ist stark gestiegen. Auch im Kanton Wallis wurden viele Kindertagesstätten und Betreuungseinrichtungen für Kindergartenkinder und Primarschüler neu eröffnet oder ausgebaut.

Mitarbeiterinnen von Kindertagesstätten verfügen alle laut Anforderungen des Kantons und der Gemeinden über sehr gute Ausbildungen im Bereich der Erziehung, Sozialpädagogik, Kinderpflege usw.

Mitarbeiterinnen in Betreuungsstrukturen für Kinder leisten eine anspruchsvolle und wertvolle Arbeit. Der Aufgabenbereich einer Kinderbetreuerin ist breit und erfordert sehr viel Selbst-, Sozial- und Fachkompetenz.

Leider wird diese Arbeit schlecht bezahlt. Die Löhne liegen weit unter denen der Fachfrauen Betreuung in den sozialmedizinischen Zentren des Kantons Wallis. Betreuerinnen im Betagten- und Behindertenbereich verdienen pro Monat bis zu 700 Franken mehr als jene im Kinderbereich. Dafür gibt es keine Rechtfertigung. Die Betreuungsstrukturen für Kinder haben nicht die finanziellen Mittel, ihren Mitarbeiterinnen bessere Löhne zu entrichten.

Die Gemeinden und der Kanton sind gefordert, die Anpassung der Löhne für Kinderbetreuerinnen an jene der sozialmedizinischen Zentren des Kantons Wallis schrittweise vorzunehmen und auch mitzufinanzieren. Die Erhöhung dieser Löhne ist eine Investition in unsere Kinder und somit auch in unsere Zukunft.

Ich ziehe meinen Abänderungsantrag zugunsten des Antrags der Bildungskommission **zurück**, werde aber die Entwicklung in diesem Bereich beobachten und wenn nötig, entsprechende Anträge einbringen. Danke.

Der Präsident:

Wir nehmen auch hier zur Kenntnis, dass der Antrag zurückgezogen wurde.

Die neue Formulierung der Kommission und die politischen Ziele sind somit ebenfalls angenommen.

Wir fahren weiter mit **3.11. Dieser wurde angenommen** – keine Wortmeldungen.

3.11 Service de la formation tertiaire <i>Commission EFCS par Véronique Maret</i>	Dienststelle für tertiäre Bildung <i>Kommission EBKS durch Véronique Maret</i>
Prestations	Leistungen
Indicateur (nouveau) Nombre d'étudiants valaisans fréquentant la HES en Valais Décision de la commission: Accepté	Indikator (neu) Anzahl Walliser Studierende an der HEVs Beschluss der Kommission: Angenommen
<i>Proposition de traitement:</i> <i>Discussion et vote</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i> <i>Diskussion und Abstimmung</i>
3.12 Service de la formation tertiaire <i>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Reinhold Schnyder</i>	Dienststelle für tertiäre Bildung <i>ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Reinhold Schnyder</i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique 1 Sous-objectif politique 5 (nouveau) Etudier la réforme de Bologne et ses conséquences Mesure prioritaire 11 (nouveau) Etudier les conséquences du système de Bologne en ce qui concerne la durée des études, l'expérience pratique, la participation des étudiants, la valeur des diplômes de l'ancien droit et leur rémunération	Politisches Ziel 1 Politisches Teilziel 5 (neu) Die Bologna-Reform und ihre Auswirkungen untersuchen Prioritäre Massnahme 11 (neu) Überprüfen der Auswirkung des Bologna-Systems bezüglich Studienlänge, Praxiserfahrung, Mitsprache der Studierenden, Wert der altrechtlichen Diplome und deren Entlohnung

Décision de la commission: Accepté	Beschluss der Kommission: Angenommen
<i>Proposition de traitement:</i> <i>Discussion et vote</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i> <i>Diskussion und Abstimmung</i>

Hr. Grossrat (Suppl.) Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Die Bologna-Reform will die Mobilität der Studierenden und die Zusammenarbeit zwischen den Hochschulen fördern. Die Schweiz hat sich vor zehn Jahren zusammen mit 29 anderen europäischen Staaten verpflichtet bis 2010 die Ziele der Bologna-Deklaration umzusetzen. Die Fachhochschule Westschweiz sowie die PH Wallis sind voll in diesem Prozess integriert. Kein Land hat die Deklaration so konsequent umgesetzt wie die Schweiz.

Die jüngsten Studentenproteste an den Universitäten deuten darauf hin, dass bei der Umsetzung die gesteckten Ziele mit der Reform nicht alle erreicht wurden. Mangelnde Mobilität, fehlende Übereinstimmung der Programme, bulimisches Lernen, eindimensionales Lernen, einengende Kontrollen, verbürokratisierte Studiengänge sind einige Begriffe, die als Kritik im Zusammenhang mit der Umsetzung der Bologna-Reform genannt wurden.

Auch wenn von Seiten der Studierenden aus den Fachhochschulen der Westschweiz kaum Kritik zu hören war, dürfen die Anliegen der Studierenden nicht aus den Augen verloren werden. Eine qualitätsvolle Ausbildung, genügend Praxisbezug und gut mit andern Fachhochschulen koordinierte Programme sollten auch ohne die vorgebrachten Kritikpunkte realisiert werden. Diese Bereiche sind neben einer optimalen Führungsstruktur wichtig und zu beachten.

Die Hochschullandschaft Schweiz ist in Bewegung. Unsere Fachhochschulen wie auch die Pädagogischen Hochschulen sind daran, sich im schweizerischen Hochschulraum zu positionieren. Diese Arbeit ist komplex, aufwendig und wichtig. Diese Arbeit ist umso wichtiger, wenn man weiss, dass die Fachhochschulen und auch die PH 's in den nächsten Jahren die vorgegebenen Hochschulkriterien erfüllen müssen um anerkannt zu werden. So sieht es nämlich das HFKG, das Hochschulförderungs- und Koordinationsgesetz, vor, das nächstens im Parlament in Bern bearbeitet wird.

Sobald dieses Gesetz unter Dach und Fach ist, ist für die Walliser Hochschulen Handeln angesagt. Zum jetzigen Zeitpunkt, glaube ich, ist eine Untersuchung verfrüht und nicht angebracht.

Ich ziehe meinen Abänderungsantrag zurück, werde aber die Entwicklung im Bereich der tertiären Institutionen genau beobachten und wenn nötig später Anträge einbringen.

Der Präsident:

Herr Grossrat Schnyder, **der Vorschlag (3.12) wurde ja angenommen durch die FIKO.**

Möchten Sie ihn zurückziehen oder lassen Sie ihn so stehen wie er angenommen wurde?

Also Sie ziehen ihn nicht zurück, Sie akzeptieren den Entscheid, dass er angenommen wurde.

3.13 Service de la formation tertiaire	Dienststelle für tertiäre Bildung
<i>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Marcelle Monnet</i>	<i>ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Marcelle Monnet</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
P1605 Livres scolaires, moyens didactiques Acquisition d'un shop Internet pour la vente du matériel scolaire + 30'000.-	P1605 Schulbücher, didaktische Unterrichtsmittel Aufschalten eines Internetshops zum Verkauf von Schulmaterial + 30'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
Proposition de traitement:	Behandlungsvorschlag:
Discussion et vote	Diskussion und Abstimmung

M. le député Jérôme Favez (PLR), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 3.13 du groupe ADG déposée par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz

La commission des finances a refusé cette proposition par 10 voix, aucune acceptation et 2 abstentions.

Il incombe, en effet, au Conseil d'Etat de fixer les priorités.

M. le député Benoît Blanchet, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG défend les 30'000 francs pour l'acquisition d'un shop Internet pour le dépôt, la vente et les commandes de livres scolaires.

A l'heure actuelle, l'emploi du réseau électronique est devenu monnaie courante pour le commun des mortels et ce pour une commande de biens et services à titre privé.

Le matériel scolaire fourni par l'Etat doit prendre le même chemin et suivre ce mouvement.

Avec la mise en place d'un shop en ligne, le dépôt des livres scolaires entend améliorer la convivialité du catalogue, des moyens d'enseignement, tant du point de vue du client que de celui de l'administrateur, notamment pour l'automatisation de certaines tâches.

C'est pourquoi le groupe ADG se doit de défendre cet investissement et de faire en sorte que le Parlement accepte notre amendement ainsi que la somme permettant d'acquérir ce shop Internet.

Il me semble important de préciser que le canton de Lucerne fonctionne déjà avec le même système qu'a prévu acheter le Service tertiaire de la formation, ce même service qui se présente à nous dans la salle des perdus cette semaine.

Comme cet amendement a été refusé par la commission, pourriez-vous nous indiquer à combien s'élève la somme prévue pour l'achat et la mise en place de ce shop?

En vous remerciant de votre écoute attentive.

M^{me} la députée Véronique Maret, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), présidente de la commission thématique de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS):

Je prends à nouveau la parole en tant que présidente de la commission thématique EFCS qui a soutenu cette proposition et qui attend en fait la confirmation du chef du département que le budget a déjà été donné au service.

La commission espère que les coûts de fonctionnement ont bien été évalués par le département et que le service aux communes et au public sera ainsi amélioré.

Der Präsident:

Merci, Madame la députée.

Wünscht der Staatsrat..., oui, je passe la parole à M. le chef du département.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Je crois que c'est une proposition intéressante, que je vais suivre et que je m'engage à mettre en place parce qu'elle pourra rendre service aussi aux communes.

Sur la question du coût et les questions informatiques de détail, je ne me prononce pas aujourd'hui, mais je crois que les 30'000 francs, on peut les trouver dans notre budget. Donc, c'est dans le budget ordinaire que l'on devrait trouver cette solution.

M^{me} la députée Véronique Maret, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), présidente de la commission thématique de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS):

Je suis un peu étonnée de la réponse du chef du département parce que les services ont confirmé, lors de la présentation à la commission, que c'était dans le budget.

Donc, j'aimerais quand même avoir la confirmation de la part du chef du département puisque la commission a soutenu.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Si c'est dans le budget, moi, je ne comprends pas la demande complémentaire.

Donc, j'admets que l'on a ce montant dans le budget et nous allons le résoudre.

Der Präsident:

Also somit ziehen Sie diesen Antrag zurück, weil er schon im bestehenden Budget integriert ist?

M. le député Benoît Blanchet, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Bien sûr, si la somme est confirmée dans le budget, on **retire** l'amendement.

<p>3.19 Service de l'enseignement</p> <p><i>Norbert Minnig ADG (SPO)</i></p>	<p>Dienststelle für Unterrichtswesen</p> <p><i>Norbert Minnig ADG (SPO)</i></p>
<p>Prestations</p> <p>Sous-objectif politique 2 (nouveau)</p> <p>Pendant la scolarité obligatoire, aucune heure de cours ne doit être perdue.</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Retiré</p>	<p>Leistungen</p> <p>Politisches Teilziel 2 (neu)</p> <p>Während der obligatorischen Schulzeit dürfen keine Schulstunden ausfallen.</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Zurückgezogen</p>
<p><i>Proposition de traitement:</i></p> <p><i>Discussion et vote</i></p>	<p><i>Behandlungsvorschlag:</i></p> <p><i>Diskussion und Abstimmung</i></p>

3.21 Service de la formation professionnelle <u>Commission EFCS par Véronique Maret</u>	Dienststelle für Berufsbildung <u>Kommission EBKS durch Véronique Maret</u>
Prestations	Leistungen
Indicateur 18 Classes préparatoires mises en place : (...) formation élémentaire Décision de la commission: Accepté	Indikator 18 Erstellung von Vorbereitungsklassen: (...) Anlehre Beschluss der Kommission: Angenommen
Proposition de traitement: <i>Discussion et vote</i>	Behandlungsvorschlag: <i>Diskussion und Abstimmung</i>

Der Präsident:

Der Antrag 3.19 wurde zurückgezogen.

3.21 Dienststelle für Berufsbildung. Dieser Antrag wurde angenommen.

Somit fahren wir weiter mit 3.26.

3.26 Service de la formation professionnelle <u>Groupe UDC par Charles Clerc</u>	Dienststelle für Berufsbildung <u>UDC-Fraktion durch Charles Clerc</u>
Prestations	Leistungen
Mesure prioritaire 5 Agenda 21 Supprimer Décision de la commission: Refusé	Prioritäre Massnahme 5 Agenda 21 Streichen Beschluss der Kommission: Abgelehnt
Proposition de traitement: <i>Discussion et vote</i>	Behandlungsvorschlag: <i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez (PLR), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 3.26 du groupe UDC déposée par le député Charles Clerc

La commission des finances a suivi la commission thématique sur ce point étant donné que c'est une mesure prioritaire qui touche aux mandats de prestations et qui n'a pas d'incidences financières.

M. le député Charles Clerc, UDC:

Ce n'est pas contre l'Agenda 21 que j'ai voulu lutter. C'est plutôt que j'estime qu'une mesure prioritaire dans la formation professionnelle Agenda 21 n'a pas sa place.

Si on veut former nos jeunes dans le développement durable, que ce soit à l'école primaire ou au CO, oui, dans les écoles supérieures, oui, mais pas dans la formation professionnelle de base. On s'écarte de l'objectif de la formation professionnelle de base.

Autre chose, introduire dans les cours interentreprises en plus encore des cours de développement durable, cela implique des frais supplémentaires. Lorsqu'on sait que certaines professions ont de la peine, pour des raisons budgétaires, à obtenir plus de périodes de cours interentreprises, il serait dommage de s'écarter du but.

Merci.

M^{me} la députée Véronique Maret, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), présidente de la commission thématique de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS):

Cette proposition est contraire à l'engagement de l'Etat pour le développement durable.

On sait l'importance de sensibiliser et de former les jeunes à cette thématique.

Contrairement à mon préopinant, la commission estime qu'il est encore plus important de les former dans le cadre de leurs futures pratiques professionnelles.

C'est pourquoi la commission ne peut accepter une telle proposition.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

L'Agenda 21, c'est un état d'esprit que l'on doit mettre en place; ce ne sont pas des cours que l'on veut organiser pour la formation professionnelle. Nous voulons avoir un certain nombre d'activités qui rendent notre jeunesse attentive à tous les problèmes de l'Agenda 21. Il y a des mesures que l'on peut prendre, y compris dans l'école professionnelle, y compris à l'école. J'ai demandé à mes services qu'ils examinent, par exemple, comment nous pourrions résoudre les questions du CO₂ dans les bâtiments scolaires, comment on pourrait économiser de l'énergie dans les bâtiments scolaires, comment on peut éduquer sur l'ensemble des 30 et quelques propositions, quelles activités on prend et quel état d'esprit on met en place avec l'Agenda 21.

C'est cette mesure-là qui nous paraît prioritaire, non pas à travers des cours, mais à travers un état d'esprit.

M. le député Charles Clerc, UDC:

Si le développement durable est une bonne chose, dans la formation professionnelle, j'y reviens, on s'écarte du vrai sujet.

On forme des jeunes pour une profession. Lorsqu'on demande (pour rappel) pour des cours interentreprises, on ne peut pas, si on ajoute à chaque fois des cours de développement durable, de la gymnastique, les professions vont être obligées d'augmenter leur période de formation professionnelle, soit passer de trois à quatre ans ou de quatre à quatre ans et demi, je ne sais pas.

Cela a un coût et on s'écarte du vrai objectif: on doit former le jeune pour la profession et non dans le développement durable. Merci.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Wir kommen somit zur Abstimmung.

Par 88 voix contre 11, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 3.26 du groupe UDC.

3.27 Service de la formation professionnelle (en lien avec la 3.9)	Dienststelle für Berufsbildung
<u>COFI</u>	<u>FIKO</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 charges de personnel	30 Personalaufwand
Réduction de la rubrique charges de personnel du service de la Formation Professionnelle et augmentation de la rubrique 30 du service de la Jeunesse	Reduktion der Rubrik Personalaufwand der Dienststelle für Berufsbildung und Erhöhung der Rubrik 30 der Dienststelle für die Jugend
– 500'000.-	– 500'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen
Proposition de traitement:	Behandlungsvorschlag:
Discussion et vote	Diskussion und Abstimmung

Der Präsident:

3.27 haben wir schon mit 3.9 erledigt. Diese beiden Punkte waren zusammen.

Somit können wir weitergehen zu 3.28.

<p>3.28 Service de la formation professionnelle</p> <p><i>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Marcelle Monnet</i></p>	<p>Dienststelle für Berufsbildung</p> <p><i>ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Marcelle Monnet</i></p>
<p>Ressources financières</p> <p>30 charges de personnel</p> <p>Engagement de 4 psychologues conseillers/conseillères en orientation</p> <p>+ 600'000.-</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Finanzressourcen</p> <p>30 Personalaufwand</p> <p>Anstellung von 4 Psychologen/Psychologinnen für die Berufsberatung</p> <p>+ 600'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>
<p><i>Proposition de traitement:</i></p> <p><i>Discussion et vote</i></p>	<p><i>Behandlungsvorschlag:</i></p> <p><i>Diskussion und Abstimmung</i></p>

M. le député Jérôme Favez (PLR), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 3.28 du groupe ADG déposée par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz

Cette proposition a été refusée par la commission des finances par 11 voix, aucune acceptation et une abstention.

Il n'y a, en effet, aucune compensation de charges qui a été proposée.

M. le député Benoît Blanchet, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG attend du chef du département l'assurance de l'engagement de ces quatre unités de psychologues conseillers en orientation, cela en pensant à l'anticipation de la mise en place de la nouvelle loi sur le CO qui entrera en vigueur en 2011.

Ces quatre postes sont essentiels pour faciliter l'orientation professionnelle des élèves sortant du CO, en ayant conscience que l'un des objectifs de la nouvelle loi reste le renforcement de la formation professionnelle.

Le budget courant sur l'année civile, il est probable que ces engagements se feront sur l'année scolaire 2010/2011. Dans ce cas, le groupe ADG rend attentive la commission thématique à la présence indispensable de ces quatre postes au budget 2011.

De plus, nous devons rendre attentif l'ensemble du Gouvernement à la nécessité d'apporter la formation adéquate à l'ensemble du corps enseignant, soutien et formation assurés par ces nouveaux postes de psychologues conseillers en orientation.

Le groupe ADG attend de la part du chef du Gouvernement un engagement formel nous assurant l'engagement de ces quatre postes pour 2011.

En vous remerciant de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Si le Grand Conseil m'assure qu'il ne m'enlève pas les huit postes ou les quatre postes avec le budget, je peux entrer en matière sur une organisation, pas sur des engagements de gens. Nous nous sommes engagés à revoir l'organisation de l'orientation, à organiser les CO avec toute la problématique sociale. Cet engagement, le rapport sera fourni, première étape, avec le compte 2009 et, ensuite, avec le budget 2010. Mais, pour moi, cela fait un ensemble qui concerne l'ensemble de l'organisation scolaire et non pas quatre postes spécifiques.

Donc, nous discuterons de l'ensemble du domaine durant le budget 2011.

M. le député Benoît Blanchet, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Nous retirons l'amendement.

3.29 Service de la formation professionnelle	Dienststelle für Berufsbildung
<i>Gilbert Truffer ADG (SPO)</i>	<i>Gilbert Truffer ADG (SPO)</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 subventions accordées	36 Eigene Beiträge
Participation aux frais de formation des apprentis	Beteiligung an den Ausbildungskosten von Lehrlingen
+ 1'000'000.-	+ 1'000'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
Prestations	Leistungen
Sous-objectif politique (nouveau)	Politisches Teilziel (neu)
Plus grand soutien aux entreprises qui forment les apprentis	Grössere Unterstützung von Betrieben, die Lehrlinge ausbilden

Décision de la commission: Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt
<i>Proposition de traitement:</i> <i>Discussion et vote</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i> <i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez (PLR), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 3.29 du député (suppl.) Gilbert Truffer, ADG

Cette proposition a été refusée par la commission des finances par 12 voix, aucune acceptation et aucune abstention.

Il n'y a effectivement aucune compensation de charges qui a été proposée.

Hr. Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Die duale Lehrlingsausbildung ist unbestritten und eigentliches Erfolgsmodell in diesem Kanton. Betriebe die Lehrlinge ausbilden leisten eine unheimlich wichtige Aufgabe und sie sollen für diese wertvolle Aufgabe auch mit barer Münze belohnt werden, wie man das übrigens auch in anderen Kantonen der Schweiz kennt.

Investitionen in die Ausbildung der Jugend und vorab der Lehrlinge sind so ziemlich das schlaueste, was dieses Parlament machen kann. Heute Morgen hat eine Mehrheit 1 Million Franken im Personalaufwand bei der Verwaltung eingespart, gestrichen. Die gleiche Mehrheit soll jetzt diese Million wieder in die Finger nehmen und der Lehrlingsausbildung zur Verfügung stellen.

Danke schön.

M^{me} la députée Véronique Maret, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), présidente de la commission thématique de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS):

La commission thématique a refusé cette proposition en argumentant que le soutien aux entreprises passe déjà par un fonds qui existe: c'est le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle.

Der Präsident:

Merci, Madame la députée.

Somit kommen wir zur Abstimmung.

Par 95 voix contre 14 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 3.29 du député (suppl.) Gilbert Truffer, ADG.

Somit entfällt auch das politische Teilziel, weil das mit diesem Antrag zusammen hing.

3.30 Service de la formation professionnelle	Dienststelle für Berufsbildung
<i>Groupe CSPO par Maria Oester-Ammann</i>	<i>CSPO-Fraktion durch Maria Oester-Ammann</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 charges de personnel (Entretien des établissements professionnels)	30 Personalaufwand (Unterhalt der Berufsbildungseinrichtungen)
+ 450'000.-	+ 450'000.-
Décision de la commission: Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt
<i>Proposition de traitement:</i> <i>Discussion et vote</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i> <i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez (PLR), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 3.30 du groupe CSPO par la députée Maria Oester-Ammann

Cette proposition a également été refusée par la commission des finances, aucune compensation de charges n'ayant été proposée.

Frau Grossrätin Maria Oester-Ammann, CSPO:

Am 9. November 2009 fand in Visp in Anwesenheit von zwei Staatsräten, Claude Roch und Jacques Melly, die feierliche Einweihung des neuen Schulgebäudes der Berufsfachschule Oberwallis statt. Die Einweihung fand am historischen 20-jährigen Gedenktag des Mauerfalls in Berlin statt, laut Direktor Kuonen war die Frage: War die Datumsauswahl "Absicht oder Zufall"?

Mit diesem Budgetantrag kommt die CSPO der langjährigen Forderung nach Hauswartstellen (Hilfswarte) für die Berufsfachschulen an allen vier Berufsfachschulstandorten Brig, Visp, Sitten und Monthey nach.

Die Zahl der Gebäude, die Komplexität der Anlagen und die Ansprüche an die Instandhaltung sind enorm gestiegen. Die Stellendotationen sind aber über die Jahrzehnte unverändert geblieben. Korrekturen wurden einzig über die Erhöhung von Pensen für das Reinigungspersonal vorgenommen. Der Grosse Rat und die FIKO müssen die Praxis ändern und in der Konsequenz der jeweiligen Entscheide auch die Folgekosten bewilligen. Ich habe darum auch ein Postulat eingereicht.

Anlagen von Berufsschulen sind zu komplexen Systemen geworden. Nur mit einem einwandfreien Hauswartsdienst von hoher Qualität ist den vielfältigen Ansprüchen zu genügen. Ein Hauswart alleine kann all die anfallenden Aufgaben nicht mehr bewältigen und mit Unterstützung von Raumpflegepersonal alleine ist diese Arbeit nicht mehr machbar.

Aus diesem Grunde fallen vermehrt Kosten durch Reparaturen Dritter an, und mangels Wartung müssen Anlageteile vorzeitig mit erheblichem finanziellen Mehraufwand ersetzt werden oder verlottern ganz einfach. Mit einem zeitgerechten Hauswartsdienst, der den Anforderungen des so genannten Gebäudemanagements entspricht, kann viel Geld eingespart werden.

Die Schulanlagen sind neben dem Unterricht auch für die überbetrieblichen Kurse und die Weiterbildung von Berufsleuten zur Verfügung zu stellen. Dies bedeutet, dass Teile der Schulanlage abends bis 22.00 Uhr genutzt werden und auch an Samstagen zur Verfügung stehen müssen. Dies erfordert eine hohe Präsenzzeit des Hauswartes.

Die zeitliche Belastung ist an jedem Schulstandort und für jeden verantwortlichen Hauswart unangemessen gross geworden. Dies führt zu individuellen Überbelastungen einerseits, aber auch zu langfristigen hohen Mehrkosten andererseits.

Je Schulstandort benötigt man einen Hauswart, der die Aufgaben eines "Technischen Leiters" wahrnimmt und eines Hilfswartes, der für die Reinigungs- und Umgebungsarbeiten zuständig ist. Im vorliegenden Begehren geht es um die Anstellung von Hilfswarten an allen vier Standorten.

Die Direktionen der Berufsfachschulen sind in dieser Sache bereits mehrmals bei der Dienststelle für Berufsbildung aber auch bei der Dienststelle für Hochbau vorstellig geworden, leider ohne Erfolg.

Die Hoffnung des Berufsfachschuldirektors Kuonen ist es, dass die Wahl des Datums der Einweihung am Standort Visp, am 20. Jahrestag des Falls der Berliner Mauer, nicht symbolischen Charakter hatte.

Ich bitte sie, Kolleginnen und Kollegen, den vorliegenden Budgetantrag zu unterstützen.

Ich danke.

M^{me} la députée Véronique Maret, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), présidente de la commission thématique de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS):

La commission thématique soutient cette proposition.

En effet, l'entretien des bâtiments appartenant à l'Etat n'est pas à négliger. Le Grand Conseil, lors de la session de novembre, a accepté de subventionner la construction de deux salles de gymnastique et de transférer le bâtiment Swisscom dans le patrimoine de l'Etat.

Pour être conséquent, le Grand Conseil doit accepter aussi que le coût de l'entretien des bâtiments entre dans le budget de l'Etat et que, pour pouvoir accomplir cette tâche, le département ait les moyens d'engager le personnel technique nécessaire.

Comme il semble qu'il y ait pénurie de personnel, nous ne devons pas attendre le budget 2011, mais déjà agir aujourd'hui.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Lorsque les services examinent les budgets, ils tiennent compte des investissements. Le problème qui se pose toujours, c'est lorsqu'on arrive au Grand Conseil avec un projet d'investissements, on sous-estime les charges de fonctionnement.

Il a été demandé, je crois lors de la dernière session, que l'on soit plus précis sur le fonctionnement dorénavant.

Cela dit, je conviens qu'avec les investissements que nous faisons, soit dans la formation professionnelle, soit dans la formation obligatoire ou dans la formation du secondaire II, nous aurons besoin de plus de personnel, notamment dans la conciergerie.

En ce qui concerne le budget 2010, le personnel a été prévu. Moi, je ne crois pas que je puisse vous donner aujourd'hui l'assurance qu'on va accepter ces 450'000 francs quand on nous demande d'enlever huit postes.

Alors, je vous propose de me laisser le soin d'examiner avec le Service de la formation professionnelle la problématique de M. Kuonen. D'ailleurs, je trouve que c'est un peu dur de dire que l'on a inauguré le jour de la chute du mur de Berlin parce que le bâtiment est magnifique et, moi, je respecte les entreprises et les architectes qui ont travaillé à ce magnifique bâtiment. Ce bâtiment est neuf, il est très fonctionnel, il est très beau, et la comparaison est un peu cruelle.

Cela dit, dans le cadre du budget 2010, nous voulons résoudre le problème y compris de la conciergerie et je reprendrai en détail sur le budget 2011 l'ensemble des problèmes de conciergerie pour l'ensemble de mon département.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le chef du département.

Somit kommen wir zur Abstimmung.

Par 67 voix contre 42 et 7 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 3.30 du groupe CSPO.

3.31 Service cantonal de l'informatique	Kantonale Dienststelle für Informatik
<i>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Marcelle Monnet</i>	<i>ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Marcelle Monnet</i>
Prestations	Leistungen
Sous-objectif politique 1.3 (nouveau)	Politisches Teilziel 1.3 (neu)
Evaluer, proposer, introduire et contrôler les méthodes et les standards des systèmes d'informations des instituts subventionnés par l'Etat	Evaluieren, vorschlagen, einführen und überprüfen der Methoden und Standards der Informationssysteme der vom Staate subventionierten Institute
Mesure prioritaire 12	Prioritäre Massnahme 12
Institutions spécialisées et instituts subventionnés: Accompagnement, installation technique et mise en production	Spezialisierte Institutionen und subventionierte Institute: Projektbegleitung, technische Installation und Inbetriebnahme
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement:</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez (PLR), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 3.31 du groupe ADG déposée par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz

La commission des finances a suivi la position de la commission thématique et a refusé cette proposition d'amendement.

M. le député Benoît Blanchet, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Avec cet amendement, nous constatons que nous intervenons un peu trop dans l'indépendance des institutions et **nous le retirons.**

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Somit haben wir das Departement für Erziehung, Kultur und Sport abgeschlossen.

(Suite de l'examen du projet de budget 2010, *séance du jeudi matin 17 décembre 2009.*)

Der Präsident:

Bevor wir mit Traktandum 5 weiterfahren eine Mitteilung.

Wir werden die Session heute um 12.30 abbrechen und die übrig gebliebenen Behandlungspunkte werden wir dann morgen weiterführen. Wir haben um 13.00 Uhr noch ein Treffen mit den Kollegen aus dem Kanton Basel-Landschaft und wir wollen die Gäste nicht auf uns warten lassen. Aber wir werden spätestens um 12.30 Uhr den Sessionstag heute abbrechen.

5. RAPPORT ANNUEL 2009
de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2
(CIP HES-SO)
JAHRESBERICHT 2009
der interparlamentarischen Aufsichtskommission für die FH-
Westschweiz und die FH-GS (IPK FH Westschweiz)

Rapport d'activité 2009 de la délégation valaisanne à la commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO et HES-S2 /Tätigkeitsbericht 2009 der Walliser Delegation der interparlamentarischen Aufsichtskommission FH-Westschweiz und FH-GC

Discussion générale:

M. le député Aldo Resenterra, PLR:

La lecture du rapport annuel de la commission interparlementaire des HES-SO et HES-S2 met en évidence la difficulté de gestion d'une école en constante mutation depuis sa création en 1998.

L'intégration des nouveaux domaines de formation s'est effectuée sans problèmes majeurs alors que, dans le même temps, elle adaptait son organisation interne.

Mais, aujourd'hui, un défi majeur attend son comité stratégique. Celui-ci doit être capable de répondre à la demande de la Confédération de disposer, pour tous ces domaines si différents, d'une convention unique réglant les problèmes structurels de la HES-SO.

Etre capable de maintenir la cohésion intercantonale, de tenir compte des réalités politiques et géographiques des entités qui la composent est un exercice difficile.

Le projet de convention proposé à l'OFFT (Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie) tient compte de ces éléments. Cette première mouture doit être améliorée, certes, mais l'ensemble est, suivant les remarques reçues, cohérent.

Cette convention devra aussi, au vu de l'échéancier proposé (2011 au mieux), composer avec la nouvelle COPARL, qui sera certainement ratifiée avant le début des travaux de la commission interparlementaire.

Monsieur le conseiller d'Etat, le temps presse afin de ne pas risquer de la part de la Confédération de quelconques sanctions. Nous vous demandons de vous engager au maximum pour faire avancer, avec vos collègues au sein de la HES-SO, ce projet de nouvelle convention.

Merci.

Hr. Grossrat (Suppl.) Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Die Alliance de gauche nimmt den Jahresbericht der interparlamentarischen Aufsichtskommission zur Kenntnis und stellt fest, dass hier eine komplexe Struktur im Aufbau ist. Eine Hochschule Westschweiz aufzubauen, die alle Westschweizer Kantone abdeckt, ist eine grosse Herausforderung.

Die Hauptaufgabe ist es im Moment eine optimale Organisationsstruktur zu finden, die rasch auf die Entwicklung der technologischen, der wirtschaftlichen und gesellschaftlichen Neuerungen reagieren kann. Gleichzeitig ist es wichtig, dass eine Hochschule Westschweiz regional verankert bleibt und dass namentlich in Bezug auf die Qualität einheitliche Anforderungen gelten.

Die jüngsten Proteste an den Universitäten haben gezeigt, dass man aber die Sicht der Studierenden nicht aus den Augen verlieren darf. Ausbildungsqualität, koordinierte Programme, nationaler und internationaler Austausch und genügend Praxisbezug sind Punkte, die bei den zukünftigen Überlegungen zur Ausgestaltung der Fachhochschulen und der Hochschule Westschweiz unbedingt beachtet werden müssen.

Die Hochschule Westschweiz ist daran, sich im schweizerischen Hochschulraum zu positionieren. Diese Arbeit ist komplex, aufwendig und wichtig, besonders wenn man weiss, dass in den nächsten Jahren die Fachhochschulen die vom Bund vorgegebenen Kriterien erfüllen müssen um anerkannt zu werden. Besten Dank.

M. le député (suppl.) Joachim Rausis, PDCB:

Le groupe DC du Bas-Valais s'est penché avec attention sur le rapport annuel des délégations parlementaires concernant la HES-SO et la HES-S2.

Après une année 2008 qualifiée d'année de tous les dangers, le président de la commission interparlementaire qualifiait 2009 d'année de tous les enjeux.

Cependant, la procédure d'audit de la HES-SO voulue par Berne a induit un retard dans l'élaboration de la future COPARL amenée à remplacer l'actuelle Convention des conventions, ainsi que des incertitudes auprès du personnel et des inconnues pour les différents sites d'enseignement.

De plus, le travail de la commission n'a pas été facilité par le renouvellement de la députation du Valais et de Neuchâtel, et de Genève il y a quelques semaines.

Il convient de relever plusieurs éléments positifs au bilan de cette année 2009 comme la croissance du nombre d'étudiants, preuve que les formations dispensées répondent à une véritable attente. La maîtrise des coûts est également une bonne nouvelle à mettre au crédit de l'année écoulée.

Au final, nous tenons à relever le travail des différents parlementaires impliqués dans l'analyse de ce dossier complexe mais vital pour la bonne tenue de cette frange de la formation supérieure en Suisse.

Tout en prenant acte de ce rapport annuel, le groupe DC du Bas restera attentif à l'élaboration de la COPARL qui devrait renforcer les possibilités d'interventions parlementaires.

Merci de votre attention.

M. le député Bertrand Denis, PDCC:

La HES-SO en 2008 comptait 13'600 étudiants; en 2009, nous avons largement dépassé les 15'000 étudiants. Cette institution est donc plus que jamais en adéquation avec les besoins de nos jeunes.

Cependant, le groupe PDCC émet les remarques suivantes:

Les montants investis dans la recherche en Valais suffisent-ils toujours à assurer le positionnement des filières en Valais? Des craintes existent-elles de perdre ces mêmes instituts de par le manque de moyens investis dans la recherche et le développement d'entreprises?

Les députés du groupe PDCC se posent également quelques interrogations concernant la gouvernance de différentes sections en Valais.

Avons-nous des garanties que ces postes soient repourvus rapidement et restent néanmoins en main valaisanne?

Les petits cantons seront-ils toujours représentatifs et équitablement représentés dans cette HES-SO?

Le processus de réalisation du nouveau concordat, bloqué par la démarche d'analyse du groupe d'experts mandaté par la Confédération, est-il complètement stoppé ou alors remis en question sur certains points?

En conclusion, le groupe PDCC soutient et félicite la commission interparlementaire pour son engagement ainsi que pour son excellent rapport.

Merci de votre attention.

M^{me} la députée (suppl.) Anne Luyet, UDC:

Le groupe UDC Valais romand ne peut qu'encourager et approuver les dires et faits des comités stratégiques dans la priorité et la défense d'une HES-SO unique pour toute la Suisse romande, tout en gardant des institutions régionales.

En effet, avec ses 7 cantons, ses 27 sites et une formation vaste de qualité, la HES-SO doit être régie par une convention qui privilégie le maintien des stratégies au niveau politique et l'attribution opérationnelle au niveau des écoles. Il convient d'améliorer le travail par domaine et d'être à l'écoute des besoins de chaque région afin de développer une offre adéquate et de donner une plus-value à chaque canton à travers la recherche et cela malgré les différences de vocation.

Un point qui nous inquiète dans ce rapport est la possible diminution des masses critiques dans les filières. Celle-ci pourrait entraîner des abandons de ces filières ou, pire encore, des fermetures d'écoles.

Autre point inquiétant est celui de la forte augmentation des financements complémentaires de 13 millions entre 2007 et 2008, et cette courbe ascendante semble perdurer. Une analyse de ces causes est en cours. Nous attendons le résultat de ces études avec impatience.

Enfin, avant de conclure, on parle beaucoup de convention, de législation, de filières, de domaines, de masses critiques, mais où en est-on avec le taux de réussite dans ces écoles? Serait-il possible de pouvoir en avoir connaissance?

Je vous remercie de votre attention

La discussion est close.

Le président:

Je passe maintenant la parole au président de la délégation valaisanne, notre collègue et deuxième vice-président Jean-Albert Ferrez.

M. le député Jean-Albert Ferrez, PDCB, président de la délégation valaisanne à la commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO et HES-S2:

Vous excuserez mon attitude quelque peu touristique dans cette salle pour réintégrer mon ancien poste et vous faire part des réflexions de la délégation valaisanne ainsi que quelques éléments de réponses aux interventions de mes préopinants, tout en sachant que M. le conseiller d'Etat viendra également sur ces points.

Cela été dit, tout le monde attendait en 2009 une année cruciale pour la HES-SO avec la mise à jour du texte fondamental qui crée cet organisme: la convention intercantonale. Et puis, sans refaire l'histoire ici, le ping-pong qu'il y a eu entre les instances intercantionales au travers du comité stratégique qui a proposé le projet de convention et les instances fédérales qui jouent un petit peu le rôle de "grand méchant loup" dans ce dossier-là puisque ce sont elles qui, finalement, décident si la proposition d'organisation de la HES-SO, qui est voulue par les cantons, est compatible ou non avec aussi bien la législation que la vision et les objectifs du Conseil fédéral en matière de HES.

Nous en sommes au stade où, après deux aller-retour, nous attendons la réponse du Conseil fédéral qui permettra, dans le courant 2010 nous l'espérons tous, au comité stratégique de finaliser le projet de convention, à la commission interparlementaire de le traiter pour préavis, ensuite au conseil stratégique d'adopter définitivement cette nouvelle convention et enfin de saisir les différents Parlements cantonaux pour la ratification de cette convention. Vous avez compris que ce n'est pas la dernière fois aujourd'hui que nous parlons de ce dossier.

Pour donner quelques éléments de réponse aux interrogations des rapporteurs des groupes:

Les finances de la HES-SO. La HES-SO coûte cher, c'est sûr; la HES-SO coûte de plus en plus cher, c'est sûr aussi, mais cela a une raison très spécifique, c'est qu'il y a de plus en plus d'étudiants. Tout le modèle HES étant basé sur un financement par étudiant, si vous ajoutez presque un millier d'étudiants chaque année, eh bien!, forcément, vous augmentez la facture globale. Mais ce qu'il ne faut pas perdre de vue, et en particulier lorsque l'on fait dans cette salle aujourd'hui même le budget du canton du Valais, c'est qu'une grande partie des éléments que l'on ajoute dans le budget HES-SO est liée au transfert de filières ou de formations qui, auparavant, émanait malgré tout aux budgets cantonaux et qui se trouve maintenant dans le budget de la HES-SO et que l'on retrouve comme dépenses de chacun des cantons au travers de ce mécanisme de financement HES-SO qui est, vous le savez, extrêmement complexe et sur lequel je ne reviendrai peut-être pas cette année.

L'élément crucial au niveau de la surveillance de la HES-SO en termes financiers, c'est le ratio que l'on prend comme référence du coût par étudiant. Qu'on le considère de manière moyenne sur l'ensemble des filières ou des sites, ou qu'on commence à aller plus loin dans l'analyse pour voir quelles sont les filières qui coûtent trop cher au sein de la HES-SO en comparaison avec les autres filières des autres écoles dans le pays ou pour faire des comparaisons entre les sites, c'est là le véritable bras de levier que nous avons.

Les finances de la HES-SO sont saines, mais sont pendues à un élément extrêmement important: c'est la part de la Confédération. Vous savez que 30% des frais de formation sont en principe à la charge de la Confédération, mais vous savez aussi que les finances de la Confédération vont nettement moins bien que les finances du canton du Valais et que, d'ici quelques années, on doit s'attendre à ce que la Confédération ait de plus en plus de peine à remplir ses promesses en matière de cofinancement des études HES et nous aurons, à ce moment-là, des décisions peut-être délicates à prendre pour assurer l'avenir de ces filières.

La volonté de maintenir le modèle actuel de la collaboration entre les sept cantons partenaires de la HES-SO est cruciale. Le fait que même dans la nouvelle convention, le comité stratégique ait voulu un modèle de codécision fortement inspiré du modèle actuel, qui veut notamment que les décisions soient prises à l'unanimité des cantons, et c'est la meilleure réponse que l'on puisse donner au rôle des petits cantons par rapport aux deux poids lourds que peuvent être Vaud et Genève dans le cadre de la HES-SO, cette volonté-là est maintenue. Il n'y a aucune volonté, à l'heure actuelle, de la part des grands cantons de créer une HES à deux vitesses à l'échelon romand; nous ne pouvons que les en remercier. Je dois dire là que l'année 2009 a marqué un apaisement notoire à l'intérieur de la plupart des cantons partenaires de la HES-SO. En 2008, nous avons vécu passablement de passes d'armes soit à l'intérieur de certains cantons, soit qui remontaient au niveau de la HES-SO. Il semblerait que le climat soit redevenu parfaitement serein et nous permette d'envisager la suite avec confiance.

Je ne veux pas m'éterniser malgré le fait que l'on pourrait détailler encore longuement toutes les activités aussi bien de la HES que de la commission elle-même.

Un mot simplement pour vous dire que si de manière générale, à l'échelon politique, la HES-SO peut parfois paraître floue et surtout lorsqu'on en parle ici au travers du rapport annuel de la commission interparlementaire, eh bien!, hasard du calendrier, nous avons aujourd'hui et demain encore la possibilité de voir la HES-SO et en particulier la HES-SO Valais de manière tout à fait concrète puisque, dans la salle des pas perdus et dans le cadre de la présentation du Service de la formation tertiaire, vous trouvez quelques-uns des instituts qui forment notre haute école, qui sont venus avec quelques exemples très concrets de leurs activités. Je vous encourage à aller regarder ce qui se passe dans ces institutions.

J'aimerais bien entendu remercier les cinq membres qui ont quitté la délégation valaisanne à l'occasion du renouvellement de ce Parlement ce printemps. Le hasard fait qu'ils sont tous dans cette salle; donc, ils ne pourront pas dire qu'ils ont quitté la commission pour des motifs de non-réélection ou quoi que ce soit. Je les remercie pour le travail qu'ils ont fourni au cours des quatre années précédentes. Je salue la seule survivante qui reste avec moi dans cette délégation et je salue bien entendu les nouveaux membres qui ont très rapidement pris conscience de l'ampleur et de la difficulté de la tâche, mais qui se sont parfaitement adaptés à ce monde particulier.

Bien entendu que si j'aborde le chapitre des remerciements, je ne pourrai pas passer outre de signaler que le futur ancien directeur général de la haute école valaisanne, M. Dominique Albrecht, a remis son mandat. Néanmoins, au cours des années où il a fonctionné, il a été pour la haute école bien entendu, mais aussi pour la commission un point de contact extrêmement important et il a toujours été là pour répondre à nos questions et nous aider dans la manière d'aborder cette thématique complexe au niveau intercantonal. M. Stefan Bumann, le chef du service, qui va reprendre ad interim cette direction, a lui aussi été un fidèle compagnon de nos séances de commission. Je ne peux que le féliciter pour sa nomination et lui souhaiter plein de courage et de succès dans cette double tâche qui l'attend et qui sera particulièrement cruciale vu encore une fois la période de restructuration que la haute école dans son ensemble à l'échelon romand, mais également au niveau cantonal va devoir traverser.

Et puis bien entendu le chef du département qui a cette fois-ci été officiellement désigné vice-président du comité stratégique a également été un point de contact important pour nous et je sais qu'il véhicule auprès du comité stratégique les positions et les intérêts du canton du Valais de manière tout à fait efficace.

Je vous remercie pour votre attention et vous donne rendez-vous l'année prochaine pour le même exercice.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Merci au président de la commission interparlementaire et à tous les membres de la commission pour l'appui qu'ils nous ont donné.

Il est vrai que le canton du Valais est pratiquement dans la ligne de ce que souhaite le Conseil fédéral, ce qui n'était pas le cas de tous les cantons, et c'est là l'écueil que nous avons dû résoudre durant l'année 2009 qui était, comme vous l'avez mentionné, l'année de tous les enjeux, mais aussi de tous les risques.

Je crois que la décision que nous avons prise de prendre toutes les décisions stratégiques importantes à l'unanimité nous montre que nous voulons rester unis et que nous voulons défendre l'ensemble des cantons. Je crois que c'était une décision difficile à prendre et nous avons eu plusieurs séances à huis clos, les chefs de département, pour essayer de trouver la gouvernance que le Conseil fédéral voulait. Vous savez que nous avons eu un demi-conflit avec les experts. Et aujourd'hui, le Conseil fédéral doit prendre position. Nous espérons une décision pour le mois de décembre. A priori, elle n'est pas venue; elle viendra au début de l'année. Mais, pour répondre au député Aldo Resenterra, pour faire diligence et pour s'engager

au maximum, il faut d'abord attendre cette décision du Conseil fédéral qui, je l'espère, ira dans le sens du projet de concordat. A ce moment-là, on pourra aller très vite. Si le Conseil fédéral donne des indications contraires, il faudra se remettre à table et trouver des solutions.

La HES valaisanne, suite à la démission de M. Albrecht, que je remercie également, a été réorganisée dans le sens qui est demandé par le Conseil fédéral, c'est-à-dire sur la base des domaines. Ce seront, demain, les domaines qui seront les éléments porteurs, les éléments stratégiques forts et qui vont dépendre, au niveau intercantonal, de décisions intercantionales. La direction, par M. Stefan Bumann, nous permet d'avoir cette transition entre une direction générale, des domaines et nous garder une certaine réserve suivant les décisions qui seront prises dans le futur.

Je crois qu'il est important de rappeler aussi les enjeux au niveau du canton du Valais, notamment sur la recherche. Je crois que plusieurs personnes, notamment les députés Bertrand Denis et Anne Luyet (suppl.), ont parlé de l'importance de la recherche. Alors, probablement, dans le système de gouvernance futur, toute la partie académique, formation de base, devra être centralisée sur un recteur, c'est ce que demande la Confédération, et une partie de la recherche viendra dans cette ligne parce que la recherche fait partie de la formation de base. Par contre, le Valais devra mieux définir quelle recherche il souhaite pour ses établissements tertiaires et les montants qui seront mis par le Valais seront plus spécifiques dorénavant. Notre organisation nous permettra de mieux définir la recherche avec une stratégie cantonale et une recherche décentralisée qui donnera une plus-value à notre canton du Valais.

Il a été demandé également: qu'en advient-il de la masse critique? La masse critique, nous nous battons pour qu'elle ne diminue pas. Je crois qu'il faut faire attention lorsque l'on parle de la masse critique suivant les domaines. La masse critique qui a été très discutée ces dernières années, c'est celle de la culture. Nous pensons qu'au niveau culturel, il faut avoir une masse critique très faible; sinon, nous allons perdre l'impact culturel pour notre canton des écoles. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes battus à la fois pour l'ECAV et pour le conservatoire, de façon à avoir cette masse critique à travers un outil admis par la Confédération.

Pour le financement complémentaire, le député Jean-Albert Ferrez a donné un certain nombre d'éléments. Je crois que l'élément aussi difficile à apprécier, c'est la position de la Confédération qui, à travers la gouvernance ou les projets de gouvernance, pourrait influencer son montant de subventionnement. Nous sommes donc très attentifs au problème des financements complémentaires, mais si vous examinez le cheminement sur l'ensemble des cantons, le canton du Valais se situe relativement bien par rapport à ces montants complémentaires même si ici ils existent et que nous devons être attentifs. Alors, je ne crois pas que l'on ait le risque de perdre des instituts, comme cela a été demandé par le député Bertrand Denis. Par contre, la gouvernance valaisanne doit se calquer sur le système demandé par le Conseil fédéral, notamment en rendant plus ou moins autonomes ces instituts par rapport aux institutions publiques. C'est l'objectif que j'ai demandé à M. Stefan Bumann de mettre en place dans les deux ans qui viennent.

Alors, je crois que nous pouvons être optimistes, sachant qu'il reste de nombreux problèmes à résoudre et sachant qu'un accord avec sept cantons est souvent difficile à réaliser pour trouver un minimum d'unanimité, en tout cas sur les stratégies importantes.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le président du Gouvernement.

Somit haben wir auch diesen Bericht zur Kenntnis genommen.

Die Entwicklungen im Departement für Erziehung, Kultur und Sport werden wir auf morgen verschieben und würden jetzt die Punkte 6 und 7 noch behandeln.

**Traitement: Présidence
Behandlung: Präsidium**

6. POSTULAT

du groupe SPO, par les députés Marc Kalbermatter (suppl.), German Eyer, Doris Schmidhalter-Näfen et *Laura Kronig (suppl.)*, concernant un remaniement du site Internet du canton (12.02.2009) (6.001 anc. 6.038)

POSTULAT

der SPO-Fraktion, durch die Grossräte Marc Kalbermatter (Suppl.) und German Eyer sowie die Grossrätinnen Doris Schmidhalter-Näfen und *Laura Kronig (Suppl.)*, betreffend Neugestaltung des Webauftritts des Kantons (12.02.2009) (6.001 ehem. 6.038)

TEXTE DEPOSEE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial juin 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Der Präsident:

Die Antwort liegt schriftlich vor.

Das Postulat wurde im Sinne der Antwort angenommen.

Das Wort wird nicht gewünscht, somit wird das Postulat dem Staatsrat zum Vollzug überwiesen.

**Traitement: Grand Conseil
Behandlung: Grosser Rat**

7. POSTULAT

du groupe SPO, par les députés Marc Kalbermatter (suppl.), German Eyer, Doris Schmidhalter-Näfen et *Laura Kronig (suppl.)*, concernant le Bulletin en ligne – améliorer l'accès (12.02.2009) (7.001 anc. 7.011)

POSTULAT

der SPO-Fraktion, durch die Grossräte Marc Kalbermatter (Suppl.) und German Eyer sowie die Grossrätinnen Doris Schmidhalter-Näfen und *Laura Kronig (Suppl.)*, betreffend Memorial online – verbesserter Zugang (12.02.2009) (7.001 ehem. 7.011)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Der Präsident:

Auch hier liegt die Antwort schriftlich vor. Das Postulat wird angenommen.

Auch hier wird das Wort nicht verlangt. Somit wird das Postulat zum Vollzug überwiesen.

Somit beenden wir den heutigen Sessionstag.

Meinerseits wünsche ich Ihnen noch einen angenehmen Nachmittag und bis morgen.

Danke schön.

La séance est levée à 12 h 20.

Séance du jeudi 17 décembre 2009

Présidence: M. le député Gilbert Loretan, CSPO.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

Développements: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Entwicklungen: Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

1. Interpellation du député Philipp **SCHNYDER**, CSPO, concernant les possibilités de formation pour enseignants du CO en Valais (09.09.2009) (3.025)
Interpellation von Grossrat Philipp **SCHNYDER**, CSPO, betreffend Ausbildungsmöglichkeiten für OS-Lehrer im Wallis (09.09.2009) (3.025)
2. Interpellation de la députée Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** et cosignataire concernant contraintes et assistance dans le secteur scolaire (10.09.2009) (3.027)
Interpellation von Grossrätin Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** und Mitunterzeichnerin betreffend Belastung – Entlastung im Schulfeld (10.09.2009) (3.027)
3. Interpellation de la députée Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** et cosignataire concernant: le manque d'enseignants compromet la qualité des écoles (10.09.2009) (3.028)
Interpellation von Grossrätin Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** und Mitunterzeichnerin betreffend: Lehrerinnen- und Lehrermangel gefährdet die Qualität der Schulen (10.09.2009) (3.028)
4. Motion de la députée Helena **MOOSER THELER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant: l'obligation de scolarité au lieu de domicile pas adaptée à notre époque! (08.09.2009) (3.022)
Motion von Grossrätin Helena **MOOSER THELER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend: Schulzwang am Wohnort nicht zeitgemäss! (08.09.2009) (3.022)
5. Postulat du député (suppl.) Michael **KREUZER**, SVPO/Freie Wähler, concernant plus de responsabilisation des élèves du secondaire II (08.09.2009) (3.023)
Postulat von Grossrat (Suppl.) Michael **KREUZER**, SVPO/Freie Wähler, betreffend mehr Selbstverantwortung für Mittelschüler (08.09.2009) (3.023)
6. Motion du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Helena **MOOSER THELER**, Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, Véronique **MARET**, Michelle **GRANDJEAN BÖHM**, Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, Laura **KRONIG** (suppl.), German **EYER**, Norbert **MINNIG**, Gilbert **TRUFFER** (suppl.), Reinhold **SCHNYDER** (suppl.) et Christian **WALDEN** (suppl.), concernant une loi cadre cantonale pour l'introduction du travail social scolaire (08.09.2009) (3.024)

Motion der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossrätinnen Helena **MOOSER THELER**, Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, Véronique **MARET**, Michelle **GRANDJEAN BÖHM**, Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, Laura **KRONIG** (Suppl.), sowie der Grossräte German **EYER**, Norbert **MINNIG**, Gilbert **TRUFFER** (Suppl.), Reinhold **SCHNYDER** (Suppl.) und Christian **WALDEN** (Suppl.), betreffend kantonales Rahmengesetz für die Einführung der Schulsozialarbeit (08.09.2009) (3.024)

7. Postulat des députés Véronique **MARET**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Helena **MOOSER THELER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Marianne **MARET**, PDCB, Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, Freddy **PHILIPPOZ**, PDCC, et Urs **KUONEN**, CVPO, et cosignataires concernant: pour une véritable participation des jeunes (09.09.2009) (3.026)
Postulat der Grossrätinnen Véronique **MARET**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Helena **MOOSER THELER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Marianne **MARET**, PDCB, Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, der Grossräte Freddy **PHILIPPOZ**, PDCC, und Urs **KUONEN**, CVPO, sowie Mitunterzeichnenden betreffend: für eine aktive Beteiligung der Jugend (09.09.2009) (3.026)
8. Postulat du groupe PLR, par le député (suppl.) Philippe **NANTERMOD**, concernant: pour que les jeunes Valaisans connaissent l'Histoire du monde (10.09.2009) (3.029)
Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Philippe **NANTERMOD**, betreffend: um der Walliser Jugend die Weltgeschichte näherzubringen (10.09.2009) (3.029)
9. Postulat du député Benoît **BLANCHET**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant: pour une procédure cantonale en cas d'accidents (10.09.2009) (3.030)
Postulat von Grossrat Benoît **BLANCHET**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend: für ein kantonales Verfahren bei Unfällen (10.09.2009) (3.030)
10. **Projet de budget 2010**
Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)
Entwurf des Voranschlags 2010
Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)
11. **Heure des questions/Fragestunde**
12. **Projet de budget 2010**
Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)
Entwurf des Voranschlags 2010
Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)
13. **Projet de budget 2010**
Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)
Entwurf des Voranschlags 2010
Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

Développements: Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Entwicklungen: Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

14. Interpellation du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant: des imams formés en Valais? (10.09.2009) (2.029)
Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Imam-Ausbildung im Wallis? (10.09.2009) (2.029)
15. Interpellation du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant: La Pinède en question (10.09.2009) (2.030)
Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Fragen zum Aufnahmezentrum für Asylbewerber "La Pinède" (10.09.2009) (2.030)
16. Postulat du groupe PLR, par le député (suppl.) David **QUELOZ**, concernant les allocations familiales: égalité de traitement pour les familles recomposées (10.09.2009) (2.031)
Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) David **QUELOZ**, betreffend Familienzulagen: Gleichbehandlung für Patchwork-Familien (10.09.2009) (2.031)
17. Postulat de la députation UDC du district de Monthey, par les députés Antoine **CARRAUX** (suppl.), Charles **CLERC**, Roger **ECOEUR** et Régis **PERRIN** (suppl.), concernant l'expulsion pour les étrangers criminels (09.09.2009) (2.032)
Postulat der UDC-Abgeordneten des Bezirks Monthey, durch die Grossräte Antoine **CARRAUX** (Suppl.), Charles **CLERC**, Roger **ECOEUR** und Régis **PERRIN** (Suppl.), betreffend Ausweisung krimineller Ausländer (09.09.2009) (2.032)

Urgences/Dringlichkeiten

18. Résolution urgente de la députée (suppl.) Christine **ECOEUR** et cosignataires concernant le retour de nos compatriotes Max Göldi et Rachid Hamdani (15.12.2009) (6.007)
Dringliche Resolution von Grossrätin (Suppl.) Christine **ECOEUR** und Mitunterzeichnenden betreffend Rückkehr unserer Landsleute Max Göldi und Rachid Hamdani (15.12.2009) (6.007)
19. Interpellation urgente des députés Gabriel **LUISIER**, PDCB, et Beat **EGGEL** (suppl.), PDCC, concernant: Convention alpine? (15.12.2009) (6.008) (*en collaboration avec le DTEE*)
Dringliche Interpellation der Grossräte Gabriel **LUISIER**, PDCB, und Beat **EGGEL** (Suppl.), PDCC, betreffend Alpenkonvention (15.12.2009) (6.008) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)
20. Interpellation urgente du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par la députée Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, concernant: Pramont en crise! (15.12.2009) (2.048)

Dringliche Interpellation der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrätin Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, betreffend Krise in Pramont! (15.12.2009) (2.048)

21. Interpellation urgente du groupe UDC, par le député Eric **JACQUOD**, concernant Pramont: y a-t-il un pilote dans l'avion? (15.12.2009) (2.049)
Dringliche Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Eric **JACQUOD**, betreffend Führungsprobleme in Pramont? (15.12.2009) (2.049)
22. Interpellation urgente du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant: quelles synergies après le drame? (15.12.2009) (2.050) (*en collaboration avec le DEET*)
Dringliche Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend: welche Synergien nach dem Drama? (15.12.2009) (2.050) (*in Zusammenarbeit mit dem DVER*)
23. Interpellation urgente du groupe PLR, par le député André **VERNAY**, concernant le chef de la Gendarmerie cantonale (15.12.2009) (2.051)
Dringliche Interpellation der PLR-Fraktion, durch Grossrat André **VERNAY**, betreffend Chef Gendarmerie der Kantonspolizei (15.12.2009) (2.051)

Der Präsident:

Ich begrüsse Sie zu unserem letzten Sessionstag, nicht nur der Dezembersession, auch dieses Jahres.

Gestern sind noch verschiedene Sachgeschäfte zurückgeblieben, so dass wir ohne grosse Umschweife direkt mit der Arbeit beginnen und zwar mit den Entwicklungen im Departement für Erziehung, Kultur und Sport.

Ich wäre Ihnen gleichwohl dankbar, wenn Sie den Lärmpegel ein bisschen zurückführen könnten und ich danke für das Verständnis, dass Sie das den ganzen Tag ein bisschen auch respektieren, auch gegenüber jenen Personen, die hier im Saal reden.

Développements:

Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Entwicklungen:

Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

1. INTERPELLATION

du député Philipp Schnyder, CSPO, concernant les possibilités de formation pour enseignants du CO en Valais (09.09.2009) (3.025)

INTERPELLATION

von Grossrat Philipp Schnyder, CSPO, betreffend Ausbildungsmöglichkeiten für OS-Lehrer im Wallis (09.09.2009) (3.025)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Maria Oester-Ammann, CSPO:

Im Namen von Philipp Schnyder entwickle ich diese Interpellation.

Die Problematik der undiplomierten Lehrpersonen auf der OS-Stufe ist inzwischen allseits bekannt. Mit der Annahme des neuen OS Gesetzes, welches rund 50 Lehrpersonen vorsieht, die schlichtweg nicht zu finden sind, wird das Problem akut verschärft.

Wie gedenkt das Departement den Primarlehrpersonen, welche auf die OS-Stufe wechseln wollen, diese Ausbildung zu ermöglichen?

Es gibt im Moment Primarlehrer, welche ein berufsbegleitendes Studium an der PH Luzern und der FHNW in Basel absolvieren und damit eine grosse finanzielle Einbusse in Kauf nehmen müssen. Immerhin spreche ich von einer vierjährigen Ausbildung, welche von einem jungen Familienvater finanziell gar nicht zu tragen ist. Beteiligt sich der Kanton an den von den studierenden Lehrpersonen getragenen Kosten?

Die CSPO bemüht sich um die Problematik der Lehrpersonenausbildung auf OS-Stufe und des Lehrpersonenmangels im allgemeinen hier nicht zum ersten Mal.

Wie stellt sich das Departement die Entschärfung dieser Problematik vor und welche dringlichen Massnahmen werden dagegen unternommen?

Ich danke für die Beantwortung der Fragen und der Aufmerksamkeit.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Depuis quelques années, nous nous préoccupons de la formation des enseignants pour le secondaire I et II.

Il est vrai que le problème du Valais francophone a pu se résoudre par une formation complémentaire qui se fait à la HEP de St-Maurice. Cette solution, je crois, est une bonne solution. J'ai eu une séance, il y a quelques jours, avec les étudiants de la HEP. Je me suis rendu compte que la solution nécessitait quelques amendements, mais qu'elle était correcte.

En ce qui concerne le Haut-Valais, nous avons tenté de mettre en place la même formule. Nous avons des discussions depuis deux ans avec les universités, avec l'Université de Fribourg qui est bilingue et avec d'autres universités, et avec la HEP, ainsi qu'avec le Fernstudium. En 2008, nous avons trouvé une formule qui, semble-t-il, n'était pas satisfaisante parce que nous avons eu très peu d'inscriptions. Nous avons, je crois, comme la députée Maria Oester-Ammann l'a mentionné, une cinquantaine d'enseignants qui ne sont pas formés.

Alors, avant de vous donner la mesure, je rappelle qu'en décembre 2008, nous avons fait une séance d'information pour montrer quelles mesures nous voulions mettre en place, notamment avec les directions d'école, pour anticiper les annonces de candidatures et pour montrer que le Fernstudium était une solution de travail à temps partiel.

Et puis la nouvelle, c'est que cette semaine nous avons eu une séance à Viège avec les représentants des différents milieux concernés. Nous pourrions, au mois de janvier, annoncer une solution qui sera prête pour septembre 2010 pour la formation des enseignants du secondaire I et II pour le Haut-Valais et qui se fera en partenariat avec la HEP, avec l'Université de Fribourg ou avec les instituts tertiaires de Suisse.

J'espère que cette formule conviendra aux enseignants; celle-ci nous libérera de la problématique des frais sur Lucerne et Bâle parce que, effectivement, les étudiants qui vont à Lucerne et à Bâle, comme tous les étudiants de Suisse, ne peuvent avoir que des bourses et nous ne participons pas aux frais, mais nous payons tout l'écolage selon les règles intercantionales.

Alors, au mois de janvier, une information sera donnée à ces enseignants.

J'espère que, durant l'année 2010, nous résoudrons ce problème qui est un problème délicat et que nous voulons résoudre.

2. INTERPELLATION

de la députée Doris Schmidhalter-Näfen et cosignataire concernant contraintes et assistance dans le secteur scolaire (10.09.2009) (3.027)

INTERPELLATION

von Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen und Mitunterzeichnerin betreffend Belastung – Entlastung im Schulfeld (10.09.2009) (3.027)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Projekte sind dazu da, Fragen Raum zu geben, die im Alltag zu kurz kommen. Belastung und Entlastung werden im Schulfeld tagtäglich thematisiert, immer wieder werden auch Lösungsansätze benannt, von allen Seiten unterschiedliche, selten jedoch im Konsens der Beteiligten. Das Projekt "Belastung – Entlastung im Schulfeld" will zuallererst eine Plattform bieten, um die unterschiedlichen Positionen und Interessen der Projektpartner zu sichten und gemeinsame Lösungen zu erarbeiten.

Die Anforderungen an das Unterrichten, Leiten und Verwalten im Schulbereich sind in den letzten Jahren gestiegen. Die Rahmenbedingungen haben sich jedoch nicht im selben Masse geändert. Es gibt eine Diskrepanz zwischen der Herausforderung, gute Schule und guten Unterricht zu gestalten und den Möglichkeiten, dies kompetent, kreativ und situationsangepasst zu tun.

Unter den Beteiligten ist in den letzten Jahren die Zusammenarbeit intensiver, anspruchsvoller und kontroverser geworden. Übereinkünfte zwischen den Sozialpartnern kommen schwieriger zustande und sind brüchiger geworden, das gegenseitige Vertrauen ist teilweise angeschlagen.

Hauptziel eines solchen Projekts ist es, die Arbeitssituation von Lehrpersonen, Schulleitungen und Schulbehörden sowie die Zusammenarbeit aller Beteiligten zu verbessern.

Im Kanton Wallis stellen sich die Probleme genauso wie im Kanton Zürich. Darum macht ein solches Projekt auch bei uns Sinn.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

L'interpellation de la députée Doris Schmidhalter-Näfen nous préoccupe aussi.

Nous avons pris un certain nombre de mesures. Tout d'abord, le cahier des charges qui a été mis en place nous permet de mieux responsabiliser les responsables. L'avant-projet de statut que nous avons mis en consultation devrait mieux définir les missions des enseignants, mieux répartir ces dernières et trouver une solution quant aux contraintes. Les décharges, c'est un autre problème. La problématique des décharges, nous la reverrons à travers le cahier des charges et à travers le statut des enseignants.

Je me suis engagé envers la commission thématique à analyser le secteur scolaire, notamment sur toute la question sociale. C'est une analyse que nous faisons actuellement avec le Service de l'enseignement et le Service de la jeunesse, de façon à trouver une coordination entre ces deux services et à trouver une solution qui sera proposée avec le budget 2011 pour l'ensemble de l'école. Mais je souhaite, avant d'entrer en matière sur les questions sociales, que l'on ait cette coordination qui se fasse à travers ces deux services.

Cette analyse est en cours. Je vous donnerai des informations dans le courant de l'année 2010.

3. INTERPELLATION

**de la députée Doris Schmidhalter-Näfen et cosignataire concernant:
le manque d'enseignants compromet la qualité des écoles (10.09.2009)
(3.028)**

**INTERPELLATION
von Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen und Mitunterzeichnerin
betreffend: Lehrerinnen- und Lehrermangel gefährdet die Qualität
der Schulen (10.09.2009) (3.028)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Im schweizerischen Schulwesen sind beunruhigende Entwicklungen im Gang. Der LCH warnt schon seit drei Jahren vor den Auswirkungen eines zunehmenden Mangels an Lehrpersonen.

In gewissen Bereichen konnten Stellen schon heute nur mit grosser Mühe besetzt werden. Ab 2010 wird sich die Lage noch um einiges prekärer präsentieren.

Es handelt sich in erster Linie um ein strukturelles und nicht um ein konjunkturelles Problem. Das Zielpublikum der Pädagogischen Hochschulen, die Ausbildung sowie die Belastung und das Umfeld des Lehrerberufs haben sich verändert. In den nächsten 15 Jahren kommt eine regelrechte Pensionierungswelle auf uns zu.

Kurzfristig werden die Schülerzahlen zwar sinken, langfristig steigen diese aber wieder an.

Die Rekrutierung ausländischer Lehrkräfte wird bald ausgeschöpft sein, da unsere deutschsprachigen Nachbarländer ebenfalls Lehrermangel anmelden.

Immer öfter werden Lehrpersonen ohne adäquates Diplom angestellt. Auf Sekundarstufe I waren dies im Oberwallis 20 Prozent der Lehrkräfte.

Die Erfahrung lehrte bis anhin, dass auf eine Phase des Lehrermangels bald einmal eine Phase des Lehrerüberschusses folgte. Das wird diesmal nicht so sein. Die Situation hat sich grundlegend geändert.

Junge Erwachsene wägen genau ab, in welchem Berufsfeld sie interessante, anspruchsvolle, abwechslungsreiche Arbeitsfelder, Anerkennung, eine gute Entlohnung sowie Entwicklungs- und Karrieremöglichkeiten finden. In dieser Hinsicht sieht es für den Lehrberuf schlecht aus. Auch ist zu sehen, dass seit einigen Jahren junge Männer kaum mehr den Lehrberuf ergreifen. Ohne Aufwertung des Lehrberufs und ohne griffige Gegenmassnahmen gefährden wir die Qualität der Schulen.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Nous sommes préoccupés, comme la députée Doris Schmidhalter-Näfen, par la formation des enseignants, notamment comme vous l'avez mentionné sur le secondaire I où nous avons un manque d'enseignants.

A l'école obligatoire primaire, le problème est moins aigu. Nous avons actuellement un bon recrutement dans notre HEP pour le Haut-Valais et pour le Valais francophone. Il est vrai que, dans les années à venir, un grand nombre d'enseignants prendront leur retraite, mais nous avons peu de craintes, d'après les calculs qui sont faits, les statistiques qui nous ont été données, concernant l'évolution du primaire.

C'est la raison pour laquelle le secondaire doit trouver une formule pour la formation et c'est la réponse que je viens de donner à la députée Maria Oester-Ammann. Au moins de janvier, nous annoncerons, pour le Haut-Valais, une formation complémentaire qui donnera plus de chance aux jeunes qui font la formation primaire de passer au secondaire I. Cela donnera une mobilité supérieure dans l'enseignement. J'espère que ce sera une incitation pour nos jeunes de faire la HEP.

Je suis confiant pour le futur parce que nous avons un recrutement qui est correct, une formation qui est de bonne qualité et un statut qui devrait revaloriser la profession.

4. MOTION

**de la députée Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et
cosignataires concernant: l'obligation de scolarité au lieu de domicile
pas adaptée à notre époque! (08.09.2009) (3.022)**

MOTION

**von Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und
Mitunterzeichnenden betreffend: Schulzwang am Wohnort
nicht zeitgemäss! (08.09.2009) (3.022)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Gemäss dem kantonalen Gesetz über das öffentliche Unterrichtswesen müssen Schülerinnen und Schüler jene öffentlichen Schulen besuchen, wo sie sich mit Zustimmung ihrer Eltern aufhalten. Ausnahmegewilligungen können die Schulinspektoren erteilen.

Wie in der Begründung der Motion dargelegt, wird von den Arbeitnehmern und dort namentlich von den Frauen immer mehr Flexibilität betreffend Arbeitsort gefordert. Und in vielen Fällen arbeitet die Mutter von schulpflichtigen Kindern nicht am Wohnort, da sich die Arbeitsplätze vorab in grösseren Gemeinden befinden und weniger in kleinen Tal- oder Berggemeinden. Die Betreuung der Kinder über Mittag ist dadurch oft sehr schwierig und die Kinder sind auf Tagesschulstrukturen oder Tageseltern angewiesen, die sie an ihrem Wohnort vielfach nicht vorfinden.

Wenn wir namentlich die berufstätigen Eltern und auch deren Schulkinder unterstützen wollen, müssen wir den strengen Schulzwang am Wohnort vernünftig lockern bzw. aufheben.

Von Vertretern von kleinen Gemeinden wurde ich darauf aufmerksam gemacht, dass durch die Lockerung des Schulzwangs die Schüler und Schülerinnen aus den kleinen Gemeinden wegziehen. Dem muss ich entgegenhalten, dass eine strikte Umsetzung des Schulzwangs am Wohnort dazu führen wird, dass die gesamte Familie ins Tal oder in die Gemeinde des Arbeitsorts zieht.

Weitere Argumente, welche für die Aufhebung des örtlichen Schulzwangs sprechen, sind folgende. Immer mehr Eltern schicken ihre Kinder zur Förderung ihrer Fremdsprachenkenntnisse ins Unter- oder Oberwallis. Ebenso wird sporttalentierten Kindern der Besuch von Sportschulen empfohlen. Wenn nun die Gemeinden diesen Schulwechsel nicht unterstützen, müssen die Eltern diesen Mehraufwand für die auswärtigen Schulbesuche selber berappen. Ein Vater aus Nendaz hat mich beispielsweise angerufen und mir mitgeteilt, dass er zwei Kinder während drei Jahren nach Grône in die Sportschule schickte. Neben den anfallenden Schulgeldern musste er auch für die externe Betreuung und Verpflegung aufkommen. Sie können sich vorstellen, was das für ein kleines bis mittleres Haushaltsbudget bedeutet. Wohl gemerkt, es handelt sich hier um einen Wechsel innerhalb der öffentlichen Schulen des Kantons Wallis und nicht etwa um Privatschulen.

So fordere ich mit der vorliegenden Motion, dass alle Bestimmungen der kantonalen Schulgesetzgebung betreffend Schulzwang am Wohnort im Sinne der Motion abgeändert werden. Vielen Dank.

Der Präsident:

Danke, Frau Grossrätin.

Die Motion wird bekämpft.

Hr. Grossrat Urban Furrer, CSPO:

Die vorliegende Motion verlangt, dass schulpflichtige Kinder an dem Ort zur Schule gehen können, an dem ihre Eltern – namentlich ihre Mütter – ihren Arbeitsplatz haben. Diese Idee kann die CSPO nicht unterstützen und sie wird daher bekämpft.

1. Dies führt zu organisatorischen Problemen für die Schulleiter. Die Planung des Schuljahres ist schwierig, da die Schülerzahl kurzfristig variieren kann. Schulklassen können vom DEKS mangels genügend Schüler geschlossen werden. Gerade kleine Gemeinden würden Schwierigkeiten haben, ihre Schule aufrecht zu erhalten. So werden kleine Dörfer zu Schlafdörfern degradiert.

2. Kann es sein, dass ein Kind einmal in der Wohngemeinde zur Schule geht und eventuell ein Jahr später in einer anderen Gemeinde – je nachdem wie oft seine Eltern – hier seine Mutter den Arbeitsort wechselt?

3. Wer bezahlt diese Schülerabwanderung? Ist es die Wohngemeinde, die ja sicher kein Interesse hat neben der eigenen Dorfschule noch die Schulgelder der Primarschüler in anderen Gemeinden zu bezahlen oder übernimmt dies die Gemeinde, in deren Schule das Kind den Unterricht besucht?

Die CSPO ist der Meinung, dass das System, wie es die Motion vorsieht – Schulkinder in der Wohngemeinde morgens ausführen und abends wieder einführen – nicht im Interesse der kleinen Gemeinden ist. Viele kleine Berggemeinden kämpfen heute schon um jedes Schulkind, damit die Schule im Dorf erhalten bleiben kann.

Die Integration des Kindes in seiner Wohngemeinde ist sehr wichtig. Freundschaften und Zusammenhalt fürs spätere Leben bilden sich nicht selten bereits während den Schuljahren.

Mit dieser Begründung bekämpft die CSPO die vorliegende Motion.

Danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Grégoire Dussex, PDCC:

Si l'on peut admettre qu'il paraisse séduisant à certains parents de conduire leurs enfants à l'école au cours de leurs déplacements professionnels, cette façon de faire, qui favoriserait l'individu au détriment de la communauté, nous paraît inadéquate. Scolariser l'enfant où l'on veut doit rester vraiment une exception.

Quand on connaît les difficultés que rencontrent les centres scolaires des vallées latérales, des régions rurales et d'outre-Raspille pour maintenir des classes ouvertes malgré la qualité de l'enseignement, on peut s'étonner que cette motion nous vienne justement d'un groupe politique du Haut-Valais..., mais ces derniers temps plus rien ne nous étonne.

Actuellement déjà, lors de la planification de l'année scolaire, de savants calculs sont nécessaires pour maintenir les classes existantes. Les directions d'école doivent jongler avec les effectifs. Le maintien d'une classe se joue souvent à un ou deux élèves près. On peut facilement imaginer les difficultés que rencontreraient les autorités scolaires si elles n'avaient plus la possibilité de faire des projections sur leurs effectifs futurs.

A l'heure où l'on assiste à un exode toujours plus fort des populations rurales vers les grands centres urbains, un des seuls moyens de le freiner est sans aucun doute de maintenir des écoles ouvertes et de garder les enfants dans leur village. Conscientes du problème, de nombreuses communes du Valais ont ouvert des crèches et créé des UAPE pour favoriser les couples qui travaillent (on peut citer Ayent, Grimisuat, Chermignon, Savièse, Vex, Vollèges et bien d'autres communes encore).

Pour notre groupe, l'acceptation d'une telle motion aurait les conséquences suivantes:

- fermeture d'un certain nombre de classes et de crèches dans les villages;
- perte de places de travail;
- discrimination des enfants due aux statuts social et financier des parents;
- déracinement des élèves qui ne fréquenteraient plus l'école locale et qui se couperaient des autres enfants de leur village;
- engorgement de certains centres scolaires urbains, avec tous les problèmes connus;
- éventualité de mettre sur pied un transport par car postal exprès pour quelques élèves;
- risque d'entretenir une concurrence malsaine entre les centres scolaires;
- veut-on une école à la carte?

Pour toutes ces raisons, le groupe PDCC combat cette motion.

Merci de votre écoute.

Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Gemäss der Motionärin ist der Schulzwang am Wohnort nicht mehr zeitgemäss. Hierzu gibt es für die CVPO zwei Fragen:

Gibt es im Wallis überhaupt einen ortsgebundenen Schulzwang?

Und ist dieser wirklich nicht mehr zeitgemäss?

Zum Schulzwang.

Die Regelung in Artikel 37 des kantonalen Gesetzes über das Unterrichtswesen regelt a) einen Grundsatz und b) die hierzu möglichen Ausnahmen. Nicht mehr und nicht weniger. Eine Regelung, wie sie übrigens die meisten anderen Schweizer Kantone, u.a. auch die Kantone Bern, Luzern und St. Gallen kennen.

Dass diese Regelung durchaus zeitgemäss sein kann, zeigt zudem der Kanton Zürich mit einem Gesetz aus dem Jahre 2005, welches in Artikel 10 bestimmt, dass der Anspruch auf den Schulbesuch am Wohnort gilt und im daraus folgenden dann die Ausnahmen regelt ebenso wie im Kanton Wallis. Die Formulierung "Anspruch" statt "Pflicht" oder sogar "Zwang" wie es die Motionärin erwähnt, wurde übrigens nur deshalb gewählt, weil bei der Bewilligung einer Ausnahme von den Eltern ein Schulgeld verlangt werden kann und der Schulbesuch damit nicht mehr unentgeltlich ist.

Es ist jedoch nicht allein diese Tatsache, dass sich die CVPO gegen diese Motion stellt, sondern es gibt viele offene Fragen. Die meisten wurden bereits von meinen Vorrednern Dussex und Furrer gesagt, sodass ich im Sinne der heute lang andauernden Debatte darauf verzichte.

Ich möchte nur noch eines sagen. Mit dieser Motion wird nicht etwa die Klassen in den Dörfern erhalten, sondern es besteht die Gefahr, dass in kleinen Dörfern die Klassen verschwinden. Und was damit geschehen kann, wissen wir alle. Damit nimmt die Qualität in einem kleinen Dorf ab. Zudem ist die Frage ob jemand in einem kleinen Dorf bleibt oder nicht

meist mit ganz anderen Fragen verbunden. Die Familie, Eigentum und die Ortsverbundenheit gehören viel mehr dazu als der Arbeitsplatz.

Für die CVPO ist klar, dass der Anspruch auf den Schulbesuch – von den wenigen Ausnahmen abgesehen, die bereits im Gesetz vorhanden sind – weiterhin am Wohnsitz zu erfüllen ist. Zu prüfen wäre allenfalls, ob nicht wie im Kanton Zürich bei den bewilligten Ausnahmen nicht auch die Unentgeltlichkeit entfallen sollte.

In dem Sinne bitten wir Sie um Ihre Unterstützung und die Bekämpfung der Motion.
Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Laurent Léger, PDCB:

Le groupe DC du Bas s'oppose à cette motion. En effet, nous ne voulons pas de tourisme scolaire ou de choix à la carte d'établissements scolaires par les parents.

Nous voulons maintenir la vie dans nos vallées latérales. Nous tenons au maintien des écoles qui sont un élément important de la vie sociale locale. D'ailleurs, le Conseil d'Etat, suivi par notre Parlement, fait chaque année des efforts pour maintenir les écoles dans nos vallées latérales.

Je ne vous expliquerai pas non plus les problèmes d'organisation que poserait la mise en place de ce type de mesures, mes préopinants ayant déjà cité quelques problèmes.

Au sujet de la flexibilité demandée aux femmes concernant leur lieu de travail, nous sommes d'avis que l'Etat ne doit pas se substituer à la responsabilité des parents, mais l'Etat doit anticiper l'évolution de la société, ce qui a été fait quand nous avons accepté l'harmonisation scolaire. Lorsque nous avons accepté cette harmonisation scolaire, nous avons aussi accepté la mise en place de structures d'accueil pour les élèves.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons, Chers collègues, de rejeter cette motion. Merci.

Frau Grossrätin (Suppl.) Ursula Imboden-Abgottspon, SVPO/Freie Wähler:

Die Motion verlangt, dass die heutige Regelung, welche vorschreibt, dass ein Kind die Schule grundsätzlich an seinem Wohnort besucht, gelockert wird. Dieser Vorschlag ist aus folgenden Gründen problematisch und deshalb abzulehnen:

Die geforderte Änderung würde dazu führen, dass gerade in kleineren Gemeinden die Schülerzahlen sinken würden, was die Weiterführung der Schulen gefährden würde. Es muss davon ausgegangen werden, dass dadurch in manchen kleineren Gemeinden Schulen geschlossen werden müssten, da schon heute die Schülerzahlen sehr tief sind. Gerade solche Schulschliessungen verschlechtern die Attraktivität von Randregionen und führen dazu, dass noch mehr Familien mit Kindern wegziehen.

Fazit: Es wird wieder einmal versucht, vor allem Familien zu bevorzugen, bei welchen beide Elternteile berufstätig sind. Jene Familien in kleineren Dörfern, bei welchen sich ein Elternteil ganz der Kinderbetreuung widmet, müssten dann die Folgen tragen, da ihre Schulen mangels ausreichender Schülerzahlen geschlossen würden.

Deshalb empfehlen wir Ihnen die Ablehnung der Motion. Ich danke Ihnen.

M. le député Yves Fournier, PLR:

Le groupe PLR s'est penché avec bienveillance sur cette motion.

Il est conscient que la flexibilité requise par le marché de l'emploi est toujours plus importante, mais il constate aussi que l'offre de prise en charge des enfants s'accroît d'année en année.

Outre les incidences sur l'organisation scolaire, qui ont déjà été mentionnées, le groupe PLR craint que la modification de l'article 37 entraîne un véritable tourisme scolaire parce que telle école est plus permissive, tel enseignant plus sympathique aux yeux des parents.

Le groupe PLR est également persuadé que la scolarisation et la socialisation des enfants dans leur commune doivent primer sur des considérations salariales. Fréquenter l'école où l'on habite est un facteur essentiel pour nous d'intégration et de stabilité sociale.

Pour ces différentes raisons, le groupe PLR vous invite à refuser cette motion.

Merci.

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ich stelle fest, dass die Votanten hier im Parlament die gesellschaftlichen Entwicklungen ignorieren, dass sie einerseits wollen, dass die Familien finanziell eigenständig sind, dass sie ignorieren, dass sehr viele Personen auf den zweiten Gelderwerb der Eltern angewiesen sind und dass sie sich in Berggemeinden teilweise alleine nicht organisieren können, weil die Hilfe vor Ort nicht vorhanden ist.

Aber da ich feststelle, dass die Zeit noch nicht so reif ist, **nehme ich diese Motion zurück.**

5. POSTULAT

du député (suppl.) Michael Kreuzer, SVPO/Freie Wähler, concernant plus de responsabilisation des élèves du secondaire II (08.09.2009) (3.023)

POSTULAT

von Grossrat (Suppl.) Michael Kreuzer, SVPO/Freie Wähler, betreffend mehr Selbstverantwortung für Mittelschüler (08.09.2009) (3.023)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Franz Ruppen, SVPO/Freie Wähler:

Dieses Postulat hätte eigentlich gestern behandelt werden müssen und musste aus zeitlichen Gründen auf heute verschoben werden. Da der Autor, Suppleant Michael Kreuzer, heute abwesend ist, werde ich für ihn dieses Postulat entwickeln.

Im vorliegenden Postulat geht es um eine Ergänzung der Absenzenbestimmungen des bestehenden allgemeinen Reglements über die Mittelschulen.

Die heutigen Bestimmungen ermöglichen es den Schülern, gemäss Artikel 16 dieses Reglements, an fünf Halbtagen pro Schuljahr dem Unterricht fernzubleiben. Diese Regelung ist grundsätzlich zu unterstützen und beizubehalten. Die Halbtage können jedoch nicht auf einzelne Stunden aufgeteilt werden, was eine gewisse Flexibilität verunmöglicht. Deshalb wäre es sinnvoll, das Reglement zu ergänzen und den Studierenden zu ermöglichen, eine gewisse Anzahl von Schulstunden zur freien Verfügung zu haben. Die Anzahl dieser Stunden festzulegen wird dem Staatsrat überlassen. Jedoch wäre es sinnvoll, diese je nach Schulstufe anzupassen.

Es geht darum, so den Studierenden, welchen heute immer mehr Selbstverantwortung im Bereich des Lernens und Organisierens übergeben wird, durch eine geringe Anzahl von Freistunden eine gewisse Flexibilität zu ermöglichen. Zudem schenkt man den Studierenden damit auch im Hinblick auf ein späteres Universitätsstudium ein gewisses Mass an Vertrauen, mit kleinen Freiheiten verantwortungsvoll umzugehen.

Aus diesen Gründen bitte ich Sie, diesem Postulat zuzustimmen.

Ich danke Ihnen.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Das Postulat wird bekämpft.

M. le député Pierre-Alain Délitroz, PDCC:

L'objectif du postulat qui nous est proposé est, certes, louable. En effet, quels parents, quels professeurs ne souhaitent-ils pas responsabiliser nos étudiants dans les collèges?

Mais, là où le bât blesse, c'est que la mesure proposée va justement à l'encontre de l'objectif visé.

Responsabiliser les étudiants, c'est les préparer au monde professionnel, auquel ils seront tôt ou tard confrontés. Et, dans ce monde-là, rares sont les emplois où l'occasion leur sera donnée de s'absenter sans devoir rendre compte à qui de droit.

Dès lors, plutôt que de leur faire miroiter des chimères, apprenons-leur à assumer leur choix et à agir en conséquence. C'est cela, à nos yeux, rendre les étudiants responsables. C'est les mettre en face de leurs responsabilités; c'est leur apprendre à assumer le choix qu'ils ont fait et surtout leur donner les moyens d'y parvenir.

Essayons d'imaginer ce qui se passerait si la mesure proposée était appliquée. Nous verrions sans aucun doute le taux d'absentéisme augmenter de manière significative à la veille de périodes d'examens. Ce sera peut-être le cas également au lendemain d'un grand événement diffusé en direct à la télévision et se terminant à une heure avancée. Pourquoi, en effet, sortir du lit au petit matin alors qu'on nous offre généreusement la possibilité de profiter d'une grasse matinée bien méritée?

Mais nous pouvons également imaginer des cas plus graves. Pourquoi ne pas s'offrir une petite virée du côté de Lausanne ou de Genève alors que nos parents nous croient en classe et nos professeurs à la maison? En effet, ne l'oublions pas, plus des deux tiers de nos collégiens sont encore mineurs et, jusqu'à nouvel avis, sous la responsabilité de leurs parents.

On me dira que je peins le diable sur la muraille et que la plupart de nos étudiants sont suffisamment responsables pour comprendre où se trouve leur intérêt. Eh bien!, oui, je l'admets, mais c'est ce qui rend la proposition qui nous est faite d'autant plus inutile. Les élèves responsables n'utiliseront même pas ces heures si généreusement mises à leur disposition.

Vous me direz encore que je défends le point de vue d'un père ou, pire, d'un professeur. Comme je suis effectivement l'un et l'autre, pour en avoir le cœur net, j'ai demandé, dans le cadre d'un exercice d'argumentation, à une classe de troisième année de collège de prendre position sur ce postulat. Eh bien!, le résultat a été d'une clarté impitoyable. La totalité, à une exception de la classe, refuse le postulat, les élèves étant suffisamment responsables et mûres pour comprendre que les heures d'absence sans justification qu'on leur offrirait sont une fausse bonne idée, voire une invitation à fuir occasionnellement leurs responsabilités.

Dès lors, Chers collègues, ne nous montrons pas moins responsables que ces jeunes que nous souhaitons responsabiliser et, sans hésiter, classons ce postulat dans le tiroir des fausses bonnes idées qui ne parviennent même pas à séduire ceux au profit desquels elles ont été imaginées.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Urban Furrer, CSPO:

Das Postulat fordert den Staatsrat auf das Absenzenreglement der Mittelschüler abzuändern, indem den Schülern Freistunden zur Verfügung stehen, mit welchen sie ohne Grundangabe von der Schule fernbleiben können.

Die Idee, Jugendlichen mehr Selbstverantwortung zu übertragen, ist an sich zu begrüssen. Am Kollegium in Brig hat man während mehr als zehn Jahren das hier vorgeschlagene System mit Erfolg angewendet.

Vor fünf Jahren hat sich das DEKS für ein einheitliches System an allen kantonalen Gymnasien entschieden. Dieses System beinhaltet, dass jede fehlende Stunde von den Lehrpersonen beglaubigt werden muss – bei Minderjährigen auch durch ihre Eltern.

Wie beim vorliegenden Vorschlag haben die Schüler die Möglichkeit begründete Halbtage für sportliche Aktivitäten, Musikkurse etc. von der Schulleitung bewilligt zu erhalten.

Folgende Bemerkungen sind festzuhalten:

Bei allen Modellen werden 95 Prozent der Schüler und Schülerinnen absolut keine Probleme haben. Die anderen fünf Prozent missbrauchen das Absenzenwesen und müssen durch die Schulleitung sanktioniert werden, in dem die verpassten Stunden an schulfreien Tagen nachzuholen sind.

Somit kommt es eher auf das konsequente Umsetzen eines Absenzwesens mit klaren Regeln als auf ein bestimmtes Absenzensystem an. Ein alleinseligmachendes System gibt es nicht.

Der Kanton hat es geschafft ein einheitliches System für alle kantonalen Schulen einzuführen, welches auch funktioniert. Es wäre schade, wenn dieses wiederum gewechselt würde. Jetzt soll doch erst einmal Ruhe in die Schule einkehren.

In diesem Sinne und mit dem Wissen, dass das hier vorgeschlagene System durchaus seine Qualitäten hat, weist die CSPO das Postulat zurück.

Danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Daniel Emonet, PDCB:

Comme presque tout a déjà été dit et que l'ordre du jour est chargé, je serai bref.

Le groupe DC du Bas décide de combattre ce postulat au grand dam peut-être de la classe estudiantine.

Nous avons tous rêvé d'école buissonnière.

Le député (suppl.) Michael Kreuzer mentionne qu'il serait important que les élèves du secondaire II apprennent à gérer une certaine liberté en prévision des futurs cours dans les universités. Nous nous opposons à ce laxisme dans le prolongement des Accords de Bologne qui imposent un renforcement de rigueur quant à la présence des étudiants dans les cours universitaires, et cela également dans le but de maintenir un niveau qualitatif d'enseignement et un taux élevé de réussite des étudiants.

Pour ces raisons, je vous invite, au nom du groupe DC du Bas, à vous joindre à nous dans le combat de ce postulat.

Merci pour votre attention.

M. le député Yves Fournier, PLR:

S'absenter sans justification, en d'autres termes courber les cours avec le blanc-seing du DECS, c'est ni plus ni moins ce que propose ce postulat.

Le groupe PLR trouve cela parfaitement incohérent:

- incohérent tout d'abord parce que la formation offerte à nos apprentis et à nos étudiants implique une présence obligatoire et non pas une école à la carte;
- incohérent aussi lorsque l'on connaît la forte corrélation entre l'absentéisme et les taux d'échecs. Accorder cette pseudo liberté, c'est engager une partie de nos étudiants sur la voie de l'échec;
- incohérent enfin lorsque l'on sait que de plus en plus de hautes écoles contrôlent strictement les présences aux cours.

Je vous rappelle également que sur le marché de l'emploi, la présence en entreprise n'a vraiment rien de facultatif.

Difficile de terminer cette critique sans évoquer le caractère un peu démagogique de ce postulat. Fréquenter les cours du collège, de l'école de commerce, de l'école professionnelle n'est pas un acte héroïque. C'est un devoir, une obligation frappés au coin du bon sens.

Le groupe PLR vous invite donc à refuser ce postulat, car favoriser le dilettantisme relèverait tout simplement de l'inconscience. Merci.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Das Postulat wird bekämpft. Wir kommen zur Abstimmung.

Par 92 voix contre 20 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 3.023 du député (suppl.) Michael Kreuzer.

6. MOTION

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Helena Mooser Theler, Marcelle Monnet-Terrettaz, Véronique Maret, Michelle Grandjean Böhm, Doris Schmidhalter-Näfen, Laura Kronig (suppl.), German Eyer, Norbert Minnig, Gilbert Truffer (suppl.), Reinhold Schnyder (suppl.) et Christian Walden (suppl.), concernant une loi cadre cantonale pour l'introduction du travail social scolaire (08.09.2009) (3.024)

MOTION

der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch die Grossrätinnen Helena Mooser Theler, Marcelle Monnet-Terrettaz, Véronique Maret, Michelle Grandjean Böhm, Doris Schmidhalter-Näfen, Laura Kronig (Suppl.), sowie der Grossräte German Eyer, Norbert Minnig, Gilbert Truffer (Suppl.), Reinhold Schnyder (Suppl.) und Christian Walden (Suppl.), betreffend kantonales Rahmengesetz für die Einführung der Schulsozialarbeit (08.09.2009) (3.024)

TEXTE DEPOSEE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Die von uns im September dieses Jahres hinterlegte Motion ist bereits ziemlich detailliert begründet worden.

In den letzten Tagen und Wochen wurde in den Schweizer Medien viel über den zunehmenden Lehrermangel an den öffentlichen Schulen berichtet und diskutiert.

Gründe für diesen Mangel sind die immer komplexer werdenden Schulsituationen, Imageprobleme und die daraus wachsende Überforderung der Lehrer. In einer soeben erschienenen Erhebung bei den Schweizer Lehrern wird dargestellt, wie die gesellschaftlichen Veränderungen der letzten zehn Jahre den Schulalltag beeinflussten und welche Schulreformen Einzug hielten. Von den Neuerungen führte dabei lediglich die Schulsozialarbeit zu einer deutlichen Entlastung.

Damit auch zukünftig genügend motivierte und gut ausgebildete Lehrer in den Schulzimmern tätig sind, müssen wir jetzt erste Schritte unternehmen.

Zunehmend sind Lehrer und Lehrerinnen mit sehr schwierigen sozialen Problemen konfrontiert, die ihren Berufsalltag in einem hohen Masse zusätzlich belasten und schwierig gestalten. Oft sind sie in der Bewältigung dieser Probleme überfordert. Für die Lösung dieser Probleme benötigen sie externe professionelle Unterstützung.

Viele Kantone haben deshalb mit Erfolg die Schulsozialarbeit eingeführt. Lehrer und verantwortliche Schulsozialarbeiter in diesen Kantonen sind von dieser Massnahme überzeugt und erachten die Schulsozialarbeit als ein hilfreiches Instrument im Schulalltag.

Wenn man von der zunehmenden Gewalt bei Kindern und Jugendlichen in den Schulen hört, müssen sowohl das Erziehungsdepartement wie auch das Justizdepartement ein Interesse haben, Problemsituationen bereits sehr früh zu erfassen und präventiv Lösungen anzustreben. Die Integration und Förderung von Kindern sowie eine rechtzeitige Intervention bei problematischen Entwicklungen ist notwendig. Die Beteiligten müssen mit den entsprechenden Mitteln unterstützt werden. Hier ist die Vernetzung zwischen Schule und Sozialarbeit sinnvoll und kann einen wesentlichen Teil zur Entschärfung beitragen. Denn soziale Behinderungen beeinträchtigen nicht nur die schulische Leistungsfähigkeit der Schüler, sondern auch die Leistungsfähigkeit der Lehrer.

Eine Schule, die ihren Beitrag für eine erfolgreiche Integration ihrer Schülerinnen und Schüler leisten will, beansprucht zur Stärkung der eigenen Ressourcen den Support weiterer Fachpersonen.

Schulsozialarbeit setzt genau hier an, indem sie unter Einbezug der Eltern positiv auf das Erziehungsumfeld des einzelnen Kindes einwirkt und als dem Kindes- und Jugendschutz vorgelagerte Instanz präventiv im vorhandenen Schulsystem handelt.

Wir sind der Auffassung, dass im Schul- oder Jugendgesetz eine gesetzliche Basis geschaffen werden muss und die Gesetzgebung dahingehend ergänzt wird, dass der Kanton und die Gemeinden den Schulen die notwendige Unterstützung von zusätzlichen Fachpersonen in der Form von Schulsozialarbeitern gewährt.

Mittels dieser Motion fordern wir den Staatsrat auf, dem Grossen Rat einen entsprechenden Gesetzesentwurf vorzulegen.

Vielen Dank.

Der Präsident:

Danke, Frau Grossrätin.

Die Motion wird bekämpft.

M^{me} la députée Patricia Casays, PDCB:

Les députés DC du Bas ont étudié la motion de l'ADG et cosignataires.

Si notre groupe partage avec l'ADG le même souci de détecter et de prévenir les situations difficiles dans lesquelles peuvent se trouver nos enfants et nos adolescents et qu'il ne remet pas en question le recours à des aides professionnelles extérieures dans certains cas, il n'est, néanmoins, pas favorable à la création de postes de travailleurs sociaux scolaires, tel que le proposent l'ADG et cosignataires, et cela pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, les moyens existant en Valais pour aider les parents dans leur rôle éducatif et de gérer avec eux les problèmes que peut rencontrer leur progéniture sont déjà suffisamment étoffés, à savoir:

- les enseignants qui, en dehors de leur rôle primordial de transmettre les connaissances, sont en première ligne pour détecter les problèmes d'un enfant ou d'un adolescent, qu'ils soient scolaires, sociaux ou d'ordre psychologique;
- les directeurs d'école chargés de faire le lien avec les services concernés;
- les médiateurs scolaires;
- les inspecteurs scolaires;
- les enseignants spécialisés ou d'appui;
- les classes relais;
- sans oublier bien sûr le CDTEA (Centre de développement et de thérapie de l'enfant et de l'adolescent) qui apporte son aide précieuse dans la prise en charge des situations problématiques.

En outre, l'ajout d'une nouvelle structure dans les moyens d'aide déjà à disposition des élèves, des parents et des enseignants aurait certainement un coût financier de loin pas négligeable.

Dès lors, vu ce qui précède, notre groupe estime que plutôt que de créer une nouvelle filière d'intervenants, comme le proposent les motionnaires, il serait plus judicieux d'utiliser au mieux les structures d'aide existantes, avec peut-être un renforcement de l'une ou de l'autre d'entre elles si le besoin s'en fait sentir, ce qui apparemment serait le cas pour le CDTEA qui, d'après les informations portées à notre connaissance, ne pourrait pas toujours répondre à toutes les demandes qui lui sont faites.

A noter que si ce renforcement devenait nécessaire pour le cas précité, il aurait des incidences financières raisonnables étant donné que la structure existe déjà.

Comme vous l'avez compris, le groupe DC du Bas rejette la motion du groupe ADG et cosignataires.

Je vous remercie de votre attention.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Aufgrund der Verschiebung dieses Geschäfts von gestern auf heute bekämpfe ich diese Motion anstelle von Herrn Alexander Allenbach.

Die CSPO ist mit dem Inhalt der Motion voll umfänglich einverstanden, wird doch genau das gefordert, was die CSPO schon bei der Beratung des OS Gesetzes in diesem Jahr unterstützt hat. Dazumal und auch in Diskussionen der thematischen Kommission des Departements für Erziehung, Kultur und Sport hat sich Staatsrat Roch diesen Herbst dazu ausgesprochen im Jugendgesetz eine entsprechende Änderung vorzunehmen. Wir nehmen Herrn Staatsrat Roch beim Wort. Geben wir ihm jedoch die dazu nötige Zeit um eine saubere Sache in nützlicher Frist planen zu können.

Dieses Versprechen sowie weitere noch ungeklärte Punkte veranlassen die CSPO eine **Umwandlung der Motion in ein Postulat** zu verlangen.

Denn unter anderem müssten noch folgende Punkte geklärt werden:

1. Werden die Schulmediatoren, welche vor Ort eine sehr gute Arbeit verrichten bei der Einführung der Schulsozialarbeiter wegrationalisiert? Dies wäre äusserst bedauerlich, da diese Mediatoren, welche unter anderem mit grossem finanziellem Aufwand ausgebildet wurden, praktisch an allen Schulen direkt ihre Aufgaben wahrnehmen und einen guten Job machen.

2. Sind die Bedürfnisse der Gemeinden effektiv abgeklärt worden? Beispielsweise wird in den Gemeinden Brig-Glis und Naters die Einführung von solchen Schulsozialarbeitern vorbereitet, ebenfalls in Visp. Doch dafür werden in Visp aber zuerst Abklärungen getroffen, in welchem Umfang es eine solche Stelle braucht, oder ob eventuell schon vorhandene Stellen die verlangte Prävention übernehmen könnten.

3. Wie steht es mit der Finanzierung? Gemäss Mehrjahresplanung ist ja noch gar nicht klar, wie viele neue Stellen die Revisionen im Bildungswesen mit sich bringen.

4. Auch ist unklar, ob ein solcher Gesetzesartikel ins Jugendgesetz oder nicht gar ins Schulgesetz gehören würde.

Die CSPO ist der Ansicht, dass vorgängig diese und noch weitere Punkte abzuklären sind. Zudem soll dem Staatsrat der nötige Handlungsspielraum zu einem guten Gesetz gegeben werden. Ein Schnellschuss dient der Sache nicht. Darum danken wir Ihnen für die Unterstützung zur Umwandlung in ein Postulat.

Danke.

M. le député Yves Fournier, PLR:

La motion qui nous est proposée maintenant reçoit partiellement notre soutien.

En effet, il s'agit pour l'école aujourd'hui de parer aux dysfonctionnements réguliers malheureusement des cellules familiales. De gros soucis de socialisation dès les classes enfantines sont clairement perceptibles. Les spécialistes du terrain, tous partis confondus, toutes tendances confondues, témoignent, en effet, d'une impérieuse nécessité dans ce domaine. Certaines communes – cela vient d'être rappelé – l'ont déjà fait; Martigny à travers son groupe Réseaux notamment a déjà engagé ce type de travailleurs.

Il nous semblerait, toutefois, important de ne pas passer par une motion trop contraignante et, comme l'a proposé à l'instant le groupe CSPO, de transformer cette motion en postulat.

Merci.

M^{me} la députée Patricia Casays, PDCB:

Les députés DC du Bas se rallient aux autres groupes et acceptent de transformer cette motion en postulat.

Je vous remercie de votre attention.

Der Präsident:

Danke, Frau Grossrätin.

Ich stelle die Frage jetzt an die Motionäre ob sie einverstanden sind mit der Umwandlung der Motion in ein Postulat.

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Die Einwände der Redner zeigen, dass ich auch mit diesem Begehren nicht unbedingt in allen Kantonsteilen überzeugen konnte. Vielleicht liegt es auch daran, dass mit dem Instrument der Schulsozialarbeit vor allem in der Deutschschweiz sehr gute Erfahrungen gemacht worden sind und diese im französischen Teil auch noch fehlen.

Deshalb sehe ich ein, dass die Gegner und ihre Fraktionen meiner Motion noch nicht zustimmen können, obwohl ich bis jetzt nicht unbedingt die Erfahrung gemacht habe, dass Motionen Schnellschüsse sind.

Ich bin aber gerne bereit **die Motion in ein Postulat umzuwandeln** und über das Postulat abstimmen zu lassen.

Danke.

Der Präsident:

Wir brauchen keine Abstimmung zu machen, denn das Postulat wird ja nicht mehr bekämpft.

Somit nehmen wir zur Kenntnis, dass **Sie der Umwandlung der Motion in ein Postulat zustimmen.**

7. POSTULAT

**des députés Véronique Maret, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Marianne Maret,
PDCB, Graziella Walker Salzmänn, CSPO, Freddy Philippoz, PDCC, et
Urs Kuonen, CVPO, et cosignataires concernant:
pour une véritable participation des jeunes (09.09.2009) (3.026)**

POSTULAT

**der Grossrätinnen Véronique Maret, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Marianne Maret,
PDCB, Graziella Walker Salzmänn, CSPO, der Grossräte
Freddy Philippoz, PDCC, und Urs Kuonen, CVPO, sowie
Mitunterzeichnenden betreffend: für eine aktive Beteiligung der Jugend
(09.09.2009) (3.026)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Véronique Maret, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Mise en place d'une structure qui aiderait les jeunes à trouver une place d'apprentissage,

prévention, répression de la violence gratuite,

coûts des transports en commun, développement des lunabus,

chasse aux jeunes conducteurs avec les radars mobiles,

mais aussi

avenir de l'AVS,

chômage des jeunes,

voilà quelques sujets, parmi de nombreux autres, qui préoccupent la jeunesse valaisanne dans les lettres lues au Parlement entre 2008 et 2009.

La participation des jeunes ne consiste pas seulement à leur donner la possibilité de s'exprimer, mais surtout à leur donner les instruments de s'impliquer dans la vie publique. Une véritable participation ne consiste pas seulement à recueillir des remarques, questions, propositions, mais à élaborer les solutions à ces demandes en collaboration avec tous les acteurs de la société valaisanne.

Afin de ne pas donner l'impression à ces jeunes de servir d'alibis aux politiciennes et politiciens, les coauteurs du postulat et moi-même nous vous proposons de ne pas laisser ces courriers lettre morte mais, au contraire, de répertorier les propositions, interrogations, et de présenter les possibilités de réalisations concrètes dans le canton du Valais.

Mais dans ce qui fait aussi la politique, les discussions et négociations, une opposition s'est annoncée, pas sur le fond évidemment (qui oserait se prononcer contre la participation des jeunes?), mais une opposition sur la forme. En terminant notre postulat par la demande d'analyse des propositions, on nous a reproché de diminuer les prérogatives du Parlement en faveur du Conseil d'Etat. Mais en supprimant cette dernière phrase, le postulat serait vidé de sa substance.

C'est pourquoi après consultation, les coauteurs ont choisi de **retirer ce postulat**.

Personnellement, en tant que présidente de la commission éducation, formation, culture et sports, je m'engage à prendre ce dossier en main. Ce travail d'analyse va être fait par la commission, en s'appuyant bien évidemment sur la logistique de l'Administration et du Service parlementaire. Des propositions concrètes seront soumises au Parlement le plus rapidement possible.

Parmi les problèmes soulevés par les jeunes dans leurs courriers se trouvait l'éloignement de la classe politique par rapport au monde de la jeunesse. Ce qui se passe aujourd'hui ne va pas être facile à expliquer aux jeunes qui se sont exprimés dans ces courriers. Cela démontre que même à l'intérieur du monde politique, avec le plus grand enthousiasme et en cherchant à être consensuel, des propositions risquent d'être refusées. La forme, parfois, prime sur le fond.

Par ma voix, les postulants s'engagent à poursuivre le travail en faveur de la participation des jeunes dans la vie publique et la vie politique, et à donner une véritable parole aux jeunes.

Je vous remercie de votre attention.

Der Präsident:

Merci, Madame la députée.

Wir nehmen zur Kenntnis, dass Sie das Postulat zurückgezogen haben.

8. POSTULAT

**du groupe PLR, par le député (suppl.) Philippe Nantermod, concernant:
pour que les jeunes Valaisans connaissent l'Histoire du monde
(10.09.2009) (3.029)**

POSTULAT

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Philippe Nantermod,
betreffend: um der Walliser Jugend die Weltgeschichte näherzubringen
(10.09.2009) (3.029)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Es liegt keine Wortmeldung vor.

Das Postulat wird auch nicht bekämpft. Il est donc accepté et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

9. POSTULAT

**du député Benoît Blanchet, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires
concernant: pour une procédure cantonale en cas d'accidents
(10.09.2009) (3.030)**

POSTULAT

**von Grossrat Benoît Blanchet, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und
Mitunterzeichnenden betreffend: für ein kantonales Verfahren bei
Unfällen (10.09.2009) (3.030)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Benoît Blanchet, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Qui, dans sa famille, n'a jamais été confronté à un enfant, un frère, une sœur ou un ami qui rentre de l'école avec soit une élongation, un os cassé, un œil au beurre noir, une coupure?

Selon le chef de service, c'est aux communes de mettre en place une procédure expliquant les démarches à entreprendre en cas d'accidents à l'école.

La plupart du temps, la commune délègue à la commission scolaire, au directeur de l'établissement de faire cette procédure.

Mais, dans la majorité des écoles enfantines, primaires ou secondaires I, il n'existe aucune procédure allant dans ce sens. De plus, lorsque ces procédures existent, elles restent inconnues des parents.

Il est clair que ce n'est pas aux enseignants de reconnaître la gravité des blessures, mais le canton doit mettre à leur disposition une solution leur permettant d'agir de façon efficace.

Je demande au Conseil d'Etat d'entreprendre les démarches nécessaires à la mise en place d'une procédure cantonale en cas d'accidents, qui serait distribuée à tous les enseignants du canton, leur permettant d'agir en fonction de celle-ci.

Actuellement, c'est juste leur bon sens qui est sollicité.

Comment un enseignant peut-il, à travers son bon sens, prendre en charge un enfant blessé sans laisser toute sa classe au dépourvu?

Cette procédure permettrait aux enseignants d'être couverts en cas de complications, que cela soit auprès des parents et de l'enfant autant qu'auprès des autorités scolaires.

Je vous remercie de votre attention.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Ce postulat n'est pas combattu; il est ainsi accepté et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

Somit haben wir die Entwicklungen im Departement für Erziehung, Kultur und Sport abgeschlossen und können weiterfahren mit dem Entwurf des Voranschlags 2010, Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung.

10. PROJET DE BUDGET 2010
Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)
ENTWURF DES VORANSCHLAGS 2010
Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung
(DVER)

Tableau des amendements / Liste der Abänderungsvorschläge

Commission des finances / Finanzkommission

Président: David Théoduloz / Berichterstatter: Edgar Gottet -

Rapporteur: Jérôme Favez

Der Präsident:

Hier haben Sie ebenfalls wieder zwei Blätter, ein lachsfarbiges Papier (**Tabelle I**), die in diesem Dokument enthaltenen Abänderungen zum Voranschlag 2010 haben keine finanziellen Auswirkungen und wurden sowohl von der zuständigen thematischen Kommission als auch von der Finanzkommission angenommen.

Wünscht jemand das Wort zu diesem Papier?

Das Wort wird nicht verlangt. Somit stelle ich fest, dass **diese Abänderungsanträge gemäss der Tabelle angenommen worden sind.**

Somit können wir weitergehen zu **Tabelle II** – Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung. Herr Rapporteur Sie haben das Wort.

4.2 Service du développement économique <i>COFI</i>	Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung <i>FIKO</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 subventions accordées Diminution de la participation au Greater Geneva Berne Area - 280'000.-	36 Eigene Beiträge Verringerung der Beteiligung an der Greater Geneva Berne Area - 280'000.-
Décision de la commission: Accepté	Beschluss der Kommission: Angenommen
Proposition de traitement: <i>Discussion et vote</i>	Behandlungsvorschlag: <i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez (PLR), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 4.2 de la commission des finances

Lors de l'élaboration du budget 2010, le montant budgétisé servait au fonctionnement du DEWS. Notre canton s'étant orienté vers le GGBA pour sa promotion économique, une différence de 280'000 francs est, dès lors, apparue.

Ce montant n'étant plus nécessaire, nous vous proposons de le supprimer.

M. le député André Vernay, PLR:

Le groupe libéral-radical tient ici à soutenir fermement cette diminution de 280'000 francs.

Nous avons maintes fois dénoncé le manque d'efficacité du DEWS. Nous serons attentifs à ce que les résultats du nouvel organisme de promotion économique GGBA soient plus efficaces que ceux du DEWS.

Notre canton doit être plus ferme et exiger des résultats nettement plus élevés que par le passé.

Der Präsident:

Also wenn **Sie 4.2 angenommen haben**, haben Sie gleichfalls auch den Punkt 4.5 angenommen weil der im Zusammenhang steht.

M. le député Jérôme Favez (PLR), rapporteur de la commission des finances:

Non, Monsieur le président, les points 4.2 et 4.5 ne sont pas forcément directement liés. Il faut les voter, à mon avis, séparément.

Der Präsident:

Also **Punkt 4.2 ist angenommen** und wir kommen dann auf Punkt 4.5 zurück.

4.3 Service du développement économique <i>Groupe UDC par Edmond Perruchoud</i>	Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung <i>UDC-Fraktion durch Edmond Perruchoud</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
31 Biens, services et marchandises	31 Güter, Dienstleistungen und Waren
- 19'927.50	- 19'927.50
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement:</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez (PLR), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 4.3 du groupe UDC déposée par le député Edmond Perruchoud

Cette proposition a été refusée par la commission des finances par 11 voix et une abstention.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Je ne parlerai pas des factures de la haute école pour 235'000 francs. Je ne domine pas parfaitement le mécanisme. S'agit-il d'une écriture comptable entre deux départements ou s'agit-il d'une dépense effective? Cet aspect sera approfondi ultérieurement.

J'en viens aux 20'000 francs de l'avis de droit.

Le groupe UDC a déposé cet amendement pour sanctionner ce qu'il considère un acte de mauvaise gestion.

Le principe de l'avis de droit. La jurisprudence est parfaitement établie actuellement en matière de comportement de l'autorité dans le domaine des votations et élections. Il n'y avait aucunement besoin de solliciter un avis de droit. Le choix est insolite. Vous êtes allé chercher un illustre inconnu, sans compétence sauf d'avoir fait une thèse de doctorat sur le thème en 1992. Donc, la démarche est tout simplement inadmissible, démarche en plus guère sympathique pour les juristes valaisans de qualité. Si vraiment il fallait un avis de droit, l'on a des juges fédéraux à la retraite, Claude Rouiller, qui excellent, Pierre Müller aussi, le professeur Jean-Bernard Zufferey, Valaisan, qui enseigne à Fribourg. Ils auraient fait l'affaire tout aussi bien et sans doute mieux.

L'avis de droit était superflu puisque, dans mes dossiers, je disposais de celui du professeur Andreas Auer qui m'avait été remis à l'époque où je n'étais pas encore député, Monsieur le conseiller d'Etat, par le conseiller d'Etat Serge Sierro qui considérait tout à fait normal qu'un citoyen qui s'intéresse au fonctionnement des institutions puisse avoir accès à ce document.

Aussi le groupe UDC fait-il une question de principe, de deux choses l'une: vous donnez cet avis de droit même si nous pouvons penser qu'il n'est pas très agréable pour l'autorité administrative; autrement, il faut considérer que cet avis de droit a été commandé à tort, sans raison et qu'il constitue donc un acte de gestion mauvais.

Vous allez vous retrancher derrière la décision du Grand Conseil qui, avec le postulat qui traitait de ce problème, le postulat était une invite au Grand Conseil et cette invite n'engageait pas l'autorité qui doit encore donner.

J'appelle à mon secours maintenant M. le conseiller d'Etat Jacques Melly qui déclarait dans le Walliser Bote, et ce sont des références immuables, il disait que "im konkreten Fall müssen wir der Bevölkerung die Argumente für das Gesetz richtig abwägen und objektiv darlegen". Et il terminait: "Es schafft aber auch Klarheit für künftige Abstimmungen."

Alors, si on veut de la clarté pour les élections et les votations futures, Messieurs les conseillers d'Etat, donnez-nous ce document.

A défaut, l'amendement est maintenu.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Wir kommen somit zur Abstimmung

Par 82 voix contre 21 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 4.3 du groupe UDC.

4.4 Service du développement économique <u>Groupe CSPO par Graziella Walker Salzmann</u>	Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung <u>CSPO-Fraktion durch Graziella Walker Salzmann</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 Subventions accordées Pour le soutien du tourisme valaisan + 3'000'000.- Décision de la commission: Refusé	36 Eigene Beiträge Zur Unterstützung des Walliser Tourismus + 3'000'000.- Beschluss der Kommission: Abgelehnt
Proposition de traitement: Discussion et vote	Behandlungsvorschlag: Diskussion und Abstimmung

M. le député Jérôme Favez (PLR), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 4.4 du groupe CSPO déposée par la députée Graziella Walker Salzmann

Cette proposition a été refusée par la commission des finances par 10 voix et 2 abstentions.

Du point de vue de la commission des finances, en effet, il est prématuré de prévoir des fonds dans ce domaine avant une analyse plus poussée par le Parlement.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Alle Parteien sind für den Walliser Tourismus – so möchte man meinen – wenn man die Erklärungen vor und nach der Abstimmung zum Tourismusgesetz Revue passieren lässt. Jede Partei will als Retterin des Tourismus in die Annalen dieses Parlaments eingehen, so scheint es jedenfalls, wenn all die dringlichen und nicht dringlichen Interventionen vom vergangenen Dienstag berücksichtigt werden. Andererseits hat einzig die CSPO einen konkreten Abänderungsantrag zur Erhöhung der Mittel für den Walliser Tourismus eingereicht, welcher jedoch vom Staatsrat, der Finanzkommission und der thematischen Kommission Volkswirtschaft und Energie zur Ablehnung empfohlen wird. So viel zum Thema kohärente Tourismuspolitik.

Sie, geschätzte Damen und Herren Abgeordnete, haben jetzt mit der Unterstützung des Antrags der CSPO die Gelegenheit, Ihren Worten Taten folgen zu lassen. Wenn nicht jetzt, wann dann?

Wenn jetzt die Unterstützung versagt wird, dann muss man fast annehmen, dass alle Erklärungen medienträchtiger Schall und Rauch waren und sind.

Der Walliser Tourismus hat auch ohne Tourismusgesetz funktioniert. Angestrebt wurde eine Professionalisierung, ein Fit-machen für die Zukunft.

Beschämend sind jetzt alle Attacken gegen Wallis Tourismus. Wallis Tourismus muss jetzt herhalten für Frustrationen von Befürwortern und Gegnern. Homepage, Reservationssystem, Marketingmassnahmen usw. – alles passt nicht. Wer Vergleiche anstellen will, muss auch die gesprochenen Budgets vergleichen. Wir sind überzeugt, dass Wallis Tourismus im bestehenden kritischen Umfeld einen guten Job macht. An dieser Stelle dankt die CSPO-Fraktion allen Mitarbeitenden für ihren motivierten Einsatz.

Die CSPO will mit dem Abänderungsantrag Wallis Tourismus zusätzliche Marketingmittel zur Verfügung stellen und zwar im Interesse des ganzen Kantons.

Der Staatsrat hat diese Mittel in der Mehrjahresplanung nicht vorgesehen, setzt er doch andere Akzente und Schwerpunkte. Die Gesellschaft für Walliswerbung als auch die zehn Millionen Franken sind keine prioritären Massnahmen in der Mehrjahresplanung.

Die CSPO will den eingeschlagenen Weg fortführen und Wallis Tourismus in diesem wirtschaftlich schwierigen Umfeld mit zusätzlichen Marketingmitteln unterstützen. Wir sprechen uns gegen blinden Aktivismus aus zur Rettung des Walliser Tourismus. Dafür sind wir für konkrete Massnahmen.

Vom Staatsrat erwarten wir eine klare Strategie wohin es gehen soll.

Die CSPO dankt Ihnen für Ihre Klarheit. Besten Dank.

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Juste deux mots pour dire que le groupe ADG va soutenir la position de la commission des finances et s'opposer à cet amendement simplement pour une question de cohérence.

A partir du moment où l'urgence n'a pas été reconnue, c'est-à-dire qu'il n'y avait pas urgence pour réfléchir à la suite à donner à cette loi sur le tourisme, je ne vois pas comment on pourrait défendre l'urgence pour un financement alors qu'on n'aurait pas la réflexion sur l'utilisation de ce financement.

C'est une question de cohérence vis-à-vis de ce Parlement et vis-à-vis des décisions prises par le Bureau. Merci.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Über die Folgen und die Konsequenzen, die man aus der Abstimmung ziehen wird, werde ich im Rahmen der Fragestunde ausführlich – auch im Namen des Walliser Staatsrats – Stellung beziehen und werde aufzeigen, wie wir das weitere Vorgehen sehen. Ich meine Dringlichkeit oder nicht Dringlichkeit ist eine andere Frage. Ob Dringlichkeit oder nicht Dringlichkeit hindert uns nicht daran vorwärts zu gehen. Also das möchte ich hier in den

Raum gestellt haben und Herrn Dumont auch ans Herz gelegt haben, denn wir hören ja nicht auf weiterzudenken und uns darauf vorzubereiten was wir weiterhin machen wollen. Und das ist unabhängig von Dringlichkeiten, die irgendwo beschlossen werden.

Was wichtig ist und die Tatsache, dass die Abstimmung ein klares Zeichen war – aber es war auch ein Zeichen, dass der Reformbedarf als solcher nicht bestritten ist und dass eben trotzdem hier die nötigen Massnahmen getroffen werden müssen.

In diesem Sinne kann ich auch Goethe zitieren, der sagte "es wohnen zwei Seelen in meiner Brust", soweit ich mich noch an meine Mittelschulzeit erinnern kann. Allerdings hat der Staatsrat in einer Gesamtbeurteilung alle Vorschläge, die über das von ihm vorgeschlagene Budget hinausgingen, abgelehnt um diese Kohärenz innerhalb des gesamten Budgets zu bewahren und auch um der von Ihnen und der Gesetzgebung ja auch immer wieder geforderten Einhaltung der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse Rechnung zu tragen. Eine Tür bleibt offen, dass man sagt wenn man eine konjunkturelle Unterstützung plant, dass wir über diese 20 Millionen in etwa der zweiten Phase des Konjunkturprogramms, die ja noch nicht zugewiesen sind, dass hier die Möglichkeit besteht und dass man dann auch eine Gesamtschau macht, um weitere Unterstützung zu geben. Allerdings wissen wir auch, dass beim Tourismus Reformbedarf besteht und es auch zusätzliche Mittel braucht.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Zwei Bemerkungen – eine zu Herrn Dumont.

Wenn die Dringlichkeit bejaht worden wäre, hätte der Walliser Tourismus darum trotzdem nicht mehr Geld zur Verfügung (erste Bemerkung).

Zweite Bemerkung.

Die CSPO-Fraktion nimmt mit Erstaunen zur Kenntnis, dass sich der zuständige Staatsrat gegen mehr Geld ausspricht.

Danke.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Der Staatsrat ist auch ans Kollegialitätsprinzip gehalten. Das möchte ich auch einmal in Ihre Richtung sagen – Sie wissen das.

Der Präsident:

Danke, Herr Staatsrat.

Somit kommen wir zur Abstimmung.

Par 96 voix contre 22 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 4.4 du groupe CSPO.

4.5 Service du développement économique <i>Groupe CVPO par Felix Ruppen</i>	Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung <i>CVPO-Fraktion durch Felix Ruppen</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 Subventions accordées Création d'un centre de compétences en matière d'énergie + 280'000.- (correspond aux économies du DEWS) Décision de la commission: Accepté	36 Eigene Beiträge Schaffung eines Energiekompetenzzentrums + 280'000.- (entspricht der Einsparung beim DEWS) Beschluss der Kommission: Angenommen
<i>Proposition de traitement:</i> <i>Discussion et vote</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i> <i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez (PLR), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 4.5 du groupe CVPO déposée par le député Felix Ruppen

Sur le principe, la commission des finances n'a pas eu d'information sur les coûts induits que peut générer cette proposition.

Toutefois, elle l'**accepte** par 6 voix, refusée par 5 voix et une abstention.

M. le député André Vernay, PLR:

La création de ce centre de compétences en matière d'énergie paraît tenir plus du bricolage de dernière minute que découler d'une stratégie politique mûrement réfléchie.

Sans nous opposer fermement à sa création, nous attendons toutefois que les contours, le contenu, les buts, les coûts, les besoins en personnel de ce nouveau centre soient portés à notre connaissance et puissent être discutés par notre Assemblée et cela le plus rapidement possible.

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

Tout simplement quelques petits points.

Effectivement, il y a eu une longue discussion là-dessus au sein de la commission des finances. Celle-ci a finalement décidé d'accepter cet amendement puisque le thème est de haute importance, mais elle tient à obtenir rapidement un cahier des charges précis de ce qui

devrait se faire dans le cadre de ce centre de compétences et une garantie quant à une non-évolution des autres charges de fonctionnement.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

J'aimerais dire que tout le processus de la promotion exogène est un processus évolutif.

Vous l'avez dit, Monsieur le député André Vernay, si vous n'êtes pas content des résultats, qu'est-ce que vous faites? Soit vous diminuez le montant que vous versez, soit vous changez la structure, soit vous le faites vous-même. Ce sont les trois options que l'on a.

Alors sur les options, première mesure, on a diminué notre contribution et, en même temps, on est parti dans une autre structure. Je sais que cette nouvelle structure, c'est de nouveau un vrai défi, mais ça restera toujours un défi. Tant que je serai dans cette salle, toute la promotion exogène restera toujours un défi. Et on doit toujours chercher à s'améliorer, ça en tout cas c'est notre volonté.

Alors, on a diminué ce montant et, en parallèle, aussi par le fait qu'on est très actif dans la Conférence des directeurs de l'économie publique, on a pu obtenir, nous, maintenant le secrétariat d'une plate-forme au niveau de la Suisse occidentale, une plate-forme des "clean tech". A travers cette bonne collaboration, on a donc pu obtenir le secrétariat de la plate-forme des "clean tech" qui nous donne l'opportunité d'aller dans la direction de la création d'un centre de compétences dans le domaine de l'énergie. Actuellement, il y a plusieurs choses qui sont en discussion. Il y a des contacts avec le XEM pour son implantation dans notre région, un contrat de collaboration qui est en discussion, mais, nous, nous avons la volonté d'intégrer aussi ce XEM dans le concept The Ark avec le renforcement de BlueArk, avec la haute école qui existe pour mettre en réseau tous ces acteurs pour vraiment créer aussi avec le CREM à Martigny – parce qu'ils sont déjà actifs dans ce domaine – une sorte de petit cluster dans le domaine de l'énergie pour devenir le centre de compétences dans le domaine de l'énergie et des énergies renouvelables et des "clean tech" au niveau de la Suisse occidentale.

Je suis très ouvert. On a pu diminuer le montant avec notre collaboration avec le Greater Geneva Berne Area et en même temps on a dit: mais de cet argent on pourrait en avoir besoin pour créer cette plate-forme. Alors, on a diminué d'un côté pour l'autre parce qu'il y a ce besoin.

Et il faut aussi dire que le projet de budgétisation, c'est quand même évolutif. Le budget est établi, on commence les travaux au mois de mars ou d'avril et, entre-temps, les activités continuent.

C'est dans ce sens que je vous prie et le Conseil d'Etat est d'accord de dire: on diminue notre participation au Greater Geneva Berne Area et on donne les moyens pour implanter ce centre de compétences dans le domaine de l'énergie. Sinon, je devrai collaborer – ce que je fais avec beaucoup de plaisir – avec Claude Roch et prendre chez lui l'argent pour créer cela. Alors, c'est une discussion que l'on a entre nous deux pour avancer dans ce dossier.

Merci.

Der Präsident:

Danke, Herr Staatsrat.

Somit kommen wir zur Abstimmung.

Par 104 voix contre 10, les membres de la Haute Assemblée acceptent la proposition 4.5 du groupe CVPO admise par la commission des finances.

4.6 Service du développement économique <i>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Christian Walden (suppl.)</i>	Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung <i>ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Christian Walden (Suppl.)</i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique 2 Mesure prioritaire (nouvelle) Soutien aux entreprises qui continuent à occuper les jeunes une fois leur formation terminée et contribuent ainsi à résoudre le problème du chômage des jeunes en hausse Décision de la commission: Refusé	Politisches Ziel 2 Prioritäre Massnahme (neu) Unterstützung von Unternehmen, die Jugendliche nach der abgeschlossenen Ausbildung weiterbeschäftigen und sich somit der steigenden Jugendarbeitslosigkeit annehmen Beschluss der Kommission: Abgelehnt
Proposition de traitement: Discussion et vote	Behandlungsvorschlag: Diskussion und Abstimmung

M. le député Jérôme Favez (PLR), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 4.6 du groupe ADG déposée par le député (suppl.) Christian Walden

Cette proposition a été refusée tant par la commission des finances que par la commission thématique.

Hr. Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Jugendliche werden in Rezessionszeiten am brutalsten getroffen. Wenn die Arbeitslosenzahlen steigen, steigt die Zahl der arbeitslosen jungen Berufsabgänger überproportional. Für eine junge Frau, für einen jungen Mann ist es absolut perspektivlos nach der erfolgreichen Berufslehre auf der Strasse zu stehen. Vielfach scheitern Bewerbungen von jungen Berufsabgängern weil sie über keine Berufserfahrung verfügen. Wenn sie keine

Anstellung bekommen, wie sollen sie über eine Berufserfahrung verfügen? Damit stehen diese jungen Leute in einer Falle, sie stecken in einem Teufelskreis.

Deshalb verlangen wir, dass der Staat Betriebe unterstützt, die bereit sind junge Berufsleute weiter zu beschäftigen, damit sie in der Berufswelt Tritt fassen.

M^{me} la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz, PDCC, présidente de la commission thématique de l'économie et de l'énergie (EE):

J'interviens ici en tant que présidente de la commission thématique EE.

Si nous avons refusé cette mesure, ce n'est pas que nous ne soutenions pas les jeunes, bien au contraire, c'est que ces mesures sont déjà prévues par la Confédération dans le troisième paquet des mesures conjoncturelles. Des moyens sont donc déjà mis.

C'est la raison pour laquelle nous avons refusé cette proposition.

Der Präsident:

Merci, Madame la députée.

Somit kommen wir zur Abstimmung.

Par 87 voix contre 9 et 17 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 4.6 du groupe ADG.

<p>4.7 Service du développement économique</p> <p><i>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Christian Walden (suppl.)</i></p>	<p>Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung</p> <p><i>ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Christian Walden (Suppl.)</i></p>
<p>Ressources financières</p>	<p>Finanzressourcen</p>
<p>36 Subventions accordées</p> <p>Subventions à la formation extracantonale puisque les cours ne sont pas proposés en allemand dans le canton du Valais</p> <p>+ 500'000.-</p>	<p>36 Eigene Beiträge</p> <p>Beiträge an ausserkantonale Weiterbildungen, die in Deutsch im Kt. Wallis nicht angeboten werden</p> <p>+ 500'000.-</p>
<p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>

Prestations	Leistungen
<p>Objectif politique 1</p> <p>Sous-objectif politique (nouveau)</p> <p>Garantir également l'offre de formation continue extracantonale puisqu'il n'existe pas d'offre de cours en allemand (cours professionnels en français uniquement)</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Politisches Ziel 1</p> <p>Politisches Teilziel (neu)</p> <p>Weiterbildungsangebot aufgrund des fehlenden deutschsprachigen Kursangebots auch ausserkantonale sicherstellen (Fachkurse nur in Französisch vorhanden)</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>
<p>Proposition de traitement:</p> <p>Discussion et vote</p>	<p>Behandlungsvorschlag:</p> <p>Diskussion und Abstimmung</p>

M. le député Jérôme Favez (PLR), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 4.7 du groupe ADG déposée par le député (suppl.) Christian Walden

Cette proposition a été refusée par la commission des finances par 9 voix et 3 abstentions, aucune compensation de charges n'ayant été proposée.

Cette proposition a été également refusée par la commission thématique.

Hr. Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Der Wandel in der Berufswelt ist enorm, neue Techniken, neue Geräte, neue Materialien. Deshalb ist es absolut zentral, dass sich die Berufsleute ständig weiter- und fortbilden. Das entsprechende Kursangebot im Kanton Wallis ist vorhanden. Das Problem ist nur – und da denke ich an verschiedene Berufe im Hausbaugewerbe – es gibt nur Kurse in französischer Sprache. Deshalb sind die Berufsleute aus dem Oberwallis vielfach gezwungen, Kurse in der Deutschschweiz zu besuchen. Das kommt sie natürlich teurer zu stehen.

Deshalb ist es nicht mehr als recht, wenn sich der Kanton zumindest teilweise an diesen Mehrkosten beteiligt.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Auch hier kommen wir zur Abstimmung.

Par 89 voix contre 10 et 13 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 4.7 du groupe ADG.

Somit entfällt auch das politische Teilziel I, weil das mit diesem Antrag zusammen hing.

<p>4.12 Service de l'industrie, du commerce et du travail</p> <p><u>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Reinhold Schnyder (suppl.)</u></p>	<p>Dienststelle für Industrie, Handel und Arbeit</p> <p><u>ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Reinhold Schnnyder (Suppl.)</u></p>
<p>Prestations</p> <p>Objectif politique 2</p> <p>Sous-objectif politique 1</p> <p>Mesure prioritaire ad1</p> <p>Ajouter indicateur de performances:</p> <p>7. Recenser le nombre de jeunes sans diplôme d'apprentissage et comparer avec les résultats en Suisse ou dans les autres cantons</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Leistungen</p> <p>Politisches Ziel 2</p> <p>Politisches Teilziel 1</p> <p>Prioritäre Massnahme ad1</p> <p>Leistungsindikator anfügen:</p> <p>7. Die Anzahl der Jugendlichen ohne abgeschlossene Berufslehre erfassen und mit Resultaten der Schweiz oder den anderen Kantonen vergleichen</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>
<p><i>Proposition de traitement:</i></p> <p><i>Discussion et vote</i></p>	<p><i>Behandlungsvorschlag:</i></p> <p><i>Diskussion und Abstimmung</i></p>

M. le député Jérôme Favez (PLR), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 4.12 du groupe ADG déposée par le député (suppl.) Reinhold Schnyder

Cette proposition a été refusée par la commission des finances suivant ainsi le refus à l'unanimité de la commission thématique.

Hr. Grossrat Norbert Minnig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Jugendliche ohne abgeschlossene Berufslehre haben geringe Chancen auf dem Arbeitsmarkt. Sie haben Mühe Arbeit zu finden und riskieren arbeitslos zu werden.

Es wäre interessant zu wissen, wie viele Jugendliche ohne abgeschlossene Berufslehre auf dem Arbeitsmarkt nach Arbeit suchen, also arbeitslos sind.

Auch ein Vergleich mit anderen Kantonen wäre interessant. Keine Berufslehre abgeschlossen haben und arbeitslos sein hat einen Zusammenhang.

Da dieser Indikator auch mit der Dienststelle für Berufsbildung zu tun hat, **ziehe ich im Namen von Reinhold Schnyder diesen Antrag zurück**. Er wird ihn bei der thematischen Kommission des DEKS einbringen, damit dieser bei der Budgetdebatte 2011 als Indikator eingebracht werden kann.

Danke.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Im Zusammenhang mit diesen Vorstössen vor allem von Seiten der SPO, möchte ich noch hinzufügen, dass ja im Zusammenhang mit der Unterstützung der jugendlichen Arbeitslosen hier das eidgenössische Programm greift. Das dritte Konjunkturpaket, das vom Bund beschlossen wurde, sieht entsprechende Massnahmen zur Unterstützung der jugendlichen Arbeitslosen vor und spricht auch die entsprechenden Mittel über die eidgenössische Arbeitslosenversicherungsgesetzgebung. Also hier sind entsprechende Massnahmen von Bundesseite her geplant, auch die entsprechenden Mittel und wir werden uns selbstverständlich für das kommende Jahr auch darauf vorbereiten, dass wir dann auch in der Lage sind diese Massnahmen, die vom Bund her kommen, aufzugreifen und dann auch in die kantonale Praxis überzubringen.

4.15 Service de l'agriculture	Dienststelle für Landwirtschaft
<i><u>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Marcelle Monnet-Terrettaz</u></i>	<i><u>ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Marcelle Monnet-Terrettaz</u></i>
Ressources financières	Finanzressourcen
52 Prêts et participations permanentes + 1'000'000.-	52 Darlehen und Beteiligungen + 1'000'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement:</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez (PLR), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 4.15 du groupe ADG déposée par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz

Ces prêts sont accordés sur la base de critères fédéraux. Par ailleurs, le fonctionnement de ce fonds, notamment l'obligation d'inscrire au budget les montants alloués aux exploitations agricoles, sera analysé par la commission des finances durant l'année 2010.

Nous vous proposons de refuser cette proposition par 9 voix et 3 abstentions.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Je vais développer en même temps mes deux demandes concernant l'agriculture (propositions 4.15 et 4.16) afin de vous faire gagner du temps.

Rubrique 52

Les agriculteurs ont pu bénéficier de prêts et de participations permanentes pour 5'198'248 francs en 2008. Le budget 2010 prévoit 4 millions, ce qui a pour conséquence que le budget de l'année prochaine a déjà été totalement distribué et que plus aucune demande ne pourra être prise en compte l'année prochaine.

Ces prêts sont puisés dans un fonds qui est bien approvisionné et qui est limité au budget uniquement pour assurer l'équilibre de ce budget.

Le groupe ADG trouve cette politique irresponsable car, dans notre canton, les coûts des exploitations sont plus importants qu'ailleurs à cause de la géographie de notre territoire et de la taille des exploitations.

On ne peut donc admettre qu'on limite ces prêts qui sont nécessaires à la survie des exploitations pour équilibrer le budget d'un service.

Rubrique 57

Concernant les subventions redistribuées, le canton reçoit de Berne des montants importants pour l'agriculture. Ces montants peuvent être distribués aux agriculteurs qui remplissent les critères édictés par Berne.

Le canton a retourné à Berne la somme de 28 millions non distribuée à l'agriculture valaisanne. La raison invoquée par le Service de l'agriculture est que les demandes ne respectent pas les critères trop restrictifs de la Confédération. Ne serait-ce pas le rôle du Service de l'agriculture de défendre les spécificités de notre agriculture et de négocier fermement à Berne afin que le plus grand nombre possible de projets soit agréé par la Confédération. Il doit aussi coacher et conseiller les paysans pour que leurs demandes correspondent aux critères, par exemple en les encourageant à se regrouper pour effectuer des projets communs conformes aux exigences fédérales.

Pour respecter le double frein aux dépenses et aux investissements, les départements rognent, lors de l'établissement des budgets, des sommes pourtant subventionnées par la Confédération ou présentes dans des fonds cantonaux qui ne représentent aucune charge financière supplémentaire pour le canton.

Je demande donc que l'on revienne, pour la rubrique 52, à la somme distribuée en 2008 aux exploitations agricoles et pour la rubrique 57, je demande de revenir à la somme inscrite au budget 2009. Ce montant de 1,6 million sera profitable à l'économie agricole de notre canton et ne prélévera en rien les comptes du canton, si ce n'est au niveau des écritures comptables.

Merci de soutenir les agriculteurs de ce canton.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Madame la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, j'aimerais quand même préciser que mon Service de l'agriculture, moi-même et le Conseil d'Etat lui-même s'engagent toujours à défendre les intérêts de l'agriculture valaisanne à Berne. Il n'y a pas une session à Berne où nous ne soyons pas présents pour défendre nos intérêts.

Mais, malheureusement, il arrive des moments où on perd. On perd parce qu'on n'a pas trouvé une majorité au Parlement fédéral parce que là il est clair qu'il y a d'autres intérêts.

Cependant, nous nous engageons avec toute notre énergie pour justement défendre ces intérêts et on est aussi prêt, et on le fait, on coache à travers die Agrarberatung, les conseillers agricoles que nous avons les agriculteurs, pour les inciter à se regrouper pour avoir la taille critique pour respecter les critères de Berne.

Ici, c'est vrai, ce sont des montants qui nous viennent de Berne. Toutefois, on a dû à un certain moment payer des intérêts sur ces montants. Le fait qu'on ait dû rembourser un montant à Berne, c'est justement dû, et vous l'avez relevé à juste titre, à ces critères qui sont, aussi selon nous, trop restrictifs.

Der Präsident:

Danke, Herr Staatsrat.

Wir stimmen über diesen Antrag 4.15 ab.

Par 74 voix contre 36 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 4.15 du groupe ADG.

4.16 Service de l'agriculture <i><u>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Marcelle Monnet-Terrettaz</u></i>	Dienststelle für Landwirtschaft <i><u>ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Marcelle Monnet-Terrettaz</u></i>
Ressources financières	Finanzressourcen
57 Subventions redistribuées + 600'000.-	57 Durchlaufende Beiträge + 600'000.-
Décision de la commission: Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt
<i>Proposition de traitement:</i> <i>Discussion et vote</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i> <i>Diskussion und Abstimmung</i>

Der Präsident:

Vorschlag 4.16

Dienststelle für Landwirtschaft – durchlaufende Beträge +600'000 Franken.

Dies wurde bereits von Frau Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz entwickelt.

Auch hier stimmen wir ab.

Par 84 voix contre 26 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 4.16 du groupe ADG.

4.20 Service de l'énergie et des forces hydrauliques	Dienststelle für Energie und Wasserkraft
<i><u>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Marcelle Monnet-Terrettaz</u></i>	<i><u>ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Marcelle Monnet-Terrettaz</u></i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel Engagement de 2 postes supplémentaires + 300'000.-	30 Personalaufwand Schaffung von 2 zusätzlichen Stellen + 300'000.-
Décision de la commission: Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt
<i>Proposition de traitement:</i> <i>Discussion et vote</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i> <i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez (PLR), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 4.20 du groupe ADG déposée par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz

Cette proposition a été refusée par la commission des finances par 10 voix et 2 abstentions.

La ventilation des postes dépend du Conseil d'Etat. De plus, la politique globale des charges du personnel a été arrêtée hier.

Je crois qu'il n'y a pas d'autre commentaire à apporter sur cette proposition.

M^{me} la députée Anne-Christine Bagnoud, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Nous maintenons cette proposition parce que le Valais veut, dans ce domaine, être le pionnier.

Il y a des moyens très importants qui ont été débloqués concernant le programme de relance.

Le Service de l'énergie comptera deux postes en plus pour le budget 2010; c'est déjà un bon pas. Mais, si on veut se donner les moyens de réussir et d'atteindre les objectifs qu'on s'est fixés, je crois que tant au niveau des postes de collaborateurs que d'experts, il est indispensable d'équiper ce service avec des collaborateurs supplémentaires et ça, je pense, durant les prochaines années à venir.

Merci.

Der Präsident:

Merci, Madame la députée.

Das Wort wird nicht verlangt; somit kommen wir zur Abstimmung.

Par 85 voix contre 26 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 4.20 du groupe ADG.

<p>4.21 Service de l'énergie et des forces hydrauliques</p> <p><i>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Laura Kronig (suppl.)</i></p>	<p>Dienststelle für Energie und Wasserkraft</p> <p><i>ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Laura Kronig (Suppl.)</i></p>
<p>Ressources financières</p>	<p>Finanzressourcen</p>
<p>56 Subventions accordées</p> <p>En comparaison intercantonale, le canton du Valais arrive derrière sur le plan de la promotion des installations solaires thermiques. Le Valais peut et doit faire davantage dans ce domaine. L'augmentation du budget d'un million de francs provoque d'ailleurs de nombreux investissements privés dans le domaine de l'énergie solaire thermique.</p> <p>+ 1'000'000.-</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>56 Eigene Beiträge</p> <p>Im interkantonalen Vergleich hinkt der Kanton Wallis bei der Förderung der thermischen Solaranlagen hinten her. Das Wallis kann und muss in diesem Bereich mehr machen. Die Erhöhung des Budgets um 1 Million Franken löst im Übrigen viele private Investitionen im thermischen Solarbereich aus.</p> <p>+ 1'000'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>
<p><i>Proposition de traitement:</i></p> <p><i>Discussion et vote</i></p>	<p><i>Behandlungsvorschlag:</i></p> <p><i>Diskussion und Abstimmung</i></p>

M. le député Jérôme Favez (PLR), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 4.21 du groupe ADG déposée par la députée (suppl.) Laura Kronig

Cette proposition a été refusée par la commission des finances par 10 voix, une voix pour et une abstention, aucune compensation de charges n'ayant été proposée.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ich möchte daran erinnern, dass ein entsprechendes Postulat über Förderbeiträge für die Installation von thermischen Solaranlagen von diesem Parlament an den Staatsrat überwiesen wurde.

Im gleichen Zug haben wir darauf hingewiesen, dass man den finanziellen Aufwand rechtzeitig ins Budget aufnehmen muss. Der Kanton Wallis ist der sonnenreichste Kanton der Schweiz. Die Nutzung der Sonnenenergie für thermische Solaranlagen zur Warmwasseraufbereitung ist ein Potential in unserem Kanton, das unbedingt noch mehr genutzt und gefördert werden muss.

Im Vergleich zu anderen Kantonen sind die Förderbeiträge für ein Einfamilienhaus mit 1'600 Franken im unteren schweizerischen Mittel. Mit der Verdoppelung der Förderbeiträge kann eine Vervielfachung der Installationen erreicht werden. Die gesetzlichen Grundlagen dazu sind vorhanden. Aber ohne die nötigen finanziellen Mittel ist kein Weiterkommen in dieser Angelegenheit in Sicht.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Hier ist man wieder in einer ähnlichen Situation wie vorher als wir zusätzliche Mittel für den Tourismus wollten. Selbstverständlich ist der Bedarf immer gegeben, aber auch hier gilt es eine Gesamtschau und eine Gesamtsicht zu wahren. Und das hat der Staatsrat auch in dieser Frage selbstverständlich gemacht. Der Mittelbedarf ist ausgewiesen, allerdings ist es so, dass wir natürlich Programme haben und jetzt den Schwerpunkt auf die Gebäudesanierungen gelegt haben und wir hier die grössten Erfolge haben und wir schon heute den Mitteln nachrennen müssen, um genügend Mittel zu haben, um diesen Gebäudesanierungsprogrammen Rechnung tragen zu können und diese Investitionen zu machen. Diese haben eigentlich eine sofortige Wirkung. Man reduziert den CO₂ Verbrauch, man reduziert die Energie und hilft dann gleichzeitig einer breiten Unternehmerschaft hier auch Arbeiten ausführen zu können. Deshalb schauen wir das alles natürlich in einem Gesamtzusammenhang an und möchten jetzt nicht hier bereits eine Priorisierung machen und die Mittel entsprechend schon so zuteilen.

Der Präsident:

Danke, Herr Staatsrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Par 93 voix contre 25, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 4.21 du groupe ADG.

<p>4.22 Service de l'énergie et des forces hydrauliques</p> <p><i>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Gilbert Truffer (suppl.)</i></p>	<p>Dienststelle für Energie und Wasserkraft</p> <p><i>ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Gilbert Truffer (Suppl.)</i></p>
<p>Ressources financières</p> <p>30 Charges de personnel</p> <p>Engagement d'un expert supplémentaire</p> <p>+ 150'000.-</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Finanzressourcen</p> <p>30 Personalaufwand</p> <p>Anstellung eines zusätzlichen Sachverständigen</p> <p>+ 150'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>
<p>Prestations</p> <p>Objectif politique 1</p> <p>Indicateur ad1; 3</p> <p>Nombre d'études de faisabilité réalisées (budget: 15) nouveau 20</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Leistungen</p> <p>Politisches Ziel 1</p> <p>Leistungsindikator ad1; 3</p> <p>Anzahl realisierte Machbarkeitsstudien (Budget: 15) neu 20</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>
<p><i>Proposition de traitement:</i></p> <p><i>Discussion et vote</i></p>	<p><i>Behandlungsvorschlag:</i></p> <p><i>Diskussion und Abstimmung</i></p>

M. le député Jérôme Favez (PLR), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 4.22 du groupe ADG déposée par le député (suppl.) Gilbert Truffer

La commission des finances a refusé cette proposition par 10 voix et 2 abstentions, aucune compensation de charges n'ayant été proposée.

De plus, la politique des charges du personnel a été arrêtée hier.

Hr. Grossrat Norbert Minnig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Kleinwasserkraftwerke spielen im Ausbau der Wasserkraftnutzung des Kantons Wallis eine immer wichtigere Rolle.

Kleinwasserkraftwerke sind gemessen an ihren Erstellungskosten sehr effizient. Der Energiebedarf steigt stetig und Wasserkraft ist eine saubere und erneuerbare Energiequelle.

Durch die Anstellung eines zusätzlichen Sachverständigen könnten Machbarkeitsstudien schneller durchgeführt und umgesetzt werden.

Mit dem eingebrachten Abänderungsantrag will ich die Nützlichkeit von Kleinwasserkraftwerken unterstreichen. 280'000 Franken wurden soeben gesprochen für ein Energiekompetenzzentrum, was richtig ist und in die ähnliche Richtung geht.

Ich ziehe den Antrag hiermit im Namen von Gilbert Truffer zurück.

4.29 Service du développement territorial	Dienststelle für Raumentwicklung
<i>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Olivier Turin</i>	<i>ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Olivier Turin</i>
Prestations	Leistungen
Sous-objectif politique 5	Politisches Teilziel 5
Mesure prioritaire (nouvelle)	Prioritäre Massnahme (neu)
Collaboration interservices pour la mise en œuvre de la planification positive	Zusammenarbeit zwischen den Dienststellen zur Umsetzung der positiven Planung
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement:</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez (PLR), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 4.29 du groupe ADG déposée par le député Olivier Turin

Cette proposition a été refusée par la commission des finances suivant ainsi la décision de la commission thématique.

M. le député Olivier Turin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Je vais vous parler des amendements 4.29 à 4.41 d'un coup.

Nous prenons acte des arguments de la commission ATE et de ceux du chef du Service du développement territorial.

Les amendements proposés conservent, toutefois, toute leur actualité.

Le Service du développement territorial revêt une grande responsabilité en ce qui concerne l'évolution du paysage et de l'espace rural, ainsi que pour le développement des agglomérations et donc notre futur cadre de vie.

Même si certains des amendements sont déjà sous-jacents dans la législation cantonale, il n'est pas superflu de les intégrer aux mandats de prestations.

J'ai, par ailleurs, toute confiance dans la commission ATE pour qu'elle puisse reprendre ces amendements et, si elle les juge pertinents, qu'elle les discute dans le prochain contrat politique avec le service concerné.

Je retire donc ces 13 amendements (propositions 4.29 à 4.41, cf. tableau des amendements).

Le président:

Vous avez retirés tous ces amendements?

Oui, c'est bon.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Durant cette législature, toutes ces questions-là feront partie d'un concept et d'une nouvelle politique dans la gestion du territoire.

Le Conseil d'Etat va prochainement aussi prendre position sur ces différents projets, soit la révision des objectifs sur le développement territorial, qui a été décidé par le Grand Conseil en 1992, il y a donc une décision du Grand Conseil sur les objectifs dans le développement territorial. Il y a une future révision du plan directeur qui est en discussion. Il y a un futur établissement du concept du développement territorial de la plaine en lien avec le projet R3.

Toutes ces questions-là seront abordées dans ce processus.

4.49 Service des registres fonciers et de la géomatique	Dienststelle für Grundbuchämter und Geomatik
<i>Commission ATE par Stefan Andenmatten</i>	<i>Kommission LTU durch Stefan Andenmatten</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel	30 Personalaufwand
2 postes supplémentaires	2 zusätzliche Stellen
+ 250'000.-	+ 250'000.-

Décision de la commission: Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt
<i>Proposition de traitement:</i> <i>Discussion et vote</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i> <i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez (PLR), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 4.49 de la commission ATE déposée par le député Stefan Andenmatten

Cette proposition a été refusée par la commission des finances par 6 voix, 3 abstentions et une voix pour.

La commission des finances propose d'attendre le projet de réorganisation des registres fonciers pour revoir les dotations en personnel. De plus, la politique globale des charges du personnel a été arrêtée hier.

Hr. Grossrat Stefan Andenmatten, CSPO:

Gestern hat meine Fraktionskollegin Liliane Brigger hier gesagt, jedes Jahr am 6. Dezember kommt der Nikolaus, jedes Jahr am 24. Dezember kommt das Christkind.

Gleich geht es uns in der Kommission LTU.

Jedes Jahr im Dezember bitten wir um zusätzliches Personal für die Dienststelle für Grundbuchämter und Geomatik. Nur wurden wir bisher noch nie beschenkt.

Heute habe ich im Walliser Boten den Titel gelesen: "Sehenden Auges in den Abgrund". Auch dieses Zitat trifft für die LTU jährlich zu.

Meine Damen und Herren Grossrätinnen und Grossräte, die Dienststelle für Grundbuchämter und Geomatik muss gemäss Forderung des Bundes bis ins Jahr 2018 die Einführung des eidgenössischen Grundbuches auf dem gesamten Gebiet des Kantons abschliessen. Diese Forderung entspricht ja auch dem Willen dieses Parlaments. Dies wird aber einen enormen Aufwand hervorrufen, sind doch bis heute knapp 60 Prozent des Grundbuches eingeführt.

Aufgrund dieser Forderungen hat die Dienststelle das Projekt Grundbuch 2018 initiiert. Dieses Projekt wurde der Kommission LTU am 21.4.2009 in einer ersten Version vorgestellt. Das Projekt ist sehr ambitiös und soll allen Anforderungen eines modernen Grundbuches entsprechen. Das Projekt umfasst 34 Informatikprojekte, 16 Organisationsprojekte und 12 Rechtsprojekte. Die Kosten des Projekts werden sich auf rund 50 Millionen Franken belaufen.

Die Kommission LTU kann die Grundsätze dieses Projekts unterstützen. Gleichzeitig müssen wir aber festhalten, dass dieses Projekt – wenn es durchgeführt werden soll – ein strenges Management mit straffer Führung braucht und dass es für die IT Prozesse im Projekt einen ausgewiesenen IT Spezialisten braucht.

Das jetzige Personal der Dienststelle ist, wie uns allen ausreichend bekannt, schon jetzt voll ausgelastet wenn nicht sogar überlastet und wir fragen uns auch, sind im jetzigen Personalbestand die geforderten Fachleute vorhanden.

Wenn aber dieses Projekt lanciert werden soll und damit auch die Gemeinden und die Eigentümer von unnötigen und hohen doppelten Kosten entlastet werden sollen, braucht es die beiden von uns geforderten Personen von allem Anfang an. Nur dann kann man davon ausgehen, dass dem Projekt auch Erfolg beschieden ist.

Die Kommission LTU ist nicht bereit, dieses Projekt zu unterstützen, wenn nicht von allem Anfang an Gewähr geboten ist, dass das Projekt auch einwandfrei und mit der notwendigen Sachkompetenz aufgelegt und betreut wird. Hier geht es um die Eigentumsgarantie.

Wir erinnern euch, werte Kolleginnen und Kollegen, an die Baustelle LWN. Wir wollen bei diesem Projekt Grundbuch 2018 nicht wieder später Mediatoren und Experten zuziehen müssen und uns Sätze anhören müssen wie, ich zitiere hier Herrn Professor Beat Sievers von der Fachhochschule Murtens: "Dieses Vorgehen im Wallis ist ein Blindflug ins Verderben".

Die Experten Rusterholz und Grin schrieben in ihrem Schlussbericht:

"Ein Projekt in der Grössenordnung des LWN-Projekts Wallis verlangt ein adäquates, unter Umständen gar ein externes Projektmanagement. Ein umsichtiges Projektmanagement hätte solche Engpässe rechtzeitig erkannt und mit der Unterstützung des zuständigen Departements entsprechende Gegenmassnahmen ergriffen. Die zeit- und kostengerechte Umsetzung eines 75 Millionen Projekts erfordert unbedingt den Einsatz eines Projektmanagements. Heute haben wir ein technisches, ein terminliches und ein finanzielles Desaster. Eine souveräne Projektleitung hätte diese Gefahren frühzeitig erkannt und korrigierend einwirken können. Zur Leitung dieses Projekts hätte das verantwortliche Departement unbedingt die erforderliche zusätzliche Kapazität zur Verfügung stellen müssen".

Das Projekt Grundbuch 2018 ist noch komplizierter und noch aufwendiger als das Projekt LWN. Es ist daher eine Aufgabe dieses Parlaments jetzt schon die notwendigen personellen Ressourcen zu schaffen.

Wir, die Kommission LTU, empfehlen ihnen daher unseren Antrag zur Annahme. Entscheiden müssen aber Sie, werte Grossrätinnen und Grossräte, ob Sie sehenden Auges in den Abgrund gehen wollen. Ich danke

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Ja Herr Grossrat, ich glaube, das Plädoyer war hervorragend. Dem gibt es eigentlich nicht viel beizufügen. Also der Staatsrat wird in den nächsten Tagen über dieses Projekt auch tagen, wird darüber auch befinden müssen und wird sich überlegen wie er dieses Projekt im Rahmen der Mehrjahresplanung aufnehmen kann, weil auch hier halt eine Gesamtschau erforderlich ist. Die Notwendigkeit und die Frage der Ressourcenknappheit in diesem Bereich ist hinlänglich bekannt, aber wie gesagt, der Staatsrat muss im Rahmen einer Gesamtbeurteilung zu diesem Projekt noch Stellung nehmen und das auch in seine Mehrjahresplanung mit einbeziehen können.

Der Präsident:

Danke, Herr Staatsrat.

Wir kommen zur Abstimmung.

Par 57 voix contre 48 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 4.49 de la commission ATE.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Ich hoffe einfach, dass alle diejenigen, die in diesem Saal zusätzliches Personal verlangt haben, gestern als es darum ging diese Million zu kürzen, dem nicht zugestimmt haben.

Der Präsident:

Danke, Herr Staatsrat.

Wir gehen jetzt weiter mit der Fragestunde.

11. HEURE DES QUESTIONS/FRAGESTUNDE

Der Präsident:

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung.

Die Fragen 4, 8, 10 und 15 werden von Herrn Staatsrat Cina gemeinsam beantwortet.

Question 4

du groupe UDC, par le député Jean-Luc Addor, concernant: à quand des états généraux du tourisme?

TEXTE DEPOSE:

Question 8

du groupe PDCB, par le député Jean-Albert Ferrez, concernant la loi sur le tourisme: et maintenant?

TEXTE DEPOSE:

Question 10

du groupe PDCC, par les députés Pascal Rey, Grégoire Dussex, Alain de Preux et Pascal Bridy, concernant l'échéancier des améliorations structurelles du tourisme valaisan

TEXTE DEPOSE:

Frage 15

von Grossrätin Liliane Brigger, CSPO, betreffend Zusatzmittel und Marketingstrategie im Walliser Tourismus

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Les objets des quatre questions citées ci-dessus portent toutes sur l'existence et les modalités d'un plan d'action du Conseil d'Etat sur:

- une poursuite des travaux de réforme dans le domaine du tourisme, groupe PDCB par le député Jean-Albert Ferrez et consorts;
- la mise en œuvre des améliorations structurelles à la loi sur le tourisme de 1996 qui n'ont pas été combattues le 29 novembre, soit l'Observatoire du tourisme et la Société pour la promotion du Valais, groupe PDCC par le député Pascal Gaillard et consorts, ainsi que par la députée Liliane Brigger;
- la tenue d'états généraux du tourisme, groupe UDC par le député Jean-Luc Addor.

Nous réputons que ces objets convergent vers une seule interrogation qui est celle de connaître l'intention du Conseil d'Etat en matière de politique touristique valaisanne. Par conséquent, nous proposons d'y amener une réponse unique.

Le 29 novembre dernier, la population valaisanne a voulu donner un signal fort, en rejetant la loi sur le tourisme de 2008, aussi bien au monde politique valaisan qu'aux acteurs du tourisme de ce canton. La participation particulièrement élevée à ce vote ne peut que nous indiquer que la population valaisanne considère le tourisme comme l'affaire de chacun dans ce canton. Le peuple nous a aussi montré toute l'importance qu'il accorde au tourisme.

Le Conseil d'Etat a retenu ce résultat dans toute son ampleur. Il y a vu le franc refus à cette loi précise et non le refus d'une réforme pour le tourisme valaisan. La réforme est nécessaire et de nombreuses voix l'appellent. Nous nous devons, cependant, d'entamer ce processus de réforme dans la sérénité. Surtout, avançons ensemble pour le bien et le futur du tourisme valaisan.

Ainsi, il est apparu clairement, durant tous les travaux préparatoires aussi bien législatifs qu'extraparlimentaires ainsi que durant la campagne autour de la loi sur le tourisme de 2008, que deux constantes ont réellement suscité l'adhésion: il s'agit, d'une part, de la mise à disposition des professionnels du tourisme et de tous les intéressés d'un Observatoire scientifique et indépendant du tourisme et, d'autre part, de la mise sur pied d'une structure à visée cantonale pour la promotion du Valais dans son ensemble.

L'Observatoire du tourisme est rendu nécessaire aux yeux du Conseil d'Etat comme des professionnels et des acteurs du tourisme en raison précisément de son rôle d'indicateur et de fournisseur de données sur lesquelles bâtir une stratégie qui s'approche au plus près de la réalité économique du tourisme valaisan.

Une structure pour la promotion du Valais, quelle qu'en soit d'ailleurs la forme juridique, est également jugée comme nécessaire en raison notamment du manque actuel de coordination et de concertation au niveau de la promotion extérieure du canton. Une telle réunion des forces permettrait, de l'avis de tous, une bien meilleure pénétration de la destination Valais dans sa globalité dans les marchés qui lui sont destinés et espérés. Le Conseil d'Etat entend, par conséquent, entreprendre tous les travaux nécessaires, des points de vue législatif comme financier, à la mise en œuvre de ces deux organes.

Cependant, le Conseil d'Etat est également d'avis que cette démarche doit s'accompagner d'un examen de politique touristique cantonale. Celle-ci devrait en premier lieu se doter d'une stratégie de développement, puis envisager et consolider les moyens de remplir les objectifs et les exigences fixés.

Cet examen de la politique du tourisme ne peut et ne doit pas se faire de façon isolée. C'est pourquoi la première étape consiste, de l'avis du Conseil d'Etat, en la tenue d'une vaste consultation auprès de tous les milieux intéressés. Cette étape est nécessaire afin que la solution esquissée puisse correspondre à l'équilibre souhaité par tous. Elle prendrait la forme d'un Sommet sur le tourisme, dont la tenue est envisagée durant le deuxième trimestre 2010 afin que, déjà, puissent être disponibles les données relatives à la saison d'hiver que nous entamons.

D'ici là, le Conseil d'Etat est disposé à recevoir toutes propositions.

Le Conseil d'Etat mène actuellement une réflexion sur l'établissement d'un plan d'action destiné au développement du tourisme cantonal. Les solutions envisagées devront faire l'objet à la fois d'un consensus dans la mise en œuvre des deux organes appelés des vœux de chacun et dans l'établissement d'une véritable stratégie de développement futur.

Zwei Punkte der Vorlage waren unbestritten, die Schaffung eines Tourismusobservatoriums und eine eigenständige Struktur für die gesamtkantonale Werbung. Die Regierung wird die erforderlichen Arbeiten sowohl auf gesetzgeberischer als auch finanzieller Ebene in Angriff nehmen um diese beiden Vorhaben realisieren zu können.

Allerdings ist der Staatsrat der Meinung, dass diese Massnahme von einer eingehenden Überprüfung der kantonalen Tourismuspolitik begleitet werden muss. Sie soll in erster Linie in einer Entwicklungsstrategie münden und die für deren Umsetzung notwendigen Mittel auch aufzeigen. Zu diesem Zweck wird der Staatsrat in einem ersten Schritt eine breite Vernehmlassung durchführen und wird das in Form eines Tourismuspapiers machen, der im zweiten Trimester 2010 stattfindet.

Danke.

Question 6

du groupe PLR, par le député Narcisse Crettenand, concernant le programme de relance, le Bas-Valais oublié?

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Le député Narcisse Crettenand s'interroge, pour le groupe PLR, sur l'éventualité selon laquelle le Bas-Valais aurait été oublié au moment de décider de l'acceptation de projets susceptibles d'entrer dans la phase 1 du programme de relance fédéral. Cette question, et je tiens à le préciser, n'a aucun lien avec le programme de relance cantonal qui, lui, déploie ses effets sur l'ensemble du territoire cantonal.

En réponse à cette interrogation, il convient de préciser que le canton n'a effectué qu'un premier tri des projets afin de ne retenir que ceux qui respectaient les exigences formulées par le SECO. Sur 140 projets annoncés par les régions, 55, dont 12 provenant du

Bas-Valais (représentant un total de 84 millions), correspondaient aux exigences du SECO et ont, par conséquent, été transmis à la Confédération.

Le SECO, face au nombre important de projets et surtout au montant total sur lequel ces projets portaient, soit plus d'un milliard de francs, alors que la Confédération n'avait à disposition que 100 millions de francs, s'est vu contraint de préciser les critères de choix et de fixer des priorités plus serrées. Il a ainsi décidé de ne soutenir que des projets conformes à la loi fédérale sur la nouvelle politique régionale (création de valeur ajoutée et amélioration de la compétitivité), contrairement à ce qui avait été initialement communiqué aux cantons et donc ce sur la base de quoi ce dernier avait retenu les projets. Ont, par conséquent, été exclus par le SECO des projets tels que maisons d'école, crèches, parkings, projets d'équipement de zones d'habitation, énergie, infrastructures de base.

Ces modifications des critères posés initialement ont eu pour conséquence l'élimination par le SECO des projets du Bas-Valais qui satisfaisaient aux exigences initialement fixées.

Malgré l'intervention énergique du canton auprès du SECO demandant que ce dernier se tienne à ses prescriptions en ce qui concerne les critères pour les projets et la répartition des moyens ainsi qu'à être associé aux processus décisionnels, le SECO a procédé au choix des projets sans consulter les cantons.

Je tiens aussi à préciser que c'était la première étape et qu'il y a une deuxième étape, pour laquelle de nouveaux projets ont été soumis. Nous allons aussi profiter, dans cette deuxième phase et éventuellement dans une troisième phase, de défendre les intérêts de tout le canton. Merci.

Question 11

**de la députée Marylène Volpi Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et
cosignataires concernant la ligne à haute tension**

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Les impacts environnementaux ainsi que les conséquences, bien que très mal connues, sur la santé de la population font que la problématique de mise en souterrain des lignes électriques à très haute tension est une question qui mérite attention.

En préambule, il est nécessaire de rappeler que la compétence en matière de lignes électriques à très haute tension est fédérale. La loi fédérale sur les installations électriques précise que, je cite, "le droit cantonal est pris en compte dans la mesure où il n'entrave pas de manière disproportionnée l'accomplissement des tâches de l'exploitant de l'installation à courant fort ou à courant faible (entreprise)". Les cantons sont donc consultés mais, *in fine*, si des oppositions persistent, c'est l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) qui est compétent pour délivrer l'autorisation de construire.

Suite à la pétition du 7 mai 2009 et à la rencontre du 8 juillet 2009, le Conseil d'Etat a demandé à l'OFEN de poursuivre la procédure pour la ligne Chamoson-Chippis en prenant en compte, notamment, l'étude ABB et son expertise mandatée par l'OFEN concernant la mise

sous terre de la ligne. Il a également demandé à être informé des résultats de l'application servant à évaluer les variantes en câble et aérienne.

A ce jour, le canton n'a pas signé les droits de passage; l'OFEN l'informe qu'une procédure d'expropriation sera ouverte à son encontre. Le Conseil d'Etat se prépare à recevoir une décision de la part de l'OFEN.

En ce qui concerne une étude de type Riniken, il faut noter que la situation n'est pas comparable à la situation valaisanne. A Riniken, à notre connaissance, on parle d'un km de ligne alors qu'en Valais, il est question de plusieurs dizaines de km. Les puissances en jeu ainsi que le nombre de lignes sont aussi très différents, sans compter que la solution proposée à Riniken en est encore au stade de développement et n'a encore fait l'objet d'aucune expérience réelle.

Le Conseil d'Etat a demandé et demandera à l'OFEN, pour chaque projet, de toujours évaluer les dernières technologies disponibles et fiables afin de s'assurer que les intérêts du canton, des communes et de la population soient correctement pris en compte.

Le Conseil d'Etat s'engage dans la problématique de la mise en souterrain des lignes électriques.

Frage 14

der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmänn, betreffend Audiovisualisierung des Wallis

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmänn fragt den Staatsrat betreffend seiner Strategie im Bereich der Audiovisualisierung an.

Die Regierung des Kantons Wallis ist überzeugt, dass es in dieser Branche einige sehr kompetente und erfolgreiche private Unternehmen gibt, welche den Bereich der Audiovisualisierung abdecken. Es kann nicht sein, dass der Staat deshalb eine eigene Organisation aufbaut und damit private Unternehmen konkurrenziert.

Die Regierung verfolgt vielmehr die Strategie, dass entsprechende Leistungen und das Know-how zum Beispiel in den Bereichen Technik, Darstellung, Inszenierung bei Bedarf bei bestehenden oder neuen Walliser Unternehmen entwickelt oder eingekauft werden sollen. Dabei ist er auch bereit diese Bestrebungen mit den ordentlichen Mitteln der Wirtschaftsförderung zu unterstützen.

Question 3

des députés Grégoire Raboud (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant les fenêtres anti-bruit à l'EAV

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

L'assainissement du bruit provoqué par les vols militaires et, dans une moindre mesure, civils autour de l'aéroport de Sion est une tâche de longue haleine, à laquelle sont associés depuis plusieurs années entre autres divers services de l'Etat du Valais.

La récente acceptation de l'arrêté fédéral sur le financement spécial en faveur du trafic aérien ne change rien de fondamental dans ce processus si ce n'est que des moyens financiers supplémentaires seront vraisemblablement attribués dès 2011 (il faut savoir que la plupart des budgets 2010 étaient bouclés avant que ne soit connu le verdict des urnes et donc n'ont pas pu être planifiés) et après que des textes légaux et leurs règlements de mise en œuvre auront été adaptés et/ou remaniés en conformité avec les vœux exprimés en votation par le peuple suisse et les cantons.

Pour ce qui est de la pose de fenêtres antibruit sur les bâtiments propriété de l'Etat du Valais et situés sur le domaine de Châteauneuf, des discussions sur ce sujet sont en cours entre les partenaires concernés (offices fédéraux compétents, représentants de l'aviation civile ou militaire et services intéressés de l'Etat du Valais).

Les éventuels travaux nécessités par la mise en conformité de ces bâtiments seront réalisés dans le cadre de la rénovation du domaine de Châteauneuf et en fonction d'un planning retenu par le Gouvernement.

Frage 12

von Grossrat Hans Zurbriggen, SVPO / Freie Wähler, betreffend Umleitungsstrasse von Visp / Umfahrungsstrasse Visp

HINTERLEGTER TEXT:

Der Präsident:

Hier hat sich ein Fehler eingeschlichen. Es sollte nicht heissen "...die gewünschten Nutzung die Strasse nicht realisiert, sondern signalisiert". Also die Strasse ist ja schon seit langem in Betrieb und jetzt kommt dann die Antwort auf die Signalisation durch Herrn Staatsrat Jacques Melly.

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Die Verbindungsstrasse Baltschieder – Lalden wurde nicht als Umfahrungsstrasse, sondern als Entlastungsstrasse geplant und gebaut. Die Strasse ist durchgehend beidseitig auch nur für den Personenverkehr befahrbar.

Aus Sicherheitsgründen darf der Schwerverkehr die Strecke hinter den Industrieanlagen nicht passieren. Für den Schwerverkehr ist die Strasse jedoch von der Laldnerbrücke her bis zum Industriegebiet der Gemeinde Lalden offen.

Der Zweck dieser Entlastungsstrasse ist es, Visp während den Stauzeiten vom Durchgangsverkehr zu entlasten. Erfahrungsgemäss nutzen die Verkehrsteilnehmer immer die schnellste Strecke um von Brig nach Visp oder umgekehrt zu gelangen. Solange auf der T9 in

Visp keine Stausituation herrscht, wird die Entlastungsstrasse wenig benutzt, weil diese länger als die T9 ist und daraus eine längere Fahrzeit resultiert.

Die Verkehrsteilnehmer realisieren diese Situation immer sehr schnell und ohne besondere Signalisation. Verkehrszählungen im ersten Monat seit der Eröffnung bestätigen diese klare Nutzungssituation. Weiter ist zu erwähnen, dass seit der Eröffnung der Verbindungsstrasse in Visp auch während den Abendstunden keine Stausituation mehr festgestellt wurde. Auf eine Signalisation als Umfahrungsstrasse wurde verzichtet weil die Strasse nicht als Umfahrungsstrasse – wie schon gesagt – sondern als Entlastungsstrasse dient und aufgrund der Sicherheitsvorschriften auch nicht für alle Verkehrsteilnehmer offen ist. Die Signalisation hat sich bisher bewährt und zurzeit drängen sich keine Änderungen auf.

Frage 1

der Grossräte Bernard Vogel, CVPO, Beat Rieder, CVPO, und Philipp Matthias Bregy, CVPO, betreffend Asylanten... und plötzlich waren sie da!

HINTERLEGTER TEXT:

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Indem Sie fragen warum die Gemeindebehörden im Oberwallis erst wenige Tage vor der Ankunft über die Beherbergung von Asylsuchenden informiert worden sind, beziehen Sie sich auf die zwei neuen Einrichtungen in Steg und in Raron, die acht bis zehn Familien mit Kindern aufnehmen können.

In Steg sind die Gemeindebehörden mehr als vier Monate vor Ankunft der ersten asylsuchenden Familien über die Eröffnung der Einrichtung informiert worden. Ein erstes Mal am 10. Juli 2009 mit Schreiben des Departements. Ein zweites Mal am 4. September 2009 anlässlich einer für den Gemeinderat vorgesehenen Informationsveranstaltung in Steg selber.

Bezüglich der Einrichtung in Raron kann ich Ihnen folgendes sagen. Dort ist die Eröffnung für anfangs Februar 2010 geplant. Die Asylbewerberfamilien sind noch nicht da. Die Gemeindebehörden sind erstmals am 11. November 2009 informiert worden und dann am 3. Dezember 2009 anlässlich der in Raron durchgeführten Informationsveranstaltung über den Entscheid des Departements informiert worden.

Sie können feststellen, dass die Information an die Gemeindebehörden von Steg und Raron früh genug erfolgte und wir halten an dieser Vorgehensweise fest, da wir auch in Zusammenarbeit mit den verantwortlichen Gemeinden alles mögliche tun wollen, um die Bevölkerung hinsichtlich der Verunsicherung, welche die Eröffnung solcher Zenter auslösen könnte, zu beruhigen.

Ich kann Ihnen sagen, mit diesen zwei neuen Strukturen können wir die Situation für asylsuchende Familien verbessern und im speziellen für Frauen mit Klein- und Schulkindern verstärkte Integrationsprogramme in Raron anbieten.

Question 2

du député (suppl.) Sébastien Roh, PDCC, concernant: quand la centrale d'achat des sapeurs-pompiers sera-t-elle en mesure de livrer?

TEXTE DEPOSE:

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Die kantonale Einkaufszentrale ist seit dem 7. Dezember in der Lage für die zwei beschlossenen Module, d.h. für die persönliche Ausrüstung und für die Feuerwehrschräuche zu liefern. Der Staatsrat hat an seiner Sitzung vom vergangenen 25. November aufgrund des Beschaffungsverfahrens sowie der Evaluationstage des Materials die Vergabe an die drei Lieferanten beschlossen.

Die Vergabeentscheide wurden allen Unternehmen, welche Offerten eingereicht hatten, ab dem 26. November notifiziert. Nach Ablauf der Rekursfrist von zehn Tagen und nachdem festgestellt wurde, dass kein Unternehmen einen entsprechenden Rekurs eingereicht hatte, haben die Verantwortlichen des kantonalen Amtes für Feuerwehrwesen diese Woche die Bestellungen abschliessend vorgenommen.

Die Unternehmen werden dieser Tage die Verantwortlichen der Gemeinde, welche bei der Einkaufszentrale bestellt haben, kontaktieren. Wie in der Vergangenheit werden diese Lieferanten die Lieferungen sicherstellen, so dass die Budgets der Gemeindeverwaltungen innerhalb der vorgesehenen Fristen eingehalten werden können.

Sämtliche Feuerwehrkommandanten sind per elektronischer Post am 15. Dezember 2009 direkt informiert worden. Dieses Schreiben schliesst sich an dasjenige an vom vergangenen 30. September, welches per Post an alle Feuerwehrkommandanten zugestellt wurde, um sie genauestens über die Lose 1 bis 5 zu orientieren. Detaillierte Informationen werden ebenfalls anlässlich der Kommandantenkurse anfangs 2010 abgegeben, Ende Februar für das Unterwallis und anfangs März für das Oberwallis.

Wir können also feststellen, dass trotz der aufgetretenen Schwierigkeiten während dieses ersten Jahres des Aufbaus der besagten zentralen Einkaufszentrale die Fristen eingehalten sind und die Feuerwehren mit Qualitätsmaterial und mit Vorzugspreisen beliefert werden.

Diese besondere Situation, d.h. der Aufbau und die Schaffung dieser neuen Einkaufszentrale, sollte sich in den kommenden Jahren nicht in dem Sinn wiederholen, dass das Material erst im Dezember ausgeliefert wird.

Aber ich bin überzeugt, dass der gewählte Weg einer zentralen Einkaufszentrale zum Vorteil der Gemeinden ist und gleichzeitig die Vereinheitlichung des Materials die Zusammenarbeit unter den Feuerwehren erleichtern wird.

Question 7

du groupe PLR, par le député André Vernay, concernant la présence de l'armée en Valais

TEXTE DEPOSE:

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ende vergangenen November hat zwischen Bundesrat Ueli Maurer und einer Delegation des Staatsrats ein Treffen stattgefunden. Diese Begegnung fand in einer guten Stimmung statt, gezeichnet durch den guten Willen zur Zusammenarbeit.

Diese Sitzung hat uns die Möglichkeit geboten, dem Bundesrat unsere Anliegen vorzutragen und direkte persönliche Beziehungen zu schaffen.

Unter den behandelten Themen wurden insbesondere diejenigen betreffend den Flugplatz Sitten besprochen und der Präsenz des Militärs im Wallis.

Aus dieser Diskussion ging hervor, dass der Bund vor jeglichem definitivem Entscheid die Ergebnisse des sicherheitspolitischen Berichts abwartet. Dieser wird gemäss dem beschlossenen Zeitplan im Frühjahr nächsten Jahres in die Vernehmlassung gehen. Die definitive Genehmigung durch den Bundesrat erfolgt im nächsten Herbst. Anschliessend wird dieser an die eidgenössischen Räte zur parlamentarischen Behandlung überwiesen. Die militärische Planung wird aufgrund dieses Schlussrapports und der diesbezüglichen Debatten erstellt. Kurz gesagt, es gibt auch eine Verzögerung, es dauert länger als es ursprünglich geplant war.

Zum jetzigen Zeitpunkt wurden betreffend die Präsenz der Truppen keine grundsätzlichen Änderungen angekündigt und die aktuelle Belegung sollte beibehalten werden können.

Was den Flugplatz Sitten und die Wahl des Nachfolgers des F-5 Tiger betrifft, sind über die Weiterführung des Evaluationsprozesses ebenso zum Grundsatz der Ersatzbeschaffung noch keine Entscheide getroffen worden. Hingegen wurde beschlossen, dass eine Arbeitsgruppe aus Vertretern der Armee und des Kantons eingesetzt wird, mit dem Auftrag, aufbauend auf dem Bericht der früheren Kommission, Verbesserungen zur aktuellen Situation betreffend den Flugplatz Sitten und dessen Lärmemissionen zu erarbeiten.

Anschliessend an diese Besprechung und an das Treffen mit den Verantwortlichen der Luftwaffe und der armasuisse anfangs Dezember und beziehend auf die dringliche Resolution des Grossen Rates vom 11. März 2008, hat der Staatsrat mit Entscheid vom 9. Dezember 2009 beschlossen, dem Laboratoire d'intermodalité des transports et de planification de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne einen Studienauftrag zu erteilen. Dieses Mandat verlangt die Prüfung der Auswirkungen, der wirtschaftlichen Folgen und der Einflüsse in Bezug auf die Belästigungen und die Gesundheit in Verbindung mit dem Luftwaffenstützpunkt Sitten. Zudem wurde ein Steuerungsausschuss beauftragt, diese Arbeiten zu leiten und zu begleiten und darüber einen Schlussbericht zu erstellen.

Sie sehen, in den letzten Monaten wurden vertiefte Gespräche und Studien eingeleitet mit dem Ziel, ein starker Gesprächspartner mit der Armee zu werden.

Question 9

du groupe PDCB, par le député Jean-Albert Ferrez, concernant la surveillance LPP

TEXTE DEPOSE:

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Le Conseil d'Etat a donné son accord de principe à l'adhésion du Valais au concordat instituant l'autorité de surveillance LPP de Suisse occidentale dans sa séance du 14 janvier 2009. Demeure réservée la procédure parlementaire nécessaire à l'adhésion à un concordat.

Au vu des travaux préparatoires en cours, l'adhésion sera effective le 1^{er} janvier 2012 au plus tôt. C'est dire que la gestion des institutions de prévoyance avec siège en Valais pour les exercices 2009 et 2010 sera exercée, en 2010 et en 2011, par l'autorité valaisanne.

En conséquence, le poste devenu vacant sera vraisemblablement mis au concours au début de l'année 2010. Cette démarche s'impose d'autant plus que la surveillance LPP constitue une activité à temps partiel (45%).

Question 13

du député Willy Giroud, PLR, concernant: surveillance policière d'un conseiller national, qu'en est-il ?

TEXTE DEPOSE:

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Die Abstimmung vom 29. November 2009 betreffend das Minarettverbot hat viel Staub aufgewirbelt.

Erklärungen aller Art gingen über die Medien und es ist nicht Aufgabe der Polizei diese zu kommentieren.

Trotzdem ist deren erste Aufgabe Risikobeurteilungen zur öffentlichen Sicherheit auf dem ganzen Kantonsgebiet zu tätigen. Wie erwähnt bleibt die Polizei in Objekt- und Personenschutz aufmerksam.

Das Bundesamt für Polizei, respektive der Bundessicherheitsdienst kann im Einzelfall für Objekt- und Personenschutz beigezogen werden. Dieser Dienst arbeitet mit den kantonalen und lokalen Polizeien eng zusammen und leistet Unterstützung.

Frage 17

**der Grossräte Ralf Imstepf (Suppl.), CVPO, und Felix Ruppen, CVPO,
betreffend Wegfall von Visumspflicht**

HINTERLEGTER TEXT:

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Am 30.11.2009 hat der Rat der Justiz- und Innenminister der Europäischen Union beschlossen, die Verordnung 539/2001 des Rates zur Aufstellung der Liste der Drittländer, deren Staatsangehörige beim Überschreiten der Aussengrenzen im Besitz eines Visums sein müssen sowie die Liste der Drittländer, deren Staatsangehörige von dieser Visumspflicht befreit sind, anzupassen. Kurz, Mazedonien, Montenegro und Serbien werden neu auf der Liste derjenigen Länder geführt, deren Staatsangehörige für den kurzfristigen Aufenthalt im Schengenraum von der Visumspflicht befreit sind. Die entsprechende Verordnung, welche für sämtliche Schengen-Mitgliedstaaten und somit auch für die Schweiz verbindlich ist, gilt ab dem 19. Dezember 2009.

Es sind keine speziellen Massnahmen vorgesehen, da die Staatsangehörigen dieser Länder (Serbien, Montenegro und Mazedonien) als Touristen in die Schweiz reisen können, wie die Deutschen, Spanier, Italiener.

Der Präsident:

Danke, Frau Staatsrätin.

Somit haben wir die Fragestunde abgeschlossen und können auf der ordentlichen Traktandenliste mit Punkt 12 weiterfahren.

12. PROJET DE BUDGET 2010
Département des transports, de l'équipement et de l'environnement
(DTEE)
ENTWURF DES VORANSCHLAGS 2010
Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

Tableau des amendements / Liste der Abänderungsvorschläge

Commission des finances / Finanzkommission
Président: David Théoduloz / Berichterstatter: Edgar Gottet -
Rapporteur: Jérôme Favez

Der Präsident:

Auch hier haben Sie die **Tabelle 1** – das lachsfarbige Papier. Diese Abänderungen haben keine finanziellen Auswirkungen und wurden von der zuständigen thematischen Kommission und der Finanzkommission angenommen.

Falls niemand das Wort wünscht, wären diese Abänderungen stillschweigend angenommen. Das ist somit der Fall. **Diese Abänderungen sind angenommen worden.**

Tabelle 2 – Dienststelle für Verkehrsfragen.

5.1 Service des transports	Dienststelle für Verkehrsfragen
<u>Gilbert Truffer ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)</u>	<u>Gilbert Truffer ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel	30 Personalaufwand
Mise en place de lignes de bus supplémentaires	Einsatz von zusätzlichen Busverbindungen
+ 500'000.-	+ 500'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
Prestations	Leistungen
Objectif politique n°	Politisches Ziel 1
Sous-objectif politique (nouveau)	Politisches Teilziel (neu)
Proposition de modification	Verbesserung der öffentlichen Verkehrsverbindungen in die Seitentäler.
Amélioration des voies de circulation publiques dans les vallées latérales.	
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
Proposition de traitement:	Behandlungsvorschlag:
Discussion et vote	Diskussion und Abstimmung

M. le député Jérôme Favez (PLR), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 5.1 du député (suppl.) Gilbert Truffer, ADG

La commission des finances a refusé cette proposition par 9 voix et 2 abstentions, aucune compensation de charges n'ayant été proposée.

Hr. Grossrat Norbert Minnig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Mit dem Abänderungsantrag betreffend Verbesserung der öffentlichen Verkehrsmittel in den Seitentälern will ich Sie für diese Thematik sensibilisieren.

Vierorts sind die öffentlichen Verbindungen in die Bergdörfer ungenügend. Vor allem am Morgen früh und in den Abendstunden sind die Verbindungen in die Seitentäler und in die Bergdörfer völlig ungenügend. Die Konsequenzen sind einfach. Jeder der die Möglichkeit hat, pendelt mit seinem Privatfahrzeug.

Vorab für Lehrlinge, die noch keinen Führerschein haben, ist das keine Lösung. Sie müssen deshalb unverhältnismässig lange Reisen und Wartezeiten in Kauf nehmen.

Abgesehen davon wird durch die zusätzlichen Privatfahrzeuge die Stausituation auf den Talstrassen verschärft und die Umweltbelastung erhöht.

Ich ziehe diesen Antrag im Namen von Gilbert Truffer zurück. Dieses Thema wird bei anderer Gelegenheit wieder eingebracht. Danke.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Wir stellen ebenfalls fest, dass **Sie diesen Antrag zurückgezogen haben.**

Wir gehen weiter zur Dienststelle für Strassen- und Flussbau.

5.4 Service des routes et des cours d'eau	Dienststelle für Strassen- und Flussbau
<u><i>Gilbert Truffer ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)</i></u>	<u><i>Gilbert Truffer ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)</i></u>
Ressources financières	Finanzressourcen
50 Investissements accordés	50 Eigene Investitionen
Augmentation du budget des différentes sections	Erhöhen der Budgets der einzelnen Sektionen
+ 20'000'000.-	+ 20'000'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt

Prestations	Leistungen
Objectif politique n° Sous-objectif (nouveau) Accélération de la construction de routes d'accès dans les villages de montagne. Décision de la commission: Refusé	Politisches Ziel 2 Politisches Teilziel (neu) Beschleunigen des Ausbaus der Zufahrtsstrassen in den Bergdörfern. Beschluss der Kommission: Abgelehnt
<i>Proposition de traitement:</i> <i>Discussion et vote</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i> <i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez (PLR), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 5.4 du député (suppl.) Gilbert Truffer, ADG

Cette proposition a été refusée par la commission des finances à l'unanimité, aucune compensation de charges n'ayant été proposée.

Hr. Grossrat Norbert Minnig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Geld für den Ausbau der Bergstrassen braucht es, das ist ganz klar.

Weil die Finanzen nicht da sind werden die Arbeiten oft verzögert. Darum muss im nächsten Budget mehr Geld für diese Arbeiten vorgesehen werden.

Ich ziehe im Namen von Gilbert Truffer diesen Antrag zurück um ihn später wieder aufzunehmen.

5.7 Service des bâtiments, monuments et archéologie	Dienststelle für Hochbau, Denkmalpflege und Archäologie
<u><i>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Virginie Crettenand</i></u>	<u><i>ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Virginie Crettenand</i></u>
Ressources financières	Finanzressourcen
31 Biens, services et marchandises Crédit supplémentaire pour le service d'archéologie (mise en valeur du patrimoine archéologique, recherches et publications) + 600'000.-	31 Güter, Dienstleistungen und Waren Nachtragskredit für die Archäologie (Aufwertung des archäologischen Kulturguts, Forschung und Publikationen) + 600'000.-

Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement:</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez (PLR), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 5.7 du groupe ADG déposée par la députée (suppl.) Virginie Crettenand

Cette proposition a été refusée par la commission des finances par 9 voix et 2 abstentions.

Il faut savoir que ce budget a déjà été augmenté par rapport à celui de 2009 de 590'000 francs et, de plus, aucune compensation de charges n'a été proposée.

M^{me} la députée (suppl.) Virginie Crettenand, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

En matière d'archéologie, on jette l'argent par les fenêtres dans ce canton.

Je m'explique.

Les montants alloués au Service de l'archéologie, largement insuffisants – je l'ai dit ici à plusieurs reprises déjà et ne me gêne pas de récidiver – devraient couvrir:

- d'un, les travaux en cours et planifiés de longue date, dont les dépenses sont imprévisibles car dépendantes des découvertes enfouies dans le sol;
- de deux, les fouilles d'urgence, également imprévisibles car liées au boum de la construction;
- de trois, la recherche et la publication qui constituent une mise en valeur réelle de notre patrimoine archéologique. Pour ce dernier point, il ne reste en général que des cacahuètes. Et c'est bien là où je veux en venir: un site fouillé qui n'est pas étudié est un site perdu. Alors, à quoi bon continuer à investir de l'argent dans des travaux de fouilles si notre patrimoine culturel croupit dans de vieux tiroirs?

Pourtant, cette année, le Gouvernement alloue un supplément au budget pour le Service d'archéologie; j'applaudis, mais j'espérais que ce dernier aurait mieux estimé les réels besoins de ce secteur en allouant bien davantage. En parallèle, le mois dernier, la grande majorité de ce Parlement refusait un crédit supplémentaire pour l'année 2009; là, je n'applaudis plus.

Et on retourne à la case départ. En matière d'archéologie, on jette l'argent par les fenêtres dans ce canton.

Pas assez de moyens sont mis à disposition; il n'y a ainsi pas de retour sur investissement. Je croyais la commission des finances plus perspicace à ce sujet.

Si nous ne votons pas ce crédit supplémentaire alors l'archéologie s'avérera l'un des enjeux culturels et touristiques oubliés du Valais. Je constaterai donc que, dans ce canton, nous ne mettons pas seulement la loi sur le tourisme aux oubliettes, mais également nos richesses culturelles et notre histoire.

Merci pour votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Travaux planifiés, urgences, recherche, publication, valorisation. Je crois que vous avez totalement raison sur l'analyse des missions qui sont données à l'archéologie valaisanne.

Par contre, c'est un petit peu un raccourci que de dire qu'il n'y a absolument rien ou que ce ne sont que des cacahuètes qui sont attribuées à la recherche et à la publication, mais je crois que ce n'est pas l'objet de ce jour.

L'objet de ce jour, c'est de savoir si l'on veut demander un crédit supplémentaire de 600'000 francs pour le budget prochain concernant l'archéologie.

Comme ça a déjà été mentionné, nous avons déjà obtenu un demi-million pour ce poste l'an prochain. Il eut été certainement plus utile de voter le crédit supplémentaire en novembre passé.

Par contre, nous sommes au niveau d'un budget. Je crois que ceci a déjà été souligné, je me permets d'insister encore une fois: un budget est un acte gouvernemental, un acte qui demande la solidarité entre les départements, un acte qui demande un équilibre. Cet équilibre, je vous assure que nous l'avons atteint en faisant fi certaines fois de montants moins importants que ce demi-million et que nous avons cherché partout les millions pour réussir à faire correspondre ce budget au double frein aux dépenses et à l'endettement, et à lui permettre également une bonne marge pour pouvoir procéder à des financements d'investissements.

Dans cette optique, je crois qu'il ne serait pas indiqué, d'autant plus que je sais pouvoir compter sur vous si nécessaire pour de futurs crédits supplémentaires, de voter ces 600'000 francs aujourd'hui.

Merci.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Wir kommen somit zur Abstimmung.

Par 81 voix contre 21 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 5.7 du groupe ADG.

<p>5.11 Service des forêts et du paysage</p> <p><i>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Doris Schmidhalter-Näfen</i></p>	<p>Dienststelle für Wald und Landschaft</p> <p><i>ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Doris Schmidhalter-Näfen</i></p>
<p>Ressources financières</p>	<p>Finanzressourcen</p>
<p>36 Subventions propres</p> <p>Activités pour l'année de la biodiversité en 2010</p> <p>+ 100'000.-</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>36 Eigene Beiträge</p> <p>Aktivitäten zum Jahr der Biodiversität im Jahr 2010</p> <p>+ 100'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>
<p>Prestations</p>	<p>Leistungen</p>
<p>Objectif politique n°2</p> <p>Sous-objectif n°6 (nouveau)</p> <p>Proposition de modification</p> <p>Fêter l'année internationale de la biodiversité dans le canton</p> <p>Sous-objectif n° 7 (nouveau)</p> <p>Proposition de modification</p> <p>Elaborer, mettre en œuvre et financer des activités spéciales et des mesures de soutien en faveur de la biodiversité et de la protection des espèces</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Politisches Ziel 2</p> <p>Politisches Teilziel 6 (neu)</p> <p>Das internationale Jahr der Biodiversität im Kanton begehen</p> <p>Prioritäre Massnahme Nr. 7 (neu)</p> <p>Spezielle Aktivitäten und Unterstützungsmassnahmen für die Biodiversität und den Artenschutz erarbeiten, umsetzen und finanzieren</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>
<p><i>Proposition de traitement:</i></p> <p><i>Discussion et vote</i></p>	<p><i>Behandlungsvorschlag:</i></p> <p><i>Diskussion und Abstimmung</i></p>

M. le député Jérôme Favez (PLR), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 5.11 du groupe ADG déposée par la députée Doris Schmidhalter-Näfen

Cette proposition a été refusée par la commission des finances par 10 voix et 2 abstentions, aucune compensation de charges n'ayant été proposée.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Das Postulat betreffend kantonale Aktivitäten zum internationalen Jahr der Biodiversität 2010 wurde von diesem Parlament überwiesen.

Wir fordern den Kanton auf sich mit einem speziellen Aktionsprogramm am Jahr der Biodiversität zu beteiligen. Einerseits können wir damit die Vielfalt des Wallis bekannt machen, andererseits die Bevölkerung für die Bedeutung der Biodiversität sensibilisieren. Aber ohne finanzielle Mittel ist es schwierig Aktionen durchzuführen. Darum haben wir diesen Budgetantrag eingereicht. Es gibt auch keinen Aufschub mehr. Das Jahr 2010 kommt. Entweder machen wir da etwas oder wir machen nichts.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Je ne veux pas reprendre les arguments développés tout à l'heure concernant l'archéologie, mais dire qu'il y a de multiples façons de promouvoir la biodiversité et que nous avons, dans le cadre de mon Service des forêts et du paysage, bien, bien des priorités qui vont dans cette direction.

Nous n'avons pas prévu bien sûr faute de moyens de fêter d'une manière particulière cette année, mais sachez bien que de toutes les façons disponibles, nous allons mettre en valeur l'année de la biodiversité, toutefois par des actions qui sont planifiées dans le cadre de l'activité quotidienne de ce service.

Si nous avons des priorités à mettre, ce ne serait peut-être pas uniquement pour un élément festif, mais peut-être d'une manière plus tangible, plus pratique dans des projets de biodiversité.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Somit kommen wir zur Abstimmung.

Par 78 voix contre 22 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 5.11 du groupe ADG.

Wir haben somit das Département für Verkehr, Bau und Umwelt abgeschlossen. Wir können weiterfahren insofern Sie möchten noch?

Wenn Sie wieder mit dem Lärmpegel ein bisschen zurückfahren können wir weiterfahren mit dem Entwurf des Voranschlags 2010 Département für Sicherheit, Sozialwesen und Integration.

13. PROJET DE BUDGET 2010
Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)
ENTWURF DES VORANSCHLAGS 2010
Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

Tableau des amendements / Liste der Abänderungsvorschläge

Commission des finances / Finanzkommission
Président: David Théoduloz / Berichterstatter: Edgar Gottet -
Rapporteur: Jérôme Favez

Der Präsident:

Hier haben Sie ebenfalls **Tabelle I**. Diese Vorschläge wie gesagt haben keine finanziellen Auswirkungen und wurden von der zuständigen thematischen Kommission und der Finanzkommission angenommen.

Wenn niemand das Wort verlangt, betrachten wir **diese Abänderungen als stillschweigend angenommen**. Dies ist somit der Fall.

Wir nehmen jetzt **Tabelle II**.

2.22 Etablissements pénitentiaires	Strafanstalten
<i>Robert Minnig ADG (SPO)</i>	<i>Robert Minnig ADG (SPO)</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel	30 Personalaufwand
9 nouveaux postes: 8 gardiens de prison / 50% poste de juriste / 50% poste de secrétariat	9 neue Stellen: 8 Gefängniswärter / 50% Stelle als Jurist / 50% Stelle Sekretariat
+ 1'000'000.-	+ 1'000'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement:</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez (PLR), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 2.22 du groupe ADG déposée par le député Robert Minnig

Cette proposition a été refusée par la commission des finances par 11 voix et une abstention.

Le système des jours/amende engendre moins de jours de prison. Par ailleurs, la politique globale des charges du personnel a été arrêtée hier.

Hr. Grossrat Norbert Minnig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Eine kleine materielle Berichtigung: ich heisse Norbert und nicht Robert wie es da angeführt ist.

Den Walliser Strafanstalten fehlt es nicht nur an neun Stellen. Zusätzlich hat die vom Staatsrat ernannte Kommission für die Erarbeitung der so genannten Kompensationsmassnahmen ausgerechnet, dass wegen den zusätzlichen Ferientagen für ältere Mitarbeiter, den Strafanstalten 1,4 Stellen zustehen würden.

Die Strafanstalten haben diese 1,4 Stellen nie erhalten.

Wie ich erfahren konnte, hat die Kommission beschlossen, dieses Thema betreffend der Stellen, die da notwendig sind, im März aufzugreifen.

Meine Damen und Herren Geschworenen, es ist nicht völlig auszuschliessen, dass jemand von uns eines Tages auf einen guten Strafvollzug hoffen muss.

Darum bitte ich, im März diese Sachen zu prüfen.

Ich ziehe in diesem Sinn den Antrag zurück.

Danke.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Auch hier meinerseits eine materielle Berichtigung. Wir haben hier noch keine Geschworene, wir sind hier Grossrätinnen und Grossräte.

Danke schön.

Somit ist der Antrag zurückgezogen.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Gestern hat Herr Kollege Maurice Tornay klar dargelegt wie wir lange diskutiert haben um die Anzahl Stellen für das Budget 2010. Nach langem ist ein Kompromiss zustande gekommen für diese 41,5 Stellen und eben diese 9 beantragten Stellen vom Gefängnis konnten nicht berücksichtigt werden. Sie haben es gesagt, die Strafanstalten sind in einer schwierigen Situation. Es hat die Strafprozessordnung geändert, es hat aber auch Änderungen und Beschlüsse gegeben wegen zusätzlichen Ferientagen und es betrifft halt einige

Strafanstalten. Es betrifft die drei Untersuchungsgefängnisse Martigny, Sitten und Brig. Es betrifft auch Crêtelongue und insgesamt fehlen diese Stellen. Und ich bin froh, dass die Kommission bereit ist eine genauere Analyse zu machen und dass wir bis Ende März einen Bericht haben wie gross der Personalbedarf für die Strafanstalten ist.

<p>2.24 Service de la population et des migrations</p> <p><i>Groupe CSPO par Graziella Walker Salzmann</i></p>	<p>Dienststelle für Bevölkerung und Migration</p> <p><i>CSPO-Fraktion durch Graziella Walker Salzmann</i></p>
<p>Ressources financières</p> <p>30 Charges de personnel</p> <p>Suppression de deux postes pour l'établissement des passeports biométriques</p> <p>- 162'720.-</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Finanzressourcen</p> <p>30 Personalaufwand</p> <p>Streichen von zwei Stellen für die Erstellung der biometrischen Pässe</p> <p>- 162'720.-</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>
<p><i>Proposition de traitement:</i></p> <p><i>Discussion et vote</i></p>	<p><i>Behandlungsvorschlag:</i></p> <p><i>Diskussion und Abstimmung</i></p>

M. le député Jérôme Favez (PLR), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 2.24 du groupe CSPO déposée par la députée Graziella Walker Salzmann

Cette proposition a été refusée par la commission des finances par 9 voix et 3 abstentions.

Les postes au budget, suite à l'introduction du passeport biométrique, ont été prévus par le Conseil d'Etat et analysés par la commission des finances.

De plus, la politique globale des charges du personnel a été arrêtée hier.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

In der Tat, dieses Parlament hat der Reduktion des Personalaufwands um eine Million zugestimmt und darum erübrigt sich dieser Antrag.

Ich ziehe ihn zurück.

Der Präsident:

Danke, Frau Grossrätin.

Wir nehmen zur Kenntnis, dass dieser Antrag zurückgezogen wurde.

Somit haben wir die Abänderungen zum Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration abgeschlossen.

(Suite de l'examen du projet de budget 2010, *séance de relevée du jeudi 17 décembre 2009.*)

Développements:

Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Entwicklungen:

Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

14. INTERPELLATION

**du groupe UDC, par le député Jean-Luc Addor, concernant:
des imams formés en Valais? (10.09.2009) (2.029)**

INTERPELLATION

**der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend
Imam-Ausbildung im Wallis? (10.09.2009) (2.029)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Les propos tenus par un certain nombre d'imams en Suisse dans les mosquées soulèvent un certain nombre d'inquiétudes, des inquiétudes légitimes qui ont d'ailleurs fait l'objet d'un rapport qui semble rester secret à l'intention du chef du Département de la défense ou même du Conseil fédéral.

Dans ce cadre-là notamment, il y a différentes voix qui s'élèvent pour proposer que ces imams, plutôt que d'être systématiquement importés généralement des pays arabes, soient formés dans notre pays.

On a vu que s'ils devaient l'être, ce serait probablement de la compétence des cantons, dans la mesure où ils devraient l'être dans les universités qui sont (peut-être pour pas très longtemps encore) de la compétence cantonale, mais la difficulté, c'est que la formation de ces imams finalement sous l'égide de l'autorité pose un certain nombre de problèmes. D'abord, ces imams, pour être acceptés dans leur communauté, doivent être musulmans bien sûr, donc il ne s'agit pas pour les musulmans d'accepter un enseignement qui serait donné par quelqu'un qui ne serait pas lui-même musulman, et cet enseignement doit être conforme à la charia, dont on sait qu'elle a la prétention finalement de prendre le pas, d'avoir la primauté sur nos règles de notre Etat de droit ici dans notre pays. On voit tout de suite l'un des problèmes que soulève cette proposition qui finalement est de savoir si nous pouvons admettre que ce soit l'Etat, aux frais des contribuables, qui organise une formation qui se ferait sur des bases qui, probablement, ne sont pas acceptables pour notre Etat de droit parce qu'un des problèmes, c'est de savoir (si j'ose dire) si la charia est soluble dans notre Etat de droit – ce qui très certainement n'est pas le cas.

Certains milieux musulmans s'engagent pour la formation d'imams dans notre pays, mais s'ils le font, c'est certainement en sachant que justement si cet islam est enseigné dans nos universités, il sera extrêmement difficile d'en contrôler l'enseignement et surtout, après, de contrôler ce qu'il adviendra de cet enseignement une fois que celui-ci sera transmis dans les mosquées parce qu'on sait très bien, et il faut être naïf pour ne pas le dire, qu'il n'y a pratiquement aucun contrôle et aucun contrôle possible dans ce qui se dit dans les mosquées.

C'est certainement la raison pour laquelle un certain nombre de musulmans pensent avoir un intérêt à s'engager dans cette voie-là. Or, on sait, notamment sur la base d'un certain nombre de situations qui se passent en Angleterre, que tout cet enseignement plus ou moins organisé par l'Etat ne donne lieu à rien d'autre finalement par la suite qu'à la création d'un terreau fertile, d'une part, pour encourager certaines formes de communautarisme, ce qui est l'inverse de l'objectif d'intégration que nous devons rechercher, et puis c'est un terreau fertile aussi pour encourager non seulement toute une série de formes de prosélytisme islamiste, mais aussi parfois malheureusement, on le sait, des formes d'extrémisme islamiste.

Autre problème soulevé par cette proposition tendant à la formation d'imams chez nous, c'est que nulle part, sauf erreur, en Suisse et en tout cas pas en Valais, l'islam n'est reconnu comme religion officielle. Comment accepter qu'une religion qui n'est pas reconnue et qui, pour nous, n'a pas à l'être d'ailleurs, doive être soutenue de cette manière-là par l'Etat? Et comment faire accepter aux contribuables, et peut-être le cas échéant aux contribuables valaisans, de payer des impôts pour financer l'islam ou la promotion de l'islam dans notre pays?

Ces propos tenus, je me réjouis d'entendre quelle est la position du Conseil d'Etat sur ce sujet qui est assez délicat. Merci.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Herr Addor, Sie haben eine Interpellation gestellt zur Frage über die Ausbildung der Imame und jetzt bei der Entwicklung haben Sie so ein bisschen alles was vorkommen könnte vermischt mit Beispielen. Ich gebe Ihnen die Antwort zur Ausbildung der Imame.

Il y a lieu de rappeler en premier lieu les conditions d'admission des imams en Suisse. L'admission en Suisse de personnes employées comme imams est réglée actuellement par l'article 7 de l'ordonnance du Conseil fédéral du 24 octobre 2007 sur l'intégration des étrangers. Cette disposition prévoit que l'autorisation de séjour ou de séjour de courte durée peut être octroyée aux étrangers assurant un encadrement religieux dans la mesure où ils possèdent les aptitudes nécessaires à l'exercice de leur activité spécifique, où ils disposent de connaissances de la langue nationale parlée sur le lieu de travail et s'ils connaissent les systèmes social et juridique suisse et sont aptes à transmettre ces connaissances. Si ces dernières conditions ne sont pas remplies, l'étranger a la possibilité de s'engager, par une convention d'intégration, à remplir ces conditions lors de la prolongation de son autorisation de séjour.

Le canton du Valais applique la réglementation prévue par la Confédération.

Des discussions ont lieu actuellement au sujet de la possibilité d'envisager la formation des imams en Suisse. Contrairement à l'intitulé de l'interpellation, il ne s'agit pas d'envisager une formation en Valais, qui ne dispose à l'évidence pas des établissements d'enseignement y relatifs. Cette question a fait l'objet d'un projet de recherche à l'Université de Zurich.

Le canton du Valais suivra l'évolution de ce dossier.

15. INTERPELLATION
du groupe UDC, par le député Jean-Luc Addor, concernant:
La Pinède en question (10.09.2009) (2.030)
INTERPELLATION
der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend Fragen
zum Aufnahmezentrum für Asylbewerber "La Pinède" (10.09.2009)
(2.030)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Je ne veux pas développer longuement cette interpellation. Il y a déjà suffisamment de questions pour que je n'abuse pas de votre temps.

J'aimerais simplement insister sur un point avant d'entendre M^{me} la cheffe du département.

Nous avons déposé une autre interpellation, à laquelle, semble-t-il, il sera répondu dans une session ultérieure, dans laquelle nous avons été obligés de poser une question qui est un peu quand même liée aux questions débattues, enfin soulevées ici, et qui est celle de la répartition entre les communes des demandeurs d'asile dans le canton.

J'ai pu obtenir, mais sous le sceau de la confidentialité (que j'ai observée), un certain nombre d'informations qui, aujourd'hui, sont, à mon avis, dépassées.

La cheffe du département a refusé de me donner des données plus récentes avant de répondre à une interpellation qui a simplement pour objet de savoir si les chiffres de la répartition entre les communes des demandeurs d'asile en Valais peuvent être tenus secrets à l'égard des citoyens de ce canton.

C'est avec cette petite interrogation supplémentaire que j'écoute volontiers les réponses de M^{me} la cheffe du département aux questions que nous lui posons.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Sehr geehrter Herr Addor, in der Septembersession hatte ich die Möglichkeit schon auf viele Fragen von Ihnen betreffend der Eröffnung der Unterkunft La Pinède in Conthey zu antworten. Jetzt haben Sie wieder elf Fragen gestellt und das Thema erneut aufgegriffen. Einige Fragen wurden schon beantwortet.

Hinzu kommt, dass Sie – wie gesagt – mehrere Briefe direkt an das Departement geschickt haben, welche auch beantwortet wurden.

Deshalb antworte ich sehr kurz auf die elf gestellten Fragen.

Sie haben uns gefragt wie hoch die Kosten der Arbeiten an den Militärbaracken von La Pinède seien. Dazu ist folgendes zu sagen:

Die Räumlichkeiten wurden von der Armee zur Verfügung gestellt.

Renovierungsarbeiten am Gebäude kosteten 37'650.85 Franken, darunter 14'184.00 Franken als Wiederverwertungsmaterial.

Die Nettoinvestition ist also 23'501.95 Franken.

Zur zweiten Frage.

Sie fragen ob die Baracken wieder vom Militär genutzt werden und ob das Militär uns die Investitionen bezahlt, insbesondere stellen Sie die Frage der Parabolantennen, die den Schweizer Soldaten nicht zur Verfügung gestellt werden.

Dazu kann ich Ihnen sagen, die Parabolantennen kosten pro Stück 190 Franken und sind Teil des Wiederverwertungsmaterials. Sie können leicht entfernt werden und sie werden in den anderen Walliser Unterkünften wieder verwendet. La Pinède ist das elfte Zenter im Wallis. Es gibt zwei neue Zentren im Wallis wie ich das soeben gesagt habe in Steg und Raron.

Zur dritten Frage.

Was wird nach Februar 2010 nach dem angekündigten WK mit diesen Baracken geschehen und müssen sich die Bewohner auf die Wiedereröffnung des Centre La Pinède gefasst machen? Nein, Sie werden in die Unterkünfte von Collombey oder in Visp umgelagert, d.h. sie werden dort wohnen. Falls die Zahl der Asylsuchenden aber steigt, müssen wir neue Lösungen suchen.

Zur vierten Frage.

Was wird nach dem Februar 2010 mit den Kasernen geschehen? Die Armee wird diese Baracken wieder für ihren Eigenbedarf nutzen.

Zur fünften Frage.

Sie fragen hier wie es um die schnellstmögliche Integration geht, weil doch viele wieder ausgewiesen werden.

Die Frage ist nicht so ganz klar oder aus meiner Sicht nicht sehr kohärent.

Ich muss dazu sagen, auf der einen Seite wissen wir nicht welche Asylgesuche angenommen und welche abgelehnt werden. Sollen wir auf das Ende des Verfahrens warten, um dann eben die Asylsuchenden in Integrationskurse zu schicken? Das wäre viel zu spät. Im übrigen kann man nicht auf der einen Seite die Beschäftigungsangebote für Asylsuchende erstellen und auf der anderen Seite kritisieren, die Asylsuchenden würden nichts machen. Wir können entweder das eine oder das andere. Wir können nicht beides.

Zur sechsten Frage.

Sie haben gefragt ob unser Konzept gesetzeswidrig ist, ob das nicht noch zusätzliche Asylsuchende sucht. Ich habe Ihnen wiederholt gesagt, es gibt eine Verteilung des Bundes und der teilt dem Kanton Wallis 3,9 Prozent aller Asylsuchenden zu. Es ist also nicht gesetzeswidrig.

Zur siebten Frage.

Wie viele Asylbewerber sind in unserem Kanton untergebracht und wie sind sie verteilt? Ich verweise Sie auf das Memorial der Septembersession. Ich habe dort wiederholt gesagt, wir geben die Zahlen bekannt, wir geben die pro sozio-ökonomische Region bekannt und aus Datenschutzgründen geben wir diese nicht pro Gemeinde bekannt.

Zur achten Frage.

Wie sieht die Verteilung aus in Bezug auf die unterschiedlichen Gruppen, auf alleinstehende Männer, Familien und Jugendliche.

Der Beschluss des Staatsrats vom 10. Mai 2000 verlangt eine gleichmässige Verteilung der Asylsuchenden je nach Region. Wir streben wirklich eine gleichmässige Verteilung an und eben durch die Eröffnung in Raron und Steg gibt es eine fast gleichmässige Verteilung auf die sozioökonomischen Regionen. Es ist aber nicht möglich, dass wir pro sozioökonomische Region noch jede Kategorie gleichmässig verteilen können.

Zur neunten Frage.

Es ist eigentlich praktisch die gleiche Frage. Ich habe diese jetzt gleich beantwortet und im Memorial vom September ist diese auch ausführlich beantwortet.

Zur zehnten Frage.

Welche Massnahmen gedenkt der Staatsrat gegebenenfalls zu ergreifen, um diese Situation zu beheben?

Es gibt ein Temporärzentrum in Châteauneuf – Conthey. Es gibt aber auch die anderen Empfangszentren wie in Collombey, Visp, Brig und Ardon. Zusätzlich wurden viele selbstständige Asylsuchende in Wohnungen auf den ganzen Kanton verteilt. Eine andere Lösung, eine Notlösung ist dann die Zivilschutzanlagen zu öffnen und die befindet sich meistens in den Zentren der Gemeinden.

Zur elften Frage.

Dort kommen Sie nochmals auf Châteauneuf – Conthey zu sprechen, in dem Sie fragen: Ist der Staatsrat der Ansicht, dass die Ansiedlung eines Zentrums für ausschliesslich männliche Asylwerber in einem stark urbanisierten Gebiet wie Châteauneuf – Conthey vernünftig ist?

Ich kann Ihnen sagen der Staatsrat ist für alle guten Anregungen offen. Das Wallis beherbergt im Moment 1'706 Asylsuchende.

16. POSTULAT
du groupe PLR, par le député (suppl.) David Queloz, concernant les
allocations familiales: égalité de traitement pour les familles recomposées
(10.09.2009) (2.031)

POSTULAT
der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) David Queloz, betreffend
Familienzulagen: Gleichbehandlung für Patchwork-Familien
(10.09.2009) (2.031)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) David Queloz, PLR:

Sans revenir sur les détails techniques du présent postulat, ce dernier a comme vocation de mettre en lumière une inégalité de traitement pour certaines familles recomposées dans l'octroi des allocations familiales.

Cette situation particulière au niveau valaisan n'est pas unique puisque le canton voisin de Vaud a fait face, cette année, à la même problématique. Ce dernier a d'ailleurs déjà appliqué une mesure correctrice quelques mois après l'entrée en vigueur de sa loi cantonale d'application allant dans le sens de corriger cette inégalité, car elle ne respectait pas l'esprit du législateur.

Dans un contexte où des propositions de tous bords en faveur des familles émergent régulièrement, une adaptation de l'ordonnance cantonale y relative permettrait d'améliorer la situation financière des familles concernées, et cela dans le respect et l'esprit du cadre légal valaisan actuellement en vigueur.

Je vous remercie pour votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Ce postulat n'est pas combattu. Il est ainsi accepté et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

17. POSTULAT
de la députation UDC du district de Monthey, par les députés
Antoine Carraux (suppl.), Charles Clerc, Roger Ecoeur et
Régis Perrin (suppl.), concernant l'expulsion pour les étrangers criminels
(09.09.2009) (2.032)

POSTULAT
der UDC-Abgeordneten des Bezirks Monthey, durch die Grossräte
Antoine Carraux (Suppl.), Charles Clerc, Roger Ecoeur und
Régis Perrin (Suppl.), betreffend Ausweisung krimineller Ausländer
(09.09.2009) (2.032)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Charles Clerc, UDC:

"L'affaire Rachel" a relancé le débat sur l'opportunité de réintroduire dans le code pénal l'expulsion du territoire suisse des étrangers criminels. Cette affaire n'est bien évidemment pas la seule. Il y en a une multitude d'autres. Mais, cette affaire-là avait profondément choqué la population. Les verdicts prononcés par la justice, d'une relative clémence, ont singulièrement surpris et choqué la population.

Cette façon de faire accentue encore plus le sentiment d'insécurité et le manque de confiance des citoyens envers l'ordre judiciaire.

Dans notre pays, la majorité des étrangers se comporte convenablement. Malheureusement, une minorité s'active à ne pas respecter nos lois. Certains importent des formes extrêmes de violence et également le phénomène de bande avec la fameuse "loi du talion". Dans un Etat de droit, la sécurité est un droit et non un privilège.

Il est important que la Suisse montre un signe clair au niveau de la justice. A tous les étrangers qui viennent en Suisse pour y travailler ou pour toute autre raison et qui respectent nos lois et nos traditions, nous devons dire qu'ils sont les bienvenus, mais ceux qui ne respectent pas nos lois doivent être sanctionnés et, s'il le faut, expulsés. En effet, l'expulsion, c'est pratiquement le seul moyen efficace – mis un moyen qui justement pour des raisons incompréhensibles a disparu de notre arsenal pénal il y a quelques années – d'empêcher une récidive, chez nous en tout cas, et surtout d'empêcher que les victimes de ces criminels ne s'y retrouvent à nouveau confrontés.

Comme cela ressort du texte de ce postulat, ce n'est pas seulement l'UDC, mais aussi le PDC, par son président Christophe Darbellay, qui, à Berne, ont cherché, hélas! sans succès jusqu'ici, à réintroduire cette peine accessoire qui avait fait ses preuves. Ces démarches sont autant d'échos à une attente indéniable de la population. Il suffit de songer aux plus de 230'000 Suisses qui ont signé l'initiative pour l'expulsion des étrangers criminels.

Pour répondre à cette attente, même si, finalement, la réintroduction de l'expulsion est de la compétence des Chambres fédérales, nous pouvons apporter depuis ici une contribution qui peut accélérer le processus.

C'est ni plus ni moins ce que nous proposons de demander au Conseil d'Etat.

Merci de votre soutien pour les victimes.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Ce postulat est combattu.

M^{me} la députée (suppl.) Virginie Crettenand, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Rendre compte des faits de manière unilatérale, s'appuyer sur la mauvaise presse à scandale de notre canton ou de Suisse romande pour relater des faits inexacts ou encore proposer une mesure simpliste et radicale à un problème de société aussi complexe, voilà la stratégie récurrente et réductrice sous-tendue par ce postulat stigmatisant à nouveau les étrangers à partir d'une situation qui, certes, est dramatique.

Le postulat, tel que proposé, est donc inacceptable pour le groupe ADG tant sur le fond que sur la forme.

En effet, concernant l'exemple cité dans ce postulat, "l'affaire Rachel", je tiens à préciser certaines choses afin de clarifier un peu les faits.

Dans ce dossier, il y a deux poids et deux mesures. En effet, le 21 décembre 2006, suite à une bagarre, l'ami de Rachel Jaccard a rendu une personne infirme et cela deux semaines avant la rixe à laquelle Rachel a participé le 13 janvier 2007. La victime du 21 décembre 2006 n'a toujours pas obtenu justice. Il y a pourtant déjà eu deux décisions du Tribunal cantonal constatant un retard injustifié commis par l'office du juge d'instruction, le même qui a été en charge des deux dossiers.

Mais il est vrai que pour l'agression du 21 décembre 2006, la victime est un Suisse d'origine kosovar et l'agresseur un vrai Suisse, ami de Rachel Jaccard, laquelle est également inculpée dans cette affaire du 21 décembre 2006.

Je disais donc deux poids et deux mesures dans ce dossier.

Maintenant, sur le fond du sujet qui nous préoccupe, voici deux éléments:

Premièrement, au niveau juridique, la possibilité d'agir pénalement en cas de faute grave ou de récidive existe. Toutefois, dans l'application de ces mesures, on est tenu de respecter les dispositions impératives du droit international, dont celles sur le non-refoulement des personnes qui risquent leur vie; d'où la suppression du code pénal suisse de l'expulsion comme peine accessoire.

Deuxièmement, l'expulsion de criminels étrangers n'a pas été abolie de notre ordre juridique, comme l'ont écrit de manière inexacte les auteurs de ce postulat, mais elle a été confiée aux autorités administratives, c'est-à-dire à la police des étrangers plutôt qu'aux autorités judiciaires. Le groupe ADG pense que cela est une bonne chose, de plus car la procédure actuelle en la matière est codifiée de manière plus exhaustive qu'auparavant.

Le groupe ADG s'insurge donc contre les manigances de l'UDC et ici plus particulièrement contre les postulants montheysans exposant des faits de manière incomplète et déguisant ainsi la vérité.

Mettre au ban, condamner à l'exil, voilà la solution que prône l'UDC pour résoudre le problème de la délinquance des étrangers au lieu de se donner les moyens de lutter contre la criminalité organisée et de trouver des parades dans la prévention de ces délits.

Chères et Chers collègues, vous l'aurez compris, le groupe ADG s'oppose fermement à ce postulat et invite le reste du Parlement à en faire de même.

Merci pour votre attention.

Der Präsident:

Merci, Madame la députée (suppl.).

Da das Postulat bekämpft wird kommen wir zur Abstimmung.

(...)

Par 56 voix contre 50 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 2.032 du député (suppl.) Antoine Carraux.

Das Postulat wird zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

Wir können weiterfahren mit den Dringlichkeiten.

URGENCES/DRINGLICHKEITEN

18. RESOLUTION URGENTE

de la députée (suppl.) Christine Ecoeur et cosignataires concernant le retour de nos compatriotes Max Göldi et Rachid Hamdani (15.12.2009) (6.007)

DRINGLICHE RESOLUTION

von Grossrätin (Suppl.) Christine Ecoeur und Mitunterzeichnenden betreffend Rückkehr unserer Landsleute Max Göldi und Rachid Hamdani (15.12.2009) (6.007)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

M. le député Olivier Turin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Je m'exprime au nom de la députée (suppl.) Christine Ecoeur qui n'est pas présente ce jour.

Cette résolution urgente demande simplement que le Conseil d'Etat fasse preuve d'humanité envers des personnes censées innocentes et retenues depuis plusieurs mois en Libye.

Les arguments développés dans le texte de la résolution sont assez clairs et ne demandent pas d'explications supplémentaires.

Chaque jour passé loin de leurs familles est de trop pour MM. Göldi et Hamdani.

Chers collègues, nous vous demandons de soutenir cette résolution et nous remercions le Conseil d'Etat de transmettre aux dirigeants libyens notre message de soutien à nos compatriotes.

Nous remercions toutes les personnes qui ont soutenu cette résolution.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Es wird keine Diskussion verlangt.

Somit können wir direkt übergehen zur Abstimmung.

Par 98 voix contre 7 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la résolution urgente 6.007 de la députée (suppl.) Christine Ecoeur.

19. INTERPELLATION URGENTE
des députés Gabriel Luisier, PDCB, et Beat Eggel (suppl.), PDCC,
concernant: Convention alpine? (15.12.2009) (6.008)
(en collaboration avec le DTEE)
DRINGLICHE INTERPELLATION
der Grossräte Gabriel Luisier, PDCB, und Beat Eggel (Suppl.), PDCC,
betreffend Alpenkonvention (15.12.2009) (6.008)
(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Le président:

La parole n'est pas demandée.

Je donne immédiatement la parole à M. le président du Gouvernement Claude Roch.

(...)

Ah!, pardon, Monsieur le président, Herr Grossrat German Eyer wünscht das Wort.

Hr. Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Wenn wir in diesem Saal schon etwas über die Alpenkonvention auf dem Tisch haben, verlange ich gemäss Reglement des Grossen Rates Artikel 141 die Diskussion über diese Interpellation.

Der Präsident:

Gut, Sie haben den Antrag gehört. Bevor wir die Diskussion eröffnen, stimmen wir zuerst ab.

Par 71 voix contre 39, les membres de la Haute Assemblée refusent d'ouvrir la discussion générale.

Somit kann ich das Wort Herrn Staatsratpräsident geben für die Beantwortung dieser Interpellation.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Quelques rappels, tout d'abord pour vous dire que la Suisse a ratifié la Convention alpine le 28 janvier 1999.

Dès cette date, un certain nombre d'accords et trois protocoles ont été signés en 2004 et les six autres ont été ajournés.

Déjà en 1996, sur demande du Grand Conseil, le Conseil d'Etat a transmis au Conseil fédéral une résolution et a fait remarquer à cet égard l'importance de l'acceptation d'un protocole additionnel socio-économique.

Le rapport d'expertise de 2007 démontre que la législation suisse correspondait déjà aux accords par la pratique du développement dans les régions de montagne.

Les réserves émises par le Conseil d'Etat sont toujours d'actualité.

Pour répondre à la question, évidemment, comme nous le faisons habituellement, nous prendrons contact avec nos parlementaires, notamment les conseillers aux Etats, mais nous ne voyons aucune nécessité de nous adresser à des tiers, quel que soit leur avis.

M. le député Gabriel Luisier, PDCB:

J'ai pris acte de la réponse du Conseil d'Etat.

Le 29 novembre, le peuple valaisan a évité une grosse bêtise.

J'espère que votre démarche permettra d'en éviter une deuxième.

Merci.

Der Präsident:

Die beiden nächsten Interpellationen werden dann anschliessend von Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten in einer Antwort beantwortet.

**20. INTERPELLATION URGENTE
du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par la députée
Marcelle Monnet-Terrettaz, concernant: Pramont en crise! (15.12.2009)
(2.048)**

**DRINGLICHE INTERPELLATION
der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion, durch Grossrätin Marcelle
Monnet-Terrettaz, betreffend Krise in Pramont! (15.12.2009) (2.048)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Les problèmes qui perdurent depuis quelque temps à la direction de Pramont, les démissions ou congés maladie à répétition nous inquiètent vraiment. En effet, les jeunes gens placés à Pramont sont une population fragile, connaissant souvent de gros problèmes psychiatriques. Ils doivent, durant leur séjour dans le centre, bénéficier d'un encadrement stable et de qualité. Le manque de personnel et les problèmes de direction risquent de perturber le bon fonctionnement de l'établissement et surtout la prise en charge des jeunes.

M^{me} la conseillère d'Etat a hérité d'une situation qui a commencé à se détériorer avant son entrée en fonction. Nous espérons, cependant, qu'elle prendra rapidement les décisions nécessaires à un bon fonctionnement à Pramont. Merci.

21. INTERPELLATION URGENTE
du groupe UDC, par le député Eric Jacquod, concernant Pramont:
y a-t-il un pilote dans l'avion? (15.12.2009) (2.049)
DRINGLICHE INTERPELLATION
der UDC-Fraktion, durch Grossrat Eric Jacquod, betreffend
Führungsprobleme in Pramont? (15.12.2009) (2.049)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Juste quelques mots quand même pour insister sur la gravité et l'importance de cette affaire.

Quand on lit dans la presse qu'on a affaire à une situation qui serait devenue des plus chaotiques, quand on nous parle d'un grand navire désorienté et quand on sait que cette institution qui est une institution relativement importante dans la gamme qui est offerte à ces jeunes en difficulté qui sont dans la voie pénale en Suisse romande, quand on sait que l'on a affaire à un établissement concordataire et quand on sait que ce n'est donc pas simplement une affaire valaisanne mais que les jeunes qui sont placés dans cette institution et leur sort concernent finalement toute la Suisse romande, on voit qu'il y a là réellement matière à une intervention immédiate de la part de nos autorités.

Je ne reviens pas sur les questions que nous posons.

On voit qu'il peut y avoir des questions de personnes, mais il semblerait qu'il y ait aussi des problèmes liés à des options, je dirai, doctrinales. Alors, là, c'est quand même peut-être important qu'on connaisse la position du Conseil d'Etat concernant la politique de prise en charge de ces jeunes en difficulté à Pramont.

Une question qui se pose, c'est de savoir si, pour sortir de cette impasse, au-delà de mesures qu'il s'agit de prendre manifestement immédiatement, il n'y a pas lieu, pour peut-être élargir un peu la réflexion, de recourir à une solution un peu particulière qui pourrait être celle d'un audit externe.

Dans ce sens-là, je suis très intéressé de connaître les réponses du Conseil d'Etat à ces interrogations tout de même assez graves.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je passe la parole à M^{me} la conseillère d'Etat pour sa réponse aux deux interpellations urgentes.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Die dringlichen Interpellationen nehmen Bezug auf den Artikel, der im "Le Temps" über Pramont am 12. Dezember erschienen ist.

Ich kann Ihnen dazu folgendes sagen:

Der Leiter der Erziehungsanstalt in Pramont ist seit dem 10. September krankgeschrieben.

Sein Stellvertreter und Leiter ad interim ist ebenfalls seit dem 10. November 2009 krankgeschrieben. Er hat aber bereits früher gekündigt, daher ist gegenwärtig seine Stelle im Amtsblatt ausgeschrieben.

Es ist klar, dass das gleichzeitige Fehlen des Leiters und des Stellvertreters in Pramont zeitweise zu Schwierigkeiten führen kann. Die Leitung der Erziehungsanstalt in Pramont wird ad interim durch den Direktor der Strafanstalten Herr Seewer wahrgenommen. Ihm zur Seite steht das Direktionsteam, das die Betreuung der Jugendlichen sicherstellt.

Im Jahre 2009 haben 6 Sozialpädagogen und -pädagoginnen und ein Werkstattleiter die Erziehungsanstalt verlassen, davon eine Person aus altersbedingten Gründen. Diese Zahl entspricht der Norm und es ist akzeptabel, wenn man sich die spezielle Umgebung der Jugenderziehungsanstalt vor Augen führt.

Es gilt ebenfalls zu erwähnen, dass die Fluktuationsrate innerhalb der Strafanstalten für die Jahre 2004 bis 2008 durchschnittlich bei 2,18 Prozent liegt, diese Rate liegt für die gesamte Kantonale Administration für die gleiche Periode bei 3,66 Prozent. Das pädagogische Konzept von Pramont war niemals Grund von irgendwelchen divergierenden Sichtweisen. Das Bundesamt für Justiz hat im Jahre 2008 in Pramont ein Audit durchgeführt und das pädagogische Konzept validiert. Da das Konzept noch relativ jung ist, benötigt die Anwendung noch einige Anpassungen. So hat uns das Bundesamt für Justiz zum Beispiel verboten, die aktuellen Arrestzellen in Pramont zu benutzen.

Hinzu kommt, dass im Verlauf des letzten Jahres eine grosse Anzahl neuer Mitarbeiter (6,5 Stellen wurden durch den Grossen Rat bewilligt, um den Anforderungen des Bundesamtes für Justiz gerecht zu werden) angestellt werden konnten. Die Integration der neuen Mitarbeiter in ein bestehendes Team ist ebenfalls nicht ganz einfach. Der Staatsrat unterstützt daher das pädagogische Konzept von Pramont, welches als Vorbild gilt in Bezug auf die Erziehung von Jugendlichen. Mit diesem Konzept von Qualität erfüllt Pramont nicht nur die Bedürfnisse des Kantons Wallis, sondern auch die der welschen Schweiz und des Tessins.

Der Staatsrat unterstützt die Direktion der Strafanstalten in den Bemühungen den Posten des Stellvertreters neu zu besetzen und die Probleme in der Leitung der Anstalt so rasch als möglich zu lösen.

Wie bereits erwähnt, wurde durch das Bundesamt für Justiz ein Audit durchgeführt, indem dieses Konzept validiert wurde. Daher erachten wir es im Moment als nicht notwendig ein externes Audit durchzuführen. Wir sind uns der Situation bewusst und das gemeinsame Ziel vom Staatsrat und der Direktion der Walliser Strafanstalten ist es, den Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern in Pramont so rasch als möglich wieder stabile und adäquate Arbeitsbedingungen zu bieten, um für die Erziehung der Jugendlichen die bestmöglichen Voraussetzungen zu schaffen.

Le président:

Merci, Madame la conseillère d'Etat, pour votre réponse.

22. INTERPELLATION URGENTE
du groupe UDC, par le député Jean-Luc Addor, concernant:
quelles synergies après le drame? (15.12.2009) (2.050)
(en collaboration avec le DEET)
DRINGLICHE INTERPELLATION
der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend:
welche Synergien nach dem Drama? (15.12.2009) (2.050)
(in Zusammenarbeit mit dem DVER)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

La situation sur laquelle cette interpellation met le doigt est un petit peu compliquée par le fait qu'elle met en jeu, si j'ose dire, deux départements puisque les deux services dont nous parlons dépendent de deux départements différents.

Une question qui se pose d'ailleurs par rapport à ce qui s'est passé ou à ce qui est en cours, c'est de savoir si, dans cette affaire, on a une bonne communication, une bonne coordination entre ces deux départements, de telle manière à arriver ensuite à une solution aussi rationnelle que possible dans la conduite finalement d'affaires qui relèvent de domaines qui, à première vue, paraissent extrêmement semblables, si semblables d'ailleurs que (sauf erreur de ma part) dans beaucoup de cantons, pour ne pas dire dans pratiquement tous les autres cantons, ces domaines relèvent d'un unique service.

Autre question que soulève cette situation, c'est celle de savoir si le Parlement n'a pas été tenu un peu ou un peu trop à l'écart de ce qui s'est passé, ne serait-ce que par l'intermédiaire de sa commission de gestion qui est quand même, si j'ose dire, la dépositaire des mesures structurelles qui, de mémoire, devaient avoir dit un certain nombre de choses sur le genre de réflexions qu'il convient de conduire dans ce genre de situation de vacance, dramatique en l'occurrence, dans la direction d'un service.

On peut se poser la question de savoir si le Conseil d'Etat n'est pas allé un peu vite en besogne, si j'ose dire, en mettant au concours, sans qu'on ait connaissance en tout cas d'une réflexion qui aurait été faite sur l'opportunité de réunir, sous l'égide d'un unique service, l'ensemble d'activités qui semblent quand même fort semblables.

J'aimerais juste poser une question complémentaire: c'est de savoir si, que ce soit dans l'un ou l'autre, ou dans l'un et l'autre, de ces départements, un ou des rapports ont été établis au sujet de l'opportunité éventuelle de procéder à la fusion de ces services. J'aimerais qu'on nous dise s'il existe de tels rapports et, si tel est le cas, j'aimerais qu'on nous dise si le Parlement, ne serait-ce que par l'intermédiaire de sa commission de gestion, peut en avoir connaissance.

Pour terminer, j'aimerais dire qu'à moins qu'on apprenne aujourd'hui la nomination du nouveau chef du Service de la protection des travailleurs, j'ai la faiblesse de penser qu'il n'est pas trop tard pour mener une réflexion pour le cas où, évidemment, cette réflexion n'aurait pas déjà été menée. Ce que nous allons apprendre immédiatement.

Merci.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich erlaube mir ein bisschen bei der Antwort dieser dringlichen Interpellation mehr auszuführen, denn die Sache kann effektiv nicht in zwei, drei Sätzen gesagt werden. Als erstes erkläre ich Ihnen ein bisschen was die Dienststelle für Arbeitnehmerschutz und Arbeitsverhältnis vor allem macht.

Die Dienststelle für Arbeitnehmerschutz und Arbeitsverhältnisse ist hauptsächlich mit der Förderung der Sicherheit und der Gesundheit am Arbeitsplatz, der Regelung von Einzel- und Kollektivstreitigkeiten sowie Verhütung von Sozialdumping betraut. Namentlich versieht die Dienststelle das Sekretariat des kantonalen Einigungsamtes bezüglich Sachen Kollektivstreitigkeiten, das Sekretariat und die Gerichtsschreiberei des Arbeitsgerichtes. Ihr obliegt die Gesundheitsvorsorge und Arbeitssicherheit, die Unfallverhütung, die Kontrolle der Arbeitsbedingungen in den Unternehmungen, die ständigen Listen, der Vollzug der Bundesverordnung über den Schutz von Störfällen, der Vollzug der Bundesgesetzgebung über explosionsgefährliche Stoffe, der Verleihung des Berufsausweises für Baumaschinenführer, der Vollzug der Chauffeurverordnung, die Kontrolle über die minimalen Arbeits- und Lohnbedingungen für in die Schweiz entsandte Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmer und flankierende Massnahmen, des Bundesgesetzes über Massnahmen zur Bekämpfung der Schwarzarbeit, die Überwachung der Einhaltung der Bestimmungen über die Arbeitnehmerunterkünfte und den Arbeitnehmerschutz auf Grossbaustellen sowie der weiteren diesbezüglichen Bestimmungen in den industriellen und nicht industriellen Betrieben.

Kurz zusammengefasst: Der Dienststelle obliegen einerseits die Aufgaben des Arbeitnehmerschutzes auf dem Gebiet des Gesundheitsschutzes, der Arbeitssicherheit und der Arbeitsbedingungen, andererseits ist sie zuständig für die Schlichtung von Arbeitskonflikten und den Erhalt des Arbeitsfriedens.

Die zweite Dienststelle, die Dienststelle für Industrie, Handel und Arbeit nimmt demgegenüber vielmehr Aufgaben wahr, die auf Unternehmen und Wirtschaftsförderung gerichtet sind. Sie bezwecken, günstige Rahmenbedingungen für die Entwicklung der gewerblichen Tätigkeiten und der Wirtschaft zu schaffen und eine auf den ausgewogenen Arbeitsmarkt ausgerichtete Beschäftigungspolitik zu verfolgen.

Die Aufgaben der beiden Dienststellen sind historisch und funktionell nicht die gleichen und ihre Besonderheiten rechtfertigen eine getrennte Eigenständigkeit.

Zu Ihren Fragen – Frage 1:

Vorerst müssen wir festhalten, dass die historische Entwicklung im sozialen, kulturellen und wirtschaftlichen Bereich in den Kantonen verschieden ist. Es ist nicht immer möglich Departemente und Dienststellen nach einem Modell oder einem typischen Schema des Bundes oder anderer Kantone zu richten. Denn die Kompetenzzuteilungen variieren von einer Organisation zur anderen in unserem föderalistischen System. So hat zum Beispiel der Staatsrat von Neuenburg kürzlich eine Entscheidung getroffen, dass das Arbeitsinspektorat direkt wieder dem Departement unterstellt wird. Sie haben die Dienststellen vorher fusioniert und sie haben wieder eine Trennung eingeleitet.

Auf Bundesebene kennt man auch die Problematik beim SECO seit das SECO aus der Fusion des Bundesamtes für Arbeit (BIGA) mit dem Bundesamt für Wirtschaft entstand. Konsultiert man die Internetseite des SECO sieht man auf den ersten Blick, wo sich die Prioritäten ansiedeln, wenn man liest: "le SECO est le centre de compétence de la Confédération pour toutes les questions ayant trait à la politique économique / das SECO ist das Kompetenzzentrum des Bundes für alle Kernfragen der Wirtschaftspolitik". Seit Jahren wird über eine Ausgliederung der Direktion für Arbeit (das Pendant auf Bundesebene für unsere Dienststelle für Arbeitnehmerschutz und Arbeitsverhältnisse) vom Staatssekretariat für Wirtschaft und eine Eingliederung ins Bundesamt für Gesundheit (BAG – Departement des Innern) gesprochen.

Zu Ihrer zweiten Frage ob es Synergiemöglichkeiten gibt.

Die Zusammenlegung der beiden Dienststellen würde im Bereich der Arbeitsinspektion keine Synergien ergeben. Synergien im Bereich der Beschäftigungsinspektion können in Betracht gezogen werden, diese sind jedoch relativ gering im Vergleich zu der Zusammenarbeit mit den anderen Departementen und Dienststellen des Staates, zum Beispiel mit der Kantonspolizei oder mit der Dienststelle für Bevölkerung und Migration oder mit der Ausgleichskasse.

Zur dritten Frage.

Sie fragen ob abgesehen von der derzeitigen Angliederung an zwei Departemente, diese Synergien eben nicht gerechtfertigt sind. Dort muss ich ein bisschen historisch ausholen.

Seit der Schaffung im Jahr 1943 eines Sozialamtes, das dem Departement des Innern angegliedert war, bleibt die Inspektion eine soziale Tätigkeit. Im Beschluss von 1943 hiess es schon: "Eingesehen die Notwendigkeit, die soziale Entwicklung des Kantons parallel zu seiner wirtschaftlichen Entwicklung zu gewährleisten."

Im Jahr 1977 wurde das Sozialamt dem Departement für Wirtschaft angegliedert.

Im Jahr 1985 wurde dem Vorschlag des Instituts Battelle, das Sozialamt an die Dienststelle für Industrie, Handel und Arbeit zu übergeben, nicht stattgegeben. Im Gegenteil, 1986 entsteht aus dem Sozialamt eine eigenständige Dienststelle. Sie wurde damals dem Wirtschaftsdepartement angegliedert.

1997 wurde die Anzahl Departemente von 10 auf 5 reduziert. Der Vorsteher des Departements für Wirtschaft forderte damals aufgrund der Unvereinbarkeit und der Verwischung der Aufgaben, die Dienststelle für Arbeitnehmerschutz und Arbeitsverhältnisse an das Departement für Gesundheit und Sozialwesen anzugliedern.

Die Angliederung erfolgte dann auch übrigens nachdem sich eine Expertengruppe im Auftrag des Staatsrats damit auseinandergesetzt hatte.

Zur Frage 4.

Sie fragen ob wir die Analyse als Staatsrat vorgenommen haben.

Im Rahmen der strukturellen Massnahmen hat der Grosse Rat betont, dass regelmässig eine Analyse im Hinblick auf die Optimierung der staatlichen Strukturen vorgenommen werden müsse. Diese Analyse betreffend einer allfälligen Zusammenlegung der beiden Dienststellen wurde 1985 durch das Institut Battelle vorgenommen, 1997 anlässlich der Reduktion der Departemente, 2004 durch die Kommission Strukturelle Massnahmen, 2006 anlässlich der Integration der Beschäftigungsinspektion und im Frühjahr 2009 anlässlich der Verteilung der Departemente unter uns und schliesslich erneut nach dem tragischen Hinschied des Dienstchefs im Oktober 2009.

Der Staatsrat ist der Meinung, dass die Frage einer Zusammenlegung der beiden Dienststellen weitgehend analysiert und durch verschiedene Organe beurteilt wurde und kommt demnach zum Schluss, dass eine Zusammenlegung keine merklichen Synergien mit sich bringen würde.

Und zum Schluss kann ich Ihnen noch sagen, dass die Stelle ja ausgeschrieben wurde und im Moment laufen die Evaluationsverfahren für die Neubesetzung des Dienstchefs oder der Dienstchefin.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Je demande juste une réponse à la dernière question que j'ai posée: y a-t-il des rapports qui ont été établis dans l'un ou l'autre ou dans l'un et l'autre des départements et, si oui, ces rapports ou ce rapport peuvent-ils être communiqués au Parlement, le cas échéant par l'intermédiaire de la commission de gestion?

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Also wir haben uns seit dem Tod von Herrn Tudisco im Staatsrat intensiv mit dieser Frage nochmals beschäftigt und es haben beide Departemente die Vor- und Nachteile einer Fusion oder einer Trennung besprochen und wir sind als Staatsrat zur Meinung gekommen, dass es besser ist, die beiden Dienststellen bei verschiedenen Departementen zu haben, damit es keine Zielkonflikte gibt.

**23. INTERPELLATION URGENTE
du groupe PLR, par le député André Vernay, concernant le chef
de la Gendarmerie cantonale (15.12.2009) (2.051)**

**DRINGLICHE INTERPELLATION
der PLR-Fraktion, durch Grossrat André Vernay, betreffend
Chef Gendarmerie der Kantonspolizei (15.12.2009) (2.051)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

M. le député André Vernay, PLR:

Le groupe libéral-radical aurait préféré ne pas avoir à déposer cette interpellation urgente.

Voilà plusieurs mois que nous suivons ce problème et nous espérons le voir se résoudre sans une intervention devant ce plenum.

Mais le temps des explications et surtout des décisions a, à notre avis, sonné.

Laisser le poste de chef de la gendarmerie cantonale inoccupé pendant une si longue période est incompréhensible. On pourrait croire que ce poste ne sert à rien et qu'il pourrait être supprimé de l'organigramme, si nous n'avions pas la conviction intime du travail admirable effectué par le commandant de la police cantonale, par ses adjoints et par l'ensemble du corps pour suppléer au travail dévolu à ce poste de la plus haute importance stratégique pour le bon fonctionnement de notre sécurité.

Madame la conseillère d'Etat, nous attendons vos explications et espérons aussi un calendrier précis qui permettra que ce poste soit repourvu dans les plus brefs délais.

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Comme vous le savez, le Conseil d'Etat sur proposition du département a dû suspendre administrativement le chef de la gendarmerie. Cette décision prise le 22 avril 2009 était justifiée par la dénonciation pénale dont fait l'objet l'intéressé.

Le dossier judiciaire est aujourd'hui pendant devant le Tribunal cantonal.

Sur le plan interne, il est vrai que cette absence de 8 mois a fortement mis à contribution le commandant et ses collaborateurs pour assurer la bonne marche des missions dévolues à la gendarmerie.

Comme vous le mentionnez, cette situation ne saurait perdurer plus longtemps. Le Conseil d'Etat rendra très prochainement sa décision dans ce dossier, le principal intéressé entendu.

Der Präsident:

Danke, Frau Staatsrätin, für die Beantwortung.

Somit sind wir am Schluss des heutigen Morgens.

Wir nehmen die Sitzung am Nachmittag um 14.30 Uhr wieder auf.

Bis dahin wünsche ich einen guten Appetit.

Danke schön.

La séance est levée à 12 h 40.

Séance de relevée du jeudi 17 décembre 2009

Présidence: M. le député Gilbert Loretan, CSPO.

Ouverture de la séance: 14 h 30.

Ordre du jour:

Traitements: Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

Behandlungen: Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

1. Postulat du groupe GRL, par le député Aldo **RESENTERRA**, concernant l'organisation territoriale du canton du Valais (10.02.2009) (1.015 anc. 4.010 / 4.143)
Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrat Aldo **RESENTERRA**, betreffend territoriale Organisation des Kantons Wallis (10.02.2009) (1.015 ehem. 4.010 / 4.143)

2. Motion du député Edmond **PERRUCHOUD** et cosignataires concernant la loi sur la participation de l'Etat et des communes à des entités paraétatiques (10.05.2006) (1.087) *demande du Conseil d'Etat d'une prolongation de délai pour la réalisation*
Motion von Grossrat Edmond **PERRUCHOUD** und Mitunterzeichnenden betreffend Gesetz über die Beteiligung des Kantons und der Gemeinden an halbstaatlichen Einrichtungen (10.05.2006) (1.087) *Antrag des Staatsrats auf eine Fristverlängerung für die Umsetzung*

Développements: Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

Entwicklungen: Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

3. Interpellation de la députée Helena **MOOSER THELER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant la nouvelle législation dans le domaine des soins de longue durée: quels effets? (08.09.2009) (1.033)
Interpellation von Grossrätin Helena **MOOSER THELER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend neue Gesetzgebung im Bereich der Langzeitpflege: Welche Auswirkungen? (08.09.2009) (1.033)
4. Interpellation du député Bernard **BRIGUET**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant la politique d'engagement du personnel (08.09.2009) (1.034)
Interpellation von Grossrat Bernard **BRIGUET**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Personalpolitik (08.09.2009) (1.034)
5. Interpellation du député Philipp **SCHNYDER**, CSPO, concernant la transmission des subventions au bon moment (09.09.2009) (1.035)
Interpellation von Grossrat Philipp **SCHNYDER**, CSPO, betreffend Weiterleitung der Subventionen zur rechten Zeit (09.09.2009) (1.035)

6. Motion des groupes PDCB et PDCC, par les députés Joël **GAILLARD**, Jean-Daniel **BRUCHEZ**, Nicolas **VOIDE** et Pascal **GAILLARD**, concernant un enfant – une fiscalité (09.09.2009) (1.036)
Motion der PDCB- und PDCC-Fraktionen, durch die Grossräte Joël **GAILLARD**, Jean-Daniel **BRUCHEZ**, Nicolas **VOIDE** und Pascal **GAILLARD**, betreffend: ein Kind – eine Steuer (09.09.2009) (1.036)
7. Postulat du groupe PLR, par le député Christophe **PERRUCHOUD**, concernant les fusions des communes, la subvention maximale c'est automatique? (09.09.2009) (1.037)
Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat Christophe **PERRUCHOUD**, betreffend Gemeindefusionen: Wird automatisch die Maximalsubvention gewährt? (09.09.2009) (1.037)
8. Postulat du groupe PLR, par la députée Laetitia **MASSY**, concernant la politique d'égalité salariale, l'Etat se doit de montrer l'exemple (09.09.2009) (1.038)
Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrätin Laetitia **MASSY**, betreffend Lohngleichheit: Der Staat muss mit gutem Beispiel vorangehen (09.09.2009) (1.038)
9. Motion du député Pascal **LUISIER** concernant le taux zéro pour l'impôt sur les gains immobiliers à partir de 25 ans de possession (10.09.2009) (1.039)
Motion von Grossrat Pascal **LUISIER** betreffend Nullprozentsatz für die Grundstückgewinnsteuer ab einer Eigentumsdauer von mindestens 25 Jahren (10.09.2009) (1.039)
10. Motion du député Egon **FURRER**, CVPO, et cosignataires concernant la déréliction – un problème actuel de toutes les communes valaisannes (10.09.2009) (1.040)
Motion von Grossrat Egon **FURRER**, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend Dereliktion – ein aktuelles Problem aller Wallisergemeinden (10.09.2009) (1.040)
11. Postulat du groupe PLR, par le député Frédéric **DELESSERT**, concernant la prévention des accidents chez les enfants de 0 à 5 ans (09.09.2009) (1.041) (*en collaboration avec le DECS*)
Postulat der PLR-Fraktion, durch Grossrat Frédéric **DELESSERT**, betreffend Unfallverhütung bei Kindern von 0 bis 5 Jahren (09.09.2009) (1.041) (*in Zusammenarbeit mit dem DEKS*)
12. Interpellation du groupe UDC, par le député (suppl.) Julien **BERCLAZ**, concernant suivi des personnes âgées et maltraitance (10.09.2009) (1.042)
Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Julien **BERCLAZ**, betreffend Betagtenbetreuung und Misshandlung (10.09.2009) (1.042)
13. **Projet de budget 2010**
Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)
Entwurf des Voranschlags 2010
Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)
14. **Débat final et décision** concernant le budget 2010
Schlussdebatte und Beschluss betreffend den Voranschlag 2010

Der Präsident:

Ich bitte sie Platz zu nehmen, damit wir weiterfahren können.

Ich wollte nicht unhöflich sein und Sie in den Gesprächen stören, aber dennoch möchten wir mit der Session weiterfahren.

Sehr geehrte Frau Staatsrätin, sehr geehrter Herr Staatsrat, ich begrüsse Sie zur zweiten Hälfte dieses Sessionstages und fahre weiter mit der Behandlung im Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit.

Traitements:

Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

Behandlungen:

Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

1. POSTULAT

**du groupe GRL, par le député Aldo Resenterra, concernant
l'organisation territoriale du canton du Valais (10.02.2009)**

(1.015 anc. 4.010 / 4.143)

POSTULAT

**der GRL-Fraktion, durch Grossrat Aldo Resenterra, betreffend
territoriale Organisation des Kantons Wallis (10.02.2009)**

(1.015 ehem. 4.010 / 4.143)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial juin 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Der Präsident:

Die Antwort des Staatsrats liegt vor.

Das Postulat wird im Sinne der Antwort angenommen.

M. le député Aldo Resenterra, PLR:

Je ne peux que me montrer satisfait de cette réponse. De plus, cet élément ayant été repris dans la PIP, je crois que je vais laisser avancer la situation et attendre le retour du Conseil d'Etat.

Merci.

2. MOTION

du député Edmond Perruchoud et cosignataires concernant la loi sur la participation de l'Etat et des communes à des entités paraétatiques (10.05.2006) (1.087)

demande du Conseil d'Etat d'une prolongation de délai pour la réalisation
MOTION

von Grossrat Edmond Perruchoud und Mitunterzeichnenden betreffend Gesetz über die Beteiligung des Kantons und der Gemeinden an halbstaatlichen Einrichtungen (10.05.2006) (1.087)

Antrag des Staatsrats auf eine Fristverlängerung für die Umsetzung

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial septembre 2006

TRAITEMENT / BEHANDLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2006

Der Präsident:

Die Antwort liegt ebenfalls vor.

Die Stellungnahme des Staatsrats sieht eine Fristverlängerung für die Umsetzung vor. Der Motionär zeigt mir, dass er mit der Antwort einverstanden ist. **Somit ist die Fristverlängerung gegeben.**

Développements:

Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

Entwicklungen:

Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

3. INTERPELLATION

de la députée Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires concernant la nouvelle législation dans le domaine des soins de longue durée: quels effets? (08.09.2009) (1.033)

INTERPELLATION

von Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnenden betreffend neue Gesetzgebung im Bereich der Langzeitpflege: Welche Auswirkungen? (08.09.2009) (1.033)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Die eingereichte Interpellation zur anstehenden Neuausgestaltung der Finanzierung der Langzeitpflege ist ausführlich und detailliert dargelegt.

In der Zwischenzeit ist an die interessierten Kreise und Gemeinden ein Vorentwurf für ein Dekret über die Finanzierung der Langzeitpflege verschickt worden.

Für die Gemeinden und Institutionen, aber auch für die betroffenen Patienten, hoffe ich, dass die Auswirkungen dieses Dekrets nicht eine zu grosse Belastung verursachen. Es wäre im jetzigen Zeitpunkt sehr interessant zu wissen, welche Überlegungen sich der verantwortliche Staatsrat Tornay bereits gemacht hat. Auf die Ausführungen bin ich gespannt.

Hr. Staatsrat Maurice Tornay, Vorsteher des Departements für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG):

Die Interpellation behandelt die Umsetzung auf kantonaler Ebene der neuen Gesetzgebung des Bundes für die Finanzierung der Pflege in den Alters- und Pflegeheimen durch Spitex-Organisationen und Pflegefachpersonen. Et il est vrai qu'une adaptation de la législation cantonale est nécessaire puisque le Conseil fédéral a décidé, à mi-juin 2009, que le nouveau financement entrera en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2010. Entre-temps est intervenue une nouvelle position du Conseil fédéral, notamment à la suite de l'intervention de la Conférence des directeurs des finances et, sauf erreur, au tout début de ce mois de décembre, le Conseil fédéral a décidé que le délai d'entrée en vigueur ne serait pas au 1^{er} juillet 2010, mais au 1^{er} janvier 2011. Cela ne change rien aux objectifs du Département des finances, des institutions et de la santé dans la mesure où nous avons déjà mis en consultation le décret qui devra régler le nouveau financement des soins dans l'attente de la deuxième étape, dans l'attente de la loi cantonale sur les soins de longue durée. Le décret est, du reste, actuellement en consultation et nous vous invitons tous à y participer activement.

Néanmoins, quelques éléments d'ores et déjà de réponses et notamment par rapport à la question 2: finanzielle Auswirkungen für die Patienten.

Mit der neuen Pflegefinanzierung besteht die Möglichkeit, die Patienten an den Pflegekosten zu beteiligen. Dies bis zu 20 Prozent des maximalen Beitrages der Krankenversicherer, der in den eidgenössischen Bestimmungen festgelegt ist. Das heisst, die Patienten in Alters- und Pflegeheimen würden maximal 21,60 Franken pro Tag und diejenigen mit Pflege zu Hause 15,95 Franken pro Tag selber bezahlen.

Les incidences financières maintenant du côté du canton et des communes.

Aujourd'hui, le canton subventionne les soins dans les EMS, mais les CMS sont également subventionnés, l'excédent de dépenses reconnu étant pris en charge par le canton à hauteur de 62,5%, le solde étant pris en charge par les communes. Les organisations de soins privées (c'est un élément nouveau) et les infirmières et infirmiers indépendants ne touchent, en principe, pas de subventions.

Nach einer ersten Einschätzung vermindern sich für die vorher erwähnten Leistungserbringer mit der neuen Pflegefinanzierung die Einnahmen der Krankenversicherungen um zirka 8 Millionen Franken. Diese Ertragsminderung ist mit der Restfinanzierung der öffentlichen Hand und der Beteiligung der Patienten auszugleichen.

Zudem hat eine finanzielle Beteiligung der Patienten an den Pflegekosten eine indirekte Auswirkung auf die Ergänzungsleistungen, welche vom Kanton zu 63 Prozent und den Gemeinden zu 37 Prozent finanziert werden. Zirka ein Drittel der Heimbewohner im Wallis sind heute Bezüger von Ergänzungsleistungen.

Il s'agit donc, et c'est le quatrième point, d'éviter la dépendance de l'aide sociale liée aux coûts des soins pour les personnes âgées. Le nouveau régime de financement des soins a été accompagné de différentes mesures d'angles ou d'aspects sociaux, comme l'introduction de l'allocation pour impotent à degré faible pour les personnes vivant à domicile et l'augmentation, de l'autre côté, de la franchise sur la fortune prise en compte comme revenu donnant droit à ces prestations complémentaires.

Weiter ist hervorzuheben, dass das Bundesgesetz über die Ergänzungsleistungen folgendes vorsieht: "Die Kantone sorgen dafür, dass durch den Aufenthalt in einem anerkannten Pflegeheim in der Regel keine Sozialhilfeabhängigkeit begründet wird".

Die Mehrkosten betreffend die neue Pflegefinanzierung werden somit für ältere Personen mit einem tiefen Einkommen durch die Ergänzungsleistungen aufgefangen.

Merci de votre attention.

4. INTERPELLATION
du député Bernard Briguet, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant la
politique d'engagement du personnel (08.09.2009) (1.034)
INTERPELLATION
von Grossrat Bernard Briguet, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend
Personalpolitik (08.09.2009) (1.034)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Bernard Briguet, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

En périodes économiques difficiles, les places étatiques sont très particulièrement recherchées et tout spécialement dans ce canton, car les conditions sociales et salariales peuvent être qualifiées de bonnes, voire de très bonnes.

Avec bientôt 200'000 chômeurs dans notre pays, la sécurité de l'emploi prime avant tout et devient la préoccupation principale de la population.

Vous comprendrez ainsi que de très nombreuses personnes orientent leur choix sur des emplois à l'Etat du Valais et il me semblait utile d'obtenir des informations claires et objectives sur les modalités d'engagement.

En effet, trop souvent, nous entendons ce refrain: il ne vaut pas la peine de postuler, car les places mises au concours dans le Bulletin Officiel sont quasiment toutes repourvues.

Les exigences sont toutefois très élevées et les formations universitaires sont pratiquement exigées pour la plupart des postes de collaborateurs scientifiques ou autres places à responsabilité.

J'ai l'impression qu'il est souvent plus facile d'obtenir une fonction dirigeante de bon niveau hors canton plutôt que de pouvoir décrocher le moindre emploi à responsabilité à l'Etat.

Ne pourrait-on pas se montrer plus ouvert et accepter parfois des candidatures avec des profils plus atypiques? En effet, si l'on veut inciter les jeunes à effectuer des apprentissages, il faudrait aussi se montrer plus cohérent et leur donner parfois la possibilité de briguer des places dans vos divers services et départements sans exiger systématiquement des candidatures avec des écoles supérieures.

L'abondance de l'offre n'incite-t-elle pas à hausser les exigences et à créer parfois de la surqualification inutile?

Quant à la nomination des chefs de service et des adjoints, je souhaiterais savoir si vous favorisez plutôt la promotion interne ou alors préférez-vous chercher des candidatures dans le privé? Comment se passe également le tournus entre le Haut et le Bas-Valais, puisqu'il y a naturellement un certain équilibre géographique et linguistique à respecter?

Pour terminer, j'en viens aux nominations dans les ORP. Le chef du Service industrie, commerce et travail ne pourrait-il pas choisir les chefs ORP et les conseillères et conseillers ORP sans l'intervention des régions socio-économiques qui, parfois, participent aux entretiens finaux et, finalement, décident?

Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Cette interpellation pose plusieurs questions au sujet de la politique d'engagement au sein de l'Administration cantonale et je vais essayer, de manière la plus succincte possible, d'y répondre, tout en étant exhaustif dans les réponses aux diverses questions:

Tout d'abord, les places sont systématiquement mises au concours dans le Bulletin officiel (BO) même si elles sont déjà repourvues, est-ce bien le cas? Je pourrais répondre en trois lettres: non. Néanmoins, je voudrais quand même compléter puisque, par exemple, nous avons quelques statistiques qui démontrent que le taux de promotion et de mobilité interne est relativement bas puisqu'il est de l'ordre de 22%. Cela démontre donc que les places ne sont pas repourvues à l'avance. Même si la loi demande que, dans la mesure du possible, la préférence soit donnée aux candidats faisant déjà partie du personnel de l'Etat, vous constatez que, suite à des mises au concours, les postes ne sont pas attribués systématiquement à des collaboratrices ou à des collaborateurs de l'Administration cantonale. Cela, cependant, ne doit pas nous empêcher, comme c'est d'ailleurs le cas dans toute entreprise publique ou privée, dans l'optique d'une politique du personnel concurrentielle, de faciliter la mobilité professionnelle interne et ainsi de bénéficier des possibilités de promotion, avec bien sûr l'objectif principal d'utiliser au mieux le potentiel du personnel de l'Etat du Valais.

Deuxième question: y a-t-il une rocade automatique entre le Haut et le Bas-Valais lorsqu'il y a un changement au niveau d'un chef de service? Question idem pour les adjoints. Le Conseil d'Etat est tout à fait conscient de l'importance d'une représentation équilibrée entre les deux régions linguistiques bien entendu, mais aussi entre les trois régions constitutionnelles. Il n'y a qu'un Valais, il y a deux régions linguistiques, il y a trois régions constitutionnelles. Pour l'ensemble du personnel de l'Etat du Valais et particulièrement pour les chefs de service et les adjoints, le Conseil d'Etat est conscient de sa responsabilité. Lors de

chaque mise au concours, le profil idéal comprenant notamment les aspects liés à la formation, les aspects liés au perfectionnement continu, les aspects liés à l'expérience professionnelle et les connaissances linguistiques est examiné de manière attentive. Puis, sur l'ensemble de ces critères, la personne correspondant le mieux à l'ensemble de ces exigences est engagée. Pour répondre précisément, il n'y donc pas de rocade automatique. Ce qui est important pour le Conseil d'Etat, en tant qu'employeur, c'est la compétence.

Question suivante ressortant de votre interpellation: est-il nécessaire d'exiger un titre universitaire pour la moindre place à responsabilité? A l'Administration cantonale, il y a environ 150 fonctions différentes avec des profils bien entendu correspondant à ces 150 fonctions. En tenant compte des exigences de chaque poste mis au concours, parmi d'autres critères, une formation spécifique ou une formation jugée équivalente est chaque fois demandée en fonction des responsabilités attribuées au poste mis en postulation. Donc, l'exigence, précisément pour répondre à votre question, d'un titre universitaire n'est bien entendu pas toujours demandée. Cependant, dans certains domaines, et on peut l'imaginer, par exemple en matière juridique, ne serait-ce que pour les aspects liés par exemple au Service de la consommation et des affaires vétérinaires, en matière chimique, une formation universitaire ou jugée équivalente peut être exigée et, la plupart du temps, est même indispensable.

Dernier élément de votre interpellation, pour l'engagement des conseillers ORP, ne serait-il pas mieux que les directeurs puissent le faire sans devoir forcément impliquer les régions socio-économiques? Effectivement, les régions socio-économiques sont responsables de la nomination formelle de ce personnel (chefs, conseillers et personnel administratif), car elles sont, sous l'aspect juridique, leur employeur formel. La gestion matérielle de l'ensemble du personnel des ORP incombe au Service de l'industrie, du commerce et du travail.

Nous aimerions également préciser dans notre réponse que des professionnels des ressources humaines siègent dans les commissions de présélection constituées par le Service de l'industrie, du commerce et du travail. Cette procédure permet, entre autres, de garantir l'engagement de collaborateurs répondant aux besoins et aux exigences des postes mis au concours.

Actuellement, la loi fédérale sur l'assurance-chômage est en révision. Cette révision nécessitera également une révision de la loi d'application cantonale. Dans ce contexte, votre question sera certainement une nouvelle fois d'actualité, analysée et éventuellement se traduira par une modification de loi.

Merci de votre attention.

5. INTERPELLATION

**du député Philipp Schnyder, CSPO, concernant la transmission
des subventions au bon moment (09.09.2009) (1.035)**

INTERPELLATION

**von Grossrat Philipp Schnyder, CSPO, betreffend Weiterleitung
der Subventionen zur rechten Zeit (09.09.2009) (1.035)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Monsieur le conseiller d'Etat, vous avez la parole.

Hr. Staatsrat Maurice Tornay, Vorsteher des Departements für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG):

Die Weiterleitung der Subventionen des Bundes an die Gemeinden erfolgt keineswegs so spät wie vom Interpellanten bemängelt. Die aufgrund der Interpellation durchgeführte verwaltungsinterne Kontrolle bei der Buchhaltung hat ergeben, dass im Jahr 2008 die Subventionsbeträge von mehr als 100'000 Franken innert 34 Tagen weitergeleitet wurden, wobei es zwei Fälle gab, bei denen die Weiterleitung der Subventionen aus verschiedenen Gründen 106 Tage dauerte. Werden diese zwei Fälle abgezogen, so ergibt sich eine durchschnittliche Dauer der Weiterleitung der Subventionen von 30 Tagen.

Mit der Einführung der NFA wurde die Weiterleitung der Subventionen zur rechten Zeit für viele Bereiche weiter vereinfacht. Dies weil die kantonalen Subventionen bereits die Beteiligungen des Bundes enthalten. Es gibt nur mehr einen Subventionsansatz. Beispielsweise werden für Verbauungsprojekte neu 85 Prozent kantonale Subventionen gesprochen, statt wie früher 50 Prozent vom Kanton und 35 Prozent vom Bund. Die Weiterleitung der Subventionen des Bundes entfällt.

Aufgrund der dargelegten Ausführungen betrachtet der Staatsrat die Interpellation "Weiterleitung der Subventionen zur rechten Zeit" als beantwortet.

Merci.

6. MOTION

**des groupes PDCB et PDCC, par les députés Joël Gaillard,
Jean-Daniel Bruchez, Nicolas Voide et Pascal Gaillard, concernant
un enfant – une fiscalité (09.09.2009) (1.036)**

MOTION

**der PDCB- und PDCC-Fraktionen, durch die Grossräte Joël Gaillard,
Jean-Daniel Bruchez, Nicolas Voide und Pascal Gaillard, betreffend:
ein Kind – eine Steuer (09.09.2009) (1.036)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Joël Gaillard, PDCB:

Aujourd'hui, notre société évolue et le milieu familial avec. Dans des mesures fluctuantes, certains s'en réjouissent et d'autres désapprouvent.

Dans ce contexte, il nous appartient de mettre en place une bonne politique familiale. Celle pratiquée par notre canton est performante dans bien des domaines, d'autres cantons nous envient et nous pouvons en être fiers, mais nous pouvons également l'améliorer – ce que nous nous proposons donc dans cette motion en corrigeant une manière de procéder inéquitable envers les familles traditionnelles au sens noble du terme.

Le texte de la motion que nous vous proposons est précis et sans ambiguïté. Je ne répéterai donc pas ce qui est écrit, si ce n'est vous rappeler notre objectif de ne pas créer fiscalement deux catégories d'enfants et cela en regard du contexte familial dans lequel ils sont élevés.

En effet, nous reconnaissons aux parents le choix d'utiliser ou non les structures d'accueil. Les deux variantes méritent une reconnaissance sociale égale et effective. Lors des discussions sur la modification de la loi fiscale traitant de la défiscalisation des allocations familiales, nous avons déjà avancé cette proposition. De peur de faire capoter tout le projet, nous l'avons retirée et gardée en réserve.

Lors du dépôt de la motion, nous n'avions pas en mémoire qu'un postulat, déposé durant la législature précédente par notre collègue Alexandre Caillet, était pendant et que, dans les grandes lignes, il partageait notre objectif. Avec raison, il nous l'a rappelé.

Ainsi donc, aujourd'hui, avant de préparer mon développement, j'ai consulté ce texte, une motion, et la réponse du Conseil d'Etat qui concluait par en demander le rejet pour des raisons que vous trouverez dans le mémorial. Après discussion, la transformation en postulat fut acceptée par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat, chacun étant d'accord que les familles valaisannes méritaient une étude de ces aspects fiscaux.

A la lecture de ces documents, je constate que notre motion diffère de celle de notre collègue entre autres sur un aspect que le Conseil d'Etat avait relevé comme inacceptable juridiquement.

Exception faite pour les invalides, nous demandons de considérer et d'englober dans la déduction globale de l'article 31 lettre b tout ce qui concerne les dépenses nécessaires à élever et entretenir un enfant, y compris les frais de garde, et cela par un montant forfaitaire à déterminer par le Conseil d'Etat.

Par analogie avec le principe adopté par le peuple: un enfant = une allocation, nous souhaitons faire de même fiscalement en revenant au principe: un enfant = une fiscalité, par équité pour toutes les familles.

De plus, cette manière de procéder simplifiée annulera le contrôle des justificatifs des frais de garde par le Service des contributions, libérant ainsi du temps et des forces; ils en demandent. Sachez également que tous les cantons ne connaissent pas de déductions spécifiques pour les frais de garde.

Merci de votre attention et surtout de l'appui que vous donnerez à ces propositions.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Cette motion n'est pas combattue...

(...)

Non, cette motion est combattue maintenant!

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

La lettre d de l'article 31 de la loi fiscale dit ceci: "Pour les couples mariés vivant en ménage commun, lorsque les deux conjoints exercent une activité lucrative ou si l'un des deux conjoints est durablement invalide, et pour les contribuables veufs, séparés de fait ou de droit, divorcés ou célibataires exerçant une activité lucrative ou durablement incapables d'exercer une activité lucrative, les frais de garde effectifs usuels des enfants et des invalides jusqu'à l'âge de 16 ans payés à des tiers à concurrence de 4'000 francs par enfant."

La motion des députés Joël Gaillard, Jean-Daniel Bruchez, Nicolas Voide et Pascal Gaillard demande de supprimer la possibilité de déduire jusqu'à hauteur de 4'000 francs les frais de garde effectifs pour les enfants et de remplacer cette déduction par l'augmentation des déductions à la lettre b qui dit ceci: "Pour chaque enfant mineur ou faisant un apprentissage ou des études dont le contribuable assure l'entretien, il peut être déduit 7'510 francs jusqu'à l'âge de 6 ans, 8'560 francs de 6 à 16 ans et 11'410 francs dès l'âge de 16 ans. Si le contribuable a 3 enfants et plus, il est accordé une déduction supplémentaire pour chaque enfant de 1'200 francs à partir du troisième enfant. Ces déductions sont majorées par l'allocation de naissance et d'adoption. Le Grand Conseil peut augmenter cette déduction jusqu'à concurrence de 30%."

Cette motion, vous en conviendrez, part d'un bon sentiment et l'idée n'est d'ailleurs pas nouvelle, comme l'a dit le député Joël Gaillard. Il est piquant de constater qu'en 2006, la motion du député Alexandre Caillet, qui demandait la même chose mais pour un montant de 2'000 francs par enfant, a été refusée par le Conseil d'Etat et non pas transformée en postulat. D'ailleurs, les arguments du Conseil d'Etat pour refuser cette motion étaient que "les parents qui gardent leurs enfants à la maison n'ont pas de frais supplémentaires. Les contribuables qui s'occupent des enfants à la maison sont traités de manière identique à ceux qui doivent payer les frais de garde à des tiers alors que la faculté contributive de ces contribuables est différente. La déduction pour frais de garde peut être considérée comme des frais déductibles d'acquisition de revenu, frais professionnels pour les salariés ou charges commerciales pour les indépendants. Cet avis est partagé par une partie de la doctrine. Dans cette hypothèse, seuls les époux ou les familles monoparentales qui exercent une activité lucrative ont droit à cette déduction. Le canton du Valais a les déductions pour enfant parmi les plus élevées de Suisse". C'était la réponse à la motion du député Alexandre Caillet.

Pour le postulat de la députée Claudine Oggier, qui demandait la possibilité d'un forfait déductible pour le cas où ce sont les parents qui exercent la garde d'enfants de manière privée, elle a reçu à peu près la même réponse... et elle a été transformée en postulat..., c'était déjà un postulat, mais il a été refusé partiellement, en disant que les pertes fiscales seraient, pour le canton, de 6 millions à 8 millions de francs, et autant pour les communes.

Je ne pense pas qu'en deux ans, cette argumentation ait perdu son actualité. J'ajouterai à tous ces arguments que le système proposé ne tient pas compte de la capacité contributive des parents.

Aujourd'hui, les motionnaires demandent d'ajouter 4'000 francs de déductions pour tous les enfants de 0 à 16 ans en plus de tous les allègements fiscaux pour les enfants déjà existants.

Personnellement, je pense qu'il vaut mieux augmenter l'aide pour les familles ayant un revenu modeste que de pratiquer la politique de l'arrosoir.

Le coût de cette motion devrait être estimé et le calcul devrait être fait sur la réalité des allègements fiscaux pour les familles selon leurs revenus avec ou sans cette proposition. Ces études sont indispensables pour nous permettre de nous déterminer en toute connaissance de cause. En effet, cette décision aura des répercussions importantes sur les rentrées fiscales, non seulement cantonales mais aussi communales.

Aussi je demande aux motionnaires de transformer leur motion en postulat pour permettre une étude sur la réalité des pertes fiscales que provoquerait cette proposition si elle était acceptée telle que proposée.

Cela donnerait aussi au Conseil d'Etat le temps de réfléchir aux solutions qui permettraient aux femmes ayant accepté de rentrer à la maison pour élever leurs enfants de retourner sur le marché du travail après 10 ou 15 ans d'absence sans être reléguées dans des emplois précaires et mal rémunérés. Merci.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Personne ici n'a le monopole de la défense de la famille traditionnelle et, finalement, du point de vue de tous ceux qui y sont attachés, eh bien!, tout ce qui se dit, tout ce qui se propose et qui va dans ce sens doit être soutenu. C'est une première raison pour laquelle vous avez d'emblée compris que nous n'allons pas évidemment nous opposer à cette motion, sauf à dire qu'effectivement, on a déjà entendu cela quelque part. Mais les motionnaires ont eu l'élégance de le relever. Nous n'allons pas revendiquer de droits d'auteur et nous acceptons humblement de n'avoir peut-être pas autant de fiscalistes distingués qu'au PDC et pas autant de gens qui ont pu saisir à temps les subtilités qui peuvent faire comprendre finalement qu'une idée inacceptable il y a deux ou trois ans le devienne tout à coup.

Mais, encore une fois, l'essentiel, c'est l'objectif qui est poursuivi par cette intervention. Cet objectif, c'est quoi? Pour nous, c'est un objectif très important...

Le président:

Monsieur le député Jean-Luc Addor, vous combattez la motion?

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Cette motion a été combattue. Donc, vous m'autoriserez, Monsieur le président, à appuyer la démarche des motionnaires. Je crois que je peux le faire.

Alors, je ne serai pas très long.

Pour dire que l'objectif très important pour nous (si nous l'avons bien compris et que nous partageons si c'est le cas), c'est de valoriser l'activité de toutes ces femmes qui, parfois au prix du sacrifice de leur carrière professionnelle, font le choix de s'occuper elles-mêmes de leurs enfants.

Nous, dont le parti suisse va lancer très prochainement une initiative qui va exactement dans ce sens sur la scène fédérale, vous pensez bien que nous n'allons pas, ici, nous mettre en travers d'une démarche qui va exactement dans le sens de ce que nous disons depuis des années.

Raison pour laquelle l'UDC appuie évidemment cette démarche, et cette démarche comme motion et non pas comme postulat.

M. le député Joël Gaillard, PDCB:

Juste une précision quand même.

Chère collègue Marcelle Monnet-Terrettaz, il y a un dernier paragraphe dans notre motion qui vise à la neutralité des coûts et si le Conseil d'Etat a la largesse de donner un petit peu plus, tant mieux, mais il est clairement précisé qu'on veut une neutralité des coûts.

Sans vouloir allonger, sans entrer dans la polémique de postulat, motion et autres de la législature précédente, je maintiens la motion.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Nous passons au vote.

Par 85 voix contre 31 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 1.036 du député Joël Gaillard.

Die Motion wird somit zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

7. POSTULAT

du groupe PLR, par le député Christophe Perruchoud, concernant les fusions des communes, la subvention maximale c'est automatique? (09.09.2009) (1.037)

POSTULAT

der PLR-Fraktion, durch Grossrat Christophe Perruchoud, betreffend Gemeindefusionen: Wird automatisch die Maximalsubvention gewährt? (09.09.2009) (1.037)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Christophe Perruchoud, PLR:

Depuis 10 ans maintenant, plus de 30 millions ont été versés à des communes fusionnées.

Par ce postulat, le groupe PLR ne remet bien sûr pas en question le processus lui-même, mais demande qu'une nouvelle analyse soit faite en ce qui concerne tous les critères actuellement en vigueur.

En effet, à quoi cela sert-il de mettre des barèmes si l'on verse pratiquement à chaque fois les montants maximums?

En outre, il faut bien le reconnaître, les fusions que nous avons entérinées tendent plus à être des micro fusions qu'une création d'entités atteignant une certaine taille critique, à quelques rares exceptions près.

Dès lors, à l'heure où la RPT II pointe son nez avec, nous l'espérons, une révision du système péréquatif, il nous paraît judicieux de revoir également toute cette problématique.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Das Postulat wird bekämpft.

Hr. Grossrat (Suppl.) Aron Pfammatter, CVPO:

Im Namen der CVPO-Fraktion beantrage ich Ihnen das vorliegende Postulat zu bekämpfen.

Dieses Postulat ist in mehrerer Hinsicht erstaunlich.

Erstaunlich ist zunächst einmal, dass eine Änderung der Kriterien für die Finanzhilfen bei Gemeindefusionen aufgrund der angeblich stets gewährten Maximalbeträge verlangt wird, so doch stets der Grosse Rat in eigener Kompetenz über jedes einzelne Projekt befindet und die diesbezüglichen Beiträge endgültig festlegt. Nur weil man im Rahmen dieser Beratungen mit den eigenen Anträgen unterliegt, müssen doch nicht gleich die bestehenden Kriterien geändert werden. Wie sind nun die drei angesprochenen Finanzhilfen ausgestaltet?

Die Berechnung des Grundbetrags ist in der Fusionsverordnung klar geregelt. Beim Basisinfrastrukturbeitrag wurde bisher jeweils das Maximum von 500'000 Franken gewährt, das stimmt. Dies ist aber auch nicht weiter verwunderlich, ist dieser Betrag doch angesichts der jeweils bestehenden Unterschiede im Erschliessungsgrad von zwei Gemeinden sehr gering. Eine Anpassung der Basisinfrastruktur kostet wesentlich mehr als 500'000 Franken. Bei der zusätzlichen Hilfe von maximal einer Million stimmt es sodann schlicht nicht, dass – wie der Postulant meint – in praktisch allen Fällen der Maximalbetrag gewährt wurde. Dies war bisher nur zweimal der Fall und zwar für Anniviers und Mont-Noble. Die Oberwalliser Gemeinden mussten sich mit durchschnittlich der Hälfte begnügen, Mörel-Filet mit gar nur 100'000 Franken.

Erstaunlich ist weiter wie im Postulat mit Zahlen jongliert und dem Parlament glauben gemacht wird, es handle sich bei den gewährten Beträgen um vollständig neue Ausgaben. Zunächst ist in Erinnerung zu rufen, dass die vor Inkrafttreten der Fusionsverordnung gewährten Beiträge dem Kanton keinerlei zusätzliche Ausgaben verursacht haben, da dieses Geld ansonsten als Finanzausgleich geflossen wäre. Aber auch seit Inkrafttreten der Fusionsverordnung wird der bereitgestellte Fusionsfonds mehrheitlich aus dem Finanzausgleichsfonds geäufnet und insofern entstehen dem Kanton kaum Mehrauslagen. Zu beachten ist zudem, dass durch die unter der Fusionsverordnung stattgefundenen Oberwalliser Fusionen jährlich ein Betrag von mehr als 1,2 Millionen Franken aufgrund des wegfallenden Finanzausgleichs eingespart wird.

Erstaunlich ist schliesslich auch der Zeitpunkt des Postulats. Zum einen deshalb, weil die Bestimmungen über die Finanzhilfen im neu verabschiedeten Gemeindegesetz, die der Fusionsverordnung enge Grenzen setzen, lediglich ein paar Jahre alt sind und nun schon wieder geändert werden sollen. Zum anderen ist der Zeitpunkt auch deshalb erstaunlich, weil – der Postulant hat es soeben angesprochen – die Beratungen über den neuen innerkantonalen Finanzausgleich vor der Tür stehen. Hier werden dann die wegweisenden Weichen auch für die künftige Fusionspolitik gestellt. Nicht zu unrecht haben insbesondere unsere Kollegen von der PDC du Bas in solchen Konstellationen schon mehrmals darauf hingewiesen, dass den Beratungen zum neuen Finanzausgleich nicht vorgegriffen werden sollte.

Was hingegen nicht erstaunt, ist die Tatsache, dass der Vorstoss von der PLR-Fraktion stammt, bei der sich einige Vertreter – Seite an Seite mit den Oberwalliser Sozialisten – schon seit Jahren nicht mit der geltenden kantonalen Fusionspraxis anfreunden mögen. Seiner Unscheinbarkeit zum Trotz ist denn auch die Stossrichtung des Postulats augenscheinlich. Es soll mehr Druck vor allem auf kleinere Gemeinden ausgeübt werden, um diese faktisch zu einer Fusion zu zwingen. In einer direkten Demokratie sind solche Bestrebungen allerdings im vornherein zum Scheitern verurteilt. Zudem muss nochmals in Erinnerung gerufen werden, dass sich der Grosse Rat stets grundsätzlich gegen Zwangsfusionen ausgesprochen hat, dass aber nichtsdestotrotz im Gemeindegesetz ja bereits Ausnahmeregelungen für Zwangsfusionen vorgesehen sind. Nur nebenbei sei im übrigen erwähnt, dass mittlerweile auch die Fusionsexperten erkannt haben, dass die Gemeindegrösse alleine kein Fusionskriterium darstellt.

Die CVPO ist nicht gegen Gemeindefusionen – im Gegenteil. Die CVPO stellt sich aber klar gegen staatlich verordnete Zwangsfusionen, gegen Zwangsheiraten. Wir sind für freiwillige Fusionen aufgrund des geltenden Anreizsystems. Dieses funktionierende Anreizsystem scheint das vorliegende Postulat abschaffen zu wollen und die Alternative kann nur in faktischem Zwang bestehen. Damit torpediert das Postulat notabene verschiedene anstehende Fusionsprojekte. Fusionen müssen unseres Erachtens von unten kommen und von einer überzeugten Bevölkerung getragen werden. Alles andere ist eine klare Beschneidung der Gemeindeautonomie.

Wer also in diesem Saal die jüngsten Entscheide des Parlaments und vor allem die Gemeindeautonomie ernst nimmt, stimmt gegen das Postulat.

Dafür danke ich Ihnen.

M. le député Christophe Perruchoud, PLR:

Je me dois de faire une rectification matérielle et je me dois de répéter ce que j'ai déjà dit.

Nous ne remettons pas en question le processus de fusion lui-même. Il faut être très clair. Ce sont les critères qu'il faut revoir.

De plus, c'est justement parce qu'on va également revoir le système péréquatif que nous demandons qu'il y ait un certain traitement simultané de cet objet.

Merci.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Wir kommen zur Abstimmung.

Par 91 voix contre 30 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 1.037 du député Christophe Perruchoud.

Das Postulat wird somit zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

8. POSTULAT

du groupe PLR, par la députée Laetitia Massy, concernant la politique d'égalité salariale, l'Etat se doit de montrer l'exemple (09.09.2009) (1.038)

POSTULAT

der PLR-Fraktion, durch Grossrätin Laetitia Massy, betreffend Lohngleichheit: Der Staat muss mit gutem Beispiel vorangehen (09.09.2009) (1.038)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Laetitia Massy, PLR:

La certification "Equal-salary" relève d'un partenariat avec l'Observatoire universitaire de l'emploi de Genève. Cette certification a été développée grâce à une initiative privée et permet, grâce à des outils d'analyse cohérents et mesurables, d'aborder la question de l'égalité salariale sous un angle objectif.

Après une période pilote, la certification est aujourd'hui reconnue et prête à être utilisée par les entreprises. La ville de Fribourg a, par ailleurs, été certifiée en mai dernier.

Basée sur le volontariat, cette initiative permet aux entreprises d'être gagnantes dans tous les domaines.

Si, selon les différents critères de pondération associant non seulement le poste et la formation, mais également l'expérience et les années de service, l'entreprise pratique réellement l'égalité de salaires, elle est certifiée et peut en faire état dans ses offres de postulation ou dans sa communication. Cela permet d'améliorer grandement l'image de l'entreprise tant à l'interne qu'à l'externe par ailleurs.

Si, au contraire, elle n'y satisfait pas, elle peut connaître les éléments de dysfonctionnement et y remédier, et cela en toute confidentialité.

En tant que premier employeur du canton, l'Etat du Valais se doit de montrer l'exemple afin d'initier une réelle politique d'égalité des salaires, mais aussi en termes de nominations.

Accepter ce postulat, c'est montrer que le Valais souhaite une réelle politique d'égalité et qu'il est prêt à en prendre l'initiative.

Le groupe libéral-radical vous remercie de votre confiance et vous encourage à accepter ce postulat.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Ce postulat est combattu.

M. le député Eric Jacquod, UDC:

Le groupe UDC combat de postulat.

En effet, l'arsenal législatif nécessaire à la mise en pratique de l'égalité salariale homme-femme est déjà très largement suffisant.

Cette labellisation n'engendrera que des coûts supplémentaires et inutiles.

On a déjà le Bureau de l'égalité.

D'ailleurs, le cahier des charges, on nous dit qu'il y a des outils cohérents et mesurables, mais si on va regarder sur Internet, on ne le trouve pas. Il est seulement à disposition des entreprises qui sont candidates. Donc, la seule chose qu'on apprend, c'est qu'il faudra des audits coûteux chaque année pour conserver la labellisation.

Le groupe UDC s'étonne aussi de voir qu'une telle proposition de gaspillage vienne des libéraux-radicaux. Est-ce que c'est dans le but d'anticiper la nouvelle péréquation intercantonale en voulant subventionner l'université et, par-là, le canton de Genève? Merci.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Das Postulat wird bekämpft. Wir kommen somit zur Abstimmung.

Par 98 voix contre 19 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 1.038 de la députée Laetitia Massy.

Das Postulat wird somit zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

9. MOTION

du député Pascal Luisier concernant le taux zéro pour l'impôt sur les gains immobiliers à partir de 25 ans de possession (10.09.2009) (1.039)

MOTION

von Grossrat Pascal Luisier betreffend Nullprozentsatz für die Grundstückgewinnsteuer ab einer Eigentumsdauer von mindestens 25 Jahren (10.09.2009) (1.039)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Pascal Luisier, PDCB:

En matière d'impôt sur les gains immobiliers, l'ancienne loi fiscale valaisanne, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2000, prévoyait une exonération de tout impôt sur les gains immobiliers lorsque la durée de possession du bien vendu dépassait 25 ans.

Lors de la révision de la loi fiscale de 2000, cette façon de faire a été abandonnée et notre canton a introduit un taux d'imposition de 3% sur ces gains, semble-t-il en raison d'un souci de compatibilité avec la LHID. En agissant de la sorte, le législateur a, dans les faits, introduit un nouvel impôt puisque cette matière était jusque-là exonérée.

La motion proposée aujourd'hui prévoit tout simplement le retour à la pratique d'avant 2001.

Il convient de rappeler ici en deux mots ce qu'est l'impôt sur les gains immobiliers. Celui-ci frappe d'abord la vente d'éléments appartenant à la fortune privée du contribuable. Cela exclut d'emblée tous les professionnels de l'immobilier, tels par exemple les promoteurs et agents immobiliers qui sont, eux, imposés non au régime des gains immobiliers, mais bien sur leurs revenus ordinaires. Ils ne sont, dès lors, pas concernés par cette exonération et ne pourront en aucun cas en bénéficier.

Dans le même ordre d'idées, la durée minimale de possession de 25 ans n'a pas été arrêtée par hasard. Le législateur de l'époque avait déjà considéré, avec raison, qu'après une durée de possession de 25 ans, toute idée de spéculation pouvait être évacuée.

Concrètement, les exemples les plus courants d'imposition aux gains immobiliers sont les ventes par des privés de leur maison d'habitation, de leur résidence secondaire ou alors d'un bien, bâtiment ou terrain, reçus en héritage.

Un deuxième cas de figure fort répandu est la vente d'un bien, bâtiment ou terrain de nature agricole. Dans le cas de l'imposition des bénéfices résultant de la vente de terrains agricoles, la perception de cet impôt est souvent perçue comme particulièrement injuste. En effet, nombreux sont les agriculteurs professionnels ne bénéficiant pas d'un deuxième pilier. Qui d'entre vous n'a pas entendu, il n'y a pas si longtemps encore, un parent, un ami du monde agricole s'exprimer en ces termes: moi, mon fonds de prévoyance, c'est ce terrain. Entre-temps, le droit foncier rural est entré en vigueur limitant le prix de vente des terrains agricoles à leur valeur de rendement. Dès lors, une vigne que l'on espérait vendre 100 francs le mètre carré, par exemple, se négocie aujourd'hui à 18 francs le mètre carré, et le capital de prévoyance tant attendu a fondu dans la même proportion. Lorsque le prélèvement de l'impôt s'ajoute encore à cette baisse, il est aisé de comprendre l'irritation qu'il provoque.

En outre, il a souvent été avancé que l'exonération de cet impôt après 25 ans n'était pas compatible avec la LHID. Cet argument est, en l'occurrence, dénué de pertinence, car cette motion ne demande justement pas l'exonération pour ces gains, mais bien l'imposition et la fixation d'un barème toutefois, et c'est là la particularité, au taux de 0% à l'instar de la pratique actuelle du canton de Genève. De plus, ce taux zéro n'a rien d'insolite puisqu'il se rencontre dans les conventions internationales signées par la Suisse et en matière de TVA.

Enfin, il sied de préciser que les 2/3 du produit de cet impôt sont reversés aux communes de situation du bien aliéné.

Afin de rassurer nos collègues présidents et présidentes de commune, il y a lieu de rappeler qu'il ne s'agit pas de supprimer l'impôt sur les gains immobiliers, mais bien uniquement ceux provenant de gains réalisés après 25 ans de possession, soit une toute petite

partie du produit de cet impôt. Dès lors, mis à part quelques années exceptionnelles, la diminution des recettes fiscales des communes n'est pas significative.

En conclusion, à la lumière de ces explications, je vous recommande d'ores et déjà de faire souffler l'esprit de Noël et d'accepter cette motion demandant le retour à la pratique d'avant 2001.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Cette motion est combattue.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Comme le disent les motionnaires, c'est en janvier 2001 que les bénéfices sur les gains immobiliers acquis depuis plus de 25 ans ont été introduits. Cette modification de la loi a permis de corriger une injustice fiscale. En effet, était-il normal de taxer un bien acheté il y a 24 ans et pas celui acheté il y a 25 ans?

La loi fiscale dit: "Au-delà d'une durée de propriété de 25 ans, les taux sont les suivants:

1% pour les gains jusqu'à 50'000 francs

2% pour les gains de 50'000 à 100'000 francs

3% pour les gains supérieurs à 100'001 francs.

Ces taux sont, vous en conviendrez, modestes et peuvent être payés par les vendeurs.

De plus, il est permis de déduire du bénéfice de la vente les frais de construction, de transformation et d'autres améliorations durables qui augmentent la valeur de l'immeuble, les contributions de plus-value notamment les contributions foncières de construction ou de correction de route, d'améliorations foncières et de correction des eaux, les frais qui sont liés à l'acquisition ou l'aliénation de l'immeuble, y compris les commissions et les frais de courtage.

Je pense, comme l'a dit mon préopinant, qu'il est vrai que ces gains sont peu importants. Donc, je ne vois pas la nécessité de faire une injustice fiscale pour relativement peu de chose. Les gens qui font un bénéfice peuvent payer un impôt comme tout le monde, qu'ils aient un bien depuis plus de 25 ans ou depuis 15 ou 20 ans.

Nous vous demandons donc de rejeter, au stade du développement, cette motion.

Der Präsident:

Merci, Madame la députée.

Wir kommen somit zur Abstimmung über diese Motion.

Par 86 voix contre 23 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 1.039 du député Pascal Luisier.

Sie wird somit zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

10. MOTION
du député Egon Furrer, CVPO, et cosignataires concernant la déréliction
– un problème actuel de toutes les communes valaisannes (10.09.2009)
(1.040)

MOTION
von Grossrat Egon Furrer, CVPO, und Mitunterzeichnenden betreffend
Dereliktion – ein aktuelles Problem aller Wallisergemeinden (10.09.2009)
(1.040)

TEXTE DEPOSEE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Egon Furrer, CVPO:

Die Dereliktion ist ohne Zweifel auch ein Wohlstandsproblem geworden. Wer hätte schon vor x Jahrzehnten seine Reben, seine Wiesen oder sogar sein Haus für "herrenlos" erklärt, auf seine Ernte oder auf sein Hab und Gut verzichtet.

Derelinquierte Parzellen fallen im Wallis der Gemeinde zu. Hierbei ist unerheblich ob der Eintrag im Grundbuch auf die Gemeinde oder entsprechend der neuen Praxis des kantonalen Grundbuchinspektorats auf "herrenlos" lautet.

Und so sieht die Praxis aus:

Der Eigentümer begibt sich zum Grundbuchamt und verlangt, dass man ihn als Eigentümer löscht. Die Parzelle wird als "herrenlos" eingetragen.

Der Eigentümer ist sich bewusst – die Gemeinde muss dieses Geschenk annehmen. Eine Anzeige durch das Grundbuchamt an die Gemeinde erfolgt nicht. Die Gemeinde hat auch nicht die Möglichkeit, der Liegenschaftsübertragung die Zustimmung oder die Ablehnung zu erteilen. Der Gemeinde wird diesbezüglich keine beschwerdefähige Verfügung eröffnet. Dies ist laut dem Rechtsdienst des Kantons auch nicht nötig.

Wir sind gefordert und müssen uns der Konsequenzen, die da auf unsere Gemeinden zukommen, bewusst sein.

Die Gemeinden werden ohne eigenen Willen zu Eigentümern und müssen unter Umständen grosse Unterhalts-, Instandstellungs- oder Entsorgungskosten tragen. Die Gemeinden werden dadurch für den unterlassenen Unterhalt des ehemaligen Eigentümers bestraft und bekommen nicht selten ein finanzielles Problem.

Ich habe eingangs vom Wohlstandsproblem gesprochen, ich könnte auch von Gleichgültigkeit reden. Es ist nichts mehr aus der Liegenschaft herauszuholen – kostet nur Geld – soll doch die Gemeinde zum Rechten schauen.

Das Beispiel der privaten Zufahrtstrasse, die seinerzeit vor 20 Jahren gebaut wurde, damit die vier Bauparzellen rentabel verkauft werden konnten – die Strasse ist heute sanierungsfällig – wurde herrenlos erklärt – die Gemeinde muss den nötigen Unterhalt eventuell bewerkstelligen.

Ein anderes Beispiel, ein mehrstöckiges stark baufälliges Gebäude – Realität – während Jahrzehnten wurde es genutzt, es wurde kein Unterhalt und keine Investitionen getätigt – es steht mitten im Dorf – stellt eine grosse Gefahr dar. Der Eigentümer will sich nicht engagieren, die Sanierungskosten könnten Millionenbeträge verschlingen.

In diesem Fall reden wir nicht von irgendwelchen Reben und Wiesen, die der Gemeinde überlassen werden. Dieses Geschenk stürzt die eine oder andere Gemeinde eventuell in grosse Schulden wenn diese Machenschaften weiter Schule machen.

Wie mehr unser Wohlstand wächst, je mehr Leute werden sich von lästigem Eigentum durch die Erklärung "herrenlos" trennen. Die Dereliktion ist die letzte Lösung, weil nichts mehr aus dem Eigentum herauszuholen ist. Das Sprichwort "einem geschenkten Gaul schaut man nicht ins Maul" kann hier von der Gemeinde nicht angewendet werden.

Der Kanton muss dringend korrigieren. Es muss dringend eine Anpassung der Gesetzgebung erfolgen.

Die Situation ist umso unbefriedigender, weil immer mehr nicht mehr genützte landwirtschaftliche Gebäude verlottern und auch in städtischen Agglomerationen aufgrund der Zersiedelung Altbauten nicht mehr genutzt werden.

Es muss verhindert werden, dass Dereliktionen nur mit dem Ziel erfolgen, sich der Unterhaltspflicht und der Haftung zu entziehen und der öffentlichen Hand die Verantwortung zu übertragen. Damit hätten beschenkte Gemeinden zumindest die Möglichkeit, dringend notwendige Sicherungs-, Entsorgungs- und Unterhaltskosten dem früheren Eigentümer in Rechnung zu stellen.

Es muss ein Mittel gefunden werden, welches die Bestimmungen über die Haftung für Sanierungskosten im Zusammenhang mit derelinquierten Liegenschaften regelt.

Diese Bestimmungen müssten so festgelegt werden, dass die Haftung nicht dem Eigentümer, sondern dem Verursacher auferlegt wird, der dann selbstverständlich im Rahmen des möglichen auch nach der Dereliktion des Grundstücks haftbar ist und bleibt und weiterhin zur Rechenschaft gezogen werden kann.

Im Namen aller Gemeinden, die damit irgendwann konfrontiert werden, bitte ich Sie die Motion zu unterstützen.

Danke für die Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Ich glaube, anhand des Lärmpegels haben nicht alle aufmerksam zugehört bei Ihrer Intervention.

Die Motion wird nicht bekämpft und wird somit zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

11. POSTULAT

**du groupe PLR, par le député Frédéric Delessert, concernant la
prévention des accidents chez les enfants de 0 à 5 ans (09.09.2009) (1.041)**
(en collaboration avec le DECS)

POSTULAT

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat Frédéric Delessert, betreffend
Unfallverhütung bei Kindern von 0 bis 5 Jahren (09.09.2009) (1.041)**
(in Zusammenarbeit mit dem DEKS)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Frédéric Delessert, PLR:

Près d'un enfant sur cinq est, chaque année, victime d'un accident qui nécessite une ou plusieurs consultations médicales et, parmi eux, un sur vingt est hospitalisé.

Agir pour prévenir de tels accidents est nécessaire. Les actions de prévention ont, à bien des égards, démontré leurs effets.

Le programme intercantonal de prévention des accidents d'enfants, appelé PIPAD'ES, réalise depuis 1993 des projets de prévention des accidents d'enfants de zéro à cinq ans.

PIPAD'ES est un programme suisse intercantonal de prévention qui regroupe les cantons de Vaud et du Tessin.

Parce que la prévention est l'affaire de tous, nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier l'opportunité de rejoindre ce programme et de relayer ses actions de prévention dans le terrain. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Ce postulat n'est pas combattu; il est ainsi accepté et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

12. INTERPELLATION

**du groupe UDC, par le député (suppl.) Julien Berclaz, concernant suivi
des personnes âgées et maltraitance (10.09.2009) (1.042)**

INTERPELLATION

**der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Julien Berclaz, betreffend
Betagtenbetreuung und Misshandlung (10.09.2009) (1.042)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Julien Berclaz, UDC:

Qui parmi nous n'a pas été confronté à voir partir un de ses proches dans une institution pour personnes âgées afin d'y finir ses jours?

Cette dernière étape de notre vie ne doit pas nous laisser indifférents, d'autant plus que la population représentant les troisième et quatrième âges est en constante augmentation.

En effet, la génération des baby-boomers va tout prochainement venir gonfler leur rang et la longévité croissante va également peser lourd dans la balance.

Notre personnel soignant sera donc encore plus confronté qu'il ne l'est actuellement aux soins gériatriques et palliatifs. Ces soins demandent du personnel qualifié et spécifiquement formé. Il est à noter que plus de la moitié des résidents d'EMS souffrent de démences, dont la maladie d'Alzheimer est la forme la plus fréquente. On compte 100'000 malades en Suisse et ce nombre est amené à tripler d'ici à 2050.

La sonnette d'alarme a dernièrement été tirée par l'Association valaisanne des EMS. Son président déclarait ceci dans le Nouvelliste du 18 novembre dernier: "Il faudra bien que les autorités politiques prennent conscience des carences de personnel qualifié et soutiennent nos démarches pour étoffer les effectifs soignants."

Eh oui!, Chers collègues, il y a bien urgence. Assurément si le personnel est insuffisamment formé et nombreux, nous tombons dans une forme de maltraitance qui peut être tout aussi bien psychique que physique. La négligence, un encadrement inadapté, une profonde solitude, voire incompréhension sont autant d'éléments qui peuvent porter atteinte à l'intégrité physique et psychique de personnes âgées privées de l'aptitude à se protéger elles-mêmes.

Il est important de déceler de telles situations et de mettre en place des structures destinées à les prévenir. C'est pourquoi je demande au Conseil d'Etat ce qu'il estime pouvoir entreprendre à cet égard.

Je vous remercie de votre écoute et vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Les centres médico-sociaux (CMS) sont en première ligne et la première structure à pouvoir détecter ce type de problèmes ressortant de l'interpellation du député (suppl.) Julien Berclaz et cela bien entendu en collaboration avec les milieux associatifs, par exemple Pro Senectute et l'Association Alter Ego qui ont pour but la prévention de la maltraitance des personnes âgées. Les établissements médico-sociaux (EMS) eux aussi et les foyers de jour ont également bien entendu un rôle important à jouer à ce titre, de même que les médecins traitants et les hôpitaux.

Le Conseil d'Etat voudrait déjà dire que le mandat de prestations des CMS de juillet 2007 attribue aux CMS plusieurs missions qui vont dans cette direction, ayant pour objectif de prévenir la maltraitance et détecter les risques. Ce mandat précise les compétences requises par le personnel dispensant les soins, y compris les soins à domicile. Il détaille les prestations à offrir par les CMS, notamment celles visant à éviter la maltraitance. Quelques dispositions – j'aimerais vous les citer – retenues sont les suivantes:

- suppléance ou soutien des familles et de l'entourage dans l'accompagnement de personnes en perte d'autonomie;
- promotion de la santé et prévention des risques auprès des personnes âgées, y compris la prévention de l'isolement social, qui est un élément important;
- visites préventives auprès des personnes âgées visant à réduire non seulement les risques physiques et biologiques, mais également, et c'est aussi important, les risques économiques et ceux provenant de l'environnement social.

Une étude réalisée en 2008 sur deux CMS valaisans a notamment mis en évidence les difficultés à repérer suffisamment tôt les situations de dépendance, notamment celles liées à l'apparition de troubles démentiels, comme vous l'avez relevé. Ces troubles sont souvent difficiles à détecter au départ en tout cas, d'où la nécessité d'une évaluation par du personnel spécifiquement formé à cet effet, à même de repérer ces situations et de conseiller les familles sur les comportements à adopter, les traitements à entreprendre et les aides disponibles déjà à l'heure actuelle.

Pour ce qui est de la prise en charge en EMS, les directives cantonales imposent des exigences minimales en matière de dotation en personnel qualifié. Le respect de ces directives est régulièrement contrôlé par le Département des finances, de la santé et des institutions. Un récent rapport établi par l'Association valaisanne des EMS (AVALEMS) montre qu'environ la moitié des résidents d'EMS souffrent de démences. Les troubles du comportement qui y sont liés (difficultés de communication, anxiété, agitation, agressivité, fugue) nécessitent bien entendu la présence d'un personnel spécifiquement formé pour assurer une prise en charge adéquate et pour éviter les risques de maltraitance. L'AVALEMS a du reste mis en évidence la nécessité de mieux financer la formation continue du personnel, et c'est un point important, ainsi que les adaptations architecturales requises pour l'encadrement de ces personnes – nous en sommes également convaincus au niveau du département. Elle demande bien entendu plus de moyens pour pouvoir renforcer les effectifs et assurer les adaptations architecturales. Une première réponse à ce problème pourra être apportée par le Parlement dans le cadre du décret sur le nouveau financement des soins de longue durée qui lui sera soumis dans le courant du premier semestre 2010.

Le département procède actuellement à l'analyse de l'adéquation des structures et de l'offre actuelle des besoins découlant des démences et autres pathologies liées à l'âge. Cette analyse est menée par un médecin spécialiste des démences, avec l'appui de gériatres notamment du Service de la santé publique et des prestataires de soins. Les questions de prévention et de détection des situations notamment psychique et les réponses à apporter figurent au cœur de ces travaux commandés. La présente interpellation sera en toute logique intégrée à cette analyse.

Comme vous le mentionnez, les mesures existantes ainsi que celles qui seront développées par la suite devront faire l'objet d'un contrôle par des spécialistes pour évaluer l'efficacité et la qualité des mesures. L'analyse en cours devrait également aboutir à des propositions concrètes de la part du département.

Nous vous remercions de participer au souci important que nous devons avoir vis-à-vis des difficultés que l'on peut rencontrer tant dans les CMS que dans les EMS.

Merci de votre attention.

13. PROJET DE BUDGET 2010
Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)
ENTWURF DES VORANSCHLAGS 2010
Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

Tableau des amendements / Liste der Abänderungsvorschläge

Commission des finances / Finanzkommission
Président: David Théoduloz / Berichterstatter: Edgar Gottet -
Rapporteur: Jérôme Favez

Der Präsident:

Hier haben wir ebenfalls wieder zwei Tabellen.

Die **Tabelle I** – das lachsfarbige Blatt – enthält alle Änderungen, die keine finanziellen Auswirkungen haben und von den zuständigen thematischen Kommissionen und der Finanzkommission angenommen wurden.

Wünscht jemand das Wort zu diesen Abänderungen?

Wenn das nicht der Fall ist, **stelle ich fest, dass auch diese stillschweigend angenommen wurden.**

Tabelle II

1.3 Services des contributions	Steuerverwaltung
<i><u>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par German Eyer</u></i>	<i><u>ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch German Eyer</u></i>
Ressources financières	Finanzressourcen
40 Impôts	40 Steuern
Recettes des impôts sur le bénéfice provenant des centrales hydrauliques	Einnahmen Gewinnsteuern aus der Wasserkraft
+ 48'700'000.-	+ 48'7000'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement:</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez (PLR), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 1.3 du groupe ADG déposée par le député German Eyer

Cette proposition a été refusée par la commission des finances par 10 voix et 2 abstentions.

L'évaluation des recettes supplémentaires potentielles a été réalisée. Les négociations sont toujours en cours. Tant que nous n'avons pas l'assurance d'encaisser des montants supplémentaires, nous ne voulons pas les mettre au budget.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le rapporteur.

Im deutschen Text finden Sie eine "0" zuviel. Also es geht nicht um 487 Millionen, sondern um 48,7 Millionen. Nur so zur Information.

Herr German Eyer Sie haben das Wort.

Hr. Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ich stelle fest, dass der Präsident die Unterlagen sehr genau studiert. Mir wäre es nicht aufgefallen, dass dort eine Null zuviel dran ist.

Die Stromkonzerne schwimmen im Geld. Die Stromgewinne sind in den letzten Jahren explodiert und die Steuern auf diesen Stromgewinnen fliessen in die Städte, wo die Strombarone hocken.

Die SPO verlangt schon seit Jahren, dass die Stromgewinne endlich vor Ort versteuert werden, nämlich hier in unserem Wasserschlosskanton Wallis.

Wir haben uns für einmal die Mühe genommen auszurechnen wie hoch die Steuereinnahmen für den Kanton Wallis wären, wenn die Stromgewinne endlich gerecht besteuert würden. Wir kommen auf den stolzen Betrag von diesen 48,7 Millionen Franken. Wir haben diesen Betrag als Budgeteintrag eingegeben um diesem Parlament einmal aufzuzeigen wie viel Geld uns Jahr für Jahr durch die Lappen geht.

Staatsrat Tornay hat anlässlich der letzten Novembersession dargelegt, dass in diesem Dossier der Rechtsweg beschritten wird, also dass die Steuerveranlagungen eingereicht werden insofern keine Einigung erzielt wird.

Wir gehen davon aus, dass im Budget 2011 die Einnahmen aus der Wasserkraft massiv erhöht werden können. Warten wir also die Entwicklungen im nächsten Jahr ab.

In diesem Sinne **ziehen wir diesen Antrag zurück.**

1.6 Service juridique et de l'organisation <u>Commission IF par Pascal Bridy</u>	Rechtsdienst für Finanzen und Personal <u>Kommission IF durch Pascal Bridy</u>
Prestations	Leistungen
Objectif politique 1 Indicateurs 2-3-4-5-6 Indiquer entre parenthèse la base servant au calcul des pourcentages Décision de la commission: Accepté	Politisches Ziel 1 Indikatoren 2-3-4-5-6 Für die Indikatoren 2-3-4-5-6 ist die Berechnungsgrundlage anzugeben Beschluss der Kommission: Angenommen
Proposition de traitement: Discussion et vote	Behandlungsvorschlag: Diskussion und Abstimmung

M. le député Jérôme Favez (PLR), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 1.6 de la commission IF déposée par le député Pascal Bridy

Cette proposition a été acceptée par la commission des finances. On suit la commission thématique.

Der Präsident:

Danke schön. Also **dieser Vorschlag wurde angenommen.**

Somit können wir weiterfahren.

1.8 Service des affaires intérieures et communales <u>Commission IF par Pascal Bridy</u>	Dienststelle für innere und kommunale Angelegenheiten <u>Kommission IF durch Pascal Bridy</u>
Prestations	Leistungen
Objectif politique 1 Sous objectif politique 2.3 Conseiller et soutenir les communes et les bourgeoisies pour les questions financières et, établir l'analyse financière de celles-ci et contrôler les procédures financières	Politisches Ziel 1 Politisches Teilziel 2.3 Beratung und Unterstützung der Einwohner- und Bürgergemeinden in Finanzfragen, und Erstellung der Finanzanalysen derselben und Kontrolle der finanziellen Verfahren

Décision de la commission: Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt
<i>Proposition de traitement:</i> <i>Discussion et vote</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i> <i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez (PLR), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 1.8 de la commission IF déposée par le député Pascal Bridy

Cette proposition a été refusée à l'unanimité par la commission des finances.

La mise en place d'un contrôle interne est déjà prévue dans la loi sur les communes. La responsabilité première leur incombe donc. Les comptes sont contrôlés par des organes de révision qualifiés. Il ne faut, de l'avis de la commission des finances, pas disperser les responsabilités. Accepter cet amendement contreviendrait à l'autonomie communale. Par ailleurs, le Service des affaires intérieures et communales contrôle les écarts entre le budget et les comptes des communes. Enfin, l'Inspection des finances vérifie toutes les communes en quatre ans.

M. le député Pascal Bridy, PDCC, président de la commission thématique des institutions et de la famille (IF):

Nous avons ici l'exemple typique d'une incompréhension entre la commission des finances et une commission thématique.

Par déformation professionnelle, la commission des finances cherche les incidences financières potentielles, les considérant comme probables et comme certaines souvent, alors que la commission IF avait bien spécifié des incidences financières nulles, comme l'ont confirmé le chef de service et ses collaborateurs présents en séance de la commission IF.

En effet, ce qui est demandé n'est pas un contrôle de la comptabilité, tel que l'effectue l'Inspection des finances, mais un contrôle du respect des directives établies par le Service des communes, un contrôle du respect des normes d'harmonisation des plans comptables, tout simplement.

A l'heure où se profile la révision de la péréquation financière intercommunale, par soucis d'équité et de justice, il serait judicieux de pouvoir comparer des éléments dont on a la certitude qu'ils soient justes et qu'ils correspondent aux exigences du service.

Sans ce problème d'interprétation, la proposition de la commission IF aurait sûrement été acceptée tacitement.

Je reconnais que la formulation peut prêter à confusion, mais j'espère que ces quelques compléments d'informations présentés ici suffiront à rasséréner la commission des finances et le Parlement.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

J'aurais envie, tout d'abord, de reprendre évidemment les arguments du rapporteur de la commission des finances puisque ce sont effectivement ceux que nous avons développés dans le cadre des rencontres du Département des finances avec la commission justement chargée d'étudier le budget y compris les dispositions relatives aux contrats politiques qui ont des incidences financières potentielles importantes.

Celles-ci, à nos yeux, Monsieur le député – à moins qu'on ne se soit mal compris – sont colossales. Si, Mesdames et Messieurs les députés, vous demandez au Gouvernement du canton du Valais de savoir si les procédures financières ont été respectées et que vous recevez de la part des communes valaisannes le livre des comptes comme ici vous recevez le livre des budgets, nous ne pourrions en aucun cas faire ces contrôles. Ce n'est pas à travers les chiffres que l'on saura si le conseil communal a respecté les marchés publics. Ce n'est pas à travers un bouquin de ce type-là que nous observerons si, au-delà des marchés publics, les dispositions relatives aux adjudications, les dispositions relatives à la loi sur les communes ont été respectées. Il faudra donc aller vérifier dans chacune des communes valaisannes si les procédures financières – et c'est ce que le texte dit – ont été respectées. Et, pour cela, il faut des moyens humains. Sur 143 communes, on peut gentiment penser qu'il faut plusieurs jours pour aller vérifier dans les décisions du conseil communal si celui-ci a respecté les règles relatives aux marchés publics, etc.

Si donc c'est votre intention, Monsieur le député, elle génère de très nombreuses dépenses du point de vue des ressources humaines et elle n'est pas acceptable, déjà pour ce premier élément.

Je voudrais souligner le deuxième élément, qui a été rapporté par la commission des finances, relatif à l'autonomie communale. Le Département des finances, des institutions et de la santé est régulièrement en contact avec les communes valaisannes, leur donne très régulièrement des informations, a un site Internet qui est des plus importants et des plus intéressants sur les développements et les problèmes à résoudre, que ce soit en matière comptable, en matière financière ou en matière de procédure. Finalement, nous avons un grand respect de l'autonomie communale bien comprise, pas absolue mais néanmoins bien comprise, et cette autonomie communale permet de dire pour l'instant à l'Etat que nous n'intervenons au niveau communal que sur plainte et non pas systématiquement. Il ne faut pas, Mesdames et Messieurs les députés, intervenir systématiquement au niveau communal; ce serait contraire à une autonomie communale bien comprise. Nous intervenons au niveau des communes lorsqu'il y a une plainte des citoyens.

C'est cette pratique-là qui, aujourd'hui, a montré ses fruits et nous vous invitons à continuer dans ce sens-là parce que, manifestement, il n'est pas possible d'aller contrôler le respect des procédures financières dans chacune des communes valaisannes; ce n'est pas le rôle de l'Etat.

Je suis persuadé, Monsieur le député, qu'après ces explications, vous pourrez, je l'espère, retirer votre proposition ou apporter d'autres éléments. Mais, si c'est un problème d'incompréhension, il faut qu'on s'explique.

Merci.

M. le député Pascal Bridy, PDCC, président de la commission thématique des institutions et de la famille (IF):

Je constate que définitivement on n'arrive pas à s'entendre, on n'arrive pas à se comprendre.

Alors, **je retire cette proposition d'amendement.**

Celle-ci sera rediscutée à l'occasion du prochain budget.

1.14 Service de la santé publique <i>Groupe UDC par Bruno Perroud (suppl.)</i>	Dienststelle für Gesundheitswesen <i>UDC-Fraktion durch Bruno Perroud (Suppl.)</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
GP11 Promotion, prévention, observatoire, épidémiologie - 635'256.-	PG11 Gesundheitsförderung, Prävention, OVS, Epidemio. - 635'256.-
Décision de la commission: Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt
<i>Proposition de traitement:</i> <i>Discussion et vote</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i> <i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Jérôme Favez (PLR), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 1.14 du groupe UDC déposée par le député (suppl.) Bruno Perroud

La commission des finances, par 11 voix, vous propose de refuser cette proposition, une voix l'acceptant.

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

Le groupe UDC vous invite à maintenir le montant inscrit au budget 2009 concernant le poste 11 du Service de la santé publique Promotion, prévention, observatoire, épidémiologie, soit la somme de 9,3 millions au lieu de 9'935'256 francs.

Le service de presse du PDC suisse, en date du 30 septembre 2009, annonce que "le PDC se bat contre une mise sous tutelle de la population par des programmes de prévention. La responsabilité individuelle est décisive dans ce domaine. S'il faut dépenser de l'argent pour la promotion de la santé, le PDC soutient des investissements dans les programmes de Jeunesse et Sport. Le succès est démontré et les études le prouvent: les personnes qui font des activités physiques lors de leur enfance en font également par la suite et n'ont pas besoin de programmes de prévention étatiques". J'ai cité.

La clarté du message du PDC suisse ne semble pas toucher le canton du Valais et nous observons chaque année l'augmentation régulière de ce poste, à tel point que le NF devient gentiment mais sûrement la feuille d'avis de la santé.

Pourtant, un travail important est accompli dans le domaine de la prévention et de l'information entre autres par la mise en ligne du site Internet de l'Observatoire valaisan de la santé, l'OVS. Ce site apporte des éclairages intéressants sur les thèmes de la santé et offre quantité d'informations spécifiques à la population. Or, dans la communication du Service de la santé, il n'y a que peu de références à ce site, ni dans la presse écrite, ni dans l'émission "L'antidote" de Canal 9. Ce manque de coordination et de mise en valeur du travail de l'observatoire est incompréhensible puisque celui-ci touche un montant annuel de plus de 2 millions de francs.

De plus, on le voit bien: trop d'informations tue l'information.

Une présence espacée dans les médias et une information condensée permettraient de rendre plus attrayants les messages au grand public.

Ces aménagements passent par une gestion améliorée des prestations internes au service afin qu'il ne travaille plus avec des œillères mais de manière transversale.

Apporter une autre manière de gérer l'argent public est un signal important vis-à-vis de la population valaisanne, surtout en cette période de crise.

Pour cela, nous vous invitons à suivre cette proposition et d'appuyer cet amendement.

Merci de votre attention et belle fête de Noël.

M. le député Jérôme Buttet, PDCB, président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

Je tiens ici à préciser que la commission thématique SAI a clairement refusé cette demande, persuadée qu'il nous faut absolument donner à la prévention et à la promotion de la santé la place importante que personne ne leur conteste. La commission a d'ailleurs pleinement confiance aux institutions auxquelles ces missions de promotion et de prévention sont confiées.

En outre, en cette période post votation, durant laquelle nombreux sont ceux qui reconnaissent l'utilité d'un autre observatoire et préconisent que l'on devrait introduire au moins cet organe dans le cadre du tourisme, il me semble logique de ne pas limiter les moyens de cet Observatoire de la santé qui est apte quand même à dégager les bonnes priorités, les bonnes directions dans les domaines de la prévention et de la promotion.

Je vous encourage donc à confirmer les positions de la commission des finances, d'une part, et, d'autre part, de la commission thématique SAI qui a refusé cet amendement par 10 voix contre une et aucune abstention.

Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Merci, tout d'abord, à l'intervenant d'avoir confirmé le calcul que j'ai dû faire pour savoir pourquoi il n'y avait pas de centimes dans la proposition et j'ai enfin découvert, après quelques recherches, que c'était la proposition de maintenir le statu quo au niveau du budget et d'en rester à celui de l'année 2009.

Nous sommes loin de la tutelle. S'il devait y avoir un jour contradiction entre le PDC suisse et le PDC valaisan, ce ne serait pas du tout un problème, ça voudrait dire que tous les deux réfléchissent.

Nous sommes donc très très loin de la tutelle et il n'y a que des échos positifs qui viennent, Mesdames et Messieurs les députés, des diverses actions qui sont faites. Chaque jour, j'entends combien les émissions de Canal 9 qui s'appellent "L'antidote" sont suivies par un large public et permettent notamment à la population valaisanne, certes probablement moins active que nous, les politiques, d'être au courant de toute une série d'informations qui lui permet de mieux vivre et, je l'espère, grâce à ce mieux vivre de faire en sorte que l'on économise, grâce à cette information, des soins de santé dans le futur. Il en va de même pour les pages dans la presse, et non seulement dans le média le plus important du Valais romand, nous faisons ce genre d'actions, mais également dans le média haut-valaisan qui a été cité ce matin dans cette salle.

Nous avons donc vraiment la conviction que ce n'est pas le moment – qui aurait envie dans ce Parlement d'enlever des moyens pour la prévention de la santé, des maladies et des accidents à la Ligue valaisanne contre les maladies pulmonaires et la prévention (LVPP), à la Ligue valaisanne contre la toxicomanie, à l'Organisation valaisanne de secours qui sont les premiers bénéficiaires de toutes ces mesures relatives à la promotion et à la prévention de la santé? Nous avons vraiment aujourd'hui le sentiment que nous devons continuer.

Cela dit, cela ne vous empêchera pas, Monsieur le député, d'être attentif à ce que les moyens financiers soient dépensés correctement, car cet argent nous vient des contribuables.

Mais, nous n'avons pas, aujourd'hui, le sentiment de le gaspiller. Néanmoins, nous étudierons avec attention le fait que nous devons bien sûr poursuivre la promotion, poursuivre la prévention et faire en sorte que les deniers étatiques soient dépensés avec beaucoup de parcimonie.

Aujourd'hui, il n'y a pas de laisser-aller dans ce domaine et nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de voter cette augmentation budgétaire par rapport à l'année 2009.

Merci d'avance.

M. le député (suppl.) Bruno Perroud, UDC:

Le but de cet amendement n'est pas de diminuer de l'argent au niveau de la prévention. Cela a fonctionné en 2009. Je pense que les médias, comme vous avez pu le voir, ont été assez remplis au niveau de l'information.

Le but, c'est quand même d'informer la population qu'il y a des services qui existent au niveau des sites d'information et que cette information n'est pas relayée alors qu'on investit des montants importants au niveau des médias, dans les pages du Nouvelliste alors que, par

exemple, au niveau du Walliser Bote, ces informations sont moins courantes, elles apparaissent tous les 15 jours sans que pour autant la population en souffre, il me semble.

Le but n'est donc pas de réduire des subventions à des gens, mais d'utiliser correctement l'argent du citoyen.

Merci.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Wir kommen somit zur Abstimmung.

Par 93 voix contre 14, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 1.14 du groupe UDC.

<p>1.15 Service de la santé publique (en lien avec la 3.5)</p> <p><i>Groupe CSPO par Graziella Walker Salzmann</i></p>	<p>Dienststelle für Gesundheitswesen</p> <p><i>CSPO-Fraktion durch Graziella Walker Salzmann</i></p>
<p>Ressources financières</p> <p>36 Subventions accordées</p> <p>Augmentation des subventions concernant les primes des caisses-maladie pour les assurés aux revenus modestes</p> <p>+ 2'000'000.-</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Finanzressourcen</p> <p>36 Eigene Beiträge</p> <p>Erhöhung der Subventionen der Krankenkassenprämien für Versicherte mit bescheidenen Einkommen</p> <p>+ 2'000'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>
<p><i>Proposition de traitement:</i></p> <p><i>Discussion et vote</i></p>	<p><i>Behandlungsvorschlag:</i></p> <p><i>Diskussion und Abstimmung</i></p>

1.16 Service de la santé publique <i>Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par Doris Schmidhalter-Näfen</i>	Dienststelle für Gesundheitswesen <i>ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Doris Schmidhalter-Näfen</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
46 Subventions acquises Augmentation du budget pour les subventions des caisses-maladie + 6'700'000.-	46 Beiträge für eigene Rechnung Erhöhung des Budgets für die Krankenkassensubventionen + 6'700'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Retiré	Zurückgezogen
<i>Proposition de traitement:</i> <i>Discussion et vote</i>	<i>Behandlungsvorschlag:</i> <i>Diskussion und Abstimmung</i>

Der Präsident:

Der Vorschlag 1.15 durch die CSPO-Fraktion wurde zurückgezogen.

Der Vorschlag 1.16 der ADG Fraktion ist ebenfalls zurückgezogen und der letzte Punkt – Dienststelle für Verbraucherschutz und Veterinärwesen... pardon, Frau Doris Schmidhalter-Näfen möchte zu Punkt 1.16 etwas sagen.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ich möchte in diesem Zusammenhang gerne noch etwas loswerden.

Bei meinem Budgetantrag ist der politische Wille eigentlich klar ersichtlich.

Die Krankenkassenprämien sind um 10 Prozent gestiegen. Das belastet vor allem die Bürgerinnen und Bürger mit tiefen Einkommen.

Die Krankenkassensubventionen sind also real gesunken. Der Bund erhöht seine Beiträge um 6,7 Millionen Franken und um die Subventionen auf dem aktuellen Stand zu halten, müsste auch der Kanton den gleich hohen Betrag einschiessen.

Mein Antrag wurde zurückgezogen, weil ich mich in der Rubrik geirrt habe. Die FIKO hätte ihn aus diesem Grund nicht gelten lassen. Dies ist aber meiner Meinung nach ein rein technisches Problem. Mit dieser Regelung durch die FIKO werden berechnete Forderungen unter den Teppich gekehrt und Diskussionen über echte Anliegen verhindert.

Ich bin der Meinung, dass in Zukunft die Handhabung diesbezüglich geändert werden muss. Vor allem weil sich das sehr einfach bewerkstelligen liesse.

<p>1.17 Service de la consommation et affaires vétérinaires</p> <p><i>Commission SAI par Jérôme Buttet</i></p>	<p>Dienststelle für Verbraucherschutz und Veterinärwesen</p> <p><i>Kommission GSI durch Jérôme Buttet</i></p>
<p>Prestations</p> <p>Objectif politique 1</p> <p>Indicateurs 7 et 8</p> <p>Indiquer le nombre de contrôles dans le planifié 2010</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Accepté</p>	<p>Leistungen</p> <p>Politisches Ziel 1</p> <p>Indikatoren 7 und 8</p> <p>Unter «Geplant 2010» die Zahl der Kontrollen einfügen</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Angenommen</p>
<p><i>Proposition de traitement:</i></p> <p><i>Discussion et vote</i></p>	<p><i>Behandlungsvorschlag:</i></p> <p><i>Diskussion und Abstimmung</i></p>

M. le député Jérôme Favez (PLR), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 1.17 de la commission SAI déposée par le député Jérôme Buttet

Cette proposition a été acceptée par la commission des finances qui suit ainsi la commission thématique.

14. DEBAT FINAL ET DECISION CONCERNANT LE BUDGET 2010 SCHLUSSDEBATTE UND BESCHLUSS BETREFFEND DEN VORANSCHLAG 2010

Débat final:

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

0,021%, c'est le chiffre qui restera dans l'histoire comme la différence entre le projet du Gouvernement et le résultat final amendé par le Parlement pour le budget 2010.

0,021%, soit 550'000 francs sur 2,6 milliards, c'est en effet ce que nous avons économisé. Nous avons commencé par économiser un million sur les charges de personnel, puis redépensé 150'000 francs pour le collaborateur scientifique au Parlement et 300'000 francs pour les deux greffiers auxiliaires à la justice.

Eh bien!, vous vous en doutez, ce 0,021% ne remet pas en cause nos propos lors de l'entrée en matière. Si nous saluons alors un excédent de financement de 8,8 millions, nous en faisons évidemment de même aujourd'hui pour un excédent de financement de 9,3 millions.

Respect des engagements et promesses vis-à-vis de la fonction publique et maintien à hauteur des exigences de la PIP 2009-2012 du niveau des investissements, telles sont les deux impressions générales principales finales et positives que nous garderons de ce budget 2010 à l'heure de l'accepter, ce que nous ferons bien évidemment unanimement.

Belle tradition enfin et privilège du président de groupe que celui des remerciements et des vœux; je m'y plie donc bien volontiers pour remercier, tout d'abord, tous ceux qui, sur le terrain, dans leur bureau ou dans cette salle ont contribué à l'exercice budgétaire et vous souhaiter, enfin, à tous et à toutes, ainsi qu'à vos familles, une lumineuse fête de Noël et une excellente année 2010, celle de la trêve en matière d'élections pour la population cantonale.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Felix Ruppen, CVPO:

Wie ich bereits beim Eintreten in der Novembersession gesagt habe, verdient dieses Budget unseren aufrichtigen Respekt.

In dieser Session wurden im Budget noch verschiedene tragbare Anpassungen gemacht, welche auch in unserem Sinne sind. Die Finanzkommission konnte sich mehrheitlich durchsetzen. Manche politisch gefärbte Seifenblase in Form von übertriebenen Forderungen platzte hier im Grossen Rat.

Wir sind überzeugt, dass sowohl der Staatsrat wie auch der Grosse Rat hinter diesem Budget stehen können. In vielen Kantonen wäre man glücklich, solch ein ausgeglichenes Budget präsentieren zu können.

Ich danke allen, die mitgeholfen haben dieses Budget verantwortungsvoll zu gestalten, vorab dem Finanzchef Maurice Tornay, den Departementvorstehern, der Finanzkommission und Ihnen, verehrte Damen und Herren.

Ich fordere aber dieselben auf, das Maximum mit den zur Verfügung stehenden Mitteln für den Kanton Wallis zu erreichen.

Mit den besten Wünschen für die kommenden Festtage steht die CVPO hinter diesem Budget.

Danke schön.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le budget qui résulte de nos discussions de cette semaine est équilibré et correspond aux exigences du double frein.

Cependant, l'exercice de cette session nous laisse un goût amer d'inutilité et, finalement, d'une perte de temps puisque le Parlement se retrouve pieds et poings liés et n'a plus aucune marge de manœuvre.

Le temps étant de l'argent, je vous propose pour l'année prochaine des économies substantielles: supprimons la session du budget. Les commissions thématiques feraient leurs propositions de modification des mesures prioritaires et des indicateurs directement aux services plutôt que de se réunir deux fois: la première pour faire leurs demandes et la deuxième pour les approuver. La commission des finances serait la seule habilitée à travailler

sur le budget et à faire des propositions financières. Bien entendu, les seuls changements possibles seraient des propositions de diminution sur le budget du Conseil d'Etat. On voterait ce budget de manière globale et tant pis pour la démocratie participative. De toute façon, toutes les propositions faites par les parlementaires sont rejetées les unes après les autres..., non pas toutes quand même. Nous avons assisté hier à un exercice qui prêterait à rire s'il ne démontrait pas le manque de cohérence de ce Parlement. On vote un million d'économies sur les postes de travail puis, quelques minutes plus tard, on accepte 450'000 francs pour des postes de travail nouveaux. Bravo! Bien entendu, pour être en accord avec la politique budgétaire, tout au long de l'année, les interventions parlementaires ayant des répercussions financières seraient considérées comme irrecevables. On ne peut, en effet, à chaque session, augmenter les tâches de l'Etat, donc les besoins en personnel, lui demander des diminutions d'impôts, puis lors du budget refuser systématiquement les augmentations consécutives aux demandes émises par le Parlement session après session, sauf bien entendu si l'on propose ailleurs des diminutions comparables ou des recettes supplémentaires. Lors de propositions de nouvelles lois, les articles impliquant des augmentations de postes de travail seraient retirés, et tant pis si on vote des lois et qu'on ne se donne pas les moyens de les appliquer.

Mes propositions doivent vous paraître exagérées. Pourtant, dans la réalité, le travail effectué lors de la dernière session et de celle-ci démontre que le budget devient un exercice alibi et que, en réalité, les parlementaires n'ont plus un mot à dire sur le projet proposé par le Conseil d'Etat, sauf s'ils proposent des diminutions de frais dans les services.

Visiblement, nous ne sommes pas habilités à évaluer les besoins de l'Administration, ni surtout à proposer des améliorations pour la population valaisanne. Donc, il serait logique de proposer de cesser de travailler de manière stérile, les propositions pour le budget étant de toute façon malvenues puisque rejetées systématiquement.

Le budget du Conseil d'Etat est acceptable si le seul critère retenu est de correspondre aux exigences légales. Notre groupe pourrait l'accepter et se satisfaire de l'hypocrisie ambiante qui veut faire croire que nous avons, durant cette semaine, effectué un travail constructif et apporté des améliorations au fonctionnement des services de l'Etat.

Cependant, les membres du groupe ADG refuseront ou bien s'abstiendront lors du vote final. Nous voulons, par ce geste, non pas sanctionner le projet du Conseil d'Etat, qui est bon, et nous l'en remercions, mais protester contre la dérive actuelle qui prive le Parlement de toute prérogative budgétaire et donc l'empêche de faire son travail politique.

Je voudrais, à mon tour et au nom de mon groupe, vous souhaiter à tous, membres du Gouvernement, parlementaires et téléspectateurs, d'excellentes fêtes de fin d'année et vous transmettre nos vœux de santé, de bonheur et de prospérité.

Merci.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Der Voranschlag 2010 präsentiert sich nach der Detailberatung wie vor der Detailberatung. Schwarze Zahlen unter Einhaltung der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse. Die Finanzkommission ist ihrem Grundprinzip – keine neue Ausgabe ohne Kompensation – treu geblieben, obwohl wir feststellen mussten, dass sie sich auch gegen zusätzliche Sparbemühungen aussprach und das Parlament ihren Anträgen gefolgt ist. Einzig zwei Abänderungsanträge mit finanziellen Auswirkungen sind gutgeheissen worden.

Auf den Kanton Wallis warten grosse Herausforderungen.

Die CSPO-Fraktion ist überzeugt, dass mit der Reduktion des Personalaufwands und einer Umorganisation der bestehenden Ressourcen, die ausgewiesenen Bedürfnisse vor allem der kantonalen Verwaltung nicht befriedigt werden können. Es bleibt zu hoffen, dass mit dieser Politik kein Eigengolb geschossen wird. Zu denken ist beispielsweise an das Projekt Grundbuch 2018.

Wir bedauern den Entscheid des Parlaments mit welchem zusätzliche Mittel für den Walliser Tourismus in dieser schwierigen wirtschaftlichen Situation verneint worden sind. Der Staatsrat hat mit dem Hinweis auf die Gesamtschau der kantonalen Finanzen ausgeführt, dass nicht alle Bedürfnisse befriedigt werden konnten, obwohl sie ausgewiesen waren. Dass die Prioritätensetzungen zwischen Regierung und Parlament verschieden sind, liegt in der Natur der Sache.

Die CSPO-Fraktion hat heute ein Postulat hinterlegt, welches vom Staatsrat verlangt, bei der Budgetdebatte offen zu legen welche Dienststelle welche Ressourcen beantragt und welche Ressourcen ihr zugesprochen worden sind. Damit soll verhindert werden, dass – wenn schon gespart werden muss – überall gleich gespart wird, d.h. opfersymmetrisch.

Schliesslich sei noch darauf hinzuweisen, dass die latente Unterbesetzung nicht durch zusätzliche Ressourcen aufgehoben werden konnte.

Somit bleibt zu hoffen, dass der zusätzliche Mitarbeiter im Parlamentsdienst zur Unterstützung der thematischen Kommissionen beider Amtssprachen mächtig sein wird.

In diesem Sinne und verbunden mit dem besten Dank für die Arbeit an den Staatsrat, die Finanzkommission, den Parlamentsdienst stimmt die CSPO dem Voranschlag 2010 zu.

Ich danke.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Ce budget est évidemment acceptable pour nous et il l'est d'abord et surtout parce qu'il est équilibré, et pas seulement parce qu'il respecterait des prescriptions légales qui auraient un caractère sacré, ce qui est plus important, c'est le fond: c'est donc encore une fois qu'il soit équilibré.

Maintenant, je reprends le chiffre (je m'étais aussi livré à un calcul analogue) que nous a donné notre collègue Nicolas Voide tout à l'heure: 0,021%, 550'000 francs sur plus de 2,5 milliards de budget. Effectivement, quand on considère ces chiffres et qu'on les compare, on se dit que l'exercice a quelque chose de dérisoire, dérisoire peut-être d'un point de vue purement mathématique mais pas inutile, pas inutile parce que les discussions et les votes que nous avons eus ces jours ont quand même été l'occasion, pour les uns et pour les autres, de montrer des conceptions différentes dans la gestion des finances de l'Etat et dans la rigueur avec ses propres principes.

Je salue au passage la rigueur de la commission des finances qui a eu le courage, même si les montants articulés n'étaient pas démesurés (j'avais eu l'occasion de le relever), de tenir bon jusqu'au bout. J'aimerais simplement dire ceci: c'est que, effectivement, comme cela a d'ailleurs déjà été relevé tout à l'heure, quand, avec la main gauche (si j'ose dire), à un moment donné, on demande au Gouvernement d'économiser un million sur le budget du

personnel et que, quelques minutes après, avec la main droite, on s'empresse de voter 450'000 francs d'augmentation du budget du personnel, on est amené à s'interroger sur la cohérence finalement de ceux (les mêmes en général) qui votent de cette manière-là.

Donc, s'il y a quelque chose à dégager de ces discussions, ce n'est pas, pour moi, un sentiment d'inutilité, c'est peut-être simplement un petit appel à un peu plus de cohérence avec nos propres principes que nous sommes quelques-uns ici à afficher, des principes auxquels il est d'autant plus important de se tenir que nous avons soutenu, et nous sommes aussi quelques-uns ici à l'avoir fait, des propositions visant à une réduction de la pression sur les contribuables de ce canton. Si on veut réduire les impôts, il faut aussi de la rigueur avec les votes auxquels nous nous livrons ici en matière de budget.

C'est sur ce modeste appel à un peu plus de cohérence que je me permets, moi aussi, de vous souhaiter un joyeux Noël et une bonne année 2010. Merci.

M. le député Pascal Gaillard, PDCC:

En novembre, lors de l'entrée en matière, le groupe PDCC avait relevé que la marge de manœuvre se resserrait. Nous avons demandé avec insistance à chaque groupe, à chaque député de faire preuve de retenue.

Au vu des nombreuses demandes de modification déposées, force est de constater que notre vœu n'a pas été suivi. Comme exemple, je citerai simplement les demandes d'augmentation de charges déposées par l'ADG qui s'élèvent à 8,5 millions pour les frais de fonctionnement et à 22,6 millions pour les dépenses d'investissements. Et ce n'est pas en inventant 48 millions de recettes supplémentaires que l'on rétablit l'équilibre.

Heureusement tant le Conseil d'Etat que la commission des finances et, enfin, la majorité de ce Parlement ont gardé les pieds sur terre et la tête froide. Faute de quoi, en ce jeudi 17 décembre, nous ne pourrions pas nous réjouir du fait que le budget 2010 est équilibré et qu'il respecte les dispositions constitutionnelles du double frein aux dépenses et à l'endettement.

Comme lors des exercices budgétaires précédents, de nombreuses propositions d'amendement n'ont débouché que sur très peu de modifications et la version actuelle du budget ne diffère que peu du projet du Conseil d'Etat.

Cinq propositions ayant une incidence financière ont été acceptées et ont pour influence uniquement une réduction des frais de personnel de 550'000 francs.

Ce fait démontre clairement l'excellent travail des divers services et du Conseil d'Etat pour cet exercice, d'autant plus qu'il s'agit du premier exercice du nouveau Conseil d'Etat.

Le budget est un outil de gestion, un cadre donné au Conseil d'Etat pour lui permettre d'utiliser au mieux les deniers publics.

Comme par le passé, nous sommes convaincus que ce dernier oeuvrera au mieux en fonction de moyens que nous lui accordons.

Néanmoins, nous devons faire extrêmement attention, lors du traitement des importants dossiers, notamment la RPT II, les EMS et CMS, à ne pas prendre des décisions qui perturberaient le fragile équilibre de notre budget.

Pour conclure, le groupe PDCC est très satisfait du budget 2010.

Nous tenons à remercier encore une fois l'Administration des finances, le Conseil d'Etat et la commission des finances pour leur excellent travail et, enfin, l'ensemble du Parlement pour ses décisions raisonnables.

Notre groupe acceptera avec enthousiasme le budget 2010 et nous souhaitons à chacun d'excellentes fêtes de fin d'année et une année 2010 remplie de bonheur et de satisfaction.

Merci pour votre attention.

M. le député André Vernay, PLR:

Le groupe libéral-radical aimerait, à l'occasion de ce débat final, relever deux points de satisfaction et deux sujets d'inquiétude.

Le premier point de satisfaction est le respect du double frein aux dépenses et à l'endettement. Pour nous, libéraux-radicaux, le respect de ce double frein se doit d'être la pierre angulaire de tout budget, la garantie que les générations futures ne paieront pas nos dépenses actuelles.

Le deuxième sujet de satisfaction est la limitation, acceptée par la majorité de ce Grand Conseil, de l'expansion des postes de travail. Freiner cette expansion de façon pragmatique et non dogmatique est une garantie que notre Etat se cantonne dans ses tâches essentielles et ne devient pas une machine sans contrôle, se contentant d'engouffrer les impôts et taxes payés par nos contribuables.

Au chapitre des inquiétudes, l'augmentation continue des postes de travail nous gêne beaucoup. Nous sommes convaincus que cette augmentation n'est pas une fatalité et qu'elle peut et doit être contenue dans les strictes limites nécessaires. Nous aimerions voir apparaître parfois aussi des diminutions de postes lorsque des tâches disparaissent. Par exemple, lors de la nouvelle répartition des tâches Confédération-canton, cette nouvelle répartition n'a vu fleurir que des postes nouveaux alors que des tâches importantes ont aussi été transférées du canton à la Confédération.

Le deuxième sujet d'inquiétudes est l'augmentation continue des subventions sans caractère d'investissement. Les nouvelles dépenses imposées par la Confédération ne doivent pas empêcher une réflexion sur les diminutions possibles des autres subventions. Certes, la compensation complète sera difficile, mais la réflexion ne doit pas être éliminée d'entrée.

Pour terminer, nous constatons que le budget 2010, en finalité, rejoint largement nos postulats de base et c'est donc sans cacher notre plaisir que nous l'accepterons.

Enfin, nos meilleurs vœux vont à vous tous et toutes, Chers collègues, aux membres du Gouvernement et à toute l'Administration et finalement aussi à notre équipe du Service parlementaire.

La discussion est close.

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

A l'issue de cet exercice budgétaire, la commission des finances tient, tout d'abord, à relever que deux objectifs principaux sont atteints, à savoir le respect du double frein aux dépenses et à l'endettement ainsi qu'une augmentation du niveau des investissements nets pour atteindre 220 millions en 2010.

Une marge d'autofinancement de 229 millions nous permettra ainsi de réaliser un niveau record d'investissements. La commission des finances veillera bien évidemment à ce que ces derniers soient totalement réalisés sur l'exercice sous revue contrairement à ce qui a pu être constaté lors des précédents exercices. Il ne serait, en effet, pas sain et surtout non conforme à l'exercice budgétaire de planifier des investissements seulement en fonction de la marge d'autofinancement calculée. Nous devons, cependant, rappeler que ce haut niveau d'investissements engendrera avec certitude des coûts induits se retrouvant dans les charges de fonctionnement. Nous demandons ainsi au Conseil d'Etat de transmettre au Parlement, pour tout investissement relevant de sa compétence, l'ensemble des coûts induits générés.

Au niveau du fonctionnement, la commission des finances relève que, malgré les quelques mesures prises lors de cette session, nous connaissons en 2010 une augmentation des charges plus rapide que celle des recettes. La commission des finances estime que, à l'avenir, nous aurons à trouver une symétrie entre l'évolution des charges et des recettes globales. Nous devons cibler nos actions sur des rubriques budgétaires et proposer des amendements globaux. Nous ne disposons, en effet, pas des connaissances suffisantes et surtout ne remplissons pas notre rôle lorsque nous proposons de pallier des problèmes d'effectif qui relèvent de l'opérationnel, donc du Conseil d'Etat. A lui de répartir l'ensemble des charges en fonction des missions et des priorités fixées par ce Parlement.

Le budget 2010 boucle avec un respect du double frein aux dépenses et à l'endettement et une capacité de réaliser un haut niveau d'investissements, notamment grâce aux recettes de la RPT. Si celles-ci nous sont véritablement dues et restent indiscutables, elles ne dépendent cependant pas de notre volonté. Ainsi, cette péréquation financière fédérale dépend fortement de l'évolution de la situation économique sur l'ensemble des cantons suisses. Les places financières de notre pays sont actuellement mises à mal et diminueront logiquement leurs contributions à la péréquation dans les années à venir. Nous devons anticiper ce risque et accepter à ce moment-là de nous concentrer essentiellement sur des tâches prioritaires de l'Etat.

La commission des finances remercie le Parlement pour la cohérence globale dans les votes réalisés ces deux jours et pour la rigueur dont il a fait preuve dans le traitement de ce budget.

Elle remercie enfin le Conseil d'Etat pour sa collaboration constructive et vous souhaite, à toutes et à tous, d'excellentes fêtes de fin d'année.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Peut-être, Mesdames et Messieurs les députés, que dans quelques minutes le projet de budget du Conseil d'Etat deviendra le budget 2010 de l'Etat du Valais.

L'examen de quelques amendements n'a pas modifié, c'est vrai, de manière approfondie le projet de budget 2010 et je tiens à remercier ceux qui m'ont aidé à faire les calculs et finalement à arriver à cette modification qui est, en fait, une amélioration sous l'angle financier du budget à hauteur de 550'000 francs.

Vous avez reconnu quelques qualités à ce budget et je ne vais pas aujourd'hui les reciter car nous en avons longuement parlé.

Mais, Mesdames et Messieurs les députés, nous avons, grâce à ce budget, réussi à soutenir l'économie cantonale grâce à des investissements qui sont importants (220 millions). Nous avons réussi à soutenir la cohésion sociale dans ce pays en donnant, Madame la députée, 166,9 millions de francs pour les subventions aux caisses maladie. Nous avons aussi réussi à soutenir l'emploi à travers ces investissements. Et nous avons, d'une manière générale, permis le bien-être social de l'ensemble de la population valaisanne. Là, nous avons donné une vraie dimension à la notion constitutionnelle du double frein aux dépenses et à l'endettement, qui n'est pas un but pour lui-même.

Nous sommes, en plus, un employeur fiable, qui a tenu ses promesses, qui est attractif et qui permet bien entendu à la fonction publique de bénéficier d'un renchérissement en 2010. Nous évitons comme notre grand canton voisin du nord, le canton de Berne, un programme d'économies malgré une situation économique moins favorable.

Nous assumons donc nos responsabilités tant sous l'angle financier que sous l'angle social, et je suis quand même surpris de voir que vous ne souscrivez pas à un budget ayant cet équilibre, mais c'est votre responsabilité. Pour nous, distribuer 170 millions de subventions à plus de 30% de la population valaisanne est un acte social que nous revendiquons et nous sommes fiers, dans ces conditions, de pouvoir être aussi généreux.

Nous pouvons même réduire les dépenses fiscales puisque le Valais se propose de favoriser les voitures propres – cela n'a presque pas été évoqué durant cette session – mais nous avons réellement réussi à fixer un certain nombre de priorités et nous avons été capables, finalement, de présenter un projet qui, sous les aspects financiers, sous les aspects économiques, sous les aspects sociaux, présente des valeurs durables, des valeurs stables, des valeurs respectueuses des générations futures. Sur ce socle, Mesdames et Messieurs les députés, nous continuerons dans ce sens à bâtir.

Je voudrais aussi, au nom du Gouvernement valaisan, vous remercier de toutes les remarques, de toutes les observations, de toutes vos contributions, y compris vos amendements retirés car, comme je l'ai entendu, c'est vrai, ceux-ci permettent d'exprimer des sensibilités, ceux-ci permettent de donner des chemins ou de les figurer, et j'ai de la peine à voir le goût amer d'une semaine de débats, c'est, à mes yeux, faire fi du travail colossal de la commission des finances qui, du reste, relaie ce travail dans les groupes, et je remercie l'ensemble des commissaires de ne pas seulement être commissaires d'une commission de haute surveillance mais de rapporter dans les différents groupes lors des préparations les travaux qui ont été les vôtres. C'est un travail colossal qui est fait. Et il n'y a pas que la préparation du budget dans le cadre de cette semaine, mais bien également la préparation du budget dans le cadre des réunions de groupes qui préparent ce Grand Conseil.

Mais, Mesdames et Messieurs, lorsque nous avons rempli, parce que nous nous sommes fixés un maximum quasi à ras bord le barrage, il est vrai qu'il est difficile, sous peine de le faire déborder, de ne pas respecter ce qui vous a été présenté. Toutefois, ce n'est pas pour

autant un goût amer qui doit être le vôtre parce que ce budget, par les équilibres qui vous ont été donnés tant sous les angles sociaux qu'économiques, mérite, aux yeux du Gouvernement, votre appui. Mais, c'est votre choix de ne pas accepter des approches aussi équilibrées.

Je voudrais aussi dire merci non seulement à la commission des finances, mais aux groupes et à leurs présidents qui nous ont inlassablement poussés à la réflexion tout au long de ces activités.

Merci aussi à vous, Mesdames et Messieurs les députés, de soutenir – ce que nous espérons bien sûr vivement – ce projet lors du vote final, chacun ayant reconnu, y compris lors de l'entrée en matière, qu'il était au moins satisfaisant.

Je vous invite donc, au nom du Gouvernement valaisan, à accepter ce budget et, d'avance, nous vous en remercions mes deux collègues et moi-même ainsi, bien entendu, que les deux collègues qui sont absents.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le chef de département.

Wir kommen somit zur Schlussabstimmung.

Den Beschlussentwurf des Budgets 2010 finden Sie auf Seite 33*.

Wer einverstanden ist diesem Beschlussentwurf mit den in dieser Woche gemachten Abänderungen zuzustimmen drückt die grüne Taste, wer das Budget 2010 ablehnt die rote Taste. Die Abstimmung läuft.

(...)

Ainsi décidé par 93 voix contre 6 et 9 abstentions tel que ressorti des délibérations, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 17 décembre 2009.

(Vote nominal/Namensabstimmung)

Ich bitte Sie noch um einen kurzen Moment der Aufmerksamkeit. Herr Staatsrat Maurice Tornay wünscht das Wort und er hat es auch.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Un tel budget, notamment avec de tels investissements, est bienvenu en ces temps de morosité économique. Au nom du Gouvernement, je vous remercie de l'avoir soutenu.

C'est un beau cadeau à la population valaisanne qui, j'en suis certain, sera reconnaissante de votre décision.

Ich wünsche Ihnen frohe Weihnachten und natürlich auch ein glückliches neues Jahr.

Merci beaucoup et bonne continuation à chacun.

(Applaudissement)

Der Präsident:

Danke, Herr Staatsrat.

Wir sind noch nicht fertig, ich habe noch zwei Sachen zu machen. Also wir haben noch genügend Zeit.

Wir begrüßen auf der Tribüne das Quartett der Fachhochschule des Konservatoriums Lausanne, Standort Sitten.

Das Budget 2010 verdient trotz dem schwierigen Umfeld einen speziellen Dank seitens der Regierung, seitens auch aller anderen Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter der kantonalen Verwaltung, die mitgearbeitet haben und mitarbeiten für unseren Kanton.

Bevor wir dann zum endgültigen Schluss kommen, wäre ich Ihnen wirklich dankbar, wenn Sie sich einem Moment der Stille annehmen würden, sich auf die Weihnachtstage einstimmen. Das Quartett steht unter der Direktion von Jan Dobrzelewski.

Das Quartett hat nun das Wort oder den Taktstock.

(Intermède musical.)

Der Präsident:

Danke dem Quartett für diese wunderbare Melodie.

(Applaus)

Somit kommen wir jetzt endgültig zum Schluss unseres letzten Sessionstages im laufenden Jahr.

Erlauben Sie mir noch zwei Mitteilungen zu machen.

Jene die sich für den Besuch der Ausstellung im Geschichtsmuseum eingeschrieben haben, treffen sich um 17.15 Uhr vor dem Parlamentssekretariat.

Anfangs Januar 2010 werden Sie die Einladung und das Programm des Parlamentarier Skitags erhalten. Dieser Skitag findet am 30. Januar 2010 in der Heimatregion meiner Frau, in der Region Goms statt und genau gesagt in der Aletsch Arena Fiesch – Eggishorn.

Ich wäre Ihnen dankbar wenn Sie das Anmeldeformular ausfüllen würden und dann dem Parlamentsdienst zustellen.

Abschliessend habe ich die angenehme Aufgabe Ihnen allen hier im Saal und hinter den Parlamentskulissen zu danken. Ich kann Sie nun zum Weihnachtsapero mit warmem Wein in den Saal des Pas perdus einladen. Dieses Apero wird offeriert von der Dienststelle für tertiäre Bildung unter der Leitung von Stefan Bumann. Ein herzliches Dankeschön für diese nette Geste.

Ich wünsche Ihnen und Ihren Familien frohe Festtage, dann einen guten Rutsch ins neue Jahr und hoffe, dass wir uns im Jahr 2010 gut gestärkt wieder sehen.

Je vous souhaite, ainsi qu'à vos familles et à vos proches, un joyeux Noël et une bonne année.

Merci à toutes et à tous de votre participation.

Merci à la presse.

Bonne rentrée chez vous.

Danke schön.

La session ordinaire de décembre 2009 est officiellement close à 16 h 40.